

Université Victor Segalen Bordeaux 2

Année 2010

Thèse n°

THÈSE

pour le

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX 2

Mention : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Présentée et soutenue publiquement

Le 02 décembre 2010

Par Eteh Koissi HOUEDAKOR

Né(e) le 02 septembre 1973 à Lomé

L'ACTION SPORTIVE ORGANISEE AU TOGO : REALITE NATIONALE, CONTRAINTES ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT.

Essai d'analyse comparée avec le Sénégal et le Bénin

Membres du Jury

M. J.-P. Augustin, Professeur, Université de Bordeaux 3.....Président
M. P. Chazaud, Professeur, Université de Lyon 1Rapporteur
M. M. Raspaud, Professeur, Université de Grenoble 1.....Rapporteur
M. J.-P. Callède, HDR-CNRSCo-directeur
M. A. Menaut, Professeur Emérite, Université de Bordeaux 2Directeur

RESUME

Cette recherche sur le Togo est une contribution à la problématique du développement sportif et ses enjeux dans les pays d'Afrique francophone. Elle s'inscrit dans une optique pluridisciplinaire et comparative axée sur les méthodes de géographie du sport. Elle procède également à relecture des marqueurs historiques du contexte togolais.

Dès le début du XX^e siècle, l'impact de trois dominations coloniales (allemande, anglaise et française) est à l'origine, de l'implantation et de la diffusion des pratiques sportives au Togo. Après 1960, année de l'indépendance, le développement sportif, en continuité avec le legs colonial français, est pris en charge par l'Etat et devient un outil de contrôle social au service d'un régime autoritaire de type militaire. L'analyse de l'état des lieux actuel du sport au Togo montre la centralisation de l'action de l'Etat sur le sport d'élite, le déploiement de différents marchés sportifs et l'apparition de différents phénomènes sociaux dont la réappropriation des pratiques sportives et l'entraide communautaire.

La comparaison des processus de diffusion identifiés au Togo avec ceux à l'œuvre dans les anciennes colonies de l'Afrique Occidentale Française notamment le Bénin et le Sénégal permet de dégager de nouvelles perspectives : l'utilisation des activités physiques traditionnelles ou modernes pour la mobilisation sociale et l'entretien d'une élite sportive. Ces deux axes sont complémentaires et nécessaires à l'élaboration d'un développement sportif inscrit dans la durée.

Mots clé : Togo, sport, diffusion, géographie, analyse comparée, Sénégal, Bénin, politiques sportives nationales, développement, société, économie, identité.

ABSTRACT

This research on Togo is aimed at contributing to the resolution of sports development problems and addressing its challenges in francophone African countries. The approach employed is multidisciplinary and comparative, based on the methods of sports geography. Moreover, it revisits key historical milestones in a Togolese context.

Since the early twentieth century, the impact of three colonial dominations (German, English and French) was responsible for the origin, establishment and dissemination of sports in Togo. After 1960, the year of independence, sports development in continuity with the legacy of French colonial rule, was supported by the state and became a tool of social control by the authoritarian, military-style regime. The analysis of the current state of sports in Togo shows the centralization of state action on elite sports, the deployment of different sports markets and the emergence of different social phenomena such as appropriation and communal support.

Comparison of the differences in methods of propagation identified in Togo and those at work in former West African French colonies such as Benin and Senegal exposes new opportunities: the use of physical activities, both traditional and modern for social mobilization and the maintenance of a sports elite. Both of which are complimentary and necessary for the development of sports for the long term.

Keywords: Togo, sports, propagation, geography, comparative analysis, Senegal, Benin, National Sports Policies, development, society, economy, identity.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout particulièrement à remercier mes directeurs de recherche, Messieurs André Menaut et Jean-Paul Callède qui ont bien voulu accepter la direction de cette recherche. Sans vos conseils, votre confiance et votre soutien tout au long de ces années, ce travail n'aurait pu aboutir.

Nos remerciements s'adressent également aux membres du jury qui ont accepté d'évaluer ce travail.

Toute notre gratitude à tous ceux qui, de quelque manière, nous ont porté aide et assistance et dont nous n'avons pas mentionné ici le nom.

Introduction générale

En diffusant principalement à partir de l'Angleterre au XIX^e siècle et de certains autres pays de l'Europe occidentale, voire de l'Amérique du Nord et de l'Asie, les pratiques sportives se sont développées différemment suivant les contextes politiques, socio-économiques, culturels, historiques, ... de leurs foyers d'origine. En Afrique subsaharienne francophone, l'apparition des activités physiques et sportives a eu lieu au lendemain de la première guerre mondiale dans un contexte colonial, sur la base de motivations eugéniques mais aussi civilisatrices¹.

Le Togo qui est au centre de cette étude a fait partie de l'Empire colonial français au lendemain de la Première Guerre Mondiale lorsque les anciennes possessions allemandes (Togo et Cameroun) ont été partagées entre l'Angleterre et la France. Trois différentes dominations coloniales, le premier coup d'état militaire sanglant en Afrique de l'ouest après les indépendances, une succession de père à fils à la magistrature suprême après près de quarante ans de pouvoir sont autant d'événements qui définissent un cadre sociohistorique particulier où s'organisent les activités physiques et sportives. Au Togo, avec la colonisation, les activités physiques et sportives modernes furent au premier abord un moyen d'assimilation des indigènes ; ensuite, après l'indépendance en 1960, elles acquièrent une place de choix dans les options gouvernementales comme support « idéologique » et comme « outil éducatif » du citoyen. Enfin, les activités physiques et sportives connaissent à présent un développement qui dépasse le cadre purement éducatif et qui ouvre la voie à toutes sortes de phénomènes observables marquant de leur empreinte la société togolaise. A l'échelle nationale, si le poids des pratiques sportives dans la société togolaise n'est pas l'égal de celui qu'il a dans les pays développés et ceci est encore plus vrai pour le plan international, il n'en demeure pas moins vrai que celles-ci participent à la constitution et à la mise en place de nouvelles dynamiques (économiques, circulation d'acteurs sportifs, phénomènes identitaires, etc.) porteurs de réelles significations.

Sur l'objet sportif, différents axes d'étude ont été ouverts, en Europe, aux Etats-Unis, au Canada, en Afrique... D'une part, les analyses révèlent que les pratiques sportives sont à la fois facteurs de développement social, par les valeurs morales et culturelles qu'elles véhiculent, et facteurs de développement économique compte tenu des marchés qu'elles créent par la consommation de biens, de services et par la création d'emplois. D'autre part, sur l'échiquier mondial comme aux échelles internationale, nationale et même au niveau local,

¹ Deville-Danthu, B., *Le sport en noir et blanc: du sport colonial au sort africain dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale (1920-1965)*. Paris, L'Harmattan, 1997, p. 17.

les pratiques sportives sont déterminantes de nouvelles localisations et répartitions des activités humaines, contribuant ainsi à la définition de nouveaux espaces. De plus, les pratiques sportives suscitent aussi l'intérêt d'acteurs politiques qui y voient un excellent outil de prestige et/ou de propagande. Dans les cas extrêmes, comme le mentionne Emile-Jule Abalot et Adam S. Nakou, « les régimes classiques africains (civils ou militaires) en réduisant les politiques sportives en un simple instrument de fort contrôle social avant et après leur indépendance, ouvrent la voie à des dérives idéologiques »². Pour autant, il ne serait pas erroné de considérer le sport comme un nouvel indicateur de développement.

Dans l'optique des stratégies de développement au Togo où la recherche universitaire sur les activités physiques et sportives reste encore dans les limbes, l'enjeu de la connaissance et de la compréhension de ce fait est, tout comme dans les autres pays d'Afrique subsaharienne, des plus importants pour optimiser les potentialités d'un secteur parmi les plus mal lotis mais non les moins prometteurs. Au-delà de l'état des lieux et donc de l'évaluation du niveau de développement des pratiques sportives, cette recherche se veut aussi une contribution à la conception d'outils de diagnostic et d'aide à la décision en matière de développement sportif au Togo et dans les pays francophones de l'Afrique subsaharienne. Elle s'intéresse à la problématique générale de la diffusion des pratiques sportives, aux processus et stratégies de réappropriation qu'entament les sociétés d'accueil.

Dans le choix des options disciplinaires, nous nous plaçons dans une perspective pluridisciplinaire centrée sur la géographie du sport. D'une part, la géographie du sport est opérante pour la connaissance du monde sportif au Togo ; elle engage aussi à la recherche d'explication et de compréhension des faits ou processus observés. D'autre part, lorsque la géographie atteint ses limites, l'ouverture pluridisciplinaire permet des analyses complémentaires et comparées des processus de diffusion des pratiques sportives. Nous avons pu ainsi confronter le cas du Togo à ceux d'autres pays de l'ancienne Afrique Occidentale Française, notamment le Sénégal et le Bénin. Dans ces trois pays et jusqu'en 1960, année des indépendances, le sport se développe à partir des années 1920 sous l'impulsion de la colonisation française. Parallèlement à cette diffusion, des activités physiques traditionnelles se perpétuent. Après les indépendances, l'évolution du sport et celle des activités physiques traditionnelles incombent aux gouvernements en place et aux populations de chaque pays. En confrontant les cas de ces trois pays, l'objectif au terme de la recherche sera, si possible, de proposer de nouvelles perspectives de développement, étayées par de nouveaux concepts applicables dans des pays qui ont connu des contextes sociohistoriques comparables.

² Abalot, E.-J., & Nakou, S. A., « Education physique et sports en Afrique noire francophone: les enjeux d'une mémoire », in *Journal de la recherche scientifique de l'Université du Bénin (Togo)*, 2000, p. 93.

Nous avons été guidé dans ce positionnement multidisciplinaire et comparatif par l'esprit de notre laboratoire d'accueil. En effet, le professeur André Menaut poursuivait à la tête de la composante des STAPS, au sein de l'École doctorale de l'Université Victor Segalen Bordeaux 2, une tradition d'accueil de doctorants d'origines et de formations diverses. Plusieurs doctorants d'origine africaine ont été ainsi accueillis comme le professeur Jacques Thibault l'avait fait dans cette même institution à la charnière des années 1980 et 1990, avec un ensemble de thèses de doctorat formant une « première génération » brillamment soutenues par des Béninois dont Gouda Souaïbou³, Bio Tigri⁴ et Emile-Jules Abalot⁵ par exemple. Le professeur André Menaut a permis l'éclosion d'une « seconde génération de thèses » portant le sceau de l'université de Bordeaux 2. Citons tout récemment, les thèses défendues par Emmanuel Bakena⁶ en 2007, originaire du Cameroun, traitant du « double projet dans les filières d'accès au haut niveau », celle à venir de Célestin Allogho-Nze, du Gabon, qui s'apprête à soutenir la sienne en 2010 ou 2011 sur le paradoxe que représente ce pays, économiquement riche et sans grand rayonnement sportif international, sans oublier la thèse d'Abdoul-Wahid Kane, du Sénégal, soutenue en 2005, qui analyse la diffusion du modèle sportif à l'échelle de son pays, dès la mise en place du processus de colonisation jusqu'à aujourd'hui⁷. L'implication de Jean-Paul Callède, chercheur au CNRS, dans cette dynamique universitaire, depuis le milieu des années 1980, jusqu'à aujourd'hui, a été profitable aux doctorants africains. Ce climat de recherche nous a été largement bénéfique. Nous espérons que notre propre mémoire de recherche doctorale pourra être considéré comme digne de faire partie de cet « ensemble ». Sans préjuger de l'accueil que le jury réservera à notre étude, nous avons taché, modestement s'entend, d'œuvrer dans ce sens.

Compte tenu du champ sémantique du concept du sport, sur l'effort physique, viennent se greffer d'autres notions telles que la compétition, la performance, l'épreuve, l'institutionnalisation, le caractère éducatif, le caractère ludique, le caractère aliénant, le spectacle, le risque⁸, la santé et compte tenu de la polysémie du terme, il convient de préciser

³ Gouda, S., *Analyse organisationnelle des activités physiques et sportives dans un pays d'Afrique noire: le Bénin*, Thèse de doctorat en STAPS, Université de Grenoble, 1986.

⁴ Tigri, B., *Pratiques sportives et identité culturelle en milieu scolaire béninois*, Thèse de doctorat en STAPS, Université de Bordeaux 2, 1989.

⁵ Abalot, E.-J., *Le volley-ball dans le système sportif de la république populaire du Bénin: discipline marginale et ou défaut d'organisation*, Thèse de doctorat en STAPS, Université de Bordeaux 2, 1993.

⁶ Bakena, E., *L'organisation du double projet du sportif au sein des filières d'accès au sport de haut niveau et des centres de formation des clubs professionnels : l'exemple de la Gironde*, Thèse de doctorat en STAPS, Université de Bordeaux 2, 2007.

⁷ Kane, A.-W., *Le sport au Sénégal. Analyse socio-historique de la diffusion et de l'encadrement des pratiques (1925-2005)*, Thèse de doctorat en STAPS, Université de Bordeaux 2, 2005.

⁸ Thomas, R., *Histoire du sport*, Paris, PUF, 1997, p. 23.

quelques définitions et significations. *Stricto sensu* le sport intègre, selon Pierre Parlebas, trois critères essentiels : d'abord une situation motrice, ensuite une compétition réglée et enfin le caractère institutionnel⁹. C'est dans ce sens que nous entendons utiliser le terme sport et donc étudier les pratiques sportives qui ont été introduites au Togo lors de la colonisation. L'éducation physique et le sport allant de pair, le premier développé dans l'enseignement et dépendant des instances étatiques, le second adopté par le monde civil, notre travail fait apparaître leur évolution respective. Le terme plus global des activités physiques fait référence aux activités dont la composante essentielle est l'effort physique c'est-à-dire un important investissement énergétique. Il englobe donc des pratiques à caractère traditionnel, c'est-à-dire propre aux cultures togolaises à l'exemple des luttes initiatiques, et des pratiques modernes qui présentent quant à elles, au moins une des composantes des pratiques sportives, l'institution étant celle qui est le plus souvent absente. *Lato sensu* l'expression générique : activités physiques et sportives désigne toute la sphère des activités dont l'élément fondamental est l'effort physique. Nous avons adopté l'utilisation de sigles et abréviations listés aux pages 226 à 228.

Dans une première partie nous présenterons les dimensions théoriques, méthodologiques de notre étude ainsi que le cadre géopolitique du Togo. Dans une seconde partie, nous étudierons la diffusion, l'organisation et l'impact des activités physiques et sportives dans la société togolaise, soit un état des lieux du sport au Togo. Dans la troisième partie nous comparerons tout d'abord, les processus de diffusion des activités physiques et sportive au Togo, au Sénégal et au Bénin, et ensuite nous proposerons des orientations aux actions de développement des activités physiques et sportives.

⁹ Parlebas, P., *Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice*, Paris, I.N.S.E.P., 1981, p. 243.

PREMIERE PARTIE

LES DIMENSIONS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES ET LE CADRE
GEOPOLITIQUE DE LA RECHERCHE

Chapitre I : le cadre théorique et méthodologique

Différents courants de recherche scientifique se sont intéressés aux phénomènes des activités physiques et sportives, aux lieux où elles se sont implantées et aux sociétés qui les ont adoptées. Ces lieux et sociétés ne sont pas homogènes et la recherche présente elle-même une certaine diversité. Comment concevons-nous cette étude des activités physiques et sportives au Togo ? Dans ce premier chapitre sont définis les concepts utilisés pour cette recherche sur les activités physiques et sportives au Togo.

1.1. Les enjeux du développement sportif

Deux siècles après son émergence en Angleterre, le sport moderne s'est étendu à l'ensemble de la planète. Les processus d'appropriation de cette activité humaine par les sociétés modernes postcoloniales posent de multiples questions. Que représente le sport pour ces sociétés et quels en sont les enjeux ?

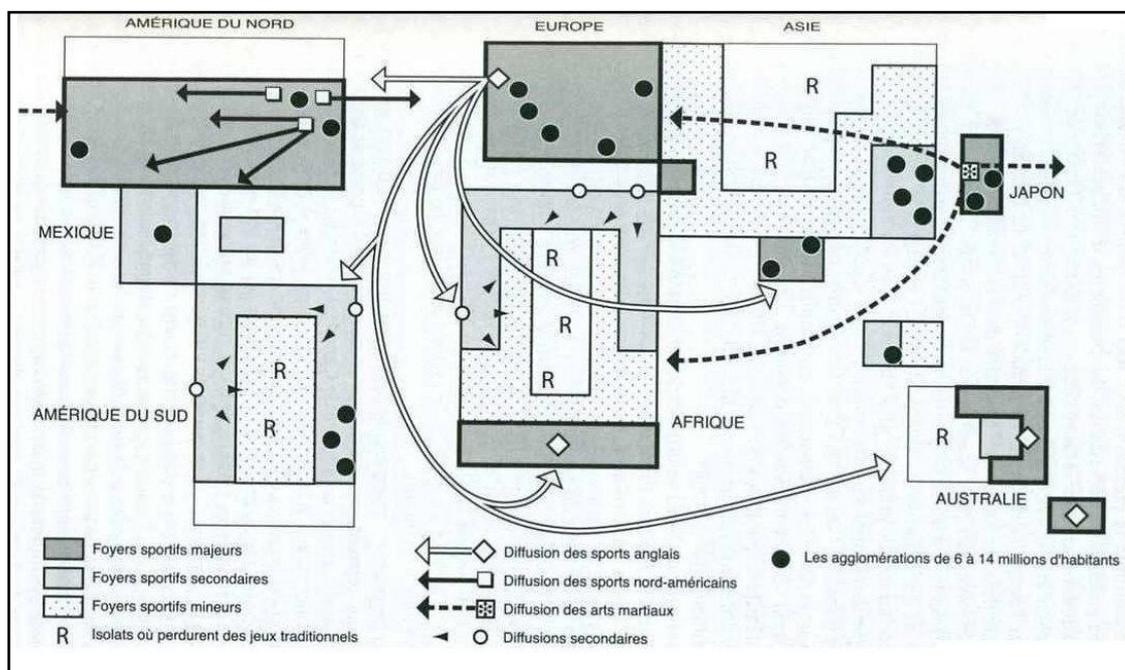
1.1.1. Généralités

A l'échelle mondiale, on note aujourd'hui une répartition des foyers sportifs qui suit pratiquement la dichotomie Nord/Sud ou encore pays développés/pays sous-développés (fig.1). A ce niveau d'analyse, les pratiques sportives reflètent l'état des sociétés et constituent une autre vitrine des clivages entre les « pays avancés et les pays moins avancés ». Et il n'est pas étonnant de constater sur la scène sportive internationale et surtout pour le haut niveau, l'hégémonie des pays du Nord sur ceux du Sud. En effet, de par l'importance des enjeux (politique, économique, social...) qui sont liés au développement du sport moderne, on retrouve dans l'arène sportive internationale, aussi bien les « pays développés que les pays sous-développés ». En fonction des résultats enregistrés lors des compétitions, des critères de sélections et de classification s'établissent entre les États. S'agissant surtout du haut niveau où sont mobilisés des flux monétaires exorbitants, de l'ordre du milliard de francs CFA¹⁰, la situation des « pays sous-développés » ne peut manquer de nous interroger. Ces pays semblent persister à ignorer la faiblesse de leurs résultats sportifs et tiennent à la participation aux grandes compétitions internationales, quand bien même les ponctions effectuées sur les budgets ne sont rentabilisées que par des performances telles que de simples participations et représentations. S'il est vrai qu'en Afrique, certains de ces pays, comme le Nigeria, le Cameroun, le Sénégal pour le football ou comme le Kenya et l'Ethiopie en athlétisme,

¹⁰ Avant le passage à l'euro, 1 franc français correspondait à 100 francs CFA.

Le sigle FCFA signifie franc de la communauté financière d'Afrique est la monnaie commune de plusieurs états francophone d'Afrique appartenant à la zone franc dont le Togo. La parité avec l'euro est actuellement d'environ 1 euro pour 655,957 FCFA.

marquent actuellement de leur empreinte les rencontres internationales, combien sont capables, à l'instar de la France, d'investir par année de préparation près de trente millions de francs français soit trois milliards de francs CFA.



Source : Augustin, J.-P., 1996.

Figure 1 Les foyers sportifs du monde au début du XXI^e siècle

Lors des Jeux de Séoul en 1988 la France n'a-t-elle pas gagné seize médailles, l'équivalent d'un « coût global » de 484 millions de francs français¹¹ (environ 48 milliards de FCFA)? Aux Jeux Olympiques de 2008 à Pékin, le Togo a présenté une équipe de quatre athlètes résidant tous hors du territoire national¹², certains ayant une double nationalité. Sa première médaille olympique, une médaille de bronze au canoë-kayak, discipline inconnue des Togolais, a été acquise par un athlète dont la formation et la préparation n'ont rien coûté au pays, sauf probablement les frais ponctuels de participation. Si le Comité National Olympique Togolais a été opportuniste en présentant un athlète qui ne l'a pas été par la France –il aurait été écarté de l'équipe nationale française pour des blessures aux épaules– on peut se demander quand sera réédité au Togo l'exploit d'une médaille olympique, dans quelle discipline et dans quelle condition ?

Il est donc évident que les enjeux, les exigences socioéconomiques et politiques des pratiques sportives surtout le haut niveau qui est le plus créateur de flux dépassent les capacités des pays sous-développés et sont aux antipodes des priorités des populations de ces pays. De pareils niveaux d'investissement combinés aux filtres de sélection des athlètes, que

¹¹ Fates, Y., *Sport Tiers-Monde*, Paris, PUF, 1994, p. 125.

¹² Les résidences respectives sont établies en France pour le kayakiste et la sprinteuse au 400 m, en Espagne pour le tennisman et en Suisse pour le judoka.

sont les résultats sportifs internationaux, devraient amener ces pays à s'écarter de la course au prestige des médailles internationales et même récuser la simple idée de participation. Mais, pour ces pays, « le sport de haute performance est un véritable appareil idéologique d'État. Outil au service de la représentation nationale sur le plan mondial, il témoigne positivement en faveur de l'État »¹³. Le sport d'élite prime plus que tout autre type de pratique. Cependant, si les performances sportives sont symboles de réussite, elles ne sont en aucun cas signes de développement. Comme le souligne Youcef Fates, « celui-ci est mesuré par le niveau de consommation (alimentation) mais aussi par le niveau d'instruction, l'état sanitaire (la mortalité) ainsi que le degré de protection de l'environnement. Il faut d'autre part y adjoindre le progrès dans le sens de l'égalité juridique et sociale entre les hommes et les femmes, les libertés publiques (politiques et civiques)»¹⁴. Au lieu de favoriser la vulgarisation des pratiques sportives de masse, qui peuvent être utiles pour prévenir des problèmes de santé notamment, de pareilles options idéologiques, aujourd'hui obsolètes, n'ont été déterminantes que dans le ralentissement des processus de diffusion vers la masse. En dépit de toute logique apparente, ces pays n'ont cessé d'assurer leur représentation, d'où les paradoxes entre leurs ressources, leurs ambitions sportives et les problèmes récurrents de l'éducation, de la santé, de la production industrielle et alimentaire, etc. La persistance de ces besoins ne relègueraient-elles pas le sport de haut niveau et ses corollaires loin des préoccupations des responsables politiques de ces États, sauf si « ce dernier peut participer réellement à la lutte contre le sous-développement, si on lui fixe des objectifs utilitaires »¹⁵ ? Une des questions essentielles du sport dans les pays du Tiers Monde, présentant un double aspect idéologique et politique, demeure : un sport de haut niveau aux budgets exorbitants au service de la représentation de l'État ou un sport de masse pour un développement durable, c'est-à-dire un relèvement durable du niveau de vie ? Dans le contexte actuel où il n'est plus question de simplement « participer », ces pays ont tout à gagner d'une redéfinition des actions et des priorités en tenant compte des réalités et de leurs propres ressources.

A une échelle plus fine et en suivant l'axe de diffusion partant de la France vers les pays africains, les écarts sont encore plus flagrants. En France, principal acteur de l'introduction du sport en Afrique francophone, les pratiques sportives organisées en clubs ou associations de tous genres ne sont plus uniquement l'apanage des catégories sociales aisées. Le souci des acteurs n'est plus de rendre les pratiques sportives accessibles à tous, car des

¹³ Fates, Y., *op. cit.*, p. 56.

¹⁴ *Ibid*, p. 99.

¹⁵ *Id.*, p. 57.

stratégies, des politiques sportives ¹⁶ ont été mises en œuvre et ont assuré leur diffusion. Ces politiques et stratégies ont globalement permis la constitution et la création des infrastructures et équipements sportifs, la formation d'agents d'encadrement (administratifs, techniques, ...), le financement et la gestion de ces activités, la délégation de pouvoirs et de prérogatives aux collectivités¹⁷, etc. Bref, des actions ont été menées pour que les dynamiques nécessaires au développement sportif soient réunies. En France, le sport englobe plusieurs types de pratiques (professionnelles, amateurs, scolaires, loisirs, santé...). Il intéresse, par conséquent, toutes les catégories sociales et tend à devenir un produit de consommation de masse. Il participe aussi, de manière significative, à tous les domaines de la vie et assure des fonctions dont la gamme est des plus variées, que ce soit en matière d'économie (industrie, spectacle, loisirs sportifs...), de politique (idéologie et moyens d'actions des acteurs politiques, des élus locaux), de productions scientifiques (universitaires, technologiques...), d'actions culturelles ou sociales (innovations sportives, constitutions d'identité...), etc.

En Afrique francophone, les pratiques sportives sont loin de connaître un développement semblable. Le sport moderne a été introduit avec la colonisation et lors de l'accession de ces pays à l'indépendance, à la charnière des années soixante, il est devenu un outil de formation des citoyens¹⁸ et de représentation des États sur la scène internationale¹⁹. Des actions ont également été menées pour sa vulgarisation par la mise en place des mouvements sportifs, la création d'infrastructures et d'équipements sportifs, etc.²⁰ et il est certain que les activités sportives, dans ces pays, comptent à l'heure actuelle des effectifs de plus en plus élevés. Parmi les pratiques sportives qui se développent, le football est celle qui suscite le plus l'adhésion et l'engouement des populations. La popularité de cette discipline frise parfois la démesure, sous l'influence des nouveaux moyens de communication (la télévision, la radio, l'Internet...), grâce auxquels, le spectacle des compétitions est transporté des lieux de compétition dans les villes, les villages, les foyers, partout où existe un embryon de modernisme. Cette popularité tend à occulter les autres disciplines et en marge des sports collectifs, comme le basket-ball, le handball, le volley-ball et de certaines spécialités de l'athlétisme, subsistent des pratiques (sports individuels, sports à fort investissement économique, sports instrumentés...) dont l'accessibilité est difficile voire impossible pour les catégories sociales à faible revenu.

¹⁶ Cf Callède, J.-P., *Les politiques sportives en France, éléments de sociologie historique*, Paris, Economica, 2000.

¹⁷ Cf Honta, M., *Les territoires de l'excellence sportive*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2002.

¹⁸ Cf Fates, Y., *op. cit.*, p. 46-47

¹⁹ Deville-Danthu, B., *op. cit.*, p. 360-361.

²⁰ Cf Mélik-Chakhnazarov, A., *Le sport en Afrique*, Paris, Présence Africaine, 1970.

Parmi les pays d'Afrique francophone, le cas du Togo est assez exemplaire de ces paradoxes. D'abord, il est indéniable que, pour la pratique de masse, les loisirs, le sport santé, etc., des besoins subsistent. En effet, la population est jeune, elle compte 45,7% de moins de 15 ans²¹ ; on y observe l'apparition spontanée de certaines formes d'activités physiques en zones urbaines (course et gymnastique de groupe dominical avec accompagnement musical) et la subsistance de pratiques compétitives traditionnelles et ou initiatiques localisées à certaines aires géographiques en milieu rural (cas de la lutte en pays Kabyé). Ensuite, en considérant les conditions de sa participation aux seules coupes d'Afrique des Nations, le Togo investit, des millions, voire des milliards de FCFA. En 1998, après quatorze ans d'absence à cette compétition, le Togo se qualifie à nouveau pour la troisième fois. Pour cet évènement, l'Etat débloque six cents cinquante millions de FCFA (Budget Général 1998). A cet investissement étatique s'ajoute un investissement privé important qui mobilise tous les acteurs de la société togolaise soient les ménages, les sociétés privées, les scolaires, etc. En vue de soutenir la participation de l'équipe nationale, un comité de soutien à la coupe a été créé qui organise des récoltes de fonds sous forme de cotisations auprès de toutes les couches de la société. Malgré tous ces investissements, le Togo n'a jamais franchi le cap du premier tour à la Coupe d'Afrique des Nations depuis 1998. Mais chaque saison, sans que des solutions concrètes et pratiques aux problèmes qui se posent ne soient trouvées (regroupements des joueurs locaux et expatriés, préparation d'une relève, rémunération des joueurs, etc.), le Togo tient à renouveler sa participation. En témoignent encore les frasques de la Fédération Togolaise de Football et des Eperviers²² après une double qualification que personne n'attendait pour la Coupe d'Afrique des Nations (20 janvier-10 février) et la Coupe du monde (9 juin-9 juillet) de 2006. Comme d'habitude, en Egypte, le Togo n'a pas franchi le cap des matchs de poule de la coupe d'Afrique et a quitté la compétition sans gagner aucun match. Le même scénario s'est répété à la Coupe du monde de 2006 en Allemagne, mais, entaché cette fois par les négociations entre les dirigeants de la fédération togolaise, le gouvernement (le Premier Ministre fut dépêché en Allemagne pour gérer la crise) et les Eperviers qui conditionnaient les entraînements et leur participation par le versement des primes qui leur étaient dues. Il faut rappeler que pour la Coupe d'Afrique des Nations, ils réclamaient chacun vingt millions de FCFA (30 500€) et 101 millions de FCFA (155 000€) pour la Coupe du monde. Entre-temps, l'entraîneur nigérian Stephen Keshi, responsable de la double qualification de l'équipe nationale, était limogé après la déroute de la Coupe d'Afrique des nations. Durant la Coupe du monde, le nouvel entraîneur l'allemand Otto Pfister démissionnait et revenait ensuite pour terminer sa mission. Au final, après une expertise qui

²¹ Ben Yahmed, D., *L'atlas de l'Afrique*. Paris: Les Editions du Jaguar, 2000, p. 174.

²² Nom de l'équipe nationale de football du Togo.

constatait les dysfonctionnements de la Fédération Togolaise de Football, c'est la Fédération Internationale de Football Association qui a tranché en la faisant dissoudre le 8 novembre 2006. La Fédération Internationale de Football Association supervise alors les élections qui conduisent à la mise en place de la nouvelle fédération de football au Togo²³. Enfin, quasiment au niveau de toutes les autres disciplines, on observe les mêmes problèmes car les équipes nationales juniors et seniors ne sont pas permanentes. Seuls des regroupements épisodiques des derniers instants permettent, dans la mesure du possible, de constituer les équipes nationales. L'improvisation semble être la norme dans le sport au Togo et ces constats engagent à des questionnements.

1.1.2. La problématique du développement sportif au Togo

Dans le processus de mondialisation où sont engagés les États du monde moderne, la planification, dans tous les secteurs de l'activité humaine, est devenue une nécessité. De plus, la qualité de celle-ci constitue un défi permanent dans le contexte du « développement durable ». Notons que par « développement durable », nous entendons une inscription du développement dans la durée, y compris dans la considération du passé, comme réalité à faire fructifier, avec l'idée de partage et d'adhésion collective afin de construire un avenir dans lequel une nation, peut se retrouver. Les pratiques sportives modernes en s'universalisant font maintenant partie intégrante de ce processus de développement ou peuvent contribuer à ce processus mais les constats précédemment établis montrent dans les pays en développement la persistance de lacunes pour ce secteur d'activités. En Afrique francophone, la réflexion scientifique engagée sur le développement sportif est axée autour d'une question fondamentale : quel avenir ou quels enjeux du sport pour le troisième millénaire ? En appliquant cette problématique au Togo, il nous revient de répondre aux questionnements, ci-après, qui clarifient le travail d'investigation.

- 1) Que peut nous apprendre l'état des lieux des pratiques physiques et sportives au Togo ?
- 2) Quelles sont les principales séquences qui ont permis d'aboutir à la situation actuelle ?
- 3) La diffusion des pratiques sportives modernes au Togo diverge-t-elle du processus observé dans les autres pays francophones d'Afrique subsaharienne notamment le Sénégal et le Bénin ? en d'autres termes, peut-on identifier des traits singuliers propres au Togo, ou bien la situation d'aujourd'hui correspond-elle à des déterminismes d'ordre général ? Faut-il considérer qu'un certain retard ou encore des lacunes sont identifiables ?
- 4) Et quel développement est-il alors possible d'envisager ? Le sport de haut niveau ? Le

²³ Cf. *Le togolais.com* des 31 mai et 10 juin 2006 et *Fasozine* du 13 novembre 2006.

sport de masse ? Ou des activités physiques et sportives au service du développement durable ?

1.1.3. Les hypothèses de la recherche

Une hypothèse générale se dégage : tout comme d'autres pays francophones africains, le développement des activités physiques et sportives au Togo est limité par la persistance des liens avec le passé colonial. Cette hypothèse générale, permet trois orientations générales de la recherche :

1) Le système sportif au Togo et les options en matière de politique sportive n'ont pas changé depuis l'accès à l'indépendance : ils ne sont pas pertinents mais anachroniques ou déphasés face aux réalités socioéconomiques et aux attentes actuelles des populations.

2) La diffusion des pratiques sportives au Togo est semblable au processus observable dans les autres pays d'Afrique subsaharienne francophone notamment le Sénégal et le Bénin. Comme le Togo, ces deux pays sont d'anciennes colonies françaises où la France a mis en application sa politique coloniale sportive. Les politiques actuellement développées sont en continuité avec le legs colonial.

3) Au moins deux axes de développement sont envisageables : un développement sportif *stricto sensu*, en d'autres termes un développement centré sur le secteur sportif institutionnalisé *versus* un développement social dans lequel les activités physiques et sportives constituent un levier de développement de la société prise dans sa globalité.

Avec le développement sportif *stricto sensu* un principe se démarque : « l'individu se doit d'être à la mesure des attentes de l'institution sportive » pour qu'il obtienne son soutien. Il en retire l'avantage du prestige national mais il passe par un processus de sélection qui ne retient qu'une minorité de jeunes. Le principal inconvénient de cette option est qu'il n'intéresse pas un grand nombre, la majorité est écartée et ce modèle correspond à l'importation d'une culture étrangère, une culture « délocalisée ». En outre, l'efficacité du « système » s'appuie sur une culture sportive administrée.

Pour le développement durable par les activités physiques et sportives, le principe sous-jacent est que « les activités physiques et sportives se doivent d'être accessibles à tout un chacun », ceci implique la démocratisation pour l'accessibilité des pratiques au plus grand nombre mais aussi l'homogénéisation des modes de vie, et la mise en valeur du patrimoine culturel ancien. Le principal inconvénient de cette option c'est le risque de voir les pratiques sportives se banaliser dans de simple activité d'entretien physique où le sport perd sa nature.

Si cette dernière perspective est intéressante, c'est parce que les deux orientations identifiées à savoir : a) institutionnalisation du phénomène sportif proprement dit et b) contribution des activités physiques et sportives à l'élévation de la qualité de vie ne sont pas pensées en opposition mais plutôt en complémentarité l'une de l'autre.

Sur la base d'une ouverture comparative avec le Sénégal et le Bénin, nous essayerons de reprendre ces aspects, afin de voir où se situent les facteurs de facilitation du développement, voire d'innovation culturelle et sociale, dans le cas du Sénégal et du Bénin et où se situent les blocages dans le cas du Togo ; après tout, Michel Crozier a bien parlé de « la société bloquée »²⁴.

1.2. La revue de la littérature

Les mutations, les ruptures et évolutions des pratiques physiques et sportives affectent également le monde scientifique et universitaire qui se développe autour de la nébuleuse des sports. Au-delà des polémiques sur la signification, les représentations, les fonctions et le concept du sport, on assiste à une diversification des productions scientifiques. Comment se présente l'avancée des travaux dans le monde et au Togo ?

1.2.1. Les avancées de la recherche dans le monde occidental

Dans le cas de la France, le caractère pluridisciplinaire des colloques, par exemple celui de Bordeaux permet « la rencontre d'universitaires et de chercheurs de différentes origines scientifiques, mais aussi d'acteurs institutionnels, associatifs et économiques »²⁵. Ces colloques rendent compte de la diversité des approches, de la spécialisation des recherches et des échanges interdisciplinaires. De même, la multiplication des thèmes des numéros spéciaux des revues scientifiques : « histoire du sport, sociologie du sport, géographie du sport, ou encore économie, droit, ethnologie, anthropologie, démographie, politique du sport »²⁶ témoigne également de l'avancée des recherches. Dans un premier temps, les scientifiques cantonnés dans leurs domaines ont cherché à se saisir de l'objet sportif. A cette première génération de productions se sont ensuite ajoutées des recherches qui font le lien entre les différentes disciplines scientifiques et qui produisent des résultats d'une autre portée explicative sur le phénomène sportif. A l'université Victor Segalen Bordeaux 2, les productions doctorales du laboratoire dirigé par le Professeur André Menaut à la faculté de

²⁴ Crozier, M., *La société bloquée*, Paris, Editions du Seuil, 1970.

²⁵ Menaut, A. ; Reneaud, M., *Sport de haut niveau et sport professionnel en région(s). Quelles articulations avec l'Etat et l'Europe?*, Pessac, MSHA, 2001, p. 13.

²⁶ Augustin, J.-P.; Callède, J.-P., *Sport, relations sociales et action collective : actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux*, Talence, MSHA, 1995, p. 14.

Sciences et techniques des activités physiques 2 abordent dans ce sens des thèmes variés sur les acteurs et les stratégies d'intervention en activités physiques. Les sujets traités s'intéressent à l'action et à la coordination motrice (apprentissage moteur, performance), à la nature des activités physiques (jeux ou sport), à la psychologie (facteurs de la performance, techniques de compensation du stress ou techniques de coping), à la sociologie de l'organisation... Les approfondissements obtenus sur l'objet sport sont notables dans de nombreuses disciplines mais également de doctorants étrangers accueillis à Bordeaux. Ils sont le fruit du travail de nombreux chercheurs et universitaires du monde occidental car les travaux se diffusent et ne sont pas cloisonnés à leur seul lieu de production.

A ce propos, la géographie figure parmi les sciences sociales les plus récentes à s'intéresser au sport, la diversification de la production scientifique dans ce domaine date du XIX^e siècle. Jean-Pierre Augustin²⁷ en présente une approche épistémologique qui rend compte de la constitution, de l'évolution et de la teneur des productions qui ont été élaborées. Il faut noter qu'à partir du XIX^e siècle, la géographie effectue le passage de la description à l'explication à travers plusieurs grandes écoles. Il s'agit du déterminisme, de l'environnementalisme et du possibilisme. Cette dernière école se scinde en deux courants opposés mais complémentaires que sont le particularisme et l'universalisme. Cette évolution des concepts a permis de mettre en lumière les interactions entre l'homme et l'environnement. Les années soixante marquent une nouvelle modification des tendances. La géographie devient plus quantitative et qualitative avec les analyses novatrices de géographie politique et sociale. La nouveauté c'est que ce ne sont plus les espaces qui sont au centre des analyses mais les comportements humains dans les espaces et les interactions entre l'homme et son environnement. La notion de territoire apparaît et permet suivant les phénomènes étudiés de dégager des facteurs pertinents d'analyse, telles que la localisation, les dimensions et les propriétés de chaque espace. C'est dans ce processus d'évolution générale que le sport devient peu à peu un objet d'étude de la géographie. Pour la première fois, au XIX^e siècle un géographe Elisée Reclus présente le cricket anglais dans son ouvrage *Géographie universelle*. Plusieurs publications sur les loisirs et le tourisme sportif ont suivi et ont devancé la constitution des écoles de géographie du sport à partir de la fin des années soixante. On en dénombre aux USA, au Canada, en Grande-Bretagne, en Allemagne, dans les pays nordiques. En France, des équipes de recherche axées sur l'espace s'organisent et se sont organisées autour de centres d'études du sport à Bordeaux, Besançon, Grenoble, Pau, Montpellier, Lille et Caen. A ces centres s'ajoutent d'autres centres à caractère pluridisciplinaire à Limoges,

²⁷ Augustin, J.-P., *Sport, géographie et aménagement*, Paris, Nathan, 1995, pp. 6-7.

Lyon, Marseille, Nantes, Paris Orsay, Strasbourg et Toulouse²⁸. Il résulte de la constitution de ces centres, une production conséquente de publications d'intérêt divers portant sur la diffusion des pratiques, la singularité de localisation de certaines activités, les phénomènes identitaires et culturels liés aux espaces et aux pratiques sportives, le jeu d'appropriation de l'espace dans les aires de pratiques, etc. Avec les travaux de Brian J. L. Berry, nous disposons d'une approche classique de la théorie des places centrales dont les bases ont été établies « avant la seconde guerre mondiale par deux savants, un géographe, Walter Christaller et un économiste, August Lösch »²⁹. L'adaptation de cette théorie au sport par John Bale aboutit à la théorie des lieux sportifs qui permet d'appréhender l'organisation, les hiérarchies³⁰ et les flux qui se dessinent avec la diffusion du phénomène sportif³¹. « Le géographe T. Hägerstrand a ouvert la recherche à la modélisation en mettant en évidence l'existence de régularités dans le processus »³² de la diffusion des innovations. L'application de ces deux théories la diffusion et le lieu sportif en géographie du sport se retrouve dans les travaux de John Bale principalement sur les pays anglo-saxons et Jean-Pierre Augustin pour les pays francophones. Un autre outillage est présenté par les travaux de Daniel Mathieu et Jean Praicheux³³ qui orientent la géographie du sport vers une analyse spatiale basée sur la cartographie. Loïc Ravenel analysant le football français³⁴ procède à une utilisation synthétique des deux courants ; il existe actuellement un axe sociogéographique inauguré à Bordeaux par Jean-Pierre Augustin et Jean-Paul Callède et un autre de tendance spatiale à Besançon avec Daniel Mathieu et Jean Praicheux.

En sociologie, si le sport n'est devenu objet d'étude de cette discipline que tardivement, au début du XX^e siècle, la littérature produite est, cependant, nombreuse et variée. A l'origine, ce sont les situations d'effervescence (croissance ou crise financière) que connaissent les Etats-Unis et l'Europe vers les années soixante et soixante-dix qui ont focalisé l'intérêt des sciences sociales sur le sport³⁵. Inauguré par les scientifiques américains, l'analyse sociologique du sport s'est développée à ses débuts principalement sur la base du fonctionnalisme. Cette théorie part du principe qu'on observe dans la société humaine, des phénomènes qui lui permettent de fonctionner, d'où l'attribution ou l'existence de fonctions pour chaque élément culturel et chaque fait social. « Le sport posséderait donc des fonctions

²⁸ Augustin, J.-P., *op. cit.*, pp. 6-7

²⁹ Berry, B. J., *Géographie des marchés et du commerce de détail.*, (B. Marchand, Trad.) London: E & F.N. Spon, 1989, p 109.

³⁰ Bales, J., *Sports geography*, London, New-York: E. & F.N. Spon, 1989, p 77-87.

³¹ *Ibid.*, p. 51.

³² Augustin, J.-P., *op. cit.*, p. 39.

³³ Mathieu, D., & Praicheux, J., *Sports en France*, Montpellier, Paris, Reclus, Fayard, 1987.

³⁴ Ravenel, L., *La géographie du football en France*, Paris, PUF, 1998.

³⁵ Thomas, R., *Sociologie du sport*, Paris, PUF, 1998.

immuables et des fonctions variables selon l'environnement culturel. Il faut aussi bien distinguer les fonctions attribuées et les fonctions réelles, les fonctions manifestes et les fonctions latentes »³⁶. Les travaux réalisés en sociologie du sport sont multiples et révèlent que les fonctions du sport sont différentes selon le point de vue du sujet ou de l'observateur. Pour les pratiquants, la perception des fonctions du sport dépend de différents facteurs tels que les catégories socioprofessionnelles, l'âge, le sexe, la classe sociale. Par contre l'intérêt des auteurs pour les fonctions du sport varie suivant le courant idéologique où ils se placent. En France, « les débuts de la discipline peuvent être grossièrement situés au vingtième siècle dans les années soixante en référence à différentes publications »³⁷ parmi lesquels on retrouve des courants de pensée qui essaient de saisir l'objet étudié, ou qui s'opposent sur la continuité ou la rupture du fait sportif, ou encore qui l'appréhendent comme une véritable innovation. Sans faire une liste exhaustive, les méthodes d'analyse des politiques sportives publiques appliqués par Jean-Paul Callède, Pratick Bayeux et Jérôme Dupuis permettent de guider certaines de nos interprétations.

S'agissant des sciences économiques, la naissance de l'économie du sport moderne, entendue comme activités lucratives, est antérieure à la géographie et à la sociologie appliquée au sport. Elle date de la fin du XVIII^e siècle et est marquée par l'apparition de : « combats de boxe professionnels, production de gants de boxe, puis (vers 1830) production de canots et avirons pour la course, de vélocipèdes de compétition (1868) »³⁸. Malgré l'évolution du rapport entre économie et sport, la recherche dans ce domaine ne s'est développée que tardivement au XX^e siècle. Les premières analyses paraissent en Amérique dans les années 1950 et en Europe à partir des années 1970. En Amérique, les milieux professionnels étaient en crise car les joueurs en se syndiquant provoquent une hausse des primes et des salaires qui amènent en réponse la cartellisation des clubs en Ligue. Or les trusts tombent aux USA sous le coup de la loi antitrust de 1910, d'où le vote d'une loi spéciale en 1961 exemptant de l'application de cette loi de 1910 « les activités sportives donnant lieu à rémunération ». En France par contre la crise provient du dépôt de bilan en 1978 de clubs de football professionnel qui sont ruinés pour avoir payé de trop fortes primes et de l'obsolescence de la loi de 1901 sur les associations (par rapport au sport). A cela s'ajoute le fait que les économistes se retrouvent face à des demandes de formation provenant de dirigeants pour la plupart bénévoles qui sont obligés de brasser des sommes considérables

³⁶ *Ibid.*, p. 68.

³⁷ Michon, B., « Eléments pour une histoire de la sociologie du sport en France. Hier, aujourd'hui et demain », in *Sport, relations sociales et actions collectives*, Talence, MSHA, 1995, p.735.

³⁸ Andreff, W., & Nys, J.-F., *Economie du sport*, Paris, PUF, 1997, pp. 3-4.

sans connaissances approfondies de gestion³⁹. En conformité avec des analyses traditionnelles ou des analyses pluridisciplinaires, on enregistre en économie du sport une diversité de publications.

« Le champ couvert inclut désormais des éléments d'économie publique (budget sport de l'Etat et des collectivités locales, fiscalité), l'étude du comportement des ménages (pratiques et consommations sportives), des incursions dans l'économie industrielle (industrie et marchés des articles de sport et stratégies des firmes impliquées) et dans l'économie des services (spectacles, publicité, sponsoring), une analyse d'économie du travail (marché du travail des sportifs professionnels, rémunération, division du travail), une sollicitation de l'économie du développement (retombées économiques régionales du sport, sous- développement du sport dans le Tiers - Monde) et de l'économie internationale dans la mesure où tout flux économique qui touche au sport de haut niveau s'internationalise aujourd'hui et fait entrer en jeu des firmes multinationales. A cela s'ajoute une vague gonflante de travaux monographiques sur la gestion et l'administration d'activités locales, de clubs ou d'équipements sportifs »⁴⁰.

La création du Centre de droit et d'économie de Limoges a permis, en France, la publication de nombreuses recherches menées par des universitaires tels Wladimir Andreff, Jean-François Nys, Jean-François Bourg...

Face à la croissance et à la variété du phénomène des activités physiques on observe dans les pays occidentaux une multiplication des recherches sur cet objet. Comment se présente la recherche en Afrique et spécifiquement au Togo ?

1.2.2. L'insuffisance des recherches au Togo

Arrivé plus tard sur la scène des activités physiques modernes et par divers concours de circonstances, les pays les moins avancés peinent à relever le défi de la recherche scientifique. Même dans ce secteur, l'opposition Nord/Sud persiste. Limitons-nous au contexte des pays francophones d'Afrique. En France, le débat porte sur le bilan des connaissances, le renouveau des concepts disciplinaires et en plus d'une approche pluridisciplinaire, la tendance est orientée vers une approche interdisciplinaire. Dans ce cadre, les colloques des 23 et 24 mars 1990 à Besançon et des 14 et 15 octobre 1995 à Bordeaux illustrent les conférences qui s'organisent autour de l'objet sportif entre les chercheurs de tous

³⁹ Andreff, W., Ehrenberg, A., Guillaume, M., Pociello, C., & Delacroix, X., in *L'économie du sport, Esprit N° 125*, 1987, pp. 285-295.

⁴⁰ Andreff, W., & Nys, J.-F., *op. cit.*, pp. 5-6

les domaines. En Afrique francophone, le débat scientifique se structure : il cherche à s'affirmer sur la scène internationale. En effet, l'organisation du premier colloque international de management du sport en 2004 au Maroc montre l'intérêt porté au phénomène sportif dans la plupart des pays (50 conférenciers)⁴¹. A Bordeaux, Grenoble, Clermont-Ferrand... plusieurs thèses sont soutenues par des chercheurs d'Afrique francophone dont des Camerounais, des Béninois, des Sénégalais. Comme objet d'étude, le sport est entré dans les préoccupations des scientifiques de nombreux pays d'Afrique francophone. Cependant, cette production plus récente est loin d'être équivalente à celle de la France et surtout, les universités françaises jouent un rôle prépondérant comme foyer de production de ces recherches. Ces universités jouent donc le rôle de centre de formation de nombreux universitaires africains.

Au Togo, le débat n'existe pas : d'une part, le champ d'investigation des activités physiques et sportives est encore vierge dans le monde universitaire et d'autre part, la pénurie de connaissances, même de simples statistiques, sur ce domaine est indéniable. Les seules productions régulières sur le sport togolais sont les mémoires des étudiants engagés dans la formation du professorat d'éducation physique et sportive de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports. Bien que le cursus soit de quatre ans après le baccalauréat et que certains des enseignants soient des universitaires, cette institution n'est pas rattachée à l'université de Lomé alors que dans la sous-région ouest africaine, les autres états francophones, Sénégal, Bénin, ..., ont déjà franchi ce cap. La formation des professeurs d'Education Physique et Sportive est intégrée officiellement dans les cursus universitaires de ces pays. Au Togo, l'isolement de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports du Togo du monde universitaire est un facteur réducteur de l'envergure des productions. Par ailleurs, les mémoires pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux fonctions de Professeur d'Education Physique et Sportive (CAPEPS) des étudiants de l'Institut National de Jeunesse et des Sports de Lomé ne s'intéressent pour la plupart qu'aux problèmes de pédagogie, de didactique inhérents à la profession d'enseignant d'éducation physique et sportive et souvent, à la problématique de la redynamisation du sport de masse ; une redynamisation qui, cependant, ne reste toujours que théorique et un sport de masse basé sur des pratiques exogènes qui demeure nous le verrons un objectif erroné des lendemains des indépendances. En dehors de la thèse d'Adodo Efoe Mensah⁴² soutenu à Bordeaux pour un doctorat en sciences de l'information et de la communication, des mémoires de Eteh Houédakor, dans le cadre d'une maîtrise en

⁴¹ Bouchet, P. & Kaach, M., *Afrique francophone et développement du sport: du mythe à la réalité*, Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan, 2004, p. 7.

⁴² Mensah, A. E., *Sport et société au Togo, de l'indépendance à aujourd'hui*, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux 3, 1984.

géographie à l'Université de Lomé⁴³ et d'un master de recherche à l'université de Bordeaux 2⁴⁴, il n'existe pas au Togo et sur le Togo, à notre connaissance, de productions scientifiques universitaires sur le sport et encore moins sur le thème du sport dans ses relations à l'espace. Le seul document officiel sur les activités physiques et sportives est un rapport produit en 1990 par la Société Togolaise d'Etude de Développement, sur commande conjointe du Ministère des Mines et du Plan et du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture du Togo⁴⁵. Nous ne pouvons manquer de citer l'ouvrage du journaliste Messan Gnamey intitulé : « *Histoire du football togolais* ». Cet ouvrage constitue, à notre connaissance, une véritable chronique sur le football au Togo. L'auteur propose une compilation chronologique et illustrée des événements les plus marquants : premières initiatives de vulgarisation, fondations d'associations sportives, résultats de rencontres sportives, etc. Il retrace ainsi « l'évolution du football de 1917 à 1992 »⁴⁶ au Togo. Messan Gnamey, a travaillé comme journaliste sportif à Radio Lomé. Il est actuellement la mémoire vivante du football au Togo. Son livre, conçu vraisemblablement à partir de ses archives personnelles, pêche seulement par le manque de citation des sources dont sans doute ses notes personnelles de reportages sportifs. L'ouvrage souffre principalement d'un problème de mise en forme : l'année, le lieu et la maison d'édition ne figure pas sur l'exemplaire que nous avons pu consulter. Toutefois ce document est une excellente source d'informations sur le football togolais.

Face aux carences de la littérature scientifique au Togo, la recherche étant balbutiante dans le domaine, il s'avère nécessaire de connaître la situation des activités physiques et sportives, de savoir où se situe le Togo par rapport aux autres états francophones ouest-africains et quelles perspectives sont envisageables. Quelles approches, quels outils théoriques et méthodologiques peuvent-nous permettre d'atteindre les objectifs que nous nous fixons ?

1.3. Les dimensions théoriques et méthodologiques

Différentes disciplines scientifiques s'intéressent au thème des activités physiques et sportives et l'un des préalables requis, est la définition du champ disciplinaire dans lequel

⁴³ Houédakor, E. K., *Essai d'analyse géo-économique du sport au Togo: cas de la commune de Lomé*, Mémoire de maîtrise, Faculté des lettres et sciences humaine, département de géographie, Université de Lomé, 2001.

⁴⁴ Houédakor, E. K., *Le rayonnement du judo au Togo: réalité nationale, contraintes et opportunités de développement*, Mémoire de master STAPS, Université de Bordeaux 2, 2004.

⁴⁵ Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture; Ministère des Mines et du Plan., *Programme de relance des activités physiques et sportives au Togo*. Lomé: Société Togolaise d'Etude de Développement, 1990.

⁴⁶ Gnamey, M. *Histoire du football togolais*, p 7.

s'inscrit cette recherche.

1.3.1. Une approche pluridisciplinaire et comparative

Cette étude se place principalement dans une perspective de géographie du sport, la géographie ayant cette vocation de se placer à l'intersection de différentes approches scientifiques. Elle procède globalement par deux méthodes. D'abord, par une projection des données sportives dans l'espace ou sur le territoire combinée avec des indicateurs socio-économiques. Mais cette discipline n'a pas seulement la vocation d'une mise à plat des phénomènes sportifs mais aussi, l'analyse de la dimension sociale des phénomènes spatiaux identifiés. C'est pourquoi elle associe ensuite à l'utilisation de la cartographie et des indicateurs socio-économiques, des concepts, modélisations ou théories (diffusion et lieux sportifs) qui permettent de faire un constat des disparités d'organisation, de gestion, de répartition et d'intensité des pratiques, de susciter des interrogations, d'ouvrir des thématiques de recherches et d'explications des faits sportifs. C'est dans ce sens que l'utilisation de la géographie du sport comme outil d'investigation intéresse cette étude dont le but est de produire, une vue synthétique et prospective des activités physiques et sportives au Togo.

Le Togo fait partie d'un ensemble de pays qui constitue aujourd'hui une unité géographique, économique et politique. A partir de la première guerre mondiale, il a été rajouté à l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.)⁴⁷ dont la majeure partie des Etats constitue aujourd'hui l'unité géographique et politique de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (C.E.D.E.A.O.)⁴⁸. En comparaison avec les autres Etats de cette communauté, le Togo a eu un destin à part. En effet le Gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française n'a eu droit de regard sur le territoire du Togo qu'en 1936 (décret du 19 septembre). Mais, dix ans plus tard, en 1946 (décret du 3 janvier), le Togo était soustrait à son autorité. L'évolution du Togo « n'intéressera plus l'A.O.F. que dans la mesure où ses institutions serviront de banc d'essai et inspireront le régime de la loi-cadre »⁴⁹. De plus, explicitement dans les documents de la période coloniale, « le Togo et le Cameroun sont des pièces étrangères intégrées dans l'Union Française... "petits poucets" au milieu d'ogres prêts à les dévorer »⁵⁰. Notre thème d'étude s'inscrivant dans la problématique générale du développement du sport dans les pays africains situés au sud du Sahara et précisément dans

⁴⁷ Huit territoires : Sénégal, Soudan (actuel Mali), Mauritanie, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey (actuel Bénin), Haute-Volta (actuel Burkina-Faso) fédérés et dirigés de 1895 à 1959 par la France.

⁴⁸ Bénin, Burkina, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo constituent les états de la C.E.D.E.A.O. fondée le 28 mai 1975

⁴⁹ Benoist, J.-R., *L'Afrique Occidentale Française. De la conférence de Brazzaville (1944) à l'indépendance (1960)*, Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines, 1982, p. 7.

⁵⁰ Froëlich, J.-C., *Cameroun-Togo. Territoires sous tutelle*, Paris: Berget-Levrault, 1956, p. VII.

les pays de l'ancienne Afrique Occidentale Française, il serait intéressant de savoir si les contextes sociopolitique et économique, l'organisation sportive et le processus de diffusion des pratiques sportives à l'œuvre au Togo sont différents de ceux observables dans les autres pays francophones de l'Afrique de l'ouest. Notre choix se porte sur le Sénégal qui était la capitale coloniale de la fédération, donc un référent essentiel au sein du bloc des Etats francophones de l'Afrique de l'ouest, et le Bénin voisin géographique et pays limitrophe avec lequel le Togo à en partage les mêmes ensembles géographiques (chaîne de l'Atakora, fleuve Mono) et des populations qui ont les mêmes bases culturelles ou ethniques (éwé, adja, kabyé...).

Le Sénégal et le Bénin ayant déjà fait l'objet de plusieurs études, nous nous sommes intéressés, dans un premier temps, à connaître l'état des lieux des activités physiques et sportives au Togo et dans un second temps, nous avons procédé à la comparaison avec le Sénégal et le Bénin. A partir de ces analyses, nous nous sommes engagés finalement dans une étude des perspectives d'avenir au Togo. Nous avons alors défini des orientations qui pourraient contribuer à l'élaboration d'une politique de développement réaliste en fonction des ressources, des potentialités et des contraintes.

Pour expliquer la configuration actuelle du monde sportif au Togo, nous avons été amené à adopter des points de vue, historique, politique, sociologique et à essayer une approche économique du sport. N'étant pas formé à ces disciplines scientifiques, notre contribution ne peut être que modeste. Au final, la configuration actuelle de la littérature scientifique francophone d'Afrique noire et l'insuffisance des travaux au Togo nous ont conduits à nous inscrire dans une approche géographique et comparative soutenue par des arguments historique, sociopolitique et économique.

1.3.2. L'outillage théorique

L'outillage théorique disponible en géographie comprend plusieurs éléments. Certains ont retenus notre attention.

La théorie de la diffusion de l'innovation⁵¹ rend compte de la transmission et de l'adoption graduelle dans le temps et dans l'espace d'une innovation. Cette théorie a un double aspect qualitatif et quantitatif. Appliquée au sport, différents niveaux et échelles d'analyse (tabl. 1) se distinguent. D'un point de vue qualitatif, la diffusion procède d'abord par contagion à un niveau local, ensuite par expansion lorsque d'autres centres sont touchés et

⁵¹ Cf. Augustin, J.-P., *op. cit.*, pp. 39-78.

enfin par relocalisation en suivant les flux migratoires. D'un point de vue quantitatif, et à partir de la régularité observée, Hägerstrand (1953) a ouvert la voie à la modélisation⁵². Il distingue quatre phases.

Tableau 1: Echelles et niveaux d'analyse de la diffusion

		Echelles			
		Local	Micro	Méso	Macro
Niveaux d'analyse	Afrique	Zones sportives nationales	Etats	Anciens pays de l'A.O.F.	Zones sportives continentales (C.S.S.A.)
	Pays	Quartiers	Centre/périphéries	Villes	Régions sportives
	Qualitatif	Apparition de l'innovation	Contagion	Expansion	Relocalisation
	Quantitatif	Amorce de la diffusion	1 ^{ère} diffusion ou expansion	Condensation ou large diffusion	Saturation ou stabilisation

L'amorce de la diffusion dans le centre de l'innovation (création ou invention de la pratique). L'expansion ou la 1^{ère} diffusion (étape d'organisation de l'activité). La condensation ou large diffusion (étape de développement volontariste). La saturation ou la stabilisation des effectifs lorsque se forme un marché équilibré de l'offre et de la demande.

La théorie des lieux sportifs⁵³ est une adaptation de la théorie des places centrales de Christaller (1933) et Lösch (1940) qui pose le postulat suivant lequel, en zone homogène, on observe une hiérarchie des centres. Au centre du dispositif, se trouve la grande ville dispensatrice de biens à tous les niveaux. Elle est entourée de centres moyens secondaires entourés eux aussi de centres de niveau inférieur. Autour des centres se dessinent des aires d'attraction proportionnelles au niveau dans la hiérarchie. Les centres se répartissent dans l'espace en suivant un modèle idéal hexagonal ou en nids d'abeilles. Cette configuration géométrique traduit le mieux la répartition des aires de marchés et le comportement des consommateurs. Ceux-ci s'approvisionnent auprès du fournisseur le plus proche. Or l'adoption du cercle dans la définition des aires de marché générerait des aires de recouvrement qui sont incompatibles avec le mode de décision des consommateurs. Le modèle idéal de représentation est donc basé sur l'hexagone qui permet d'éviter ces aires de recouvrement.

⁵² Hägerstrand, T., *Innovation diffusion as a spatial process*, (A. Pred., trad.), Chicago, University of Chicago Press, 1967.

⁵³ Augustin, J.-P., *op. cit.*, pp. 79-108.

L'adaptation de cette théorie au sport par John Bale⁵⁴ induit trois conséquences : d'abord « la fonction d'un lieu sportif » est de fournir à un arrière pays sous-jacent des sportifs (au lieu des biens et services). Les plus importants lieux sportifs deviennent des lieux de haut niveau sportif dotés de grands équipements et aux seuils de population élevés. Ensuite, « les lieux sportifs d'ordre secondaire » fournissent dans une aire limitée des installations réduites en taille et des équipements avec un seuil de population plus faible. Et enfin l'organisation hiérarchique des lieux pour être optimale implique la réduction des déplacements au minimum pour le consommateur, l'assurance pour les promoteurs d'un seuil de fréquentation pour garantir la rentabilité des équipements et spectacles.

De la théorie des lieux sportifs, découle dans l'idéal un système spatial sportif également en nids d'abeilles avec trois types de centres. Des centres régionaux aux équipes et équipements de premier plan attirant dans leur aire d'influence un large public. Des centres de district aux services et spectacles intermédiaires. Des centres locaux intéressés par une clientèle et des équipements de proximité.

Il se développe également un « marché des athlètes » organisé en trois niveaux d'ordre croissant. Au premier niveau, les joueurs des villages et des petites villes évoluent en série régionale. Au deuxième niveau, les joueurs des clubs de deuxième division et de troisième division des petites villes sont renforcés par les joueurs provenant de l'arrondissement et des secteurs avoisinants. Au troisième niveau, les joueurs des grands clubs régionaux évoluent en première division groupes A et B. Il se dessine également un « système de circulation des athlètes » à trois niveaux de recrutement. D'abord un recrutement de voisinage basé sur la proximité, ensuite un recrutement de sélection en fonction des qualités et des preuves d'efficacité des joueurs et enfin un recrutement d'élection qui permet l'accès des joueurs les plus méritants à la première division.

Cependant, on observe des écarts aux modèles idéaux de la théorie de lieux sportifs qui ne sont envisageables que dans un espace homogène. Dans la réalité, il existe des irrégularités qui sont dues à des paramètres dominants tels que le milieu physique, la démographie, l'économie, la société, la culture, l'histoire, la diversité des pratiques, leur mode de diffusion etc.

Plusieurs variables ont été retenues pour mettre en application les théories de la diffusion et des lieux sportifs. Elles concernent à la fois les sportifs, les associations et les fédérations.

⁵⁴ Bales, J., *Sports geography*, London, New-York, E. & F.N. Spon, 1989.

- Pour les sportifs, il s'agit de connaître au niveau qualitatif : la nature des dépenses et le mode de financement de leur pratique. Au niveau quantitatif, il faut évaluer le coût des différents investissements.

- Pour les associations ou les clubs sportifs, au niveau qualitatif: il s'agit des structures administratives, de la situation vis-à-vis de la loi (déclaration au journal officiel ou non), du lieu d'entraînement, du siège, du niveau des agents d'encadrement, de la nature des équipements et infrastructures, de la périodicité des entraînements, des résultats compétitifs, de la nature des dépenses de fonctionnement, de la nature des activités entreprises et de leur mode de financement. Au niveau quantitatif, il est retenu: l'année de création, le nombre d'inscrits, le nombre d'encadreurs, l'effectif des différents équipements et infrastructures et le coût des activités.

- Pour les fédérations, qualitativement il y a : la structuration administrative, les résultats sportifs nationaux et internationaux, les différentes participations aux rencontres internationales, le siège, la nature des équipements et infrastructures, la nature des dépenses de fonctionnement, la nature des activités entreprises et leur mode de financement. Quantitativement, il faut noter: l'année de création, le nombre de clubs affiliés, le nombre de clubs en activités, le nombre d'équipements et d'infrastructures et le coût des activités.

La cartographie constitue l'un des principaux outils d'analyse en géographie du sport. De ce point de vue, cette étude s'inscrit dans le cadre du modèle d'approche cartographique du sport adopté par Daniel Mathieu et Jean Praicheux⁵⁵. Ce modèle combine l'utilisation de méthodes graphiques et d'indicateurs relevant de la sociodémographie et de la démogéographie. Pour savoir qui sont les sportifs, des variables indépendantes sont retenues pour caractériser les différentes populations de pratiquants ; il s'agit du sexe, de la nationalité, de la catégorie socioprofessionnelle, des résultats sportifs, de la motivation pour la pratique et du lieu de résidence. Certaines variables dépendantes permettent de savoir comment les activités physiques et sportives sont pratiquées notamment l'âge, le nombre d'années de pratique, le coût, la fréquence des activités. D'autres variables telles que la disponibilité des infrastructures, leur accessibilité, les médias sont pris en compte ; elles constituent des éléments de médiation qui favorisent ou freinent l'accès du plus grand nombre aux pratiques sportives. En combinant ces variables à la taille de l'agglomération et aux fréquences de pratique on obtient des cartes à base de taux (taux de pénétration, de fidélisation, de pratique...) Les cartes résultant de ces combinaisons permettent aussi la description de la répartition des sportifs sur un territoire ou mettent en relief, la répartition des phénomènes sportifs et leurs composantes, les régularités et les ruptures observées. L'explication des

⁵⁵ Mathieu, D., & Praicheux, J., *Sports en France*, Montpellier, Paris, Reclus, Fayard, 1987.

disparités observées fait donc appel à des connaissances autres que géographiques d'où la nécessité d'autres types d'approche (disciplinaire ou pluridisciplinaire) une fois les questions posées par l'éclairage géographique.

A partir de cet outillage théorique nous avons organisé l'analyse en deux phases. La première phase est descriptive ; elle concerne l'étude des processus qui ont permis l'apparition, la mise en place ou l'organisation des différentes formes de pratiques physiques et sportives au Togo : c'est l'analyse de la diffusion. Nous avons distingué deux périodes : les processus à l'œuvre durant la colonisation et les processus après l'indépendance. Ensuite, l'activité physique et sportive donne lieu à des modes d'organisation autorégulée ou institutionnalisée. Nous avons procédé également à leur observation, localisation et description. S'agissant des pratiques institutionnalisées qui relèvent du mouvement sportif, nous avons identifié les structures administratives, les groupements sportifs, recensé les infrastructures, les matériels, les athlètes et mesuré les performances sportives. Pour le mode de fonctionnement des structures identifiées, leurs modalités de régulation, de financement et de gestion ont été étudiées. Spécifiquement, nous avons constitué la nomenclature des acteurs impliqués, évalué leur participation au financement des activités, estimé le coût de ces activités et les performances obtenues. Tout au long de cette phase descriptive, nous avons tenu compte des marqueurs historiques pour expliquer les phénomènes observés.

Dans la seconde phase, pour effectuer la comparaison du cas du Togo avec le Sénégal et le Bénin nous avons retenu pour chaque pays un ensemble de caractéristiques générales. D'abord, nous avons défini le contexte général dans lequel se développent les activités physiques de chaque pays en prenant en compte des indicateurs sociodémographiques. Parmi les plus pertinents, nous avons retenu au niveau humain, la répartition par sexe, par âge, et par habitat. Ensuite au niveau des données de géographie physique, nous nous sommes limité au climat, au relief et à la végétation dans ses grands traits. Enfin, comme le régime politique de chaque pays est un important facteur qui affecte le développement social, nous avons tenu compte des processus qui ont permis la mise en place des régimes de chaque Etat, l'orientation de ces régimes politiques et comment se traduisent en termes de lois ou de politiques sportives, les interactions entre les Etats et les sociétés. C'est à partir de ces critères identifiables pour chaque pays que nous avons effectué la comparaison et dégager des perspectives dans le cas du Togo.

1.3.3. Les sources de données

La documentation nécessaire à cette étude concerne le Togo, la France, le Sénégal et le

Bénin. Pour la France, le Sénégal et le Bénin nous fondons notre investigation sur la relecture des ouvrages existants, dont plusieurs thèses soutenues en à l'Université Victor Segalen Bordeaux 2. Pour le Togo, deux options ont été prises pour la collecte des données : d'abord l'analyse des documents du Centre des Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence et ensuite le recueil de données primaires à partir de questionnaires administrés en de 2005 à 2006.

Le Centre des Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence rassemble quatre types de fonds. Le premier se compose des documents provenant de la bibliothèque du Gouvernement général d'Algérie (identification AOM) ; ce fonds continue de s'enrichir de nouvelles acquisitions. Le second fonds clos depuis 1987 correspond à la Section Outre Mer des archives nationales (identification SOM) installé auparavant rue Oudinot à Paris. Il rassemble les documents de l'ancien Ministère des Colonies. Le troisième fonds réuni la documentation de l'Ecole coloniale (identification ECOL) devenue Ecole Nationale de la France d'Outre mer (identification ENFOM). Le quatrième et dernier fonds n'est autre que la bibliothèque personnelle du Martiniquais Moreau de Saint-Rémy.

Parmi ces archives, il existe toute une documentation qui renseigne sur la période coloniale française au Togo. Cependant la plupart de ces documents ne donnent du Togo que des descriptions de géographie physique et humaine exploitables aux niveaux économique ou politique ou encore utiles à l'administration et à la rentabilité du territoire. Les documents intéressants au point de vue de la diffusion des pratiques sportives sont peu nombreux et ne donnent que des informations parcellaires. Sur cent vingt ouvrages⁵⁶, que nous avons pu identifier, consacrés de manière spécifique au Togo, seuls seize peuvent être retenus pour l'intérêt qu'ils présentent pour l'étude de la diffusion des pratiques sportives modernes ; en l'occurrence la thèse en lettre et sciences humaines de Raymond Guillaneuf titré *la presse au Togo (1911-1966)* permet de connaître la presse existant sur la période coloniale au Togo, sa localisation et son état de conservation. Guillaneuf a travaillé à Lomé :

- « à la bibliothèque nationale, appelée aussi Institut National Togolais des Sciences Humaines,
- au service de l'Information de la Présidence de la République,
- à l'Imprimerie de l'Ecole Professionnelle de la Mission Catholique,
- à la Bibliothèque de l'Institut d'Etudes Supérieures du Bénin,
- à l'Ambassade d'Israël au Togo, 22, ancien Boulevard Circulaire
- dans les collections privées :...

⁵⁶ Cf. annexes 1.

À Dakar, [ont été consultés] les archives de la Bibliothèque de l'Institut Français d'Afrique Noire et celles du Sénégal. Enfin, en France, ...

-à la Bibliothèque de la Section Outre-Mer des Archives Nationales, 27 rue Oudinot à Paris,

- et à l'Annexe de la Bibliothèque Nationale, 2, rue Montbaoron à Versailles.

Ce sont les collections de Versailles et surtout de Paris qui sont les plus riches et les mieux conservées pour les journaux publiés avant 1960...

... Les collections du Togo sont, par ailleurs, en assez mauvais état ; celles de la Bibliothèque Nationale se trouvaient mélangées avec les papiers...

... Enfin les collections de l'IFAN à Dakar sont très réduites, puisqu'on n'y trouve que des exemplaires d'une dizaine de journaux au Togo »⁵⁷.

Il faut comprendre que l'apparition de la presse togolaise est liée plus à des idées de revendications politique et syndicale qu'à la nécessité de vulgariser l'information et :

« on peut dégager trois grandes périodes dans l'histoire de la presse du Togo :

-la période 1911-1940 : les débuts de la presse au Togo,

-la période 1943-1958 : la presse du Togo et la lutte nationaliste,

-la période 1958-1966 : la victoire des nationalistes et l'assouplissement de la presse au Togo »⁵⁸.

Par ailleurs, « La presse sportive eut une existence éphémère au Togo. Trois journaux furent publiés à Lomé, mais ils n'eurent que peu de numéros :

-Miroir des sports en 1953

-Togo-sport 1953-1956

-Togo éclair en 1955.

Ces rares journaux qui publient presque exclusivement des annonces ou des comptes rendus de matchs de football ont le mérite de nous renseigner sur la place que ce sport tenait au Togo »⁵⁹.

Ces indications sur le travail effectué par Guillaneuf sur la presse au Togo et le coût qu'aurait nécessité des voyages d'études au Togo nous ont amené à limiter la consultation des documents d'archives à ceux du Centre des Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence. En effet, les documents les mieux conservés notamment ceux de la Section Outre-Mer de Versailles ont été transféré au Centre des archives d'Aix-en-Provence. Nous avons ainsi consulté tous les exemplaires disponibles de Togo-sport, soient dix-huit numéros des années

⁵⁷ Guillaneuf, R., *La presse au Togo (1911-1966)*, Mémoire de DES, Faculté des lettres et sciences humaines, mention histoire, Université de Dakar, 1967, pp. 2-4.

⁵⁸ *Ibid.* p. 11.

⁵⁹ Guillaneuf, R., *op.cit.*, p. 27.

1953 à 1956. En revanche, les numéros de Togo-éclair et Miroir des sports accessibles à la Bibliothèque Nationale de Paris et à la Bibliothèque Nationale du Togo n'ont pas été à notre portée. Les exemplaires de Togo-sport couvrent une période plus étendue que les deux autres journaux et renseignent sur l'intensité de la vie sportive principalement vers la fin de la période coloniale ; l'essentiel des articles étant, bien sûr, des comptes rendus des matchs surtout de football aux niveaux national et international.

Afin de compléter la documentation sur le sport au Togo, nous avons mené, de juillet 2005 à janvier 2006, une enquête sur le football togolais. Les archives fédérales ne sont pas complètes et malgré l'existence d'un poste de préposé aux archives, la documentation conservée par la fédération ne permet pas de reconstituer l'histoire du football. A ce propos, la fédération nous a référé à Messan Gnamey, ancien journaliste sportif de Radio Lomé⁶⁰, dont le concours nous a permis de retracer les grandes lignes de l'histoire du football togolais. Les autres informations relatives aux activités, aux infrastructures, aux finances, etc. ont pu être recueillies directement auprès des responsables fédéraux en exercice (tab. 2). Des questionnaires ont été adressés aux entraîneurs titulaires de chaque équipe de première division. Seuls trois entraîneurs ont répondu. Ce nombre de réponses n'assure pas la représentativité de toute la population des entraîneurs, toutefois, de par ses qualifications, nous avons pris en considération les informations fournies par Esso Abalotou, Chef division pédagogie-formation à la Direction de l'Education Physique et des Sports, ex-entraîneur des équipes d'Asko de Kara, de Dumas et Agaza FC.

Tableau 2: Les sources d'information sur le football togolais

Sources	Qualifications
Messan Gnamey	Ancien journaliste sportif
Sényamé Lawson	Secrétaire Général Adjoint
Akouété Loumon	Conseiller, Préposé aux archives
Koffi Danhin	Comptable

Trente questionnaires ont été adressés aux footballeurs de chacune des quatorze équipes de première division. Nous avons recueilli et traité les réponses des joueurs de treize équipes dont deux équipes féminines, soit un total de quatre-vingt-dix réponses exploitables.

Les résultats de cette enquête permettent de retracer l'histoire et l'évolution du football au Togo et de décrire les caractéristiques socio-économiques des footballeurs de première division.

⁶⁰ Radio Lomé est la radio nationale du Togo.

Tableau 3: Répartition des joueurs de football de première division

Nombre de questionnaires	Dénomination de 'équipe	Situation géographique	Type d'équipe	
Hommes	6	AS Douane	Lomé	Corporative
	11	Etoile Filante	Lomé	Civile
	7	Togo Port	Lomé	Corporative
	6	Sémassi	Sokodé	Civile
	3	AC Merlan	Lomé	Civile
	11	Agaza	Lomé	Civile
	9	Asko de Kara	Lomé	Civile
	5	Dyto	Lomé	Militaire
	3	Togo Télécom	Lomé	Corporative
	1	Maranatha	Lomé	civile
	1	Gomido	Lomé	civile
Femmes	19	Commune de Kara	Lomé	civile
	8	Commune de Lomé	Lomé	civile
Total	90			

A partir des résultats de nos investigations, notre contribution à l'étude des activités physiques et sportives au Togo se répartit en sept chapitres. Le deuxième chapitre qui suit clôt cette première partie et dresse un tableau aussi fidèle que possible du contexte togolais.

Chapitre II : le cadre national du Togo

Le processus de colonisation de l'Afrique entamée par les Etats européens a été à la base de la constitution des Etats africains actuels. Plusieurs évènements sont en cause dans la formation de l'entité que constitue le Togo actuel; ils ont aussi permis la mise en place d'une configuration sociopolitique et économique propre à ce pays. Cet environnement où se diffusent des pratiques corporelles nouvelles issues du monde occidental, depuis la colonisation à aujourd'hui, n'est pas neutre. Il a une histoire précoloniale, une histoire postcoloniale et une dynamique propre qui la distinguent de tout autre Etat africain. Comment se présente aujourd'hui le Togo ? Comment s'est définie son aire géographique ? Quelles sont les principaux traits qui fondent les réalités nationales de ce cadre d'étude ?

2.1. Le cadre géographique

Pays de la sous région ouest africaine, le Togo, situé entre 6° et 11° de latitude Nord et 0° et 1°45 de longitude Est, couvre une superficie de 56 600 Km². Il a pour pays limitrophes: au Nord le Burkina-Faso, à l'Est le Bénin et à l'Ouest le Ghana; au Sud il s'ouvre sur l'Océan Atlantique par une côte sableuse d'environ 50 Km de long (fig. 1).

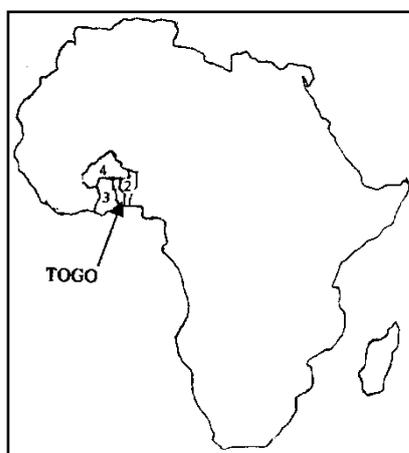


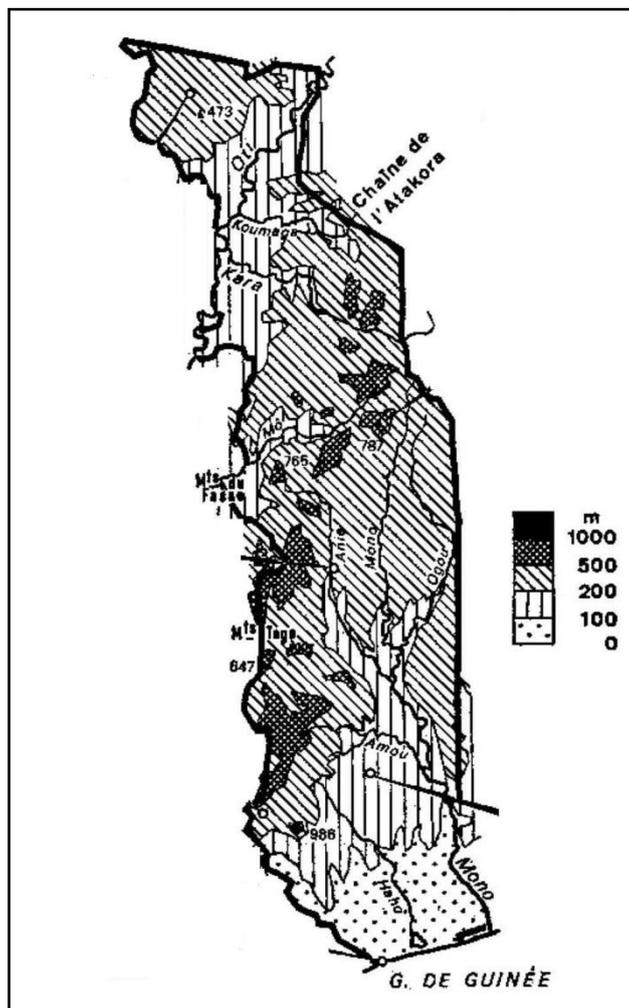
Figure 2: Figure : le Togo au sein du continent africain

Le territoire togolais est étroit, presque rectangulaire, et il s'étire de la côte atlantique vers le Sahel sur 600 km environ. Dans sa partie la plus large il ne dépasse pas 150 km. On y trouve une succession de reliefs, de climats, de sols, de faunes et flores, bref d'unités disparates qui font dire à certains auteurs que le Togo serait « un peu l'Afrique de l'Ouest en modèle réduit »⁶¹ autrement une introduction à la découverte de l'Afrique.

⁶¹ Menthon, J., *A la rencontre du Togo*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.13

2.1.1. Les caractéristiques physiques

L'élément majeur, une chaîne de basses montagnes et de bas plateaux : l'Atakora, détermine toute la géographie physique de l'espace togolais.



Source : Cornevin, R., 1973

Figure 3: Reliefs et hydrographie du Togo

Cette chaîne d'orientation Nord-Est/Sud-Ouest, d'altitude moyenne comprise entre 500 et 600 m, prend le Togo en écharpe et se prolonge un peu au Bénin et au Ghana.

A une échelle macro, trois grands ensembles se dessinent : les hauteurs de l'Atakora séparent le bassin hydrographique du Mono et du lac Togo au Sud de celui de l'Oti au Nord. Le plus grand fleuve du pays, le Mono, constitue sur 100 km avant de se jeter dans la mer, une frontière naturelle avec le Bénin où il prend sa source.

Mais du Sud vers le Nord, à une échelle plus fine on remarque globalement six régions naturelles avec toujours l'Atakora comme séparateur naturel :

- Une bande littorale basse, d'altitude inférieure à 10 m, constituée de cordons sableux, forme la plaine littorale au pied du plateau de terre de barre qui la surplombe. Cette plaine, rentre dans les terres sur environ 2 km de profondeur, elle porte les cocoteraies

de la côte, aujourd'hui profondément dégradée ;

- une zone de terre de barre (du portugais *barro* = argile) forme un plateau légèrement ondulé séparé par des axes hydrographiques dans la zone côtière. Les altitudes varient de 10 à 200 m. C'est un plateau caractérisé par une savane guinéenne constituée de "bois sacrés" et de reliques d'une forêt dense originelle ;
- un plateau cristallin (entre 150 et 400 m) occupe l'essentiel du bassin du Mono jusqu'à la zone des montagnes. Il se développe une savane arborée où les pratiques agricoles privilégient le feu de brousse pour préparer la terre à la culture de l'igname et du coton ;
- les monts du Togo avec leur couvert végétal spécifique et des forêts galeries le long des cours d'eau ;
- le bassin de l'Oti où pousse une savane arborée proche de celle du Mono ;
- enfin la plaine du Nord-Ouest dont la savane plus pauvre effectue la transition vers la végétation sahélienne du Burkina-Faso⁶².

Deux types de climats couvrent cet ensemble. Au Nord un climat soudanien avec une saison de pluie (de mai à octobre) et une saison sèche le reste de l'année, tandis qu'au Sud du 8° parallèle prévaut un régime équatorial à deux saisons de pluies. Les précipitations vont de 0,80 m/an au Sud à 1,60 m/an au Nord. Paradoxalement le littoral enregistre les plus faibles précipitations ; il est longé par un courant marin froid et les vents porteurs de pluie (la mousson) ne rencontrent aucun relief.

2.1.2. Le milieu humain

Le Togo est caractérisé par une diversité de peuples. Certains termes restent délicats à l'emploi (tribus ou ethnies)⁶³, du fait de l'instrumentalisation qui fut faite (durant la colonisation et après l'indépendance) pour opposer les peuples du Nord à ceux du Sud. Jean-Loup Amselle ne précise-t-il pas que : « si ces termes [tribu et ethnie] ont acquis un usage massif, au détriment d'autres mots comme celui de « nation », c'est sans doute qu'il s'agissait de classer à part certaines sociétés en leur déniaient une qualité spécifique. Il convenait de définir les sociétés amérindiennes, africaines et asiatiques comme autres et différentes des nôtres [les sociétés occidentales] en leur ôtant ce par quoi elles pouvaient participer d'une commune humanité »⁶⁴. On dénombre toutefois au Togo, trente-huit⁶⁵ voire une quarantaine

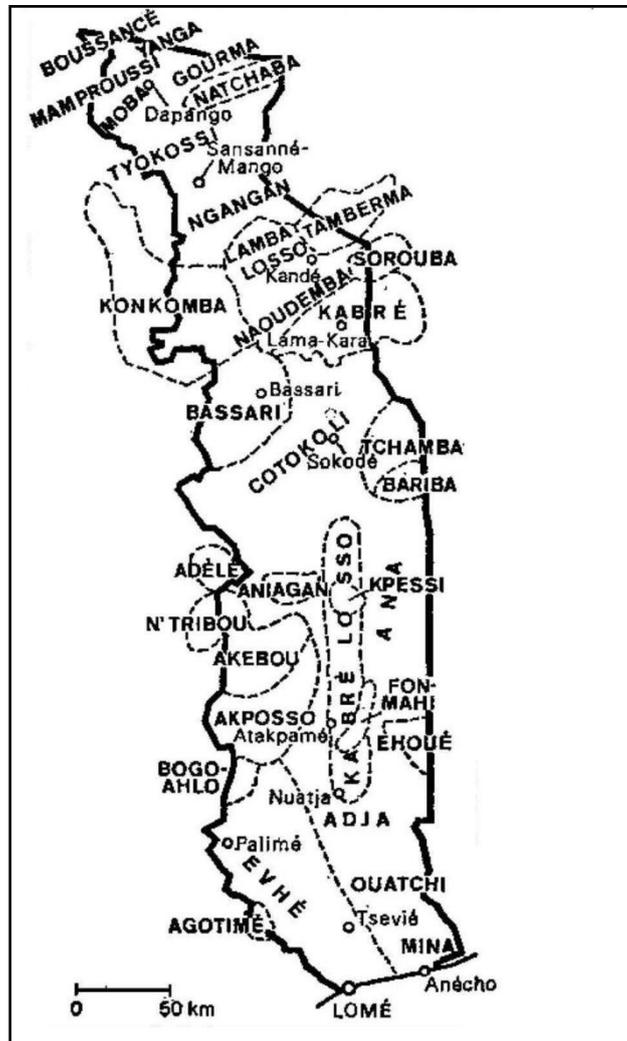
⁶² Cf. Cornevin, R., *Le Togo*, Paris, PUF, 1973, 2^{ème} éd., pp. 6-16.

⁶³ Cf. François, Y., *Le Togo*, Paris, Karthala, 1993, p. 25 et Labarthe, G., *Le Togo, de l'esclavage au libéralisme mafieux*, Paris, Agone, 2005, p. 17.

⁶⁴ Amselle, J.-L., in *Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et Etat en Afrique*, Paris, La Découverte, 1999, p. 14.

⁶⁵ François, Y., *op. cit.*, p. 10.

d'ethnies⁶⁶ ou de peuples et autant de langues ou dialectes. Au-delà de toute autre connotation, ceci traduit une certaine diversité culturelle. Les classifications du peuplement du Togo qui ont été faites depuis la colonisation font état de grands groupes ayant des apparentés aussi bien au niveau des ethnies que des langues.



Source : Cornevin, R., 1973

Figure 4: Les peuples ou ethnies du Togo

Le groupement des peuples du Sud occupe le bassin du Mono et parlent des langues appartenant à trois grands groupes : les langues du groupe éburnéo-dahoméen (sept variantes, la plus importante étant l'éwé⁶⁷), la langue des Ana et l'anoufo. Au centre, le groupement des peuples témoins des montagnes parle les langues kposso, ahlo et adélé et enfin le groupement des peuples du Nord parle les langues *gour* que l'on peut subdiviser en six sous-groupes⁶⁸.

⁶⁶ Cornevin, R., *op. cit.*, p. 17.

⁶⁷ Les orthographes éwé, eve sont équivalentes, la première d'influence française et la seconde d'influence allemande.

⁶⁸ Cornevin, R., *op. cit.*, p. 17-27.

En dehors des peuples témoins des montagnes qui se disent autochtones, l'Atakora constituant un refuge naturel et les données historiques ne permettant pas des précisions sur leur origine, le peuplement des différentes régions du Togo provient de flux migratoires remontant au XVI^e et XVII^e voire même à l'époque pharaonique⁶⁹. Au Nord comme au Sud, on trouve à l'origine de l'implantation des différents peuples, soient les guerres internes des royaumes de l'époque précoloniale (cas du royaume d'Accra au sud : opposition Ashanti/akwamou), soient les conquêtes de groupes guerriers (cas des Tchokossi musulmans au nord) et/ou plus tard les razzias pour fournir le "bois d'ébène" de la traite négrière (royaumes négriers d'Accra dans l'actuel Ghana et D'Abomey au Bénin)⁷⁰.

A partir de 1880, cette bande de terres que constitue le Togo actuel devient un couloir sûr pour le commerce entre le Sahel et la côte atlantique, « la traite peu à peu cède le pas au commerce du sel et de l'huile de palme »⁷¹. En dehors des échanges commerciaux, d'autres activités, tels que : l'agriculture, la pêche, la chasse, l'artisanat... assurent la subsistance et la prospérité des populations. Cependant, c'est ce statut de couloir de contrebande qui scelle le destin du Togo, car ce territoire prend une valeur stratégique et devient l'enjeu des visées économiques des populations locales et des puissances européennes qui vont s'y rencontrer. Du XVII^e siècle jusqu'au XX^e, cet ensemble physique et humain va subir des modifications importantes au contact des puissances européennes à travers la colonisation, la montée du nationalisme et enfin le processus de l'indépendance.

Au lendemain des indépendances africaines, la plupart des anciennes colonies se présentaient comme des sociétés en mutation ou en transition. En effet la rencontre des cultures africaines encore traditionnelles et paysannes et des cultures européennes modernes a marqué les populations. On note un déséquilibre social, un mal être dus à l'effritement des valeurs et des référents qui ont longtemps façonnés ces peuples profondément ancrés dans une culture orale.

Comme partout dans les anciennes colonies, transformations sociales et aménagements spatiaux affectent la population et l'espace togolais sans pour autant aboutir à une harmonie qui soit la synthèse définitive des deux modes de vie : traditions et modernisme se côtoient s'entremêlent. Dans le cas du Togo, N'Sougan Agbémagnon ne manque pas de souligner que :

« toutes les sociétés traditionnelles togolaises étaient des sociétés paysannes constituant deux groupes compacts : le groupe des [Wachi] du Sud ou des Ewé du Sud-est et le groupe central des [Kabyè]. Ces deux groupes constituent les noyaux

⁶⁹ François, Y., *op. cit.*, p. 11.

⁷⁰ Cornevin, R., *op. cit.*, pp. 38-42 et François, Y., *op. cit.*, pp. 10-12.

⁷¹ François, Y., *op. cit.*, p. 13.

paysans principaux au Togo et certaines observations caractérisant ces deux groupes peuvent être étendues à l'ensemble des sociétés paysannes du pays. Le monde paysan au Togo se caractérisait par une solide organisation traditionnelle. Qu'il s'agisse des populations du Sud ou du Nord, nous avons affaire à des sociétés bien assises, bien implantées sur leur terroir et dont les institutions ne subissaient pas de crises notoires... Ces populations paysannes réalisaient une solide insertion du sujet dans la société globale [c'est-à-dire dans la communauté locale]. Les systèmes d'éducation avaient toujours un caractère collectif et réalisaient progressivement par des initiations, une intégration, une insertion de plus en plus poussée, "une socialisation" de plus en plus achevée et raffinée de l'individu dans la société globale. De plus de multiples réseaux de solidarité fonctionnaient avec efficacité, de telle sorte que l'individu même défavorisé trouvait à s'inscrire dans le système et était dans une certaine mesure toujours récupéré par lui...En dehors des liens traditionnels de la parenté, nous avons comme dans le cas des Ewé du Sud-est des systèmes de chefferies où fonctionnaient souvent des régimes très démocratiques [...]Or, ces principes clairs de définition tant de l'individu que du groupe au sein de la société paysanne vont être fortement traumatisés, contestés et souvent mis à l'épreuve dans le contexte de la société moderne »⁷².

Aujourd'hui, la société togolaise demeure une société en transition ; c'est une société qui n'a pas encore achevé le syncrétisme du mode de vie occidental assimilé au monde urbain et du mode de vie traditionnel décrit par Agblémagnon ; c'est le monde rural qui est le plus représentatif du mode de vie traditionnel.

Dans le contexte actuel, l'organisation spatiale et économique est tout autre. Au niveau administratif et économique (figure), on dénombre cinq régions, soient du Nord au Sud, la région des Savanes, la région de la Kara, la région Centrale, la région des Plateaux et la région Maritime.

⁷² Agblémagnon, N., « Conflits de passage et sociologie des jeunes états africains. Le cas du Togo » in *Civilisations Vol XVIII N°2*, 1968, pp. 232-246.

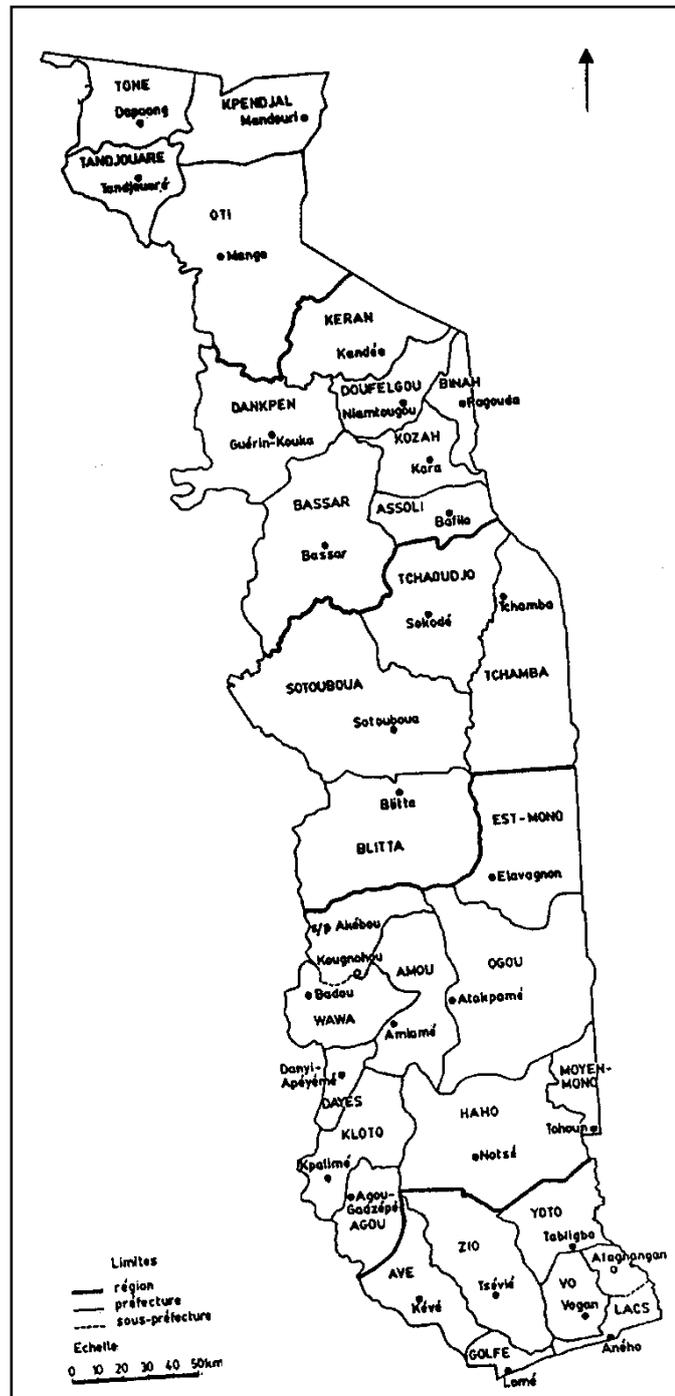


Figure 5: Figure : le Togo : carte administrative

A partir de ces régions le maillage du territoire permet de dénombrer trente préfectures dont les principaux centres urbains constituent les chefs-lieux. L'un des héritages de la colonisation est l'orientation vers Lomé des grands axes routiers mettant en relation les centres commerciaux du pays. Ce réseau, conçu à l'origine pour drainer vers la capitale les produits de l'intérieur, continue de mettre en relation les centres urbains et permet actuellement l'ouverture du pays aux échanges internationaux. Le port de Lomé permet d'acheminer des quantités importantes de produits manufacturés vers les pays de la sous région (Burkina Faso, Niger). S'y ajoute un aéroport à vocation internationale. Le second

aéroport situé à Niamtougou permet essentiellement la jonction de la zone littorale à la partie septentrionale du pays. Quant aux voies ferrées existant elles ne servent plus qu'au transport des produits de l'industrie minière dont la majeure partie est destinée à l'exportation (phosphate, ciment).

Dans le contexte actuel, le rôle de plaque tournante commerciale et de zone de transit international est confirmé ; après avoir été avec le Cameroun comme une écharde plantée par l'Allemagne dans le talon de l'empire colonial français en Afrique occidentale, « le Togo présente [toujours] un réel intérêt stratégique dans une Afrique de l'Ouest en proie aux convulsions- souvent attisées par des guerres d'intérêt privé [...]. Il forme aussi une sorte de zone tampon entre les anciennes colonies anglaises (Ghana,) et des pays d'Afrique francophone longtemps jugés "peu fiables" ou versatiles par le gouvernement français : ils ont été tentés après l'indépendance par des régimes communistes inspirés, soutenus et financés par l'Union Soviétique et la Corée du Nord (Burkina Faso, Bénin) »⁷³. Aujourd'hui, le Togo demeure, en Afrique de l'ouest, une pièce maîtresse du pré carré français.

Concernant la population, le dernier recensement effectué au Togo date de 1981. Seules des estimations variables, suivant les institutions qui les produisent, permettent d'appréhender la population dans sa globalité. Dans le cas présent, les chiffres utilisés (sauf indication) proviennent des estimations de la Direction de la statistique au Togo pour l'année 2008. Avec un taux d'accroissement de 3,1% la population togolaise a été estimée à 5 596 000 habitants pour l'année 2008. Elle compte 58 % d'habitants en milieu rural pour 42 % d'urbains. Parmi les principaux centres urbains figurent, en dehors de la capitale Lomé, les chefs-lieux de régions tels que Dapaong, Kara, Sokodé et Atakpamé. Si la croissance urbaine annuelle est en général de 6%, celle de Lomé est de 8%. Pour 967 000 habitants en 1998, elle compterait 1 517 100 d'habitants en 2008, année où elle rassemblerait sur une population nationale de 5 596 000 habitants, 27 % de l'effectif. De ce fait Lomé se présente comme le plus grand centre urbain du territoire.

S'agissant des densités de population, les données brutes n'ont qu'une signification relative. En effet, entre régions et au sein des régions, on observe des écarts considérables. Il existe de fortes disparités entre centres urbains et milieu ruraux. La Direction de la Statistique établit pour le Togo en 1997 une densité moyenne de 75 habitants/km². Cependant certaines régions peuvent paraître parfois vides, 33 habitants/km² dans la Région Centrale contre 289 habitants/km² dans la Région Maritime. Plusieurs facteurs, notamment l'exode rural,

⁷³ Labarthe, G., *op. cit.*, pp. 19-20.

expliquent l'augmentation des concentrations urbaines. Cette augmentation est favorisée par la recherche d'un emploi rémunéré, car les campagnes se vident au profit des centres urbains encore auréolés de la promesse d'un mieux-être. En outre, lorsque les terres rentables diminuent du fait de décisions politiques en matière d'aménagement du territoire, de la prévalence générale d'une agriculture extensive, de la subsistance de cultures vivrières épuisant le sol, de la suppression de la jachère et de la pression démographique, l'émiettement de la population devient la seule solution en milieu rural, d'où les disparités de répartition observées. D'une manière générale, la population est jeune : 47% de moins de 15 ans pour une espérance de vie de 48 ans pour les hommes et de 50 ans pour les femmes. Elle présente un taux de scolarisation d'environ 62,9%.

C'est donc dans un ensemble disparate, à majorité rurale et situé au cœur des enjeux stratégiques politiques et économiques en Afrique de l'Ouest que se sont implantées et se diffusent actuellement les pratiques sportives modernes introduites lors de la colonisation. Si au niveau politique trois régimes présidentiels ont marqué le Togo –Sylvanus Olympio, Nicolas Grunitzky, Eyadema Gnassingbé– seul le dernier régime politique va poser durablement les orientations de ce pays et aboutir à la configuration actuelle du politique et du sportif.

2.2. Le contexte politique au Togo

Une étude détaillée du politique nous éloignerait de notre sujet, mais une analyse succincte de la mise en place du plus long régime politique qu'a connu le Togo peut éclairer et apporter des indices à la compréhension de la configuration actuelle du système sportif togolais. Le Togo n'a jamais été dans le cas de figure de certaines autres colonies qui ont subi des politiques d'assimilation.

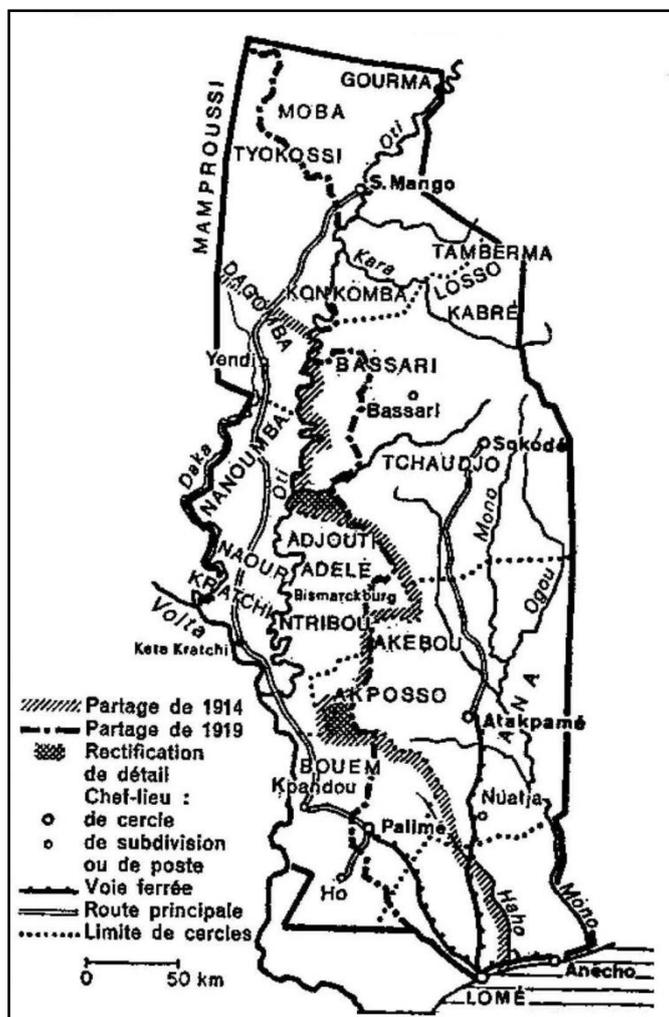
2.2.1. Le Togo allemand

Après trente ans de colonisation allemande (1884-1914), « la musterkolonie (la colonie modèle) »⁷⁴ représentait une réelle réussite pour l'Empire colonial allemand. Le pays connaissant un certain essor social et économique. Le seul hic était le système d'administration allemand qui laissait le Sud du pays (au contact très tôt avec l'occident) ouvert à l'influence des missions chrétiennes, tandis que le Nord leur fut fermé de 1907 à 1912⁷⁵. Les administrateurs prétextaient éviter le contact des populations avec des personnes étrangères à leurs idéaux alors qu'en réalité l'islam était développé dans certaines localités et

⁷⁴ Comevin, R., *op. cit.*, p. 58.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 59.

assuraient simplement un rôle régulateur de l'ordre et de la hiérarchie ; l'administration allemande escomptait un effet bénéfique des populations islamisées sur l'ensemble de la région. Les réalisations faites dans le Sud (l'instruction, les aménagements dont un wharf construit à Lomé, la santé...) étaient plus importantes, on y comptait beaucoup plus d'élites, surtout chrétiennes, que dans le Nord. Dès le début de la première guerre mondiale, le Togo allemand, coincé entre le Dahomey, la Haute-Volta français et La Gold Coast Britannique, va vite donner sa reddition le 26 août. Dans une première phase (27 et 30 août), Lomé, Kpalimé, Kété Krachi, Yendi passent sous contrôle britannique. A la fin de la guerre, la déclaration franco-britannique du 10 juillet 1919 fixe les limites définitives. Lomé, Kpalimé sont rétrocédés, de même que certaines autres petites localités, à la France. Certaines collectivités (éwé, au Sud, konkomba, tchokossi et manmproussi au Nord) se retrouvent coupées de part et d'autre de la frontière. (Fig.)



Source : Cornevin, R., 1973

Figure 6: les partages successifs du Togo

Une des marques de la triple influence coloniale qui demeure encore aujourd'hui au Togo est l'utilisation dans le commerce de tissus de la règle à section carré ou du mètre ruban portant les graduations du mètre franco-allemand ou du yard britannique. La portion britannique sera

intégrée au Ghana lorsque ce pays accèdera à l'indépendance en 1957.

Le Togo français (l'actuel Togo) considéré par l'administration française comme une entité distincte du reste de son empire va connaître deux périodes durant l'administration française : la période sous mandat (plus souple que le régime de la colonie)⁷⁶ de 1919 à 1946 et la tutelle qui va s'exercer de 1946 à 1960.

2.2.2. Le Togo français : du mandat à la tutelle

Sur le territoire togolais, va s'amorcer la reconversion au français des employés qui déjà ont dû passer de l'allemand à l'anglais. Du fait de la plus ou moins grande difficulté de certains à cet exercice, la vie politique future en sera marquée par les revendications des partis pro allemands nostalgiques de l'administration allemande face aux partis pro français. Le Togobund⁷⁷ (pro allemand) s'opposera plus tard successivement à l'association « les Amitiés françaises » et au Comité de l'Unité Togolaise ou C.U.T. (pro français) créés sous l'impulsion de la France. En tant que mandataire de la Société des Nations, la France administre le Togo sous le contrôle de la Commission permanente des Mandats à Genève. Durant cette période, l'administration rattachée à celui du Dahomey, eu pour mission beaucoup plus la prise en main du territoire qu'autre chose. Il est procédé à la mise en œuvre de textes législatifs, quelques aménagements sont décidés et surtout l'introduction de l'usage du franc.

Le régime de tutelle, qui tend vers l'indépendance des peuples⁷⁸, va favoriser progressivement la capacité des populations qu'elle concerne à s'administrer elles-mêmes. Le Togo sera doté d'une Assemblée Représentative du Togo. La naissance de plusieurs partis politiques est suivie de la montée du nationalisme. La question de la réunification du peuple éwé divisé entre la Gold Coast et le Togo français sera au centre de la vie politique et montrera deux tendances des nationalistes togolais. Ceux qui prônent un affranchissement total de l'emprise française représenté par Sylvanus Olympio et les adeptes d'une suppression de la tutelle mais d'une association avec la France. Du côté britannique, la solution au problème du peuple éwé, dont un tiers au Togo et deux tiers, s'envisage par une intégration du sud du Togo à la Gold Coast, alors que du côté des partisans togolais, à défaut de la constitution d'un état éwé, la reconstitution du Togo allemand était la meilleure solution. Cependant, le 30 août 1956, la république autonome du Togo est proclamée et doté d'une assemblée nationale. Nicolas Grunitzky représentant des partis pro-français en est le premier ministre et le gouvernement à la responsabilité de l'ordre public interne. Le 29 mars 1958, les

⁷⁶ François, Y., *op. cit.*, p. 19.

⁷⁷ Menthon, J., *op. cit.*, pp. 81, 94.

⁷⁸ François, Y., *op. cit.*, p20

pouvoirs judiciaires sont transférés tandis que l'autorité française conserve les relations externes, la monnaie, les changes et la défense⁷⁹. Lors des nouvelles élections du 27 avril 1958, c'est le C.U.T. qui remporte la victoire et Olympio devient premier ministre.

2.2.3. Le régime Olympio (1960-1963)

A la proclamation de l'indépendance le 27 avril 1960, Olympio devient le premier président du Togo. On pourrait croire que la France se désintéresserait de ses anciennes colonies devenues indépendantes. En réalité, l'œil de la France ne s'est vraiment jamais détourné du Togo et la géographie du pouvoir qui se dessine de 1960 à 1965 va alimenter les événements qui d'abord conduiront pour la première fois en 1963 à l'assassinat d'un président démocratiquement élu en Afrique noire et ensuite en 1967 à la prise du pouvoir par Eyadema Gnassingbé.

Après son accession à la présidence du Togo, Olympio s'engage dans le totalitarisme qui caractérise beaucoup d'états africains. Il « reçoit, comme Nkrumah [auquel il s'oppose sur le problème éwé], la présidence à vie de son parti [...] et surtout le Togo passe en trois ans de la pluralité des partis au parti unique de fait. [...] quelques mois après le Dahomey, le Togo adoptait le scrutin de liste nationale majoritaire (1^{er} mars 1961) »⁸⁰ et va plus loin en faisant en sorte que l'opposition ne puisse présenter de liste pour cause de retard de paiement de caution. La gestion du pouvoir autoritaire et dictatoriale d'Olympio le conduit de manière inexorable à l'isolement national, international et, plus grave, à la méfiance de la France à son égard. Dissolution des partis politiques, emprisonnement de leaders politiques, gestion financière stricte, et refus d'intégration des anciens militaires de la coloniale dans l'armée togolaise... sont les marqueurs de son gouvernement. Selon Corpierre⁸¹, la configuration spatiale et politique des territoires en Afrique de l'ouest montrent qu'avec les tendances affichées par Olympio, si le Togo bascule dans la voie du totalitarisme et se tourne vers d'autres puissances occidentales, tout un pan de l'Afrique de l'ouest serait soustrait à l'influence française. Le Bénin isolé ne manquerait pas de suivre la tendance totalitariste qui a déjà été prise par le Ghana et le Nigeria. La France n'aurait plus la main mise sur son pré carré, elle perdrait son influence et ses intérêts dans ses anciennes colonies d'Afrique occidentale. Le libéralisme prudent ne peut être que la seule voie possible pour le Togo. Le 13 janvier 1963, Sylvanus Olympio est assassiné par un groupe composé des militaires démobilisés de l'armée française dont Eyadema. Serait-ce le début de ce libéralisme qui serait une promesse d'épanouissement pour le peuple togolais ?

⁷⁹ Cornevin, R., *op. cit.*, p.86

⁸⁰ Corpierre, M., « Les trois singularités du Togo » in *Preuves*, décembre 1965p. 51.

⁸¹ *Ibid.*, *op. cit.* p. 56.

2.2.4. Le régime Grunitzky (1963-1967)

Le pouvoir est confié à Nicolas Grunitzky qui remet en place tous les éléments de la légalité juridique mais les difficultés persistent quand à la satisfaction non seulement de toutes les couches sociales : monde rural, anciens militaires mais aussi de la France qui le juge trop hésitant à montrer sa francophilie.

Corpierre poursuivant son analyse prospective de la situation politique au Togo après le putsch de 1963, trouvait que « depuis janvier 1963, le Togo a pris en Afrique une physionomie tout à fait originale grâce à trois singularités : le putsch militaire, dont la contagion se fit sentir jusqu'au coup d'arrêt du Gabon, le meurtre du Chef et le pluralisme non concurrentiel »⁸². Le coup de force est le premier du genre en Afrique noire et son analyse montre le symbolisme lié au meurtre du premier président en Afrique noire. Un chef qui provoqua lui-même son isolement politique aussi bien national qu'international. Après avoir réduit à l'impuissance les partis opposés à sa politique et s'être rendu impopulaire à la fois auprès des différentes couches sociales du pays mais aussi auprès de la France qui entendait maintenir sa main mise sur ses anciennes colonies, il n'est pas étonnant que son meurtre n'ait pas provoqué de grands remous au sein de la population ni l'intervention française alors que les forces militaires togolaises étaient toujours encadrées par les officiers français. « Sa mise à mort s'est faite ici sans que le corps social ressente une secousse »⁸³. Son meurtre devient symbolique du fait qu'il n'était pas le garant de l'ordre.

Avec le nouveau gouvernement de Grunitzky, la particularité de l'ordre politique établi est que les partis politiques qui ont été rétablis dans leur droit ont fini par signer des accords de non concurrence pour un partage égal des sièges à l'Assemblée nationale. Mais s'ils ne se concurrencent pas pour préserver l'ordre social, ils ne s'unissent pas non plus pour garantir l'unité nationale qui a toujours fait défaut. En effet, « la deuxième table ronde (2-4 avril 1963) adopta le partage égal des sièges entre les quatre partis [...] Une conférence des quatre partis tenue à Lama-Kara se prononça pour la création d'un "mouvement unifié de masse" qui se nommerait "Rassemblement du Peuple Togolais". Ce projet n'a jamais vu le jour. Certes l'aspiration à l'unité est vivace au Togo, comme partout en Afrique »⁸⁴. Malgré cette aspiration, des relents d'insatisfactions et d'agitation militaire sont encore vivaces mais vite étouffés (emprisonnements politiques) dans l'œuf et compensés par des gestes de clémences (prisonniers graciés). Pour Corpierre, « cette articulation et cette ouverture du nouveau [gouvernement] peuvent être d'un grand secours pour guérir la grande blessure : la

⁸² Corpierre, M., p. 48.

⁸³ *Ibid.*, p. 51.

⁸⁴ Corpierre, M., pp. 54-55.

dissidence de l'Unité Togolaise » et de préciser, qu'« au fond et dès l'origine, son option est consommée : la voie totalitaire lui est fermée. Toutes ses chances sont du côté d'un épanouissement lent et prudent, mais tout de même libéral, de ses ferments pluralistes. L'enjeu déborde donc de très loin les intérêts des groupes au pouvoir. En cas de succès, le Dahomey, pour l'heure en balance, serait encadré entre un Nigeria et un Togo pluralistes. Si cet environnement l'inclinait de son côté, un grand pan d'Afrique serait soustrait au système de parti unique »⁸⁵. Mais les prévisions de Corpière vont être infirmées par les faits. Loin d'apaiser les insatisfactions sociales diverses, le gouvernement de Grunitzky pêche aussi vis-à-vis de la France par son hésitation qui retarde d'autant la reprise en main d'une portion de l'Afrique ou l'orientation politique du Togo semble devoir déterminer la chute ou la montée de l'influence française et la préservation de ses intérêts. « L'Elysée facilite enfin la montée en grade du sergent-chef Eyadema [...] affichant avec constante "une profonde francophilie" voire "un patriotisme français", il obtient en janvier 1967 le feu vert de Paris pour renverser le gouvernement du trop hésitant Grunitzky »⁸⁶. Le 13 janvier 1967, les mêmes militaires du premier coup de force réitérent leur coup de force, la constitution est suspendue, l'assemblée est dissoute. Cette fois Eyadema prend le pouvoir trois mois plus tard⁸⁷ et y restera jusqu'à sa mort en 2005.

2.2.5. Le régime d'Eyadema Gnassingbé (1967-2005)

Le changement est encore brutal pour le pays et va inaugurer un régime sans précédent. Si le gouvernement de Grunitzky a permis d'échapper à la voie du totalitarisme lancé par Olympio, Eyadema va plonger le Togo dans un régime militaire. De 1967 à 2005 plusieurs événements jalonnent la montée en puissance de l'emprise du régime Eyadema qui n'hésitera pas à faire des emprunts aussi bien aux deux régimes qui l'ont précédé qu'à certains autres régimes en Afrique subsahariennes (Côte d'Ivoire de Houphouët Boigny, Zaïre de Mobutu). De 1967 à 1979 le Togo restera sans constitution permettant la concentration des pouvoirs entre les mains de la seule personne du président de la république.

Le 30 août 1969 à Kpalimé, le Rassemblement du Peuple Togolais (R.P.T.) est créé et restera pendant vingt et un an le parti unique du pays. Il va devenir l'instrument de légitimation du pouvoir en place. Toutes les diverses composantes associatives de la vie civile seront fondues dans "les ailes marchantes du RPT " qui n'en seront que des déclinaisons : Confédération Nationale des Travailleurs du Togo (CNTT), Union Nationale des Femmes du Togo (UNFT), Union Nationale des Chefs Traditionnels du Togo (UNCTT)... L'idéologie du

⁸⁵ *Ibid.*, *op. cit.*, p.56

⁸⁶ Labarthe, G., *op. cit.*, p.52

⁸⁷ Cornevin, R., *op. cit.*, p.95

RPT devient idéologie d'Etat sauf qu'elle reste assez vague. Si elle définit les principaux axes de la politique, elle reste imprécise et s'il est fait état d'un militantisme au Togo, il prend le plus souvent l'apparence de l'animation politique⁸⁸ qui se réduira à la célébration des symboles du régime par les chants et danses en l'honneur du chef de l'Etat ou de ses invités. La jeunesse a été d'office enrôlée dans ces célébrations et elle est d'office partie adhérente de la Jeunesse du Rassemblement du Peuple Togolais (JRPT). Créée en 1971 la JRPT devient l'unique catalyseur et le seul canal d'expression des mouvements de la jeunesse qui ait droit de cité. Au final, le résultat de cette volonté de mobilisation de tout le peuple dans un moule unique "le creuset national" n'est que l'installation d'un système de clientélisme où il est devenu nécessaire d'afficher son adhésion à l'idéologie du RPT surtout si l'on espère accéder aux postes de la fonction publique, voire gravir l'échelle sociale.

Après l'accident du 24 janvier 1974, où l'avion présidentiel s'écrase à Sarakawa la mythification de la personnalité d'Eyadema est entreprise. L'accident est considéré comme un attentat politique visant à priver le Togo de son « guide éclairé ». Il en est sorti indemne mais aussi miraculé comme un être médiumnique⁸⁹ désigné par le destin à rester le « Timonier » de la nation. En plus de la mythification commence l'ère du nationalisme. Il est procédé à la nationalisation des plus grosses sociétés notamment la CTMB qui devient OTP. Le nationalisme revêt divers traits jusqu'à la modification de tous les états civils où sont supprimés les noms à consonance étrangère. Les Forces Armées Togolaises (FAT) dont l'effectif et le budget vont croître rapidement finiront de mettre les verrous sur le pays : des postes ministériels essentiels sont accordés à des militaires qui s'entourent de techniciens provenant du civil. Depuis 1967, le bruit des bottes se fera toujours entendre et rythmera la vie quotidienne. Les FAT deviendront l'une des composantes essentielles de la vie politique et civile.

La constitution du 13 janvier 1980 met en place la III^e République au Togo et légitime le gouvernement en place tout comme les élections auxquelles Eyadema est le seul à se présenter jusqu'au début des années 1990. Le 5 octobre 1990, le procès de deux jeunes accusés de distribution de tracts à l'encontre du régime marque le début des revendications politiques. A partir de cette date, plusieurs manifestations relevant de la désobéissance civile : grèves, manifestations, affrontements, etc. plongent le Togo dans une situation d'instabilité qui ne lui est pas habituelle.

En 1991, la conférence nationale souveraine instaure un régime semi-présidentiel et le 25 août 1993, lors des élections présidentielles boycottées par l'opposition, Eyadema est

⁸⁸ Cf. Le thème de l'animation est développé chapitre III, § 3.3.2.

⁸⁹ Cf. Toulabor, C., *Le Togo sous Eyadema*, Paris, Karthala, 1986, p.121

réélu. Lors des élections législatives qui suivent du 6 au 20 février 1994, l'opposition remporte une brève victoire et obtient la majorité des sièges parlementaires : le Comité d'action pour le renouveau (CAR) remporte 36 des 81 sièges, le RPT, ex-parti unique, remporte 35 sièges, l'Union togolaise pour la démocratie (UTD) 7 sièges. A partir de 1996 (législatives partielles du 4 au 18 août), la division de l'opposition permet la victoire et la majorité parlementaire du RPT à l'occasion de toutes les élections qui suivront. Une fois la majorité des sièges assurée au RPT des modifications constitutionnelles permettent à Eyadema de se présenter à chaque présidentielle. Le général Eyadema est donc réélu aux élections présidentielles du 21 juin 1998 et du 1^{er} juin 2003. Après son décès le 5 février 2005, l'armée montre sa volonté de ne pas abandonner le pouvoir et ses prérogatives. Elle fera en sorte que le fils du défunt hérite du siège présidentiel

2.2.6. Faure Gnassingbé suite ou fin du régime Eyadema

Le Togo s'est illustré en 1967 par le premier coup d'état militaire en Afrique subsaharienne qui aboutit à l'assassinat d'un président démocratiquement élu, peut être est-il encore une nouvelle fois novateur : l'armée aurait-elle mis en place la première "dynastie républicaine" ? Après la mort d'Eyadema Gnassingbé, « la scène qui eut lieu ce fameux soir du 5 février 2005, où on vit de vieux généraux jurer fidélité au fils du dictateur, est assez surréaliste en soi. Mais au-delà de sa théâtralité, elle révèle un état d'esprit et une ligne de conduite qui auguraient assez nettement de la suite des événements »⁹⁰. L'Assemblée est déboutée de ses fonctions par les militaires, Faure Gnassingbé entre en fonction le 7 février 2005, mais les pressions internationales lui font renoncer au siège présidentiel. Entre temps, la constitution subit des modifications importantes qui lui permettent de se présenter aux élections du 24 avril 2005. Le résultat final de tout le processus est la succession du fils du président défunt entérinée par des élections qui restent douteuses. Après un premier mandat de cinq ans et les récentes élections de février 2010, Faure Gnassingbé entame son deuxième mandat à la présidence togolaise. Ces dernières élections, dont les résultats sont contestés par l'opposition politique, nourrissent la controverse quant la légalité et à la clarté des procédures électorales. La gouvernance du fils est-elle différente de celle du père et répondra-t-elle aux attentes de la population ?

⁹⁰ Ekon, F., « Le rôle prépondérant de l'armée togolaise » in *Avril 2005. Le choix volé des Togolais. Rapport sur un coup d'Etat électoral perpétré avec la complicité de la France et de la communauté internationale* (pp. 58-62), Paris, L'Harmattan, 2005, p. 59.

Certes, le Togo s'est engagé officiellement depuis l'assassinat d'Olympio dans la voie du « libéralisme », mais l'avenir de ce pays est toujours lié au dictat des bottes. Au-delà de la terminologie adoptée par les uns et les autres pour désigner ce qui se passe au Togo, l'option du libéralisme n'était pas un événement aussi certain que les analyses de Corpierre le prédisaient. L'orientation politique au Togo demeure contingente de nécessités qui sont extérieures à la volonté populaire. Depuis sa création, l'espace du Togo a subi de multiples bouleversements. Aujourd'hui, on y observe une diversité de paysages géographiques et une société composée de diverses entités culturelles assemblées uniquement du fait de la colonisation. Politiquement, le Togo est encore loin d'être un pays véritablement démocratique où les urnes expriment le choix du peuple. Les pratiques sportives diffusent donc dans un milieu hétérogène que ce soit aux points de vue physique ou humain et c'est dans ce milieu en transition, à la recherche de son équilibre que se diffusent les pratiques sportives.

DEUXIEME PARTIE

L'ETAT DES LIEUX DU SPORT AU TOGO

Chapitre III : la diffusion des activités physiques et sportives au Togo

A travers ses multiples incidences, la colonisation a été le moteur de multiples mutations au sein des sociétés africaines. La diffusion du sport moderne au Togo intervient dans un contexte particulier. Ce pays a été sous la domination de trois puissances coloniales différentes (l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France) dont l'influence s'est exercée durant des périodes différentes et sur des espaces variables. En général, des motivations d'ordre économique, politique, stratégique, « civilisatrice »... ont été le moteur de la démarche coloniale et l'attitude de ces puissances coloniales vis-à-vis des peuples colonisés a été orientée vers une plus ou moins rapide intégration ou assimilation des peuples colonisés. Outre le fait que le sport fut un de ces moyens d'assimilation au Togo comme dans les autres pays d'Afrique occidentale française, il faut remarquer qu'il fut plus facilement accepté et pratiqué dans le milieu civil tandis que l'Education physique rencontra quelques résistances dans l'enseignement scolaire. Mais avant l'introduction des activités physiques modernes, des pratiques physiques communes ou propres aux différents terroirs du Togo existaient. Aujourd'hui ces activités traditionnelles subsistent et cohabitent à côté des activités physiques modernes.

3.1. Les activités physiques traditionnelles d'hier et d'aujourd'hui

Le propos qui suit est une esquisse qui rend compte de la nature des pratiques corporelles déjà ancrées dans les mœurs avant le contact de la colonisation et dont certaines perdurent aujourd'hui. Face à la diversité de ces pratiques, il se pose d'une part le problème de leur classification et d'autre part celui de leur nature véritable : sont-elles des activités ludiques ou des activités relevant du sacré et du rituel ?

3.1.1. Classification des activités physiques traditionnelles

Trois auteurs ont guidé notre réflexion. Les travaux de Johan Huizinga⁹¹ et de Roger Caillois⁹² permettent de comprendre la notion de jeu et de classer les diverses activités que l'on peut recenser dans cette catégorie d'activité tandis que l'approche que propose Bernard Jeu⁹³ fait comprendre que les activités physiques rituelles préudent de l'esprit sportif et n'appartiennent pas à la sphère du jeu.

⁹¹ Huizinga, J., *Homo ludens: essai sur la fonction sociale du jeu.*, (C. Seresia, Trad.) Paris, Gallimard, 1951.

⁹² Caillois, R., *Les jeux et les hommes: le masque et le vertige*, Paris, Gallimard, 1967.

⁹³ Jeu, B., *Analyse du sport*, Paris, PUF, 1987.

Pour saisir la nature et définir le jeu, le travail de Huizinga se base sur des analyses linguistiques des termes désignant, dans différentes langues les activités qui ont des significations et des fonctions similaires. Au terme de son analyse, il retient que « sous l'angle de la forme, on peut donc, en bref, définir le jeu comme une action libre, sentie comme « fictive » et située en dehors de la vie courante, capable néanmoins d'absorber totalement le joueur ; une action dénuée de tout intérêt matériel et de toute utilité ; qui s'accomplit en un temps et dans un espace expressément circonscrits, se déroule avec ordre selon des règles données, et suscite dans la vie des relations de groupes s'entourant volontiers de mystère ou accentuant par le déguisement leur étrangeté vis-à-vis du monde habituel »⁹⁴. Huizinga démontre ensuite l'intervention constante du jeu dans presque toutes les activités humaines et fait la distinction du ludique (*athurô*) d'avec le frivole (*athurma*) et regroupe sous un autre vocable (*agôn*) les compétitions et les concours⁹⁵. Il indique en effet qu'il il « reste encore un domaine très étendu de [sa] terminologie, qui tombe dans la sphère du jeu, [...], notamment celui des compétitions et des concours. Sur l'ensemble de ce domaine si important dans la vie grecque, règne le mot *agôn* ».

Si l'œuvre de Huizinga a le mérite d'appréhender le jeu là où nul ne l'avait découvert auparavant, Roger Caillois en récuse cependant certains des fondements. Il écarte des jeux, les activités qui remplissent une fonction sacramentelle car dans ce cas il y aurait institution et il ramène dans la sphère des jeux, les jeux de hasard ou d'argent qui sont exclues par la définition de Huizinga. La définition du jeu de Caillois⁹⁶ retient six points essentiels : le jeu est une activité libre, séparé, incertaine, improductive, réglée, et fictive. Sa classification des jeux est plus précise et aboutit à quatre catégories *agôn*, *aléa*, *mimicry*, *ilinx* (soient les jeux faisant référence à la compétition, au hasard, au masque et au vertige) au sein desquelles on trouve deux pôles antagonistes la *paidia* et le *ludus*. La *paidia* englobe les jeux qui demandent de la dépense énergétique alors que le *ludus* fait appelle au calme, au calcul et à la combinaison, l'un est physique et l'autre mental. Pour Bernard Jeu, « avant que le sport devienne sport, [...] la compétition existait déjà, sous forme de rituels, où l'on jouait pour participer à l'ordre conjoint de la société et du monde. Ces rituels sont d'abord des rituels de passage. [...] Des exemples peuvent être donnés hors du contexte grec »⁹⁷. Rappelons bien sûr, que ce ne sont pas toutes les activités rituelles qui existent et pour lesquelles on note un esprit compétitif qui sont à l'origine du sport moderne actuel. Aussi, c'est sur la base des travaux de Huizinga, Caillois et Jeu que nous donnons cet aperçu des activités traditionnelles.

⁹⁴ Huizinga, J., *op. cit.*, pp.34-35

⁹⁵ *Ibid.* p. 60.

⁹⁶ Caillois, R., *op. cit.*, pp. 42-43

⁹⁷ Jeu, B., *op. cit.*, pp. 46-47

Au Togo, les activités physiques traditionnelles se regroupent en trois grands ensembles : les jeux corporels à grand investissement énergétique (*paidia*) qui n'ont que le divertissement pour fondement, les rituels compétitifs où le vainqueur reçoit une consécration et les jeux intellectuels et ou d'adresse (*ludus*).

3.1.2. Les jeux corporels à grand investissement énergétique

Dans le groupe de la *paidia*, et s'agissant des pratiques qui existaient avant le contact des populations avec le monde occidental on n'a que peu de documents. Hen Hubert⁹⁸, fait mention dans le volume X de *l'Année sociologique* d'un article de Klose, P. intitulé Musik, Tanz und Spiel in Togo in *Globus* en 1906 (Vol. LXXXIX, p. 939, p. 70, sq.). Comme l'indique le titre de l'article « Musiques, danse et jeu au Togo »⁹⁹, ce document pourrait constituer l'une des premières sources d'information sur les pratiques corporelles au Togo. Cependant, parmi toutes les productions littéraires coloniales qui ont été à notre disposition, seul un document permet de mesurer l'importance que pouvait avoir pour les populations, la capacité de certains de ses membres à soutenir un effort physique important en milieu aquatique. Il s'agit du récit du voyage d'Hugo Zöllner en 1884 sur la côte togolaise¹⁰⁰. Précisons que Zöllner est un ultranationaliste reporter à la *Kölnische Zeitung* et propagandiste de la supériorité allemande et de son expansion. En effet,

« Le récit d'Hugo Zöllner est la toute première description qui ait été faite du littoral du Togo, un pays qui, alors, n'existait sous ce nom que depuis environ trois mois... il débarque au Togo en octobre 1884, pour un séjour de plusieurs semaines, passé à visiter la côte et les proches environ : il est le tout premier explorateur à avoir raconté ce qu'il y a vu... Son récit, rédigé en grande partie sur place est donc la plus ancienne description du littoral et de son intérieur immédiat, en y incluant Aného, qui ne fait, alors, pas encore partie du territoire "protégé" (elle n'y entrera que pas l'accord franco-allemand du 24 décembre 1885), ainsi qu'Agoué et Grand-Popo, aujourd'hui en République du Bénin. Quelques mois de protectorat théorique n'avaient évidemment rien modifié : c'est bien le Togo précolonial que nous décrit ce précieux document. [La curiosité de Zöllner] le pousse à essayer de tout décrire, de tout analyser : il mesure les températures, sonde les cours d'eau, décrit les sols et la

⁹⁸ Hen, H., *L'année sociologique (1905-1906) Vol X*, 1907, p. 659., Hen Hubert est responsable de la section esthétique pour le volume X de *l'Année sociologique*.

⁹⁹ Traduction personnelle.

¹⁰⁰ Zöllner, H. (1990). *Le Togo en 1884 selon Hugo Zöllner*. Lomé, Paris: Haho, Karthala, p. 6.

végétation ... ; bref, de faire un inventaire aussi complet que possible de ce qu'il a sous les yeux, chose et gens »¹⁰¹.

Parmi les descriptions de tout ce qu'il voit –une sorte d'encyclopédisme– on trouve une allusion à l'exercice physique que constitue le franchissement de la barre sur la côte par les embarcations.

« On trouve parmi eux [les piroguiers] des individus qui, par leur formidable musculature, surtout celle de la poitrine et des bras (chose frappante, ils ont même des mollets), ressemblent à des statues de bronze d'Hercule... Justement, dès qu'une vague balaie la plage et facilite la poussée de la barque dans l'eau, les gens s'y agrippent de toute leur force, et sautent dans la barque avec leur rame en trident dès qu'elle est à flot. C'est alors que commence l'une des luttes les plus intéressantes entre l'homme et la nature, une lutte que le spectateur étranger ne se lasse pas de regarder pendant des heures... Puisque tout cela se fait à une cadence très stricte, une telle pirogue remplie d'hercules nus, au visage sauvage, brandissant leurs tridents, constitue une véritable aventure »¹⁰².

L'intérêt du texte de Zöller est qu'il rappelle par ces allusions au physique herculéen des piroguiers, les athlètes de la Grèce antique¹⁰³. Si les pratiques physiques des populations togolaises ne sont pas semblables à celles qui firent la renommée du Péloponnèse, il n'en est pas moins vrai qu'elles produisent des corps tout aussi remarquables.

Sur le littoral, s'ajoute à la mer un système lagunaire important. Le milieu aquatique est au centre de la vie sociale des collectivités. Il était important du fait des techniques de pêche en milieu lagunaire (rester en apnée longtemps pour démêler ou poser les filets) ou de la présence de la barre en bord de mer (rouleau de vague rendant difficile l'accotement ou le départ des embarcations) de maîtriser les savoir-faire propres à ce milieu aquatique : nager, secourir, mettre à l'eau et conduire une embarcation, la remettre à flot... Et des jeux de courses de natation et de pirogues, encore organisées aujourd'hui, réunissent parmi les adultes plusieurs équipes en compétition lors des fêtes ou autres manifestations.

Dans les milieux forestiers ou de savane, où la présence d'un gibier abondant est propice à la chasse, ce ne sont plus uniquement les tâches agricoles ou aquatiques qui

¹⁰¹Zöller, H., *op. cit.*, pp. 5-7.

¹⁰²*Ibid.*, pp. 190-191.

¹⁰³ Le rapprochement avec la Grèce antique n'a pas pour but de relancer le débat sur l'origine, la continuité ou la rupture des pratiques sportives.

déterminent les pratiques physiques. Plus on s'éloigne de la côte en allant vers l'intérieur du pays et plus on voit la survivance de compétitions mettant en lice des tireurs à l'arc ou des lanceurs de javelots et même des courses de chevaux (symbole de richesse). Les cibles sont variables (arbustes, cibles circulaires en bois, en mouvement ou statiques, etc.). Parfois c'est tout le déroulement de la chasse qui est reproduite laissant libre cours à l'imaginaire, aussi bien dans les scénarios que dans les accoutrements habillant les chasseurs ou représentant les animaux. On retrouve dans ce cas une alliance de l'*agôn* et de la *mimicry*.

Une activité physique ludique populaire et typiquement féminine est le jeu d'*Ampé* qui oppose soit deux partenaires ou des équipes de deux, trois, quatre, ou plus de jeunes filles. Le but du jeu est d'arriver à faire avec la jambe de l'adversaire la combinaison gagnante que l'on a annoncé au début de la partie soit, jambes opposées ou jambes équivalentes. En rythmant la partie par des claquements de main, elles effectuent des sauts successifs et tendent les jambes à la réception au sol. Pour augmenter la possibilité de gain, les filles cherchent à sauter le plus haut possible afin de retarder la réception. Ce jeu assez physique nécessite une bonne coordination et connaît des dérives : il peut durer indéfiniment et même provoquer des paris. Les filles prélèvent le montant des paris sur leur argent de poche et parfois sur l'argent des courses qui leur sont demandées. Dans ce cas, ces filles déclenchent le courroux des parents et s'attirent des punitions. Figurent aussi parmi les activités physiques traditionnelles, les courses et les sauts surtout pratiqués par les enfants, les adultes étant très peu portés sur ces démonstrations d'exubérance qui ne seraient pas à leur statut.

Certaines activités physiques, notamment la danse, sont communes à toutes les communautés ethniques du Togo. Certaines formes de danse, notamment la danse *Adjogbo* en pays Ewé dans la Région Maritime et celle des Plateaux, sont codifiées et nécessitent un entraînement physique et mental rigoureux compte tenu de l'effort et des figures gymniques exécutées. Ces danses, qui n'ont d'autre but que la réjouissance lors des fêtes populaires, demeurent encore dans le domaine de la *paidia*. Mais on s'aperçoit que la limite entre le jeu et le rituel est parfois vite franchie. Si elle peut être effectuée juste pour se divertir la danse scande aussi les moments importants de la vie sociale lors des cérémonies d'initiation, de mariage ou lors des rites funéraires. Lorsque les danseurs portent des masques, que le secret fait son apparition et que la danse devient initiatique, la sphère du jeu est dépassée et l'on entre dans le monde du rituel. Pour Caillois, « le secret, le mystère, le travesti enfin, se prêtent à une activité de jeu, [...], [mais], quand le secret, le masque, le costume remplissent une fonction sacramentelle, on peut être assuré qu'il n'y a pas jeu, mais institution »¹⁰⁴. Avec

¹⁰⁴ Caillois, R., *op. cit.*, pp. 33-34

l'apparition du rituel, quelle lecture peut-on faire des activités physiques traditionnelles qui sont de ce fait exclues de la sphère du jeu?

3.1.3. Les pratiques physiques rituelles et compétitives

Certaines activités physiques traditionnelles au Togo préfigurent de l'esprit sportif. Leur origine est indéniablement liée aux rituels marquant les moments importants de la vie : naissance, mariage, mort...¹⁰⁵ Parmi elles, sans doute la lutte est la plus représentative de toutes les activités physiques à caractère rituel et compétitif.

Dans le nord du Togo, la lutte traditionnelle¹⁰⁶ est pratiquée de manière récréative dans les régions des Savanes et Centrale. Mais, elle est en pays Kabyé, dans la région de la Kara l'exemple des jeux initiatiques préparant l'adolescent à son intronisation dans le monde adulte, au mariage et également à la défense. Densément peuplé, le terroir Kabyé est partagé entre la montagne « originelle »¹⁰⁷ et la plaine d'occupation plus récente. Élément fondamental de la vie sociale, la lutte pratiquée par les hommes marque leur passage dans certaines classes d'âge et constitue le moment d'effervescence qui renforce les liens des membres de cette société émietlée, du fait de la densité et de la nécessité de défendre un territoire commun durant la période précoloniale. Chaque classe à ses obligations vis-à-vis de la famille, du quartier, du village et du canton. Différentes techniques de lutte existent mais la règle est simple : il s'agit de faire perdre l'équilibre à l'adversaire ou de le jeter au sol sur le dos ou le ventre. Pour les classes d'âges, nous adoptons la classification et l'orthographe plus simplifiées de Robert Cornevin¹⁰⁸. On dénombre six niveaux. Le garçon pré pubère est appelé *ewasié* ; de 17 à 19 ans, il est *efatou* et considéré impur comme le chien¹⁰⁹ dont il a l'obligation de manger la viande lors des cérémonies et il lui interdit de contracter un mariage ; c'est dans cette classe d'âge que se déroulent les luttes purificatrices des *evala* (pluriel de *efatou*). Pour son intronisation décidée à son insu dans cette nouvelle classe, d'abord les garçons plus âgés se rendent maîtres du jeune homme non sans combattre et l'enferme pour six jours chez son oncle maternel. Conseillé sur les règles de la vie communautaire par ce dernier et parrainé par un initiateur (un camarade déjà expérimenté), il porte un mince anneau de fer passé au cou. Ensuite :

¹⁰⁵ Cf. Jeu, B. *op. cit.*, pp. 38-45, p. 106.

¹⁰⁶ Froëlich, J.-C., Alexandre, P., & Cornevin, R., *Les populations du nord-Togo*, Paris, PUF, 1963, pp. 97-102. Les auteurs font une analyse détaillée de l'initiation et des obligations de chaque classe d'âge.

¹⁰⁷ Selon la cosmogonie kabyé, l'ancêtre de tous les Kabyés serait descendu directement du ciel sur cette montagne.

¹⁰⁸ Cornevin, R., *op. cit.*, p. 24.

¹⁰⁹ Les populations ont observé qu'il arrive à cet animal de dévorer des excréments humains d'où son impureté.

« il participera à la grande course et aux luttes ; cette initiation intéresse le développement physique : continence, endurance à la faim, mutisme et épreuves sportives. [...] à la première chasse de l'année, les *efala*¹¹⁰ effectuent une course de plusieurs kilomètres ; le gagnant devient juge à la chasse car, courant plus vite, il est sensé voir quel est le chien qui a saisi le gibier le premier. La fête *Hasiyade* annonce les championnats de lutte, véritables jeux olympiques qui, par élimination désignent les champions de *tetu*¹¹¹ et même de canton. Ces luttes sont courtoises et se déroulent dans un calme relatif. [...] Quand la patience des spectateurs commence à se lasser, on fait enfin sortir des rangs les quatre meilleurs d'un camp et les quatre meilleurs de l'autre. Ils font quelques pas, mettent un genou à terre, le temps de voir ceux qui leur sont opposés et, sur un signe de l'arbitre, s'élançant à l'adversaire (*sic.*). Chacun choisit son partenaire et les combats s'engagent sans plus. La lutte se joue debout et consiste simplement à mettre l'adversaire à terre, dos ou ventre, peu importe. Les coups ne sont pas permis. Si les mains glissent sur les corps en transpiration, les deux lutteurs interrompent le combat et s'essuient réciproquement avec du sable. Pour être véritablement champion de sa série, il faut avoir abattu successivement les quatre adversaires d'en face.

A part les infirmes, absolument tous les *efala* tiennent à participer à cette compétition. Quand donc tous ceux-là ont terminé leurs jeux, si on a le temps, on fait encore jouer les plus petits jusqu'à huit ans, ou six ans même ! Autant les premiers matchs étaient-ils tendus, tant chez les athlètes que chez les spectateurs, autant la foule maintenant s'amuse-t-elle ; elle fini par envahir la pelouse et la journée se termine dans le brouhaha et des grandes fêtes.

Les quartiers se sont rencontrés deux à deux. Les adversaires, le jour suivant, font alors cause commune pour affronter les camarades des autres quartiers. Le lendemain encore, tous les athlètes du village se mesurent à ceux du village voisin. Pour la finale, c'est la rencontre de la plaine contre la montagne. Il n'y a plus alors que les meilleurs qui se présentent sur le terrain... »¹¹².

On observe ici deux types de compétition réglementée : la course et la lutte. Quel que soit le résultat obtenu lors de ces compétitions, il est ordonnateur de la vie sociale car les victoires et les défaites participent tout autant à l'ordre au sein l'ensemble du groupe.

¹¹⁰ Equivalent orthographique de *evala* in Froëlich, J.-C., Alexandre, P., & Cornevin, R., *op. cit.*, p. 98

¹¹¹ Groupements de quartiers.

¹¹² Frobenius, L. (1961) cité par Froëlich, J.-C., Alexandre, P., & Cornevin, R., *op. cit.*, p. 97-98.

A 19 ans, après avoir lutté, l'*efatou* devient *sangayou* et peut se marier. De 20 à 30 ans, le jeune homme demeure *esakpa* tant qu'il n'a pas subi l'initiation du *kondona* qui a lieu tous les cinq ans après laquelle il devient alors *kondo*. Au cours des rites du *kondona* l'épreuve compétitive du futur *kondo* est de gravir d'un seul élan, après une course, une butte de terre conique aux parois abruptes haute de 2 à 3m. Il est amené par la suite à retourner sur la terre de ses origines située dans la montagne « originelle ». Il en est aspergé et visite en toute humilité les ruines des habitations des ancêtres communs. C'est un grand moment de communion pour tout le peuple kabyé rassemblé autour de ses jeunes. Cependant, la signification des rites des *kondo* dépasse le retour aux origines, c'est aussi une période de rigueur, de servitude au service de la communauté : « ils portent un collier de fer au cou et jouent un rôle prépondérant dans l'armée et dans les travaux d'utilité publiques (remise en état des pistes, etc.) »¹¹³. Devenu homme, il a le devoir de servir son groupe social pendant quatre à cinq ans. Après cette période il devient enfin *egoulou* : homme et guerrier.

Pour d'autres communautés ethniques du nord-Togo, les Mobas, Gourma et Mamproussi, « les fêtes qui marquent le passage des classes d'âge (entre 16 et 20 ans) permettent aux jeunes gens de gagner leur nom à la course : le féticheur place en effet un couteau dans un arbre à une centaine de mètres de la ligne de départ ; les arrivants s'appellent, dans l'ordre, Kombaté, Laré, Douti, Lamboni, Kolani, Sanwogou, Sambiani »¹¹⁴. Ici, le changement de statut du jeune homme est marqué par un changement de nom qui porte l'empreinte de sa réussite et de son mérite lors de l'épreuve rituelle de la course.

Dans le Fasao (Région Centrale), il existe encore des sociétés ésotériques de chasseurs (*egbema*) ; celle de Sokodé notamment fut créée vers 1870¹¹⁵. Dans ces sociétés très hiérarchisées, les danses sont codifiées et prévues pour chaque évènement. Elles peuvent devenir de véritables épreuves d'endurance où l'initié fait la preuve de ses pouvoirs magiques. Plus ces pouvoirs sont extraordinaires et plus la position sociale peut être élevée.

3.1.4. Les jeux intellectuels ou d'adresse

Du fait que la nature du milieu de vie et que les moyens de productions demandent un important investissement énergétique, une fois assurée l'intégration de l'individu dans son

¹¹³ Froëlich, J.-C., Alexandre, P., & Cornevin, R., *op. cit.*, p. 99.

¹¹⁴ Cornevin, R., *op. cit.*, p. 23.

¹¹⁵ Froëlich, J.-C., Alexandre, P., & Cornevin, R., *op. cit.*, p. 21.

groupe, prouvée sa capacité à contribuer à la subsistance et à la défense de tout le corps social, il devient illogique de perdre une énergie que l'on a durement acquise en activités physiques qui la dilapiderait sans raison. Dans les sociétés traditionnelles de type oral, l'adulte détenteur d'une culture et d'une sagesse à transmettre ne peut plus, en tant que modèle de toute une société, se laisser aller à toute chose qui ne sied pas à sa condition et qui deviendrait inopportune surtout en public. Au-delà des jeux pour adultes qui restent ponctuels lors des fêtes, pourquoi courir encore alors que l'on a déjà acquis son nom et sa place dans le groupe ? Pourquoi lutter si l'on est déjà initié à moins que l'on ne défende son honneur ? Pourquoi aller courir ou sauter pour le plaisir si d'autres activités nécessitent cette énergie ? Pourquoi recourir à un débordement d'énergie alors que le langage et ses codes permettent de réguler dans le groupe les conflits ? C'est là que les adultes privilégient comme divertissement les jeux intellectuels ou d'adresse qui relèvent du *ludus*.

Dans ce groupe, l'awalé¹¹⁶ ou *adi*, dans le sud Togo, est à ce titre répandu partout en Afrique subsaharienne. Il fait appel à l'arithmétique, à la connaissance et à la maîtrise de techniques ou combinaisons tout comme les échecs et le jeu de dame. Il est même d'usage pour les connaisseurs d'adopter une gestuelle élégante dans le maniement des pièces du jeu (le plus souvent des matières végétales : graines). En dehors de l'awalé, on peut citer entre autres : *atuklui* ou jeu de billes (également avec des graines végétales), *akonto* ou jeu de toupie fabriquée avec des coquilles d'escargot. Les jeux au sens ludique du terme à connotation physique restent du domaine de la jeunesse, les adultes comprenant qu'ils leur sont nécessaires pour leur développement et leur préparation à la vie d'adulte.

Dans nombre de sociétés orales, la danse, le chant et la musique sont omniprésents dans les activités quotidiennes ou lors des événements importants. Ces activités ne relèvent pas nécessairement de la *paidia*, du rituel ou du *ludus*. Quelle autre fonction sociologique, peuvent manifester alors les chants et danses, ces activités physiques omniprésentes dans les sociétés togolaise auxquelles les adultes prennent part de manière plus active ?

3.1.5. Les activités physiques et l'ordre social

Considérons le cas des Ewé. Tout comme dans les autres sociétés togolaises, « l'Ewe chante quand il est tout seul, quand il travaille dans son champ. En groupe, il chante, il danse »¹¹⁷. Précisons que pour ces sociétés, la musique, la danse et la parole sont au même

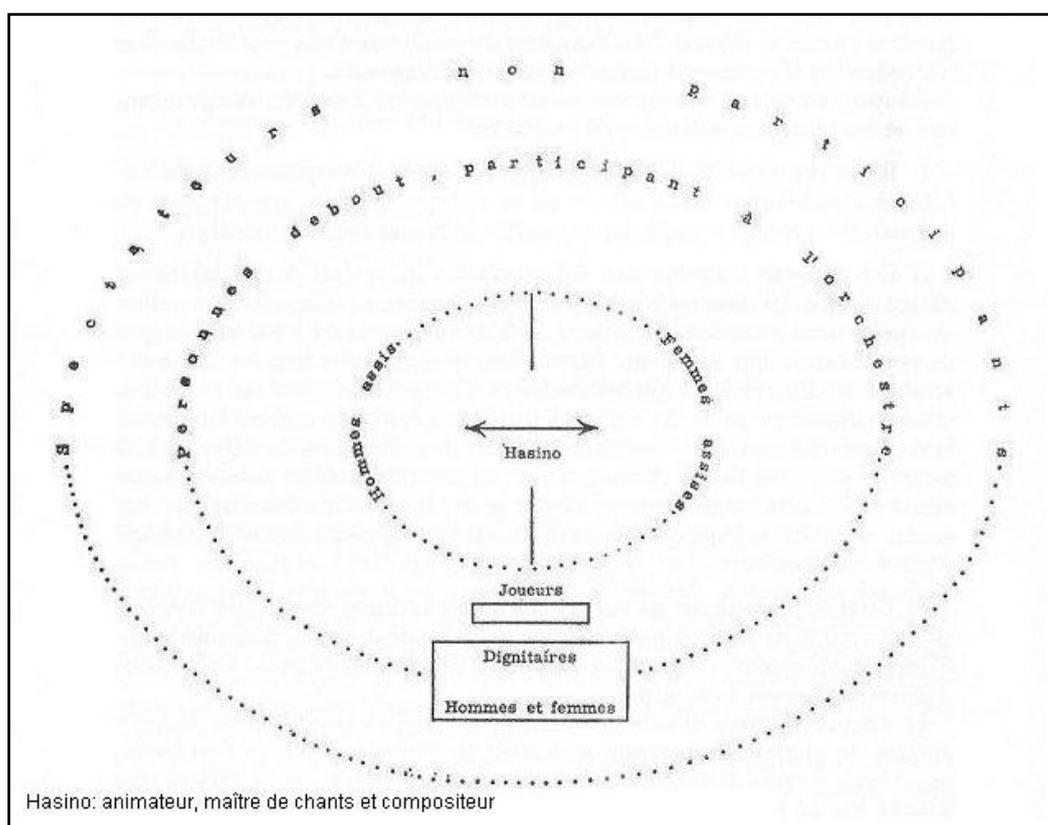
¹¹⁶ Awalé : « jeu africain constant à déplacer des pions, souvent constitués par des grains ou des petits cailloux, sur un parcours de douze cases », Cf *Le Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 2003, p.107.

¹¹⁷ Agblémagnon, N., *Sociologie des sociétés orales d'Afrique noire: les Evé du Sud-Togo*, Paris, La Haye, Mouton & Cie, 1969, p. 114.

titre que l'écriture pour les sociétés occidentales des éléments importants qui participent à l'ordre social. Dans la société éwé, comme le montre Agblémagnon,

« tout se passe comme si la vie sociale était chantée et dansée. Mais il ne faudrait pas voir là une activité désordonnée, une simple propension à des « mascarades », car ces chants et ces musiques sont étonnamment diversifiés et spécialisés, ces rythmes et ces pas de danse sont des figures ; en un mot, cette musique est avant tout un ensemble de codes, de signes réalisant un système de langage »¹¹⁸.

Cette forme d'expression, plus élaborée qu'elle ne le paraît se cristallise dans les différents orchestres qui assurent l'animation du village. Dans le cas de l'orchestre principal, lorsqu'il se produit, le positionnement de ses membres et des spectateurs reproduit l'ordre et la hiérarchie au sein de tout le groupe social (fig.7).



Source : Agblémagnon, N., 1969

Figure 7: Topographie d'un orchestre ordinaire éwé

Rien n'est laissé au hasard, « et la topographie du groupe exprime non seulement les statuts au sein de l'orchestre, mais certains types de rapports au sein de la société globale »¹¹⁹. L'orchestre principal est le représentant interne et externe du village, il est appelé à agir pour

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 114.

¹¹⁹ Agblémagnon, N. (1969), *op. cit.*, p.117

résoudre les conflits à l'intérieur comme à l'extérieur et garantir la représentativité du village. Puisque l'orchestre représente le village, la formation d'un nouveau groupe est un moment d'effervescence au même titre qu'un événement politique comme des élections, car « des conflits, des compétitions, des rancunes, des jalousies naissent souvent sein du village même qui commence une nouvelle vie, un sorte de « nouvelle législature »¹²⁰. Dans le cas présent, loin de se réduire à un divertissement, une activité physique ou à un rituel, la danse et la musique condensent et garantissent l'ordre social : l'orchestre devient alors la projection de l'organisation sociale.

Dans plusieurs sociétés traditionnelles paysannes du Togo, les prétendants sont amenés à montrer leur capacité à mettre en valeur de grandes étendues de terres cultivables appartenant à la future belle famille. S'il se trouve plusieurs prétendants pour la même femme, la capacité et la valeur de chacun des rivaux se mesureront dans les champs à l'aide d'une machette et d'une houe (en Afrique subsaharienne elle a un manche très court). Il faut rappeler que le travail agricole à l'aide de cet outil aratoire est pénible et nécessite du cultivateur de pouvoir passer des journées entières courbé. Mais la valeur de l'individu ne dépend pas que seulement des ses aptitudes physiques propres mais aussi de celle qu'il a de rassembler autour de lui d'autres éléments du groupe social pour l'aider à accomplir sa tâche. Il lui faut être un meneur d'hommes ou un individu bien intégré et accepté dans le corps social. S'il peut au moment des travaux agricoles ou en d'autres circonstances formés une équipe avec ses pairs et accomplir la tâche qui lui est dévolue, il y gagne d'autant plus d'estime et sa place dans le groupe social.

En définitive, des activités physiques traditionnelles existaient bien avant la colonisation et elles sont loin d'être complètement occultées par l'avènement du sport moderne. A l'inverse des sociétés occidentales basées comme le décrit André Menaut sur « ... une civilisation de la science et de la technologie incapable d'ordonner la vie, l'homme ressentant le malaise profond d'une vivisection permanente, [...] une civilisation sans âme et sans vie »¹²¹, les jeux, les rituels initiatiques et compétitifs, subsistent dans les sociétés togolaises et rendent intelligibles la participation de chacun au jeu de la vie. Ils se transforment mais demeurent des référents identitaires essentiels. Alors que les périodes d'initiation pouvaient durer plus d'un mois, les exigences de la vie moderne, surtout l'éducation scolaire, entraînent des aménagements. Elles sont réduites à un mois, voire une semaine et actuellement elles se tiennent le plus souvent pendant les vacances scolaires. En

¹²⁰ *Ibid.*, p. 119.

¹²¹ Menaut, A., *Le réel et le possible dans la pensée tactique. Contribution à une théorie du jeu sportif*, Talence, Presses Universitaires de Bordeaux, 1998, p. 22.

s'adaptant, les pratiques traditionnelles jouent toujours un rôle essentiel dans l'organisation sociale des populations en déterminant encore l'agencement et le fonctionnement de ses différents éléments. Elles peuvent prendre un caractère simplement ludique ou se dérouler sous formes de véritables compétitions organisées; c'est sous cet aspect qu'elles régulent les moments importants de la vie sociale. Elles restent vivaces dans les mœurs mais il est difficile de dater leur apparition car les travaux scientifiques, d'archéologie en l'occurrence, n'ont pas révélé au Togo, comme en Libye, en Rhodésie du sud (actuel Zimbabwe), dans le Basutoland (actuel Lesotho), au Tanganyika (actuel République démocratique du Congo), au Congo, l'existence de peintures rupestres¹²². Seule l'analyse des traditions orales et des pratiques traditionnelles qui subsistent permettraient de connaître ce matériau unique pour la connaissance des perceptions du corps dans la société togolaise et dans les sociétés africaines. Des pistes restent encore à trouver dans les ouvrages des premiers missionnaires, explorateurs et autres aventuriers qui se sont livrés sur la côte ouest africaine à des observations ethnologiques.

Au-delà de la dimension historique, l'analyse du matériau que constituent les jeux et les rituels au Togo pourrait aussi aider dans la prise de décision en matière de développement pour le choix des pratiques sportives ou ludiques à promouvoir. En effet, Caillois propose de : « rechercher si le destin même des cultures, leur chance de réussite, leur risque de stagnation, ne se trouvent pas également inscrits dans la préférence qu'elles accordent à l'une ou à l'autre des catégories élémentaires où [il a] cru pouvoir répartir les jeux et qui n'ont pas toutes une égale fécondité »¹²³. Tel qu'il le précise, il ne s'agit pas de faire uniquement une sociologie des jeux mais une sociologie à partir des jeux avec le postulat que les sociétés où dominent la compétition et le hasard sont celles qui tendent vers le progrès.

Les sociétés traditionnelles togolaises, dont une grande majorité est rurale, demeurent encore des sociétés à *mimicry* et *ilinx* où la sortie des masques et la possession des initiés rythment le cours de la vie. Est-ce à dire qu'elles ne sont pas encore appelées à connaître le progrès ? Sur le modèle de pensée de Caillois, et en tenant compte de l'introduction des sports, il pourrait être intéressant de connaître qu'elles sont les types d'activités physiques et sportives qui prédominent dans la société togolaise actuelle. En connaissant les types de jeux ou de sports qui ont véritablement la faveur de la majorité et non les pratiques auxquelles l'Etat veut donner la primauté en dépit de toute logique, on pourrait savoir si la population compte sur le mérite et la chance ou sur une décision du destin (sur laquelle il n'a aucune

¹²² Cf. Mélik-Chakhnazarov, A., *op. cit.*, p. 11.

¹²³ Caillois, R., *op. cit.*, p. 142.

emprise) pour accéder à des conditions de vie meilleure. Les jeux et les sports qui seront valorisés pourraient alors aider à changer les mentalités en orientant les individus et les communautés vers une autodétermination. Mais une telle démarche peut dévoyer de leur nature véritable les jeux ou les activités corporelles qui existent dans la société togolaise. Ceci engage à l'instar des travaux d'André Menaut à l' « analyse du concept de jeu »¹²⁴ afin de déterminer les limites dans lesquelles la nature intrinsèque de ces pratiques traditionnelles est préservée.

L'éducation physique et le sport ne feront leur apparition en Afrique et au Togo qu'à la faveur des modifications qui affectent le monde européen. Comme le fait remarquer Joseph Ki-Zerbo¹²⁵, il n'était plus nécessaire en Amérique de continuer à importer des esclaves africains alors que les nouvelles machines agricoles issues des découvertes technologiques de la révolution industrielle anglaise étaient plus productives. Que ces hommes demeurent en Afrique et participent comme main-d'œuvre à la production des matières premières qu'elle recelait en abondance s'avérait plus rentable. L'Afrique pouvait aussi constituer un excellent marché pour la production industrielle des pays européens. Dans un premier temps les missionnaires vont tirer la sonnette d'alarme et se dévoueront à christianiser l'Afrique pour lui donner un « visage humain », tandis que les marchands modifieront la demande des articles commerciaux pour passer du "bois d'ébène" à l'huile de palme ou de coprah. Enfin les missions d'exploration vont permettre de découvrir l'intérieur méconnu de l'Afrique, d'ouvrir la voie aux militaires et à la course à la colonisation. C'est dans le contexte de la colonisation que l'éducation physique et le sport feront leur apparition au Togo.

3.2. Le sport pendant la colonisation (1884-1960)

Jusqu'en 1880, le territoire qui correspond aujourd'hui au Togo n'avait pas une dénomination propre ; cette bande de terres constituait entre les zones d'influence anglaise (Gold Coast) et française (Dahomey) un couloir de contrebande, dont l'activité grevait principalement les intérêts de la Couronne. En 1884, dans le souci de prévenir la menace d'annexion anglaise, une délégation envoyée par le chef Mlapa de Togoville (l'un des villages importants du littoral), conduite par le porte canne¹²⁶ Plakoo, demande le protectorat de l'Allemagne alors représentée par le Dr Natchigal, envoyé de Bismark en route vers le Cameroun. Le 5 juillet 1884, le traité de protectorat est signé plaçant ainsi le littoral sous l'influence allemande. En 1886, à la suite de la signature de différents autres traités entre la

¹²⁴ Menaut, A., *op. cit.*, pp. 21-53

¹²⁵ Cf. Ki-Zerbo, J., *Histoire de l'Afrique noire : d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, pp. 401-402.

¹²⁶ Le porteur du sceptre de la royauté (ici une canne) représente le roi en son absence et a par délégation ses pouvoirs.

France, l'Angleterre et l'Allemagne, le Togoland apparaît et définit les zones d'influence entre les trois puissances. Le traité qui ne stipulait que la protection devient, un droit d'annexion qui permet à l'Allemagne d'étendre vers le nord la conquête du pays. En 1904, la colonie allemande, d'une superficie alors de 85 000km², est définitivement établie. Le territoire ne restera allemand que durant une brève période 1884-1914 avant de subir plusieurs partages entre la France et l'Angleterre¹²⁷. L'apparition de l'éducation physique et du sport va suivre plusieurs voies : l'armée, l'instruction et les expatriés européens. Cependant ces différents vecteurs n'adhèrent pas à la même idéologie. L'armée demeure dans sa vision de défense et entend préparer par les exercices physiques les contingents indigènes aux actions militaires, tandis que dans le civil les expatriés en constituant des associations, des cercles sportifs n'ont d'autres buts que la création de lieu permettant de reproduire le mode de vie métropolitain dont ils sont éloigné et dans l'enseignement, les orientations et les motivations des missions chrétiennes et des écoles gouvernementales coloniales divergent.

3.2.1. Les activités physiques et sportives durant les périodes allemande et anglaise

Lors de la prise en main de la nouvelle colonie du Togo, la vulgarisation de pratiques physiques et sportives était loin d'être au centre du souci de l'administration allemande. Il s'agissait plus de produire des hommes capables d'assister le colonisateur que d'en faire à tout point de vue un égal.

« L'enseignement était donné presque partout en langue indigène, l'allemand ne devenait la langue principale que dans les centres importants ; le but essentiel de l'enseignement était de faire acquérir aux indigènes "des connaissances pouvant être utiles aux Européens ", et leur permettant de devenir des employés instruits et capables de rendre des services à l'administration et au Commerce »¹²⁸.

Cet enseignement était donné principalement par des missions. Au nombre de trois, elles étaient installées depuis longtemps au Togo :

« la Wesleyan Missionary Society in London, en 1850 ; la Nord Deutsche Missionsgesellschaft in Bremen, en 1890 ; la Gesellschaft des Göttlichen Wortes ou Steyler Mission, en 1892 ; la première école gouvernementale fut fondée en 1891. Les programmes des quatre années d'études étaient très précis, le travail manuel (agriculture pour les garçons, travaux de couture pour les filles) et le chant y prenaient

¹²⁷ Cf. *infra*.

¹²⁸ Commissariat de l'Afrique Occidentale Française, « Le Togo » in *Exposition Nationale Coloniale de Marseille*, Paris, Agence économique de L'AOF, 1922, p. 50.

une assez grande part. [A la veille de la guerre, la scolarisation était relativement avancée]. En 1913, il n'y avait que quatre écoles du gouvernement au Togo : deux à Lomé dont une école normale d'instituteurs, une à Sébbé, une à Sokodé ; le personnel comprenait 14 instituteurs dont 5 Européens. Il y avait en tout 338 élèves. Les trois missions possédaient au total 363 écoles ; 112 professeurs européens et 435 instituteurs indigènes instruisaient 13 650 élèves (10 918 garçons et 2 732 filles). »¹²⁹.

Durant la période d'occupation allemande, il n'existait pas de véritable institution sportive ni de volonté d'introduction de pratiques sportives. Le colonisateur voulant faire défendre la colonie par ses habitants, seules les activités traditionnelles, comme la lutte, allant dans le sens des objectifs du colonisateur (préparation militaire et défense du territoire), étaient valorisées de même que toutes celles qui préconisaient l'effort physique notamment les courses, la natation que les populations connaissaient déjà. Ce n'est que vers 1907 que la dotation de certaines écoles de terrains de sport va véritablement permettre l'introduction de l'athlétisme à côté de la pratique du volley-ball¹³⁰.

La première guerre mondiale déclarée le 28 juillet 1914 entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie met fin à la domination allemande. Dès le 21 août 1914, les forces allemandes du Togo aux prises avec l'armée française à l'est et l'armée anglaise à l'ouest se rendent sans condition. Une convention provisoire signée le 30 août 1914 divise le territoire entre la France et l'Angleterre. Du début à la fin de cette guerre, la colonie allemande du Togo subit plusieurs partitions. C'est dans une partie de l'actuel Togo, les zones de Lomé et de Kpalimé anciennement attribuées à l'Angleterre, que le football est introduit vers les années 1918. C'est dans ces villes que :

« les premières associations sportives ("Den the lions", "the Invincibles") ont été créées par des instituteurs et des fonctionnaires venus de Cap Coast et de Kéta (villes de l'actuel Ghana). A partir de 1921, sous la tutelle de la France, il était devenu impossible à ces fonctionnaires et instituteurs de venir jouer au Togo »¹³¹.

Les nouveaux maîtres cherchent à renforcer leur emprise sur leur nouveau territoire et ne facilitent pas les échanges entre les habitants séparés par les nouvelles frontières.

Après la signature du traité de Versailles le 28 juin 1919 et conformément à la

¹²⁹ *Ibid.*, p. 50.

¹³⁰ *cf.* Mensah, A. E., *op. cit.*, p. 93.

¹³¹ *Ibid.*, p. 385.

convention franco-britannique du 10 juillet 1919¹³², le cercle de Lomé, et la subdivision de Kpalimé sont rétrocédés à la France. Ce nouveau partage établit de nouvelles frontières, coupe des familles en deux et ne facilite pas toujours les relations entre les pratiquants des deux côtés. Si la présence anglaise fut courte au Togo, elle a cependant touché deux centres urbains parmi les plus actifs, Lomé et Kpalimé (où se trouvent les riches terres de café et cacao), et fut propice à l'adoption du sport moderne dans le secteur civil au Togo à travers le football. Par ailleurs, « le développement de ce dernier a été par la suite accentué par le retour de togolais (*sic.*) travaillant à l'extérieur (au Dahomey, au Sénégal et en Côte d'Ivoire où le sport avait pris un essor bien plus important) »¹³³. Durant la colonisation française, cette discipline va rapidement supplanter toutes les autres et devenir emblématique du sport au Togo.

3.2.2. Les pratiques sportives durant la période française

Héritière du Togo dans ses nouvelles frontières, l'administration française va définir le cadre législatif et les programmes de développement pour ce nouveau territoire. De 1919 au début des années 1930, un certain nombre d'arrêtés permettent de constituer un cadre législatif au Togo et parent au plus pressé, les institutions qui sont créées pour prendre le relais de l'administration allemande cumulent plusieurs fonctions. A partir des années 1930, les textes législatifs se précisent et distinguent au lendemain de la seconde guerre mondiale les structures civiles, scolaires et militaires les unes des autres ; par ailleurs, la population locale s'approprie les nouvelles pratiques. La période des années 1950 à l'indépendance correspond à l'affirmation du sport sur le territoire du Togo français.

Dans le projet de loi présenté en 1921 par M. Albert Sarraut Ministre des colonies à la chambre des députés, le Togo était considéré comme :

« une colonie déjà organisée et outillée, où il y a moins à créer de toute pièces qu'à continuer une œuvre déjà commencée. [Il était reconnu qu'] aidés pour l'enseignement par les missions et pour l'hygiène et l'assistance publique par des sociétés privées, les allemands avaient établi au Togo des écoles et hôpitaux bien installés et tout à fait suffisant. Les ressources budgétaires normales, suffiront à en maintenir le bon fonctionnement et c'est pour ce motif qu'on n'a pas prévu de construction d'établissements scolaires et hospitaliers dans le présent programme »¹³⁴.

¹³² Ministère de l'Education Nationale., « Le Togo » in *Carnets de documentation sur l'enseignement dans la France d'Outre-Mer* N°8, 1946, p. 13 et Cornevin, R. *op. cit.*, p. 68.

¹³³ Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture; Ministère des Mines et du Plan., *op. cit.*, p. 7.

¹³⁴ Sarraut, A., *Projet de loi portant fixation d'un programme général de mise en valeur des colonies françaises. Chambres des députés session de 1921*, Paris, Imprimerie de la Chambre des députés, 1921, p. 228-234.

Aussi, dans l'immédiat, le projet de loi du Président de la République qui devait être soumis au vote ne concernait pour le Togo que les aménagements des ponts et rivières (réparation de l'ancien wharf de Lomé et construction d'un nouveau wharf à Lomé), des voies ferrées (réparations et aménagements des voies existants de Tchacho à Tokpli et Atakpamé à Bassari), la construction et l'aménagement de routes secondaires.

Pour ce qui était de l'enseignement en général, un cadre local des moniteurs et monitrices du Togo avait été créé en 1920 par l'arrêté N°36 du 10 septembre¹³⁵. Les objectifs poursuivis dans l'enseignement étaient tout aussi pratiques que le programme d'administration de la colonie, il s'agissait :

- « 1° De répandre l'usage du français dans tout le Togo, en remplacement de l'allemand et aussi de l'anglais ;
- 2° De donner aux indigènes, en même temps qu'un fonds solide d'éducation générale, une spécialité, c'est-à-dire : former des ouvriers de telle ou telle branche, des employés d'administration et de commerce, bien au courant des besoins et caractéristiques de la vie moderne ».¹³⁶

En A.O.F, l'organisation de l'éducation entamée depuis 1903 a abouti dès 1918 à trois degrés d'enseignement dont : pour le 1^{er} les écoles de village ou cours préparatoire, pour le 2^{ème} les écoles régionales ou cours moyen et pour le 3^{ème} les écoles primaires supérieures et professionnelles ou groupes centraux¹³⁷. Au Togo, cette structuration sera plus tardive.

D'abord, l'enseignement d'Etat était distinct de l'enseignement privé. Dans ce secteur, « alors que sous l'occupation allemande, l'ouverture d'une école n'est soumise qu'à une simple déclaration, l'arrêté Bonnecarrère -du nom du commissaire de République- stipule que : "Nul ne peut créer ou entretenir une école privée s'il n'est autorisé spécialement par le commissaire de la République" »¹³⁸. Jusqu'en 1946, cet arrêté constitua le texte de base de l'enseignement privé qui était assuré par deux missions chrétiennes : « la Mission catholique (Pères des missions de Lyon, Sœurs de Notre-Dame des Apôtres) et par les Missions protestantes (Sociétés des missions évangéliques de France et Société méthodiste de Wesleyenne), les deux enseignements public et privé sont étroitement liés, suivent exactement

¹³⁵ « Recueil de tous les actes ayant organisé la zone d'occupation française du Togo du 10 octobre 1914 au 11 septembre 1920 », *Bulletin administratif du Togo, Supplément au N°1 du J.O.*, 1er octobre 1920, pp. 128 et 187.

¹³⁶ Commissariat de l'Afrique Occidentale Française. Le Togo, *op. cit.*, p. 52.

¹³⁷ Commissariat de l'Afrique Occidentale Française, « L'enseignement en Afrique Occidentale Française » in *Exposition Nationale Coloniale de Marseille*, Montauban, Imprimerie coopérative Barrier & Cie, 1922, pp.1-6.

¹³⁸ *J.O. du territoire du Togo placé sous le mandat français ; arrêté du 10 février 1923 autorisant l'ouverture et le fonctionnement d'écoles privées au Togo ; p.89 in Occansey, S., Contribution à l'histoire de l'enseignement privé au Togo*, Mémoire de DES, Faculté de droit, des sciences politiques et économiques: Université de Strasbourg, 196?, p. 37.

les mêmes programmes ; le personnel enseignant privé est contrôlé au même titre que le personnel officiel »¹³⁹.

Ensuite, trois types d'enseignement sont mis en place par l'arrêté de base du 18 janvier 1935 :

« a) un enseignement populaire rural qui devrait donner à la masse indigène la connaissance des éléments indispensables de français parlé, de lecture, de calcul, l'inciter à de nouvelles méthodes d'agriculture, d'élevage et d'hygiène rurale, lui faire prendre de bonne habitude de travail et de conduite.

Cet enseignement ne devait pas en principe dépasser un cours élémentaire.

b) Un enseignement primaire élémentaire donner dans : 1° des écoles de village de niveau maximum du certificat d'études primaire première année ; 2° des écoles urbaines (avec cours d'enseignement ménager) du niveau du cours moyen première année ; 3° des écoles régionales, du niveau de la préparation au certificat d'études ; les meilleurs élèves des écoles de village pouvaient accéder aux écoles urbaines puis aux écoles régionales ; 4° des cours d'adultes.

c) Un enseignement supérieur primaire donné dans un cours complémentaire jusqu'en 1941. Ce cours complémentaire est devenu Ecole Primaire Supérieure dès la rentrée scolaire 1941-1942 et Collège moderne à la rentrée scolaire 1947-1948.

Le but essentiel était dans l'enseignement populaire rural et primaire élémentaire, une formation spécifiquement tournée vers la terre : le Togo étant un pays essentiellement agricole, il convient d'éduquer le togolais (*sic.*), dans ce sens, vers une meilleure conception des procédés culturels, des soins à apporter aux animaux domestiques, vers l'introduction de cultures nouvelles et l'adaptation et la sélection des races d'élevage... La politique d'extension scolaire actuelle prévoit, dans tout centre qui le permet, une école à trois classes comportant le cycle complet des études élémentaires sanctionnées par un certificat...

L'Enseignement Primaire Supérieur se proposa, à l'origine, la constitution d'une élite appelée à fournir l'administration locale en fonctionnaires capables, le Commerce et les Missions en personnel de choix, ou susceptibles de continuer des études encore plus élevées dans les écoles du Gouvernement Général de l'A.O.F.

Cet enseignement s'ouvre à un nombre de plus en plus grand de jeunes togolais (*sic.*). Les effectifs ont triplés à la rentrée de 1947-1948...

¹³⁹ Ministère de la France d'Outre-Mer., « Le Togo » in *Bulletin de la France d'Outre-Mer* N°1.193, 1949, pp. 34-35.

A côté de l'Enseignement Primaire Supérieur a été mis en place récemment un enseignement moins technique et plus intellectuel, l'enseignement secondaire, qui est celui des lycées de France et qui permet aux élèves d'accéder aux grandes écoles de la métropole. L'Enseignement officiel comprend quatre établissements du premier cycle du second degré : la Mission Catholique en compte deux ; la Mission Protestante un. Un lycée pour préparation (*sic.*) complète au baccalauréat est en projet pour rassembler tous les jeunes gens et jeunes filles désireux de poursuivre les études du second degré jusqu'à la fin du deuxième cycle de cet enseignement et se préparer à l'entrée aux écoles d'enseignement supérieur...

Il est difficile d'évaluer exactement le nombre des illettrés. Mais on peut cependant estimer que 20% de la population sait lire et écrire les langues européennes et 5% environ les langues vernaculaires (éwé, mina ou arabe) »¹⁴⁰.

Quoiqu'assez long, il importe que cet extrait ne soit altéré par un résumé; en effet, il constitue un excellent moyen d'appréciation de l'orientation du système éducatif mis en place par le système colonial. L'œuvre coloniale n'est pas aussi humaine ou désintéressée comme peuvent le prétendre certains textes justifiant la démarche coloniale auprès des métropolitains. En réalité, il s'agit de faire acquérir aux indigènes, des compétences en production agricole ou industrielle et des habitudes culturelles (empruntées aux colonisateurs) qui les orientent vers la mise en valeur de la colonie pour le profit de la métropole. Il n'est pas question d'amener les indigènes aux mêmes aspirations que celles mise en place par la révolution française à savoir la liberté, l'égalité, ...

En matière d'éducation physique, « c'est dès 1921 que l'on trouve trace d'une activité soutenue. Au début le Service de l'Enseignement ne comportait pas de section spécialisée d'éducation physique. Celle-ci dépendait du Commandant des Forces de Police, qui chargeait un sous-officier de l'organisation des sports »¹⁴¹. Rappelons que la Force de Police ou Garde Indigène fut créé plus tôt que le cadre des moniteurs avec l'arrêté N°20 du 7 janvier 1920¹⁴².

En 1928, l'éducation physique passa sous la direction d'un maître d'éducation physique diplômé de la métropole qui avait en charge le Service de l'éducation physique et des sports. Cette année, démarre aussi l'organisation d'un Service des Mouvements de Jeunesse sur le modèle des services de cet ordre existant dans la métropole et dont le but est

¹⁴⁰ Ministère de la France d'Outre-Mer, *op. cit.*, pp. 34-35.

¹⁴¹ Ministère de la France d'Outre-Mer, p. 40.

¹⁴² Bulletin Administratif du Togo, *op. cit.*, pp. 127, 149.

de coordonner l'action des mouvements de jeunesse et tous ordres, éclaireurs, scouts, sociétés culturelles, etc. Le bulletin de la France d'Outre-Mer mentionnait que :

« le premier soin fut d'entreprendre une formation sommaire du personnel enseignant indigène. A partir de 1929, un stage d'éducation physique a réuni chaque année les maîtres indigènes. Interrompus en 1939 à cause de la guerre, les stages furent repris en 1943. Le dernier stage a eu lieu en 1947 [, au moment de la rédaction de ce texte,] et a regroupé 160 stagiaires, dont 8 institutrices. Actuellement, l'éducation physique est pratiquée dans toutes les écoles du Territoire et par tous les élèves...

Tous les maîtres chargés de classe sont tenus d'enseigner l'éducation physique. Ils peuvent obtenir un diplôme de moniteur d'éducation physique élémentaire s'ils ont suivi tr(ois sta ?)ges¹⁴³ et réussi chaque fois les épreuves de fin de (formation ?). Ce diplôme donne droit à une indemnité.

La méthode employée (est la méthode) Hébert, qui s'adapte particulièrement (à l' ?) enfant indigène dont elle développe les (?) courants.

Chaque école possède (un plateau ?) d'éducation physique muni d'agrès. (Dans la plupart?) des écoles régionales, il existe un stade (réglémentaire?)re. D'autres sont actuellement en construction.

On compte au Territoire (?) sociétés sportives scolaires, dont 2 uniquement féminines. Des rencontres ont lieu entre écoles d'une même ville, ou de centres voisins.

Le nombre des sociétés sportives civiles est de 17. Elles regroupent 1997 adhérents pourvus de licences sportives. Des championnats et challenges ont lieu chaque année. Des matchs inter-coloniaux sont organisés avec le Dahomey et la Gold Coast. Lomé possède deux stades. Dans chacun des autres chefs-lieux de circonscription, existe un terrain des sports »¹⁴⁴

L'état des lieux de l'enseignement en général et de l'éducation physique et sportive scolaire au Togo présente donc en 1949 des avancées significatives. L'Enseignement Primaire est complété par un Enseignement Secondaire tandis que l'Education physique et sportive scolaire a acquis son autonomie vis-à-vis des Forces de Police. Elle dépend depuis 1942 de la Direction Générale de l'Instruction Publique, de l'Education Générale et des Sports (D.G.I.P.E.G.S.) tandis qu'à partir de 1923, des équipes sportives scolaires sont créées notamment l'Union Sportive Scolaire (U.S.S.)¹⁴⁵.

¹⁴³ Le document d'archive cité ici ayant été mal conservé, nous avons mis entre parenthèses avec un point d'interrogation les mots qui pourraient correspondre au texte manquant.

¹⁴⁴ Ministère de la France d'Outre-Mer, *op. cit.*, p. 40.

¹⁴⁵ Mensah, A. E., *op. cit.*, pp. 93,118.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les changements observés dans la structuration et le contenu des programmes de l'Education ne font que confirmer l'orientation d'un cursus destiné à mettre les indigènes au service des intérêts de la métropole. D'après Efoé Mensah, en 1944, l'autorité coloniale interdit aux élèves, la pratique de toute activité physique sportive ou traditionnelle en dehors de l'école¹⁴⁶. Cette interdiction n'est pas étonnante. Le colonisateur a toujours craint, et à juste titre, les activités qui peuvent favoriser la création ou le raffermissement de liens identitaires entre les indigènes éduqués. Les pratiques sportives organisées en clubs, les activités traditionnelles comme la lutte sont favorables à la création du sentiment d'unité, à l'éveil de l'esprit nationaliste et aux revendications pour la liberté, toutes choses qui sont loin de servir les objectifs pour lequel le colonisateur a mis en place le système éducatif et les activités sportives : former des auxiliaires pour l'œuvre coloniale. Confrontés à des réalités sur le terrain que n'appréhendent pas toujours les métropolitains, les gouverneurs coloniaux ont toujours eu le souci d'exécuter les textes de loi émis en métropole sans que leur mise en application ne nuise à la délicate gestion des territoires. D'où les contradictions que l'on peut noter : d'une part, enseignement de l'éducation physique et des activités sportives, d'autre part interdiction de les pratiquer hors des cadres régis par le colonisateur.

Dans le milieu civil, privés de la possibilité de continuer à jouer avec les équipes de la zone anglaise après la rétrocession de Lomé et Kpalimé à la France, les Togolais restés dans la zone d'influence française se décident à fonder leurs propres équipes. C'est ainsi qu'à Lomé, la naissance de l'équipe de "La Moderne" en 1921¹⁴⁷ démarre toute une vague de création d'équipes sportives et principalement de football. En 1933, l'U.S.S. équipe scolaire au départ devient l'Union Sportive Togolaise¹⁴⁸, c'est le premier club omnisport du Togo. Par la suite, le développement du football est accentué avec le retour de Togolais expatriés résidant au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Dahomey où le développement sportif était plus avancé. A partir de ce moment, le football commence par susciter l'engouement général et les équipes se multiplient, fondées sur des bases identitaires relevant du quartier, du village, de la ville etc. En dehors de l'effet de proximité des pays de l'AOF, le milieu civil était influencé pour l'adoption du sport dans les années 1930 par la présence d'une communauté européenne relativement proche. Dans ses souvenirs sur le Togo, Claude Lestrade¹⁴⁹ mentionne que :

¹⁴⁶ Mensah, A. E., *op. cit.*, pp. 93-94.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 385.

¹⁴⁸ *Id.*, p. 385 et Entretien Gnamey, M., résultat d'enquête 2006.

¹⁴⁹ Claude Lestrade est le fils de l'administrateur Lestrade qui fut accueilli par le Général Massu à sa prise de fonction dans le nord du Togo dans les années trente.

« toute ville africaine –modeste fut-elle- avait son "cercle", où les Européens qui y étaient inscrits pouvaient jouer aux cartes, au ping-pong, au tennis, boire, danser, se réunir, parler des derniers potins. Le cercle de Lomé [dont les locaux abritent aujourd'hui le Ministère de la Jeunesse et des Sport] était près de la mer, qui, le soir, lui envoyait une brise rafraîchissante »¹⁵⁰.

Il semble qu'une certaine mixité des communautés ait pu faciliter l'adoption des pratiques sportives par les Togolais. En effet, le Général Jacques Massu¹⁵¹ confirme :

qu'« il n'y avait pas de quartier blanc, ni de quartier noir. Il n'y avait aucune ségrégation...absolument aucune ! Européens, indigènes, tout le monde était mélangé. Il existait un unique cercle -un grand bâtiment, pas loin de la mer-, où tout le monde se retrouvait, Blancs et Noirs »¹⁵².

Mais il ne faudrait pas croire que les communautés indigènes et françaises aient été pour autant considérées comme égales durant toute l'administration française du Togo car, s'agissant du statut des habitants,

la « France a suivi, dans ce domaine, les principes définis par les résolutions qu'avaient adoptées, le 25 avril 1923, le conseil de la S.D.N. et qui concerne le statut national des indigènes d'un territoire sous mandat B et C. Le togolais placés sous la tutelle française ne se sont pas vus conférer un statut national spécial, mais ils ont conservé le statut qu'ils possédaient lorsque le Territoire était sous mandat : ils sont désignés maintenant par le terme "administrés sous tutelle française". Ce statut est distinct de celui des nationaux de la puissance administrante et les Togolais ne peuvent être admis dans la nationalité française que s'ils ont présenté une demande de naturalisation. Toutefois, les Togolais sous tutelle française jouissent sans restriction des droits et libertés garantis par le préambule de la Constitution française »¹⁵³.

Cependant si certaines pratiques sportives passent assez facilement dans les nouvelles habitudes locales, d'autres expériences sportives n'ont pu prendre leur essor comme l'équitation. Claude Lestrade ne garde :

¹⁵⁰ Martet, J., Lestrade, C., & Massu, J., *Regards français sur le Togo des années 1930*, Lomé-Paris, Editions Haho, Karthala, Université du Bénin, Mission ORSTOM, 1995, p. 103.

¹⁵¹ Général Jacques Massu (1908-2002) : à 20 ans il sort sous-lieutenant de l'Ecole militaire de Saint-Cyr et sert dans l'infanterie coloniale jusqu'en 1940 comme officier, à la fois soldat et administrateur.

¹⁵² Martet, J., Lestrade, C., & Massu, J., *op. cit.*, p. 235.

¹⁵³ Ministère de la France d'Outre-Mer, *op. cit.*, p. 14.

qu'« un très vague souvenir d'une course de chevaux organisées à Lomé ; les jockeys étaient des amateurs européens des deux sexes. Il s'agissait plutôt d'un amusement, et non d'une véritable compétition réglementée. Il n'y avait, d'ailleurs, pas dans la capitale, à cette époque, de courses telles qu'il y en a dans d'autres pays »¹⁵⁴ de l'AOF.

Au final, la popularité du football et l'augmentation du nombre des équipes sportives permettent, en 1942, l'organisation au Togo du premier championnat national¹⁵⁵.

Dans les années 1950, une nouvelle dynamique apparaît dans la diffusion des pratiques sportives. Le personnel enseignant de la colonie est enrichi par l'arrivée de nouveaux éducateurs formés dans la métropole aussi bien aux méthodes d'éducation physique et sportive que pour mener les entraînements des équipes sportives civiles. Ils doivent contribuer à changer la qualité du sport, aussi leur arrivée fait-elle l'objet d'article dans les journaux sportifs de l'époque. Certains extraits de *Togo Sport*, hebdomadaire sportif des années cinquante, sont assez évocateurs du rôle que ces personnalités sont appelées à jouer. C'est le cas de la mention faite pour

« Mr Fleurian, entraîneur de foot-ball et maître d'éducation physique... Avec une telle personnalité... les sportifs togolais n'auront plus à se plaindre, surtout les footballeurs. Sur le plan international, nos sélectionnés n'auront plus seulement à rivaliser en ardeur et en volonté, mais aussi en technique, la quintessence du foot-ball. »¹⁵⁶

Si les joueurs manifestent beaucoup d'enthousiasme, il leur manque apparemment des connaissances techniques et tactiques pour aboutir à de bons résultats. Parmi les personnalités à venir renforcer l'encadrement sportif, le retour d'un natif ne peut passer inaperçu :

« trois années passées en métropole ont fait du jeune instituteur Jonathan AHIANOR (*sic.*) un diplômé de l'Institut National des Sports de Paris maître d'éducation physique... nous sommes persuadés qu'Ahianor rendra de sérieux services au sport togolais, surtout à l'Ecole Normale d'Atakpamé où il est affecté pour un meilleur contact avec nos futurs moniteurs et instituteurs »¹⁵⁷.

Ces nouveaux venus participent non seulement à la formation locale générale des futurs enseignants du système éducatif mais, aussi à celle des postulants au brevet sportif initiée

¹⁵⁴ Lestrade, C. in Martet, J., Lestrade, C., & Massu, J., *op. cit.*, p. 185.

¹⁵⁵ Mensah, A. E., *op. cit.*, p. 385.

¹⁵⁶ *Togo Sport*, hebdomadaire sportif, N°9 du 25 novembre 1955, pp. 1-2.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 2.

pour la première fois par Robert Chevron¹⁵⁸. Progressivement, un corps spécialisé à l'enseignement de l'éducation physique et sportive se met en place. Jusqu'en 1954, c'est l'Organisation du Sport Scolaire Togolais qui s'occupe de l'éducation physique et sportive.

On assiste, alors aussi bien dans le scolaire que dans le civil à l'introduction et à la vulgarisation de nouvelles disciplines en l'occurrence des sports de mains comme le basket-ball, le volley-ball, le tennis et des disciplines athlétiques. La première équipe de basket-ball naît ainsi de l'initiative du Père Folmer qui initie en même tant que cette discipline le volley-ball dans l'école de la mission Catholique d'Amoutivé (quartier de Lomé) où il exerçait son vicariat.

L'évolution sportive est concomitante de celle de la situation politique du Togo. Sous régime de Tutelle depuis 1946 favorable par définition à une émancipation progressive des populations colonisées, le Togo devient autonome en août 1955. A la veille de l'indépendance, le sport présente déjà au Togo certaines des caractéristiques que l'on retrouvera à l'époque actuelle. Le discours de plus en plus engagé du principal hebdomadaire sportif de l'époque *Togo Sport*, dont le premier numéro date de juin 1953, est révélateur de certains de ces aspects.

A ses débuts, il rend compte de l'intensité de la vie sportive au niveau local comme international (Afrique et Europe). L'essentiel des articles se constitue de comptes rendus de matchs de football, les autres disciplines comme l'athlétisme, la boxe, le volley-ball ne viennent qu'au second plan. La prééminence du football sur les autres sports est remarquable du fait de la généralisation des problèmes sportifs à partir de l'exemple de cette unique discipline. Déjà, il est dit que :

« l'avenir du Football Togolais ne sera assuré que le jour où il jouira d'une organisation assez solide, où les Pouvoirs Publics sauront lui concéder des privilèges auxquels le sport a droit de bénéficier dans le monde...Mais, convenons-nous bien, les Pouvoirs Publics demeurent la cause déterminante de l'isolement dont a souffert le football togolais jusqu'à ce jour...Le sport est un fait social, le traiter en parent pauvre relativement par rapport aux autres entreprises, est une grave erreur. Sur le plan financier, les Pouvoirs Publics doivent savoir se décider »¹⁵⁹.

D'après cet hebdomadaire, les autorités politiques en charge de l'avenir du Togo n'accordent pas l'importance qu'il mérite au sport. Ce discours montre que la perception par

¹⁵⁸ Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture; Ministère des Mines et du Plan., *op. cit.*, p. 7.

¹⁵⁹ *Togo Sport*, hebdomadaire sportif, N°4 du 22 octobre 1955 p. 2.

le public de la prise en charge du sport est biaisée dès l'origine. Développer le sport relève-t-il de la charge du pouvoir public ou du monde civil ? Alors qu'en Métropole, la société civile a lutté et a obtenu la libération du sport du contrôle direct de l'Etat, l'autorité coloniale en finançant et en maintenant son contrôle sur ce secteur dans les territoires n'en a fait qu'un outil de domination, doit-il en être de même avec les nouvelles autorités politiques ? Dans le contexte d'un territoire ou d'un Etat autonome, le développement du sport n'incomberait-il pas au secteur privé, tandis que l'autorité publique aurait en charge l'éducation y compris l'éducation physique, la santé, ou toute chose qui relève effectivement du bien public ?

Togo Sport dénonce également les difficultés financières qu'enregistrent les sports et ne manque pas de souligner les aides apportées par des mécènes :

« pour récompenser les sportifs du Territoire "Footballeurs, Cyclistes, Boxeurs et tennismen et autres" de leur brillante performance produite au cours de la saison écoulée, et pour les encourager à mieux faire, à redoubler d'effort au cours des années à venir, la colonie libanaise à la fin de l'année 1955, leur offrit une prime de 60 000 Francs CFA »¹⁶⁰.

Il apparaît que très tôt, se positionnent des acteurs qui ont compris le bénéfice qu'ils pouvaient tirer de l'utilisation du sport à des fins de visibilité médiatique. Le sponsoring a vite fait ses débuts dans le sport au Togo.

A partir des années 1955, *Togo Sport* plaide pour la diversification des pratiques sportives. En mai 1956, Daniel Wilson, dans son article, ne manque pas de souligner que :

« dans les autres territoires de la Fédération, au sein des associations de football, se pratiquent également d'autres sports, tel que le volley-ball, le basket-ball etc... Au Togo, seul le foot-ball est enseigné, et rien que le football. Malgré les efforts du Service des Sports en ce sens, efforts orientés surtout vers les scolaires, le basket et le volley-ball n'ont pratiquement pas d'adeptes dans nos milieux »¹⁶¹.

Plusieurs éléments peuvent expliquer l'ascendance rapide du football sur les autres disciplines. Le premier argument tient à la simplicité du football. Un terrain vague et une balle peu importe la matière et on peut jouer. Le second argument, aussi plausible qu'il soit, demeure plus conjecturel. Nous ne disposons pas des indices pour en attester la véracité : en effet, il est certain qu'en dehors des éducateurs physiques et sportifs, les autres éducateurs qui

¹⁶⁰ *Togo Sport*, hebdomadaire sportif, N°12 du 28 février 1956 p. 3.

¹⁶¹ Wilson, D. in *Togo Sport* : hebdomadaire sportif, N°17 du 29 mai 1956, p.1.

sont en charge des activités physiques, au primaire par exemple, ne connaissent eux-mêmes que cette discipline, d'où leur incapacité à enseigner d'autres sports collectifs. Le football devient alors le porte-flambeau des activités physiques modernes et il grève déjà la diffusion des autres pratiques sportives. Pour remédier à cette situation, la proposition de Daniel Wilson porte sur l'observation d'exemples de son époque. Il mentionne que :

« les associations de foot-ball peuvent également former en leur sein des équipes de basket et de volley et organiser à l'échelle et à l'instar du foot-ball, des compétitions territoriales, capables d'intéresser à la longue le public, et attirer la grande foule. [...] Une équipe de volley-ball est en formation à Ahanoukopé, dirigés par nos amis Logossou Prospère et Amaroo Laurent. Cette association comprend pour le moment trois équipes. C'est une initiative qui mérite d'être encouragée [...]. De même, une équipe de basket-ball fonctionne à l'école d'Amoutivé, équipe civile bien entendue. Stade Olympique Togolais, une équipe vraiment complète. Le SOT de Lomé, est une équipe qui a toujours dicté la leçon sur ce plan. Toujours premier en athlétisme, il possède également des formations de basket et de volley-ball. Puissent les autres clubs de la capitale et de tout le reste du territoire, prendre l'exemple et porter le sport du pays à un niveau plus élevé. Puissent les dirigeants des clubs, entendre notre voix et œuvrer en ce sens pour le grand bien de notre jeunesse »¹⁶².

Ces différents extraits d'articles révèlent déjà un certain nombre de problèmes qui restent récurrents du monde sportif au Togo : défauts d'organisation, de structuration, de financement, de véritable volonté politique et par analogie "monoculture sportive". La solution que préconise l'auteur de cet article est axée sur la formation d'associations multisports. Est-ce vraiment la réponse adéquate ? A cette époque, nous pensons que les associations sportives ne peuvent prétendre à la multidisciplinarité. Il aurait fallu qu'à l'image des cercles, où se retrouvaient les européens, elles soient d'abord, fondées sur des référents identitaires communs pour prétendre ensuite, présenter une diversité d'activité à leurs membres. Les indigènes éduqués étaient admis au cercle de Lomé, mais ne pouvaient y afficher que l'adoption de la culture française dont les pratiques sportives, mais en aucune manière ils ne pouvaient y exprimer leur désir de libération du joug colonial. Or l'administration coloniale a déployé dès le départ sa stratégie pour que les associations sportives ne soient pas le lieu de la fondation de nouvelles identités. La stratégie des Togolais éduqués et donc en situation de déconstruction identitaire a été de prendre le prétexte d'un sport, le plus souvent le football par sa simplicité et son accessibilité, pour pouvoir se réunir et

¹⁶² Wilson, D. in *Togo Sport, op. cit.*, p.1.

se constituer une nouvelle identité. Le contexte sociopolitique n'était pas favorable à la diversification des pratiques sportives, un processus qu'une communauté, une collectivité bien constituée peut mener à terme. Les problèmes soulevés par Daniel Wilson sont fondés, mais les solutions suggérées ne tiennent pas compte des réalités de l'époque. Ces solutions toutes faites à priori deviendront l'un des problèmes du sport dans les pays d'Afrique francophone : la transposition de l'ordre sportif français dans des contextes différents ; or, l'organisation des sports en France est le résultat d'un processus d'évolution sociopolitique. Il ne peut se transposer sans adaptation. A partir du 27 avril 1960, date de l'indépendance du Togo, débute une nouvelle ère de l'organisation sportive.

3.3. Institutionnalisation et cadre politico administratif contemporain

Avec l'accession du Togo à l'indépendance le 27 avril 1960, le paysage sportif se modifie sensiblement. Durant la colonisation française, l'administration générale du Togo, y compris celle du sport, était celle de l'Afrique Occidentale Française. L'indépendance implique la mise en place de structures autonomes dans le domaine sportif tout comme dans tous les autres secteurs d'activités. L'évolution de l'administration sportive reflète les préoccupations de l'État togolais qui, comme la plupart des nouveaux États indépendants, en fait un outil de mobilisation et d'éducation nationales, de modernité et de reconnaissance internationale. Trois phases peuvent être distinguées. Elles sont organisées autour de la réforme de 1974 et sa réactualisation en 1978 qui ont modelé le visage du système sportif au Togo.

3.3.1. Des années 1960 à la réforme de 1974

De 1960 à la dernière prise de pouvoir par les militaires en 1967, le sport n'avait pas la primeur des deux gouvernements qui se sont succédés (Olympio 1960-1963 et Grunitzky 1963-1967). Au lendemain de l'indépendance et malgré la création d'un Haut Commissariat au sport dont l'attribution essentielle était le développement des activités physiques et sportives, le jeune État en construction n'avait assigné aucun rôle au sport. Cependant dans le secteur civil, en application de la loi de 1901 sur les associations¹⁶³, la prise en charge de l'organisation et du développement sportif est assurée par les associations et les fédérations sportives naissantes. Le football devenu discipline d'avant-garde du sport moderne est la première à se constituer en fédération en 1960. Elle va, dès lors, jouer un rôle de tête de pont en précédant, à l'échelle de l'ensemble du territoire l'introduction et le développement des

¹⁶³ Cette loi est l'un des héritages de la colonisation française dans la législation togolaise. Si la législation française est souvent remaniée, la législation togolaise et le monde sportif en revanche, garde tel quel de nombreux emprunts qui se révèlent inadaptés.

autres disciplines sportives. Sur l'initiative des premières fédérations est fondé en 1963 le Comité National Olympique Togolais (CNOT).

Cette période de développement libre et autonome se poursuit jusqu'en mai 1974 (deux ans après la création du Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Culture) où l'adoption de la réforme sportive dissout toutes les associations existantes. Le sport y perd sa liberté. En résumé, la réforme contenue dans la circulaire du Ministre de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et de la Recherche Scientifique du 5 juin 1974 stipule:

- la démocratisation du sport afin de donner les mêmes chances à tous les clubs aux tournois nationaux et internationaux,
- la dépersonnalisation des clubs par leur fusion en un seul club par chef lieu, sauf Lomé dotée de 4 clubs: Lomé I, II, III et IV ; le but est de réduire la passion et la violence lors des rencontres sportives,
- la vulgarisation de toutes les disciplines sportives,
- la création des conditions favorables au sport: tels que les infrastructures de base pour chaque préfecture, l'encadrement technique, la lutte contre la violence par la sensibilisation et l'abandon de pratiques ancestrales antisportives (sorcellerie),
- la participation de la jeunesse au développement par la pratique du sport¹⁶⁴.

Sous ces termes prétendument démocratiques, l'Etat procède au verrouillage du sport. Comment comprendre ce processus ?

L'accession au pouvoir en 1967 d'Eyadema Gnassingbé remet à l'ordre du jour la mise en place du parti d'Etat inauguré par Olympio et favorise l'embrigadement de toute la société. Le Rassemblement du Peuple Togolais est fondé en 1969 et il est le creusé national où se fondent toutes les forces vives du pays. Parmi les organes qui sont mis en place (les ailes marchantes), c'est la Jeunesse du Rassemblement du Peuple Togolais créé en 1971 qui a en charge le contrôle de la jeunesse. Le parti se dote du Livre vert qui fonde son idéologie. Pour les activités physiques, ce livre préconise que :

« les vertus du sport bien conçu et bien pratiqué sont celles que requiert le développement de la Nation: le goût de l'émulation, le sens de l'effort, la discipline, le désintéressement, l'esprit d'équipe, la tolérance et la maîtrise de soi. Tout cela le sport l'enseigne, tout cela le citoyen en a besoin pour son propre épanouissement et pour le progrès de la nation ».

¹⁶⁴ Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture; Ministère des Mines et du Plan., *op. cit.*, p. 26.

Le Livre vert indique aussi que l'État se doit de dépassionner le sport, de former des cadres adéquats qualitativement et quantitativement, de décentraliser le sport afin qu'il touche toutes les régions du territoire, de diversifier les disciplines sportives, d'organiser des compétitions et la détection des talents, de constituer des équipes nationales, de doter le pays des infrastructures nécessaires et de prendre en charge les dépenses d'intérêt public et national¹⁶⁵. Lorsque l'Etat met en place la réforme de 1974, il la justifie dans le journal *Togo-Presse* du 8 mai 1974, par le fait que :

« le Conseil [du Rassemblement du Peuple Togolais] avait constaté avec amertume que le fanatisme des supporters des clubs sportifs du Togo détruit dans le public l'esprit de l'union et de la réconciliation que l'Armée et le Rassemblement du Peuple Togolais ont instauré dans notre pays. Et pour remédier à cette douloureuse situation, le Ministre de la Jeunesse et des sports a été chargé de proposer dans un bref délai, une réforme adéquate susceptible de convenir à l'esprit du programme du Livre vert »¹⁶⁶.

Or, dans sa thèse, Afiwa Lodonou Kpakpo¹⁶⁷ souligne que si la version officielle justifiant la réforme du sport du 8 mai 1974 (dissolution de tous les clubs sportifs) était la préservation de "la paix retrouvée" que la violence des supporters pouvaient remettre en cause, d'autres versions font état du fait que

« le pouvoir aurait peur d'une éventuelle riposte organisée de civils contre les militaires qui molestaient des civils au stade chaque fois qu'un de leurs clubs (surtout Dito) joue contre un club civil. Il est vrai que les clubs sportifs constituaient un rempart en dehors du Parti. Beaucoup de personnes les choisissaient pour s'exprimer autrement »¹⁶⁸.

Donc, au-delà d'un processus de structuration des sports, la création du ministère en 1972, de même que celle de la Jeunesse du Rassemblement du Peuple Togolais en 1971 et de l'adoption de la réforme de 1974 procède d'une stratégie de contrôle sociale.

Au lieu des résultats escomptés à savoir la redynamisation du sport, l'application de cette réforme, qui a duré quatre ans, a suscité un réel désintéressement du milieu sportif, car celui-ci s'est vu privé de toute référence identitaire dans l'unification des structures sportives :

¹⁶⁵ Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture; Ministère des Mines et du Plan., *op. cit.*, pp.13-14.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 16.

¹⁶⁷ Lodonou Kpakpo, A. P., *Le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT): instrument de légitimation du pouvoir militaire*, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux 2, 1988.

¹⁶⁸ Lodonou Kpakpo, A. P., *op. cit.*, p. 271.

« partout donc, les gens ont eu l'impression qu'on leur avait arraché quelque chose qu'ils chérissaient pour leur redonner quelque chose d'inadapté à leur attente, à leurs besoins. Du coup l'intérêt s'est déplacé vers les quartiers, vers la périphérie, tant à Lomé qu'à l'intérieur du pays où les équipes de quartier démontrent aujourd'hui encore une vitalité extraordinaire, parce que spontanées et créées par affinités réelles »¹⁶⁹.

Vu la baisse de niveau du sport, la réforme est réactualisée en 1978.

3.3.2. De la réactualisation de la réforme en 1978 à nos jours

En bref la réactualisation de la réforme de 1978 préconise : la libéralisation des clubs, la libéralisation des couleurs et l'attribution de zone à chacun des 4 clubs de Lomé. La réactualisation instaure à nouveau une certaine libéralisation qui va susciter un regain d'intérêt de la part du public : les clubs peuvent se constituer librement. Toutefois le sport ne retrouve pas la vigueur qu'il avait auparavant.

Après cette pseudo-libéralisation par la réforme de 1978, le régime d'Eyadema trouvera le moyen de poser à nouveau son verrou sur les sports, en positionnant des officiers de l'armée à la tête des institutions sportives. Sport le plus populaire, le football suscite le plus de passion mais, il génère aussi le plus d'argent et il est vite tombé sous la coupe militaire. Comme le souligne Comi Toulabor, la Fédération Togolaise de Football est :

« devenue une niche rentable pour certains militaires du clan Gnassingbé qui se cooptent à sa tête sans aucune politique prospective du développement du football [...] le Général Séyi Mémène, fidèle parmi les fidèles du dictateur défunt, a dirigé la [Fédération Togolaise de Football] en 1971-1972. Il y est revenu en 1977-1982. Le général Zoumaro Gnofame s'y vautra en 1984. Le général Mémène fera de nouveau son retour en 1992-1998 avant de passer le témoin à Rock Gnassingbé »¹⁷⁰.

Ce dernier, fils d'Eyadema, demeura à ce poste jusqu'en 2007. Après les incidents de la Coupe d'Afrique des Nations en 2006 et de la coupe du monde de 2006, il faudra l'intervention de la Fédération Internationale de Football Association, la dissolution de la fédération et des élections pour qu'il quitte le siège présidentiel. Deux ans après ce feuilleton, les nouvelles élections de 2009 le porte à nouveau à la direction du football togolais. La

¹⁶⁹ Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture; Ministère des Mines et du Plan., *op. cit.*, p. 31.

¹⁷⁰ Interview de Comi Toulabor par Brassier, T. le 5 février 2006, in *A propos de l'échec des Eperviers à la CAN 2006 en Egypte*, consulté le 10 février, 2006, sur www.letogolais.com: <http://www.letogolais.com/article.html?nid=2531>

présidence du Comité National Olympique Togolais représente un autre cas de monopolisation des responsabilités sportives par les militaires ; en effet, le général Zoumaro Gnofame, auparavant à la tête de la Fédération togolaise d'athlétisme, en est demeuré le président de 1995 à 2009. En juin 2009 il est remplacé par le général Poutoyi Nabédé.

Un autre élément du contexte politique mis en place par le parti unique du RPT va empêcher la reprise d'un vrai dynamisme sportif et va détourner pendant deux voire trois décennies tout un pan de la jeunesse togolaise des arènes sportives: il s'agit de "l'animation politique". Au Togo, loin de désigner la vivification de l'esprit politique et le renouveau des mentalités pour le développement du pays, ce terme a fini par désigner pour tous, dans l'entendement populaire les campagnes de chants et danses en l'honneur du président Eyadema. A l'origine, « certains fonctionnaires du Ministère de la Culture avaient conçu des G.A.P.S. (Groupes d'animation politique et sociale) dont la finalité était d'être l'instrument de conscientisation politique des masses populaires »¹⁷¹. Mais le rapprochement du Gouvernement togolais avec ceux de la Chine, de la Corée du Nord et du Zaïre va instaurer la transformation de ces G.A.P.S. en chantres du régime. C'est de ces pays que sont importés la mythification, la déification et le culte de personnalité sur fond musical. Les Sous-sections scolaires de la J.R.P.T. (3 S) et les animateurs de la révolution togolaise (A.RE.TO.) sont constitués et ils n'arrêteront plus de chanter et de danser pour faire l'apologie du régime et surtout de son fondateur. Et au terme des commissions de réflexion et des résolutions qui sont prises, l'animation politique prend l'apparence d'« un métier que l'on peut exercer, où l'on peut se faire une bonne situation pour peu que l'on soit débrouillard ou chanceux »¹⁷² au point que « en 1984, pour avoir dansé au cours du renouvellement des accords de Lomé III, les animateurs ont perçu chacun 19 000 francs C.F.A., soit un tiers de plus que le S.M.I.C. »¹⁷³. En additionnant le contexte socioéconomique difficile du Togo, le fait que les animateurs bénéficient régulièrement d'exonération de taxes, de cadeaux en espèces ou en nature, et que les groupes d'animateurs sont structurés sur le modèle du RPT de manière à couvrir toutes les couches sociales, ce qui revient à la création d'un réseau à l'échelle nationale, on comprend que devenir animateur politique soit un pseudo-métier qui a séduit des milliers de jeunes y compris ceux qui faisaient du sport ou qui auraient pu par la pratique devenir de bons athlètes. Le RPT a ainsi réussi une œuvre de mobilisation encore inégalée de la masse par l'animation politique, mais elle a été réduite à un instrument de contrôle social et d'instauration du clientélisme, au lieu que ce ne soit un moyen de développement.

¹⁷¹ Toulabor, C., *op. cit.*, p. 199.

¹⁷² *Ibid.* p. 198.

¹⁷³ *Id.*, p. 202.

Au final, c'est de la réforme de 1974 (en application du contenu du Livre vert) et de sa réactualisation en 1978 que le système sportif au Togo a hérité les structures actuellement en place, depuis le Ministère jusqu'aux clubs, tant au niveau de la hiérarchie que des organisations administratives, techniques, compétitives et de la composition des organes exécutifs des clubs, des fédérations et des ligues. En dehors de l'organisation administrative et des infrastructures sportives qui furent mises en place, dont la majorité est devenue obsolète par rapport aux normes internationales, il n'existe presque plus d'action concrète de développement du sport si ce n'est l'intégration du système sportif togolais dans le système sportif international.

Ainsi au niveau continental africain, le Togo fait partie de la zone trois du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA) dont le siège est à Lomé. A l'échelle nationale, l'organisation sportive au Togo comprend sept zones sportives globalement calquées sur les divisions administratives à l'exception de la Région des Plateaux subdivisée en deux zones sportives (Plateaux Ouest et Plateaux Est) et de la Région Maritime où la seule commune de Lomé se détache pour constituer une unité indépendante (fig. 8.). Cette commune correspond à la 7^{ème} zone et constitue une particularité de l'organisation sportive nationale qui fait de chaque zone une Ligue regroupant des districts comptant chacun six clubs omnisports.

En effet la commune de Lomé présente par rapport aux autres zones du territoire une macrocéphalie dans la pratique sportive. Ce centre urbain cumule la plus grande diversité de pratiques, la plus grande multiplication de clubs, une concentration plus élevée des talents qui n'hésitent pas à migrer de l'intérieur pour voir augmenter les chances d'évolution dans leur carrière sportive.

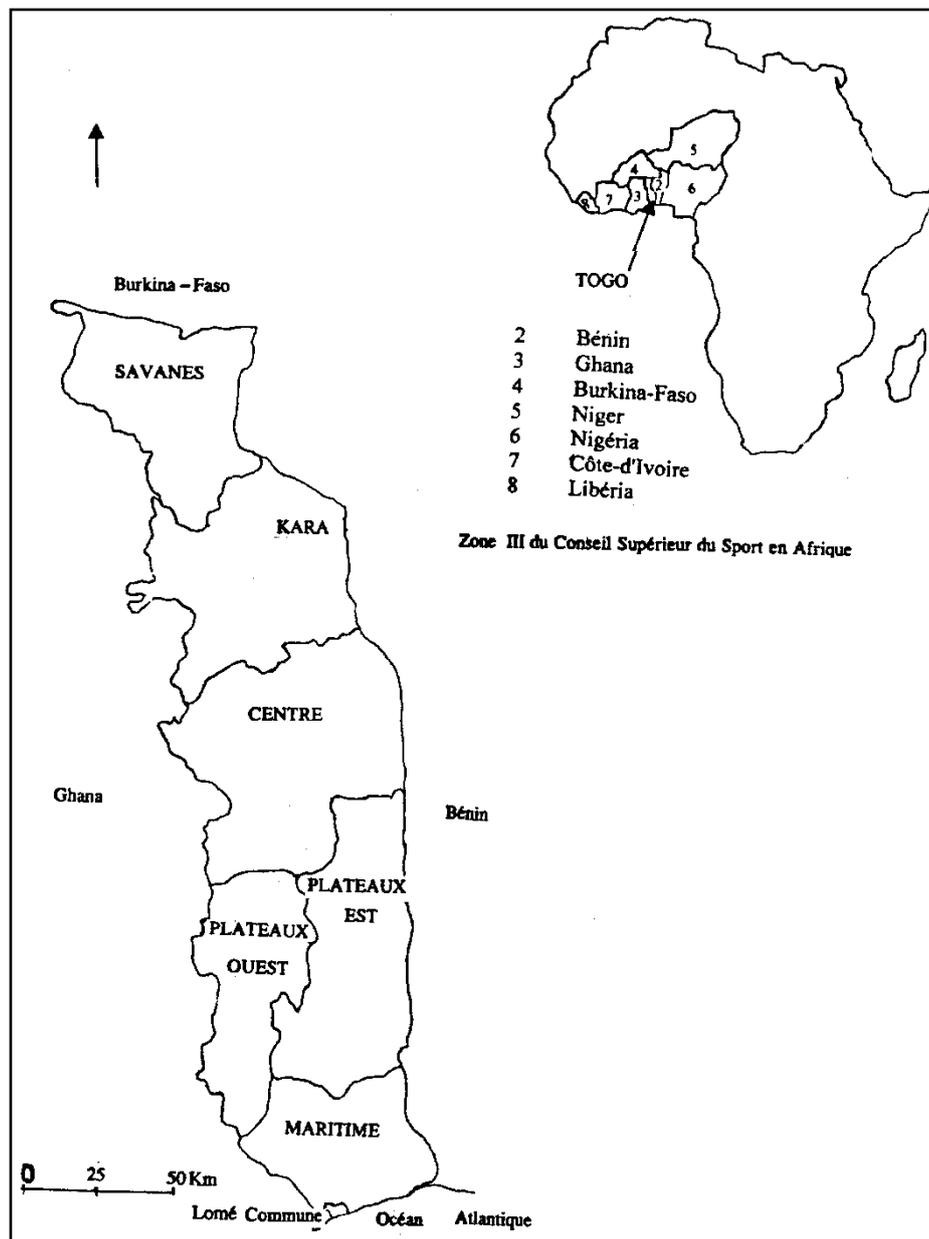


Figure 8: les zones sportives du Togo

La commune accueille aussi le plus de manifestations sportives annuelles, abrite plus d'infrastructures et de sites sportifs que les autres zones sportives. Elle constitue le siège de la plupart des organisations officielles responsables du sport civil, scolaire et militaire. Située au carrefour des différents axes routiers, aériens, maritimes nationaux et internationaux du pays, Lomé avec sa forte population est le principal centre de tout le pays. Elle est donc à la fois une unité géographique, administrative et sportive du territoire.

3.3.3. Synthèse de la diffusion du sport au Togo

Dans le cas du Togo, la diffusion des sports modernes enregistre plusieurs étapes dont le début porte la marque de la colonisation. Au niveau qualitatif¹⁷⁴, on distingue d'abord une phase de *transplantation* des sports, principalement le football. Cette transplantation à plusieurs formes : elle a été le fait des civils britanniques en terre togolaise, des militaires dans le cadre de l'entraînement des troupes ou le fait de la scolarisation. Dans cette optique, plusieurs centres sont touchés principalement Lomé et Kpalimé. Ensuite, l'introduction des pratiques sportives est renforcée par le phénomène de *relation*. Ce phénomène est du aux ressortissants des pays limitrophes du Togo qui entretiennent des relations avec les Togolais ou le fait d'expatriés togolais de retour qui reproduisent les pratiques qu'ils ont connues dans les pays voisins (Bénin, Ghana...) où celles-ci furent introduites plus tôt. Les innovations introduites suscitent alors l'intérêt des nationaux. Les sports vont connaître à partir de ce moment, une phase de diffusion à l'échelle locale dans les centres d'adoption par le phénomène de *la contagion ou de l'imitation*. Enfin la diffusion à l'échelle nationale est atteinte lorsque d'autres centres vont adopter ces pratiques, c'est *l'expansion*. Cette expansion sera d'une part relayée par la scolarisation à travers l'éducation physique et sportive et d'autre part renforcée par les migrations des porteurs de l'innovation. Des points d'ancrage des sports vont se créer dans les autres villes du territoire, provoquant ainsi une *relocalisation*. Au niveau quantitatif, Après l'indépendance en 1960, le système sportif s'est organisé. Il a donc franchi l'étape de la *1^{ère} diffusion*. Mais à l'étape suivante *du développement volontariste* la plupart des disciplines (le judo est l'un des exemples) n'atteignent pas la plénitude car la mainmise de l'État sur le développement sportif à partir de 1974 a laissé des séquelles : l'esprit identitaire a été brisé et les clubs n'arrivent plus à mobiliser comme par le passé les populations locales. Le système arrive à se reproduire mais, il ne connaît plus de véritable croissance car il n'y a plus de captation de nouveaux effectifs si ce n'est par l'effet de l'augmentation de la population.

Dans l'histoire des pratiques physiques au Togo, trois périodes se distinguent et elles s'articulent autour de la séquence de la colonisation. La première période est celle où seules se pratiquaient les activités physiques traditionnelles. La seconde correspond aux modifications suscitées lors de la colonisation par l'introduction des sports modernes et la dernière débute avec l'indépendance, date à partir de laquelle le milieu sportif enregistre de nouvelles modifications. Le processus de diffusion et de structuration du sport moderne au Togo a donc commencé lors de la seconde période et se poursuit encore dans la troisième.

¹⁷⁴ Cf. tableau 1.

Dans ce processus, la chronologie des événements permet de distinguer aussi trois générations de pratiques sportives dont les disciplines représentatives sont respectivement le football, le judo et la course.

Tableau 4: Chronologie historique et sportive au Togo

Périodes	Dates	Génération	Evénements historiques	Evénements sportifs	
Précoloniale				Jeux traditionnels	
	1667		Comptoir français à Ouidah		
	1865		1 ^{ère} firme marseillaise à Porto Séguro et Aného		
coloniale	1884		Traité de Togoville		
	1904		Délimitation allemande		
	1907			Premières pistes d'athlétisme	
	1914		Partage en zones française et anglaise		
	1918			Premières équipes de football	
	1919		Lomé et Kpalimé en zone française		
	1921			Premières équipes togolaise de football	
	1942			Direction Générale de l'Instruction Publique et des sports	
	1943			Premier championnat de football	
	1946			Territoire sous tutelle	
	1954				Organisation du sport
	1955			Territoire autonome	
	postcoloniale	1960		Indépendance	Haut commissariat au sport
1962				Première démonstration de judo	
1963			1 ^{er} coup d'état militaire	Premier club de judo	
1967			2 nd coup d'état militaire		
1969			Rassemblement du Peuple Togolais	Premières ceintures noires de judo	
1971			Jeunesse du Rassemblement du Peuple Togolais		
1972				Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des sports	
1974				Réforme sportive	
1975				Fédération Togolaise de Judo et Disciplines Assimilées	
1978				Réforme de 1978	
1986				Fédération Togolaises des Arts Martiaux	
1990				Revendications étudiantes et politiques	Développement de la course en groupe
1992					Décret organisant le Ministère des sports
1994					Fédération Togolaise de Judo
2005				Mort d'Eyadema Gnassingbé	

Au terme de la structuration du système sportif on peut distinguer trois secteurs : le secteur scolaire, le secteur militaire, et le secteur civil qui rassemble le sport fédéral, le sport de masse, le sport corporatif et les sports pour handicapés. Excepté le secteur militaire, les structures formant l'ossature de cet ensemble s'organisent en deux entités complémentaires : le Ministère des Sports et des Loisirs et le mouvement sportif représenté par le Comité National Olympique Togolais.

Chapitre IV : le système des sports au Togo

Deux institutions régissent le sport togolais : le Ministère des sports et des loisirs représentant de l'Etat et le Comité National Olympique Togolais représentant du mouvement sportif auprès de l'Etat. D'abord, l'analyse de la structuration du ministère ainsi que de son budget permet de mesurer l'évolution de cette première composante du système sportif. Ensuite, nous nous intéressons brièvement à l'organisation et aux ressources du mouvement sportif. L'analyse de l'évolution de ce second sous-système est complétée par les diagnostics du football représentatif des disciplines de première génération et du judo représentatif des pratiques sportives de deuxième génération.

4.1. Le Ministère des Sports et des Loisirs

Depuis l'indépendance, les attributions de ce ministère ne se sont pas limitées au seul domaine des sports. Il a eu à gérer à la fois la culture, la jeunesse et les sports, trois domaines dont les actions portent souvent sur un même public : les jeunes. A l'origine, sa dénomination était : Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports. En 2006, où se sont achevées nos enquêtes, ce ministère portait le nom de Ministère de la jeunesse et des sports. Actuellement, il est devenu le Ministère des Sports et des Loisirs. Après le décès d'Eyadema Gnassingbé en février 2005, au total quatre remaniements ministériels ont eu lieu et le ministère n'a pas cessé de changer de titre. En juin 2005, il devient le Ministère de la jeunesse et des sports. La culture est donc écartée des attributions du ministère. Le 14 septembre 2007, il prend la dénomination de Ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs. Depuis le 19 septembre 2008, la jeunesse est éclipsée, le titre se limite au Ministère des sports et des loisirs.

N'ayant pu obtenir toutes les informations sur les trois domaines, dont les limites et les attributions sont assez flous au sein du ministère, nous nous sommes limités au seul domaine des sports. Nous n'abordons pas la culture qui elle dépend actuellement du ministère des arts et de la culture et présentons le ministère des sports tel qu'il est structuré en 2006.

4.1.1. La structuration et les attributions du Ministère de la jeunesse et sports

Sous la dénomination de Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (MCJS), cet organe de l'Etat a vu le jour en février 1972. Il a fallu deux décennies pour que le décret numéro N° 92-019/PMRT du 29 janvier 1992 fixe son organisation et ses attributions. Suivant les termes du décret, le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports est, « l'organe de la politique nationale en matière de Jeunesse, de Sports et de Loisirs. Il a pour attributions:

- la définition des conditions nationales de la mise en œuvre des actions que requiert cette politique;
- la définition et la réalisation de programmes de recherches et d'actions dans le cadre de la promotion des activités sportives de la jeunesse et des loisirs;
- la conception, la programmation et la mise en œuvre de toutes les œuvres de développement des activités sportives;
- l'exercice de la tutelle technique sur les services, établissements et organismes publics et privés dans les domaines de la jeunesse, des sports et des loisirs ».

Pourquoi deux décennies ont-elles été nécessaires pour officialiser la structuration et les attributions de ce ministère ? Il faut rappeler que durant ces vingt ans, le Rassemblement du Peuple Togolais est l'unique parti politique qui orchestre la vie politique. Le Livre vert du parti a donc tenu lieu de fondement à toutes les actions du gouvernement d'Eyadema Gnassingbé. Compte tenu de la configuration de ce régime, aucune contrainte sociale ou politique n'avait engagé le gouvernement à rendre officielle la structuration et les attributions du ministère avant les années 1990 où les revendications sociales vont déranger le mode de fonctionnement du régime. En 2006, le ministère demeure toujours l'héritier de l'ordre établi par l'ancien régime.

Dans la composition du ministère (fig. 9), un premier niveau hiérarchique se compose du directeur de cabinet, de l'attaché de cabinet et des conseillers techniques ; ils forment le cabinet ministériel. S'y ajoutent des services centraux, des directions régionales, des organismes et institutions. Les services centraux comprennent : le secrétariat général, la Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-éducatives (DJASE), l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), la Direction générale de la jeunesse et des sports, la Direction de l'Education physique et des sports (DEPS), la Direction des Sports Scolaires et Universitaires (DISSU), et la Direction des Affaires Communes de l'Equipeement et de la Planification (DACEP). Le ministre et son cabinet constitue le cœur de décision du ministère : c'est le niveau politique. Les autres postes de responsabilité constituent le niveau technique de décision. Sont nommés par décret pris en conseil des ministres le directeur du Cabinet, le secrétaire général et le directeur général de la jeunesse et des sports. Le directeur du cabinet est assisté d'un attaché ministériel nommé par arrêté du Ministre. Sont également nommés par arrêté du ministre les Conseillers Techniques, les directeurs généraux adjoints, les chefs de division, les directeurs régionaux, les chefs d'inspection.

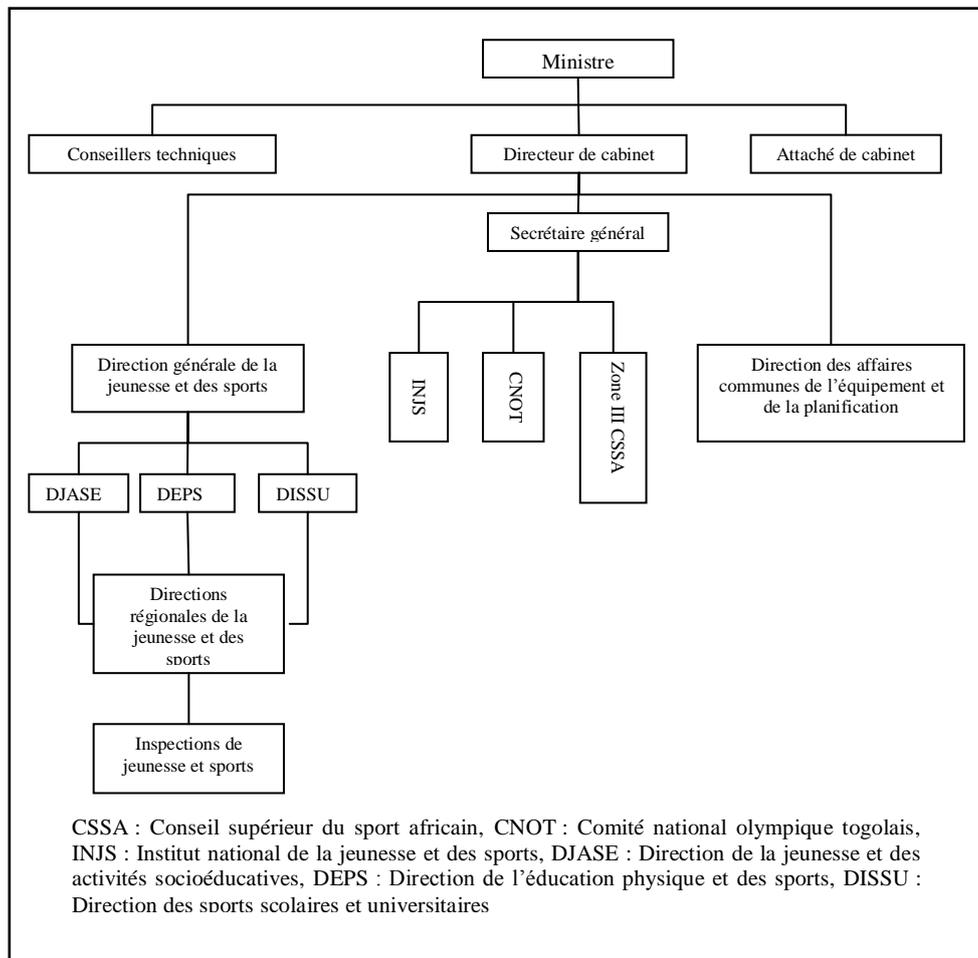


Figure 9: Organisation du ministère de la jeunesse et des sports du Togo

Le système clientéliste en place au Togo a détourné de leurs véritables objectifs les pouvoirs des responsables politiques et gouvernementaux, car le portefeuille ministériel des sports, de même que de nombreux autres postes ministériels ou administratifs, servent de récompense ou de porte d'entrée en politique à de nombreux fidèles au régime. Les responsables nommés participent volontairement ou non à consolider l'institutionnalisation du clientélisme plutôt que la réalisation des orientations définies par le Livre vert. Avec le peu de moyens mis à leur disposition, le pouvoir d'action des techniciens qui sont en charge du développement de l'action du ministère est réduit. Ils n'ont que peu de latitude à traduire en objectifs réalisables les orientations qui sont définies. En principe, le ministre a sous sa tutelle le Comité national olympique togolais. Mais face aux généraux qui se succèdent à la tête de cette institution, la voie du Ministre n'est pas toujours la dernière à se faire entendre. La structuration du ministère, le mode de nomination au poste et la politique clientéliste n'ont pas favorisé la mise en application de la politique définie par le Livre vert. Un ensemble de mesures réglementaires constituent donc la trame sur laquelle se base toute l'organisation des sports au Togo. Il est peu probable qu'aujourd'hui, le fonctionnement du ministère diffère de manière significative de ce qu'il était en 2006 car, le système en place à une telle inertie que les volontés de changement peinent à se traduire en objectifs opérationnels et en actes

concrets. Le vote d'une charte des sports est depuis longtemps un vœu qui tarde à se réaliser. Le ministère n'a pas arrêté depuis sa création de varier de dénomination, mettant en première ligne tour à tour la jeunesse, la culture ou les sports. Ces variations de dénomination traduisent-elles de réels changements de politique ? Dans la recherche des explications à ces variations, nous avons analysé la composition et les fluctuations du budget de ce ministère sur la période des années 1990 à 2000.

4.1.2. Les fluctuations du budget des sports

Cette analyse du financement public est établie sur la base des prévisions budgétaires votées par le Gouvernement durant la décennie 1990-2000¹⁷⁵ (tabl. 5). D'après ces prévisions, le budget moyen alloué au ministère équivaut à près d'un milliard et cent millions de francs CFA par an. Il se partage entre les départements de Jeunesse, de Culture et de Sport. Les départements spécifiques au sport comprennent: la Direction de l'Education physique, l'Institut National de la Jeunesse et des Sports, la Direction des Sports Scolaires et Universitaires, les Inspections et la Direction des Sports. Les données étant incomplètes pour les Inspections et la Direction des Sports qui s'occupe également des loisirs, il a fallu se limiter aux trois départements DEP, INJS, DISSU pour matérialiser la part de budget alloué exclusivement au sport.

Tableau 5: Prévisions budgétaires du Ministère de 1990 à 2000 (milliers de FCFA)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
MCJS	1036422	1046237	1012842	619721	888636	879335	1010631	1302681	1336630	1335762	1282849
DEP	449630	498226	518486	349101	423948	400789	482539	420037	373889	366780	326653
INJS	31420	38305	39454	23313	23288	35514	38339	41106	59237	54498	58765
DISSU	33289	31946	32257	16416	21852	23650	24327	26891	24095	25354	28252
I	-	26585	-	-	-	-	-	15792	14869	8674	5829
D. S.	-	-	-	2000	107837	11143	125464	113180	120103	114849	109779
B S	514339	568477	590197	388830	469088	459953	545205	488034	457221	416632	413670
B S (%)	49,62	54,33	58,27	62,74	52,78	52,30	53,94	37,46	34,20	31,19	32,24

MCJS: Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports DEP: Direction de l'Education Physique

INJS: Institut National de la Jeunesse et des Sports DISSU: Direction des Sports Scolaires et Universitaires

DS: Direction des Sports I: Inspections B S: Budget Sport

Source: Ministère de l'Economie et des Finances

Au budget du Ministère, s'ajoute pour le sport, le budget prévu au chapitre des Aides et Subventions accordées aux équipes nationales et Clubs engagés dans les compétitions internationales (tab. 6). Ces prévisions d'aides et de subventions, ont été stabilisées à dix millions de francs CFA par an de 1991 à 1993 puis elles ont cru à 650 millions de francs CFA en 1998. Cette année, les subventions ont dépassé le budget sport du Ministère. Comment des

¹⁷⁵ Ministère de l'Economie, des Finances et de la Privatisation. (1990-2000). *Budget Général*. Lomé.

subventions ponctuelles peuvent-elles dépasser le budget ministériel prévu pour la prise en charge du sport ?

Tableau 6: Prévisions et exécutions du budget d'aides et subventions aux équipes nationales et clubs en compétitions internationales (en milliers de FCFA)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Prévisions	-	10000	10000	10000	100000	205000	200000	230000	650000	300000	100000
Fonds débloqués								283000	650000	150000	100000
Fonds débloqués en % par rapport aux prévisions.								123%	100%	50%	100%
Budgets exécutés								283000	592000	95000	240000
Budgets exécutés en % par rapport aux fonds débloqués								100%	91,07%	63,33%	24%

Source: Ministère de l'Economie et des Finances (1990-2000)

La première explication est la participation du Togo à la CAN 98 et, cette indication était portée en annotation dans le Budget Général 1998. Après cette année, les Aides et Subventions décroissent et malgré une nouvelle participation à la CAN 2000, elles sont descendues à cent millions de francs CFA. Mais que révèle l'analyse du budget ministériel du sport ?

De 1990 à 1992 (fig. 10), la croissance du budget sport atteint son maximum, il est de près de 600 millions de francs CFA. En 1993 le budget est au plus bas avec 389 millions de francs CFA. Il croit ensuite et atteint un second maximum en 1996 avec près de 550 millions de francs CFA.

Ce budget décroît alors régulièrement mais connaît un début de stabilisation à partir de 1999.

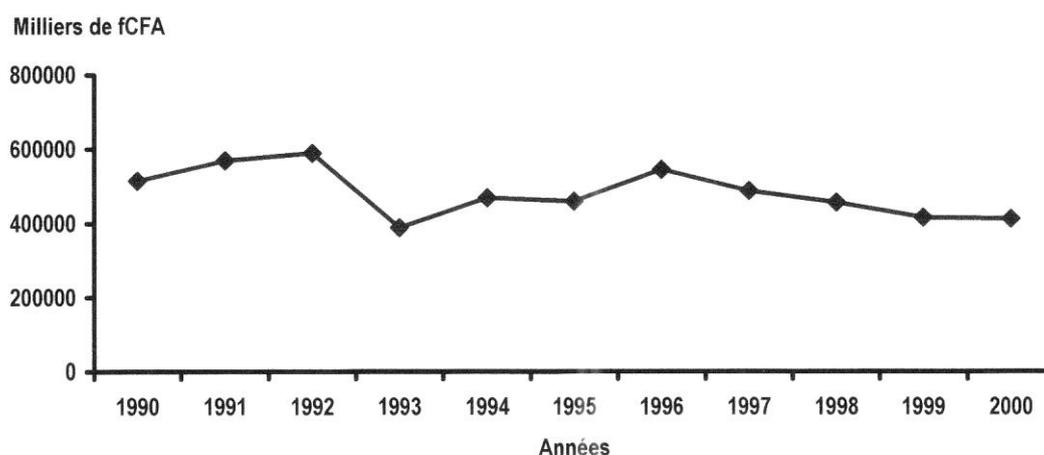


Figure 10: Courbe de l'évolution absolue du budget sport

Proportionnellement à l'ensemble du budget du ministère, (Fig. 11) le budget sport demeure, de 1990 à 1996, supérieur à 50% de l'ensemble du budget alloué au ministère avec en 1993 un pic de 62,74%.

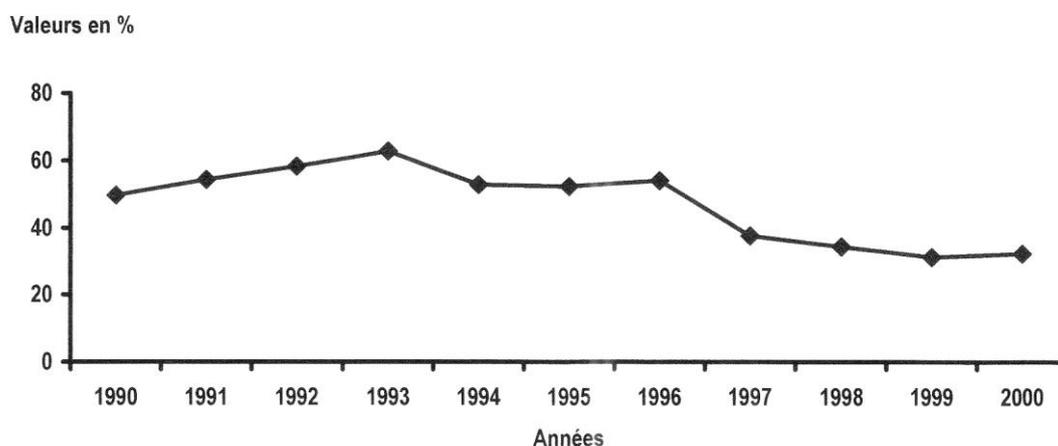


Figure 11: Courbe de l'évolution relative du budget sport

A partir de 1996 le budget sport chute mais se maintient, durant les quatre dernières années autour de 33% du budget général.

Ces données permettent de dégager deux périodes au cours de la décennie. Au cours de la première période 1990-1996, le budget alloué au sport reste supérieur à 50% du budget général, en conséquence, il est supérieur à celui de la culture. Le budget sport connaît en valeur absolue des variations : d'abord de 1990 à 1993 il décroît moins vite que le budget général ce qui lui permet d'atteindre en 1993, une proportion de 62,74% de l'ensemble. 1993 est l'année du plus faible budget, elle est marquée par une période de désobéissance civile, une grève générale qui a duré de 1992 à 1993 avec des conséquences néfastes sur les ressources financières de l'Etat. Ensuite de 1993 à 1996, le budget sport augmente moins vite que le budget général mais correspond à plus de 50% de l'ensemble le sport demeure toujours prioritaire. Durant la première période 1990-1996, la jeunesse est le principal centre d'intérêt du ministère. Il opte pour l'utilisation du sport dans sa stratégie d'encadrement de la jeunesse, la culture n'arrive qu'en dernière position. Cette option se traduit dans l'ordre d'énumération des mots de sa dénomination : « Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ».

La seconde période correspond aux années 1997 à 2000. Durant cette période, la diminution du budget sport s'accroît par rapport à celui du budget général. En valeur absolue, la baisse est notable et proportionnellement, il se stabilise autour de 33% de l'ensemble. En conséquence, la dénomination du ministère devient « Ministère de la Culture,

de la Jeunesse et des Sports » L'intérêt du ministère se focalise d'abord sur la culture, ensuite sur la jeunesse et enfin le sport. En tenant compte du contexte sociopolitique du Togo, mettre en avant la culture relève plus d'une stratégie d'inclusion d'un grand nombre et d'une grande diversité d'acteurs. Les activités culturelles ne se limitent pas seulement à la jeunesse ce qui permet au ministère d'avoir sous son contrôle une population plus importante.

Les changements de dénomination du ministère sont en rapport avec l'allocation de ressources aux départements de sport. Qu'est-ce qui motive ces variations ? Jusqu'en 2006, nous pensons qu'en l'absence de résultats satisfaisants dans le domaine de la représentation internationale par le sport et dans le contrôle social, l'Etat a fini par opter pour la culture. La culture permet au ministère d'embrasser un plus grand public et d'accroître la représentativité internationale. Elle est devenue prioritaire d'où la baisse d'allocation de budget et la modification de la dénomination du Ministère. En 1998, l'importance de l'aide ponctuelle accordée pour soutenir la participation de l'équipe nationale à la Coupe d'Afrique des nations confirme que la représentativité internationale est la première priorité de l'Etat. Ceci donne une autre explication du fait que ces « aides et subventions ponctuelles » puissent dépasser l'ensemble du budget ministériel alloué au développement du sport. Il ne s'agit pas de soutenir le sport pour le sport. Traduit autrement, ce n'est ni la jeunesse, ni la culture et encore moins le sport qui sont prioritaires pour l'Etat, mais plutôt sa représentativité ou mieux le contrôle de l'effervescence sociale. Les participations des coupes d'Afrique des nations ne focalisent-elles, le laps de temps qu'elles durent l'attention sociale sur d'autres problèmes ?

Par rapport à la mainmise de l'Etat sur le sport, les collectivités définies par l'administration togolaise (communes, régions...) n'ont que peu ou pas du tout de compétence dans le financement et la gestion du sport qui revient aux fédérations nationales, elles-mêmes subventionnées par l'Etat. Celui-ci, à travers le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports demeure donc le seul acteur du financement public du sport. Avec le processus de démocratisation entamé depuis les années 1990, les troubles sociopolitiques engendrés ont fait croître les problèmes socioéconomiques et politiques. Les variations de dénominations, la mise en avant de la culture ou du sport pour montrer l'intérêt porté par le pouvoir en place à l'endroit de la jeunesse ne sont que des procédés stratégiques pour masquer la réalité. La proclamation de réformes ou les discours engagés de l'Etat en faveur du développement sportif ne font que donner le change. Les faits n'attestent pas en faveur d'un réel changement. Le sport et surtout les participations des Eperviers aux compétitions internationales demeurent des dérivatifs des tensions sociales. Lors des Coupes d'Afrique des Nations et des Coupes du monde la population se focalise sur les feuilletons que produise la

participation des Eperviers. Augmenter les subventions et aides aux équipes en compétitions internationales surtout lorsqu'il s'agit du football relève plus de la stratégie de contrôle social ou du vieux mythe de la représentativité que d'une véritable volonté de changement. Face à ce ministère en charge des sports comment s'est organisé le mouvement sportif togolais ?

4.2. Le mouvement sportif au Togo

Dans la présentation du mouvement sportif au Togo, nous faisons d'abord état de son organisation et des ressources dont elle dispose. Ensuite les cas du football et du judo permettent d'illustrer l'état général des fédérations sportives au Togo.

4.2.1. L'organisation générale et les ressources des fédérations

Créé en 1963, le Comité National Olympique Togolais (CNOT) est l'organisme national de coordination des fédérations. Sous le patronage du comité national, les fédérations réglementent et coordonnent les activités de leur discipline. Pour l'ensemble du sport institutionnalisé, se dessine une hiérarchie à 6 niveaux conséquence de la réforme de 1974 et de sa réactualisation en 1978 (fig. 12.). A la base se trouvent les clubs où se regroupent les sportifs. L'organisation étatique du sport rassemble ensuite les clubs en districts. Chaque district regroupe au moins six clubs omnisports et couvre une préfecture. Ces districts se constituent en ligues elles-mêmes sous la direction des fédérations. Aux Ligues correspondent des zones de développement sportif au nombre de 7: la zone des Savanes, la zone de la Kara, la zone du Centre, la zone des Plateaux-Est, la zone des Plateaux-Ouest, la zone Maritime et la zone de Lomé-commune. Les fédérations sont sous la direction du Comité National Olympique Togolais et le sport dans son ensemble est coiffé par le Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports.

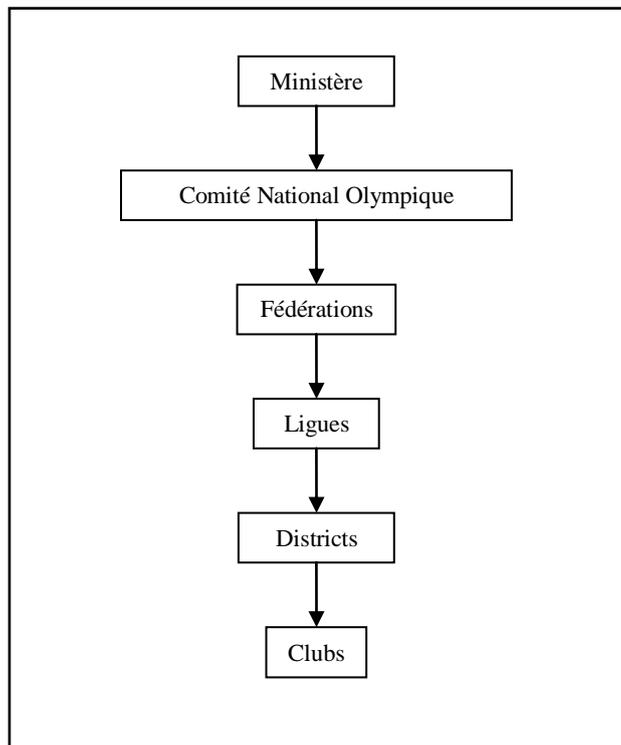


Figure 12: La hiérarchie fonctionnelle du sport au Togo

S'agissant des infrastructures sportives dont disposent le mouvement sportif, une bonne partie d'entre elles relève de la propriété des établissements scolaires publics et privés. En 1990, il existait sur tout le territoire au 1^{er} degré de l'enseignement 2 388 écoles, au 2^{ème} degré 267 établissements et au 3^{ème} degré 39 lycées et 24 écoles¹⁷⁶. Sur les 2 718 établissements au total, peu ont des installations convenablement aménagées. L'autre partie des infrastructures est disséminée dans les villes et appartient aux communes. On y dénombre principalement des stades de football, de handball, de volley-ball, de basket-ball et des pistes d'athlétisme. Dans le cas de Lomé, seul le stade omnisports de Lomé de 15 000 places, rassemble toutes les installations nécessaires aux sports collectifs et individuels les plus populaires. Toutefois, dans le cas de l'athlétisme les équipements de certaines disciplines (les agrès, les tapis de gymnastique au sol, la piscine...) sont absents. Au nombre des grandes infrastructures que représente le stade omnisports de 15 000 places, vient de s'ajouter récemment le stade omnisports de 30 000 places de Kégué situé au nord de Lomé. La zone de Lomé commune paraît la mieux lotie sur le territoire en matière d'équipements sportifs, mais d'une manière générale, les infrastructures du sport togolais sont peu satisfaisantes pour plusieurs raisons. Il y a d'abord un déficit des installations car leur nombre est insuffisant et il n'existe aucun hall de sport couvert pour des manifestations en salles. Ensuite, les installations ne répondent presque plus aux normes internationales s'agissant des dimensions,

¹⁷⁶ Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture; Ministère des Mines et du Plan., *op. cit.*, pp. 87-89.

de la qualité des matériaux et de la sécurité. Enfin, la plupart ne sont pas équipées en éclairage électrique ce qui est l'un des graves handicaps au développement du sport, car le temps de pratique et de compétition se trouve limité aux heures ensoleillées.

L'encadrement du sport, qui comprend les techniciens (arbitres, entraîneurs, etc.), les dirigeants, le corps médical, est à l'image des infrastructures car, il est insuffisant aussi bien quantitativement que qualitativement. Il existe bien sûr un encadrement des cadres qualifiés grâce aux stages internationaux dans lesquels les fédérations sont parfois représentées, mais leur nombre est dérisoire face à la masse des sportifs à encadrer. La majeure partie d'entre eux, surtout les entraîneurs, sont des volontaires ou des professeurs d'EPS bénévoles qui acceptent de transmettre leurs expériences par amour de leur discipline. De temps en temps, des stages nationaux sont effectués afin de pallier le déficit, mais les effectifs demeurent insuffisants.

C'est avec le football que démarre après l'indépendance la structuration du mouvement sportif au Togo. Discipline de première génération, c'est la fédération de football qui initie la création du comité olympique ; elle est donc, un excellent indicateur de la situation générale du sport au Togo. Comment se présente le football au Togo ?

4.2.2. La Fédération Togolaise de Football

Au Togo, nous l'avons vu, la diffusion en général des pratiques sportives est intimement liée à celle du football. Après un retour sur sa diffusion, l'état des ressources fédérales et l'analyse des phénomènes socioéconomiques constituent le second volet de cette analyse, en effet, si au football, le soutien social, moral ou financier est un facteur de cohésion au sein des équipes fédérales et non fédérales (équipes de quartier, de village, ...), la corruption, et les malversations financières sont autant de facteurs de désorganisation qui maintiennent la fédération sportive la plus en vue au Togo dans un état permanent de crise.

4.2.2.1. La diffusion du football : un phénomène majeur sur la scène sportive togolaise

Introduit en 1918 durant la période coloniale anglaise au Togo, le football a conquis à la veille de l'indépendance en 1960, de nombreux adeptes et provoqué l'adhésion de la majorité de la population.

De Lomé et Kpalimé, premiers centres urbains où cette pratique sportive est transplantée dès 1918, va s'étendre la vague de diffusion du football. Comme le souligne

Messan Gnamey « c'est à la fin de la Première Guerre Mondiale que le football a pris un essor remarquable au Togo sous l'impulsion d'un directeur de l'Ecole officielle de la Route d'Aného, feu Salomon Amaté Atayi »¹⁷⁷. Les premiers pratiquants sont les élèves, les fonctionnaires et le personnel issu des professions libérales en contact avec les européens.

La vulgarisation du football a bénéficié d'abord des relations entretenues avec les pratiquants de la Gold Coast (actuel Ghana) d'obédience britannique où l'implantation du football était plus ancienne et ensuite de l'effet de proximité des pratiquants provenant principalement du Dahomey mais, aussi du Sénégal et de la Côte d'Ivoire d'où reviennent des Togolais qui ont été déjà au contact de ce sport.

En 1921, naît le premier club de football dénommé « la Moderne ». Mais il faudra attendre l'apparition en 1933 de l'Union Sportive du Togo (U.S.T.) devenu plus tard « Unisport » pour voir apparaître une certaine dynamique de création de nouveaux clubs. Cette équipe « Unisport » gardera le surnom « ATAYI » du nom de son fondateur. Cependant, c'est la dernière décennie avant l'indépendance qui sera le plus déterminant pour la diffusion du football.

Au début des années 1950, l'encadrement technique du football s'enrichit d'entraîneurs et professeurs d'E.P.S. formés dans la métropole¹⁷⁸. L'effet bénéfique est « la progression régulière depuis 1952 tant au point de vue des pratiquants que [des] associations »¹⁷⁹. Cette progression est remarquable au niveau des résultats obtenus lors des compétitions sportives par l'équipe et les clubs de la colonie du Togo. En effet, l'équipe représentant la colonie du Togo bat à plusieurs reprises les autres sélections de l'A.O.F. lors des épreuves coloniales.

«En janvier 1955, la Côte d'Ivoire qui venait d'infliger 4 buts au Soudan (actuel Mali) et 5 buts au Dahomey (actuel Bénin) a subi à Lomé une retentissante défaite. Le Togo a en effet battu la Côte d'Ivoire par 7 buts à 3. En mars 1955, la sélection de Lomé a battu celle de Yaoundé par 4 buts à 1. En avril de la même année, l'équipe de football du Togo a gagné devant celle du Soudan (Mali) par 2 buts à 1 à Abidjan. En mai 1955, la remarquable sélection de Dakar a connu la défaite à Lomé qui a remporté le match

¹⁷⁷ Gnamey, M., « Le football togolais, des repères édifiants » in *Togo-Presse* du 28 décembre 2005, p. 16.

¹⁷⁸ Cf. chapitre III : 3.2.2. « Les pratiques sportives durant la période française »

¹⁷⁹ Gnamey, M., *op. cit.*, p. 16.

sur le score de 2 buts à 1. Cette même sélection de Lomé a même eu le culot d'aller battre sur ses installations à Douala, la sélection du Cameroun par 3 buts à 1 »¹⁸⁰.

Individuellement, les résultats des clubs du Togo révèlent aussi une amélioration des performances lors des rencontres.

« L'Essor de Lomé et la Modèle de Lomé s'étaient distingués en Coupes d'Afrique Occidentale Française (AOF) avant que l'Etoile Filante de Lomé n'enlève la première Coupe Interfédérale qui a remplacé la Coupe de l'AOF en 1960 à Dakar devant la Jeanne d'Arc de Bamako. L'Etoile Filante de Lomé avait été désigné pour représenter le Togo après avoir gagné un tournoi auquel avaient pris part la Modèle de Lomé, l'Excelsior de Palimé, l'Essor de Lomé, les Gardes-cercles de Lomé (DYTO) et l'Unisport de Lomé»¹⁸¹.

Ces nouvelles réussites, la rivalité entre la Modèle et l'Etoile Filante¹⁸² qui donnent lieu régulièrement à des derbys entretiennent l'intérêt et l'enthousiasme suscité par le football. En conséquence, la popularité de cette discipline sportive tend à croître d'autant plus qu'il suffit d'un ballon ou d'une boule de chiffon ou encore d'une boule végétale et d'un terrain vague pour faire le bonheur de nouveaux pratiquants, surtout les plus jeunes.

Après l'obtention de l'autonomie de la colonie en 1956, la création de la Fédération Togolaise de Football le 24 janvier 1960, trois mois avant la proclamation officielle de l'indépendance du Togo, figure parmi les actes que pose l'ancienne colonie pour marquer sa souveraineté vis-à-vis de la métropole. En 1962 et 1963, la FTF est affiliée respectivement à la FIFA et à la CAF. Au lendemain de l'indépendance, des joueurs togolais de football marquent la scène compétitive africaine mais, les succès de l'équipe nationale togolaise dans les compétitions internationales ne seront plus que sporadiques d'autant plus que le sport n'est pas la préoccupation du jeune Etat. Déjà en 1965, lors des premiers jeux africains de Brazzaville des 18 au 25 juillet, le Togo n'est classé que 7^{ème}. La réforme adoptée en 1974 dissout tous les clubs et va finir de briser l'engouement suscité par le football. Malgré la réactualisation de cette réforme en 1978 qui libéralise à nouveau le sport au Togo, les succès du football au Togo et surtout ceux de l'équipe nationale "les Eperviers" ne s'installent plus dans la durée, même si cette discipline demeure la première source d'animation de la geste sportive au Togo.

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ *Id., op. cit.*, p. 16.

¹⁸² Guesdet, K., *Spécial Togo*, 08 juillet 2005, consulté le 15 janvier 2006, sur www.rfi.fr: <http://www.rfi.fr/fichiers/MFI/Sport/1524.asp>

Dans les années cinquante, l'arrivée de nouveaux techniciens avait, semble-t-il, dopé, le football ; à l'heure actuelle, il faut constater que c'est ce qui fait le plus défaut.

« Il n'y a pas assez d'entraîneurs formés au Togo. Ceux qu'on rencontre aujourd'hui sur le terrain sont pour la plupart des gens qui ont été formés lors de petits séminaires organisés par la FTF, CAF, FIFA. Les véritables formations avaient été organisées dans les années 1980 avec des entraîneurs allemands. Les participants avaient obtenus les grades de 1^{er} et 2nd degré. C'étaient pour la plupart des enseignants d'EPS »¹⁸³.

Dans l'histoire de la diffusion du football au Togo, la plupart des grandes étapes observables ont été franchies : transplantation, contagion ou imitation, relocalisation et expansion à tout le territoire. Le résultat est que l'on dénombre en 2005, 14 clubs de 1^{ère} division, 38 clubs de 2^{ème} division et 48 clubs de 3^{ème} division avec au total 800 licenciés dont 600 hommes et 200 femmes¹⁸⁴. Seule l'adoption d'une politique volontariste de développement qui prenne en compte la création d'infrastructures adéquates, la formation des techniciens et des athlètes et la mise en place d'un véritable professionnalisme fait défaut. Si les aspirations de l'Etat sont orientées vers un sport d'élite, l'action du Ministère de la Jeunesse et des Sports est encore mal structurée et dans ce domaine, la Fédération Togolaise de Football n'est pas mieux lotie. Cette déficience d'actions sportives concertées se double de problèmes financiers. Les scandales financiers sont fréquents et traduisent autant que les performances, les problèmes d'organisation et de gestion de cette discipline. S'agissant des finances, quelle est la teneur des dessous du football au Togo ?

Il faut noter que la contribution des ménages aux finances sportives et surtout en ce qui concerne le football peut prendre des proportions énormes. C'est le cas des fonds qui ont été rassemblés sur tout le territoire lors des participations de l'équipe nationale de football aux CAN. Pour la participation des Eperviers à la CAN 98, après 14 ans d'absence du Togo à cette compétition internationale africaine, le Comité National de Soutien de la CAN avait mis au point toute une stratégie pour mobiliser les fonds provenant des amoureux du football. Des quêtes ont été organisées dans tous les secteurs d'activités, auxquelles s'ajoutent les recettes de vente d'articles publicitaires: T-shirts, casquettes, macarons... au logo de l'équipe nationale. Le 19 janvier 1998 une caravane fut aussi organisée avec un parcours englobant toutes les villes, de Lomé à Cinkassé¹⁸⁵ pour la vente d'articles publicitaires. Le retour de la caravane fut suivi d'un concert musical au Palais des Congrès de Lomé le 31 janvier 1998. Le

¹⁸³ Ezzo Abalotsou : chef division Pédagogie-Formation à la Direction de l'Education Physique et Sportive.

¹⁸⁴ Données de la Fédération Togolaise de Football

¹⁸⁵ Ville frontalière au nord avec le Burkina Faso

dimanche 1^{er} février, une soirée gala à l'Hôtel du 2 février mettait fin à la campagne. La comptabilité publiée sur cette action de soutien laisse jusqu'à présent un voile de suspicion sur l'utilisation des fonds rassemblés. L'estimation du niveau de financement général atteint par les ménages pour cet événement est demeurée incertaine. Le flou demeure sur l'utilisation de tous les fonds malgré des bilans de gestion effectués à la Télévision Togolaise. En effet, les comptes rendus de gestion ont été jugés peu satisfaisant par le public, d'autant plus que les dissensions entre les joueurs et les dirigeants fédéraux sur la question de leurs rémunérations n'avaient pas trouvé de solution. Addablah¹⁸⁶ rapporte notamment les raisons qui durant la CAN 2000 ont amené l'ex-entraîneur Goeller à démissionner lors de la rencontre Togo-Ghana. Il y avait eu non seulement un problème entre le Président de la Fédération et l'entraîneur lié aux frais de transport de ce dernier, mais aussi il y avait le problème de la rémunération de l'entraîneur et des primes de match des Joueurs. Ces derniers ont eu droit au partage de 70 millions de francs CFA au lieu des 130 millions qui devaient leur revenir durant la Coupe. De plus ils n'ont perçu que 500 000F CFA comme prime alors que pour chacun, 14 millions étaient prévus en cas de victoire, 2 millions en cas de match nul et un million en cas de défaite lors du match Togo-Côte d'Ivoire. Goeller a donc accusé la fédération de détournement de fonds.

Plus alarmant est le cas rapporté par le journaliste Zodzi¹⁸⁷ en 1999 sur les problèmes financiers mettant en jeu le joueur professionnel Tchangaï Massamasso, son agent, la Fédération Togolaise de football et son club d'origine ASKO. Le joueur devait subir un transfert du club le Bizerte en Tunisie pour l'Udinese Calcio en Italie; les règlements de la fédération togolaise stipulent que pour tout transfert d'un joueur professionnel togolais, 40% du montant du transfert reviennent au club d'origine, soit ici ASKO, 40% du montant de transfert reviennent au club de départ, soit le Bizerte et 20% du montant de transfert au joueur. Le montant étant de 250 000 dollars, ASKO devait recevoir 100 000 dollars, Bizerte 100 000 dollars et Tchangaï 50 000 dollars.

Mais des irrégularités s'observent. Tchangaï possède un compte à la BIA-Togo où devait s'effectuer le versement des sommes qui lui sont dues. Mais son agent constate le 8 Février un versement de 60 000 dollars sur le compte d'ASKO à la BTCl. Cependant il n'existe pas de spécification sur la nature du versement et il semblerait que ce serait à l'actif de Tchangaï alors que ce dernier possède un compte en son nom. Pourquoi et pour qui cet argent est-il versé? ASKO effectue alors un retrait de 17 millions sur son compte soit environ

¹⁸⁶ Addablah, R. in *Tingo sport*. du 9 au 15 février 2000.

¹⁸⁷ Zodzi, J. K. in *Flash-Sport N° 38* du 11 octobre 1999.

la moitié du versement. Ce qui du reste serait normal puisque le compte lui appartient. La Fédération Togolaise de Football entre dans le jeu et fait effectuer aussi un retrait de 17 millions du compte d'ASKO pour le reverser sur le compte de Tchangaï arguant que cet argent lui était dû. A ce niveau on peut se poser la question de savoir de quel pouvoir dispose la fédération togolaise pour effectuer des exercices sur un compte qui ne lui appartient pas ? Finalement le Bizerte qui devait recevoir 100 000 dollars semble avoir été oublié dans le jeu financier. Le public n'a pu connaître le fin mot de cette affaire qui est tombée dans les oubliettes.

Sans faire une énumération de tous les problèmes financiers que connaît cette fédération depuis la reprise des participations aux Coupes d'Afrique des Nations et aux coupes du monde, on peut se demander comment pourrait-on espérer des performances significatives, si les joueurs n'ont pas de garanties quant aux prestations financières qu'ils peuvent espérer de leur travail ? Les grandes compétitions internationales deviennent des occasions pour des bras de fer entre les différents acteurs du football.

En ce qui concerne la gestion, évoquons simplement des faits d'actualité qui ont vu l'implication du gouvernement de l'Etat togolais. Lors de la Coupe d'Afrique des nations de 2010 en Angola, de retour d'un stage au Congo pays limitrophe de l'Angola, les responsables togolais, pour se rendre au lieu de compétition, opte pour le déplacement en bus au lieu du transport aérien qui est le mode de transport recommandé par le comité d'organisation. Le bus transportant l'équipe subit une attaque de la part de rebelles dans l'enclave de Cabinda à la frontière Congo-Brazzaville/Angola : on dénombre deux morts dans l'équipe togolaise et plusieurs blessés. Le gouvernement affiche sa position et ordonne le retrait de l'équipe togolaise de la compétition. Evoquant l'ingérence politique dans le sport, la Confédération Africaine de Football suspend pour deux phases l'équipe togolaise des rencontres africaines. La Fédération Togolaise de Football engage des recours juridiques pour faire lever la sanction de la Confédération Africaine de Football jugée inhumaine en raison des circonstances. Durant plusieurs mois, grâce au football, le Togo défraye la chronique internationale, non par les résultats sportifs mais par l'imbroglio créé par la décision initiale de prendre le bus. Comment interpréter ou comprendre les choix qui ont mené à cette situation et à l'implication du gouvernement ? La presse évoque des luttes d'influence ou de succession à la tête de la Confédération entre son actuel président Issa Aïatou et un possible candidat togolais. Sur cette affaire le rideau vient de se baisser : grâce à la médiation du Tribunal Arbitral du Sport, la Confédération a accepté le 7 mai la levée de sanction sur le Togo.

Depuis 1998, il est évident que le football togolais est gangréné par des problèmes financiers, des luttes de pouvoir. Cependant, les exploits et le niveau de vie des stars internationales de football, parmi lesquels des togolais qui ont pu devenir de véritables professionnels en s'expatriant, entretiennent chez la grande majorité des joueurs de football au Togo l'espoir d'une ascension sociale en jouant au niveau internationale. Qui sont ces joueurs de football au Togo ?

4.2.2.2. Le profil des footballeurs de 1^{ère} division

Pour la Fédération Togolaise de Football dont la vocation actuelle est la promotion du sport d'élite, le football n'a pas encore atteint le niveau professionnel. Cependant, la majorité (87%) des joueurs de première division considèrent leur pratique sportive comme une activité professionnelle quand bien même elle ne leur permet pas de gagner suffisamment leur vie. En effet, seuls 15% d'entre eux déclarent gagner suffisamment leur vie uniquement grâce au football tandis que plus de la moitié d'entre eux (52%) déclarent avoir une autre profession. Ces joueurs de 1^{ère} division ont en général entre 18 et 35 ans (93%) et sont peu expérimentés car près de la moitié d'entre eux (47%) ont moins de 5 ans de pratique même. Seuls 45% des athlètes totalisent entre 5 et 10 ans de pratique malgré le fait qu'ils déclarent presque tous (81%) avoir évolué dans des clubs de jeunes. Même s'ils ont commencé à jouer pour la plupart très tôt, ils semblent que ces joueurs ne soient rentrés que tardivement dans le monde sportif organisé et structuré. S'agissant de la formation de ces sportifs, 81% n'ont aucun diplôme ou tout au plus le niveau du brevet d'étude du premier cycle (BEPC). En dehors d'un faible pourcentage (16%) qui déclare jouer au football par amour du sport, tous évoquent explicitement des motivations liées à l'ascension sociale. Gagner de l'argent, devenir professionnel, voyager et réaliser un rêve sont les éléments qui ont incité ces jeunes à se mettre à la compétition sportive. L'organisation du football au Togo ne peut satisfaire les objectifs que ces jeunes se fixent, c'est pourquoi beaucoup d'entre eux rêvent de partir jouer à l'extérieur. L'exemple d'Emmanuel Shéyi Adébayor devenu star du football, après avoir débuté en junior à Lomé, illustre bien le parcours dont rêvent de nombreux jeunes footballeurs togolais. En effet, un salaire annuel de plusieurs millions d'euros après son transfert au Manchester City Football Club et un titre de Ballon d'or africain sont largement suffisants pour entretenir le rêve du sportif réussissant sa vie professionnelle en Occident. En demeurant au Togo, seuls 45% préconisent des améliorations touchant directement à la modification de leur statut (contrat, salaire). Ils sont conscients que pour relever le niveau du football au Togo, et par conséquent leur niveau de vie, la fédération devrait veiller à la professionnalisation de la pratique.

Au-delà de ces problèmes liés au quotidien des joueurs, l'éradication de la corruption des dirigeants s'agissant de la gestion financière de la fédération et des clubs est une des conditions *sine qua non* de meilleurs résultats. Tout en étant la discipline d'avant-garde du sport togolais, le football cumule d'innombrables problèmes. Que révèle l'analyse d'un sport confidentiel de deuxième génération tel que le judo ?

4.2.3. La Fédération togolaise de Judo

Discipline de deuxième génération, le judo reste au Togo un sport confidentiel même s'il a pu être présent aux deux derniers Jeux olympiques (2004 et 2008). Sans connaître une véritable diffusion dans la population, il fait partie des disciplines qui contribuent effectivement à la représentativité de l'Etat mais elle est réduite le plus souvent à un seul athlète dans les grandes compétitions internationales.

4.2.3.1. La diffusion du judo : un processus inachevé

Plusieurs éléments rendent difficile la reconstitution de la diffusion du judo au Togo, car en l'absence d'infrastructures accueillant le siège des différentes fédérations qui en ont assuré la charge, les archives sont conservées dans les résidences des responsables et non dans des bureaux administratifs. Ce mode de gestion ne garantit pas la transmission de tous les documents d'un comité directeur à un autre, aussi nous ne pouvons que définir les traits généraux du processus.

Dans la diffusion du judo au Togo, on retrouve les modèles à l'œuvre pour le sport moderne en général. *La transplantation* de la discipline est le fait de commerçants et de fonctionnaires expatriés français et libanais. La première démonstration eut lieu en 1962 par des ceintures marron tels que Barategui, Delaporte, Klichini, Safar¹⁸⁸. Un an plus tard, en 1963, naît le premier club de judo dénommé Judo Club de Lomé composé à majorité de Français¹⁸⁹. Il a fallu six ans plus tard pour que les résultats du *processus de contagion ou d'imitation* par les Togolais se matérialisent. Les premières ceintures noires togolaises n'apparaissent qu'à partir de 1969 à l'Amicale de judo de l'Ecole de Police. Ce club réunissait le corps de l'armée et les civils. Avec la création du Dojo National, les civils vont s'entraîner d'abord sous la direction d'un Togolais Christophe Touyabah. Ensuite la création en 1975 de

¹⁸⁸ Tabiou, A.-L., *Initiation à la pratique du judo dans les établissements scolaires du 2nd degré: cas de la circonscription pédagogique de Lomé*, Mémoire de professorat d'EPS, département d'EPS, Institut National de la Jeunesse et des Sports de Lomé, 1998, p. 18.

¹⁸⁹ Mensah, A. E., *op. cit.*, p. 387.

la Fédération Togolaise de Judo et Disciplines Assimilées permet la venue d'instructeurs étrangers notamment des instructeurs coréens en 1977.

Les années 1980 voient de graves modifications dans le cours du développement du judo. Le dojo national se dégrade et le toit s'effondre. A plusieurs reprises le matériel et les entraînements changent de locaux pour finir dans le centre du Fitness Gymnase Club. Ceci donne naissance au Fitness Judo Club. En 1985, l'effectif des clubs est porté à trois avec le club de judo du centre d'arts martiaux Asahi Budo Club. La Fédération Togolaise de Judo et Disciplines Assimilées change de dénomination en 1986 pour celui de Fédération Togolaise des Arts Martiaux.

En 1990, le Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports accepte le principe d'autonomie de chacune des disciplines membres de cette fédération (Judo, taekwondo, karaté). En effet, la gestion des ressources génère continuellement des conflits entre les responsables de chacune des disciplines. Ceci permet la création de la Fédération Togolaise de Judo en 1994. Malgré cette autonomisation du judo, la discipline n'arrive pas à connaître une véritable *expansion*. En effet, depuis son introduction la pratique reste limitée à la seule commune de Lomé. Un seul phénomène de *relocalisation* peut être cité lors de l'affectation pour des raisons professionnelles de l'un des pratiquants et entraîneur Kokou A. Nagbla. Dans son parcours professionnel d'enseignant, il est affecté dans le nord du pays. De septembre 1988 à juin 1992, il est l'initiateur de la création et de l'encadrement du Judo Club de Tchitchao situé près de Kara dans le nord du pays. Une fois de plus les liens du judo avec les membres de l'armée réapparaissent car cette école est destinée à la préparation des jeunes à la carrière militaire. En juin 1992, cet enseignant est réaffecté à Lomé, le Judo Club de Tchitchao cesse ses activités. En 1995, cet initiateur membre à l'origine du Fitness Judo Club, fait scission pour créer Le Samouraï Judo Club dont il devient le président fondateur et l'entraîneur. A partir de cette date, il initie la création de six clubs dont trois civils et trois scolaires. Parmi les six, quatre étaient en activité en 2006.

En 2002, la répartition des clubs de judo de Lomé ne suit aucune logique apparente si ce n'est la disponibilité de locaux pouvant abriter les tatamis qui sont indispensables à la pratique du judo.

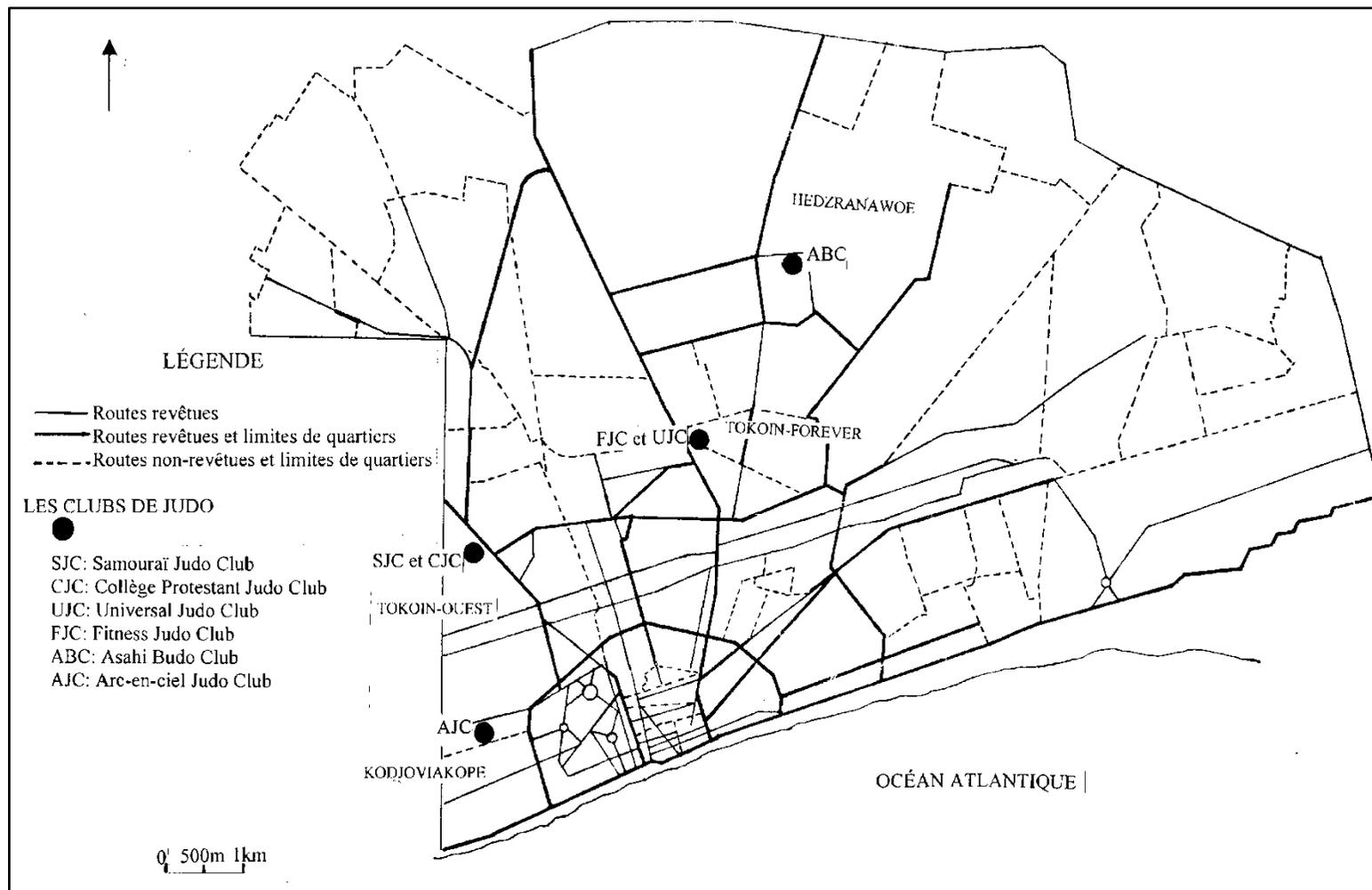


Figure 13: Répartition des clubs de judo dans la commune de Lomé (2002)

Il faut rappeler qu'à Lomé, il n'y a pas de réelle différenciation entre les quartiers ; on ne peut distinguer des quartiers populaires de quartiers résidentiels ou bourgeois, ... Il existe quelques isolats d'habitations groupées en « cité », d'un certain standing, construites et vendues par des promoteurs immobiliers, mais on constate une hétérogénéité dans la répartition des types d'habitations. Dans tous les quartiers, des résidences plus cossues peuvent côtoyer des habitats véritablement pauvres. Si à la fin des baux, les clubs ne se trouvent de nouveaux locaux, on assiste alors à leur fin.

S'agissant de la population des judokas, en général, le recrutement des nouveaux pratiquants se fait à 75, 86% dans le cercle des amis et à 24,14% par le biais d'une découverte avec les médias dont la télévision et les journaux¹⁹⁰.

Dans son processus de diffusion, le judo a bénéficié au Togo, de l'organisation générale du sport qui a été mise en place. Il a au moins franchi l'étape de la première diffusion. En dehors de cette organisation, la discipline est loin de connaître la croissance des effectifs que l'on aurait pu attendre d'un développement volontariste. Le judo est donc bloqué à cette phase car, les actions de développement qui existent ne sont pas à une échelle fédérale mais plutôt humaine. L'actuel président de la fédération Etienne Dégboé et Kokou Nagbla sont actuellement les principaux moteurs de création de clubs. Mais, l'opposition entre ces deux responsables les plus charismatiques a mis en place deux pôles antagonistes au sein du petit monde du judo. Les judokas s'alignent sur l'une ou l'autre des personnalités et aucune action concertée, aucune politique de développement ne se conçoit. Vision divergente du judo, conflits de méthode ou d'intérêt, il est difficile de cerner l'origine de l'antagonisme entre ces deux personnalités et de mettre un terme à la division subséquente du judo togolais. A l'inverse du judo français où comme le précise Michel Brousse « l'opposition des conceptions [à poser] le problème fondamental de l'identité du judo français »¹⁹¹, le conflit en place dans le judo togolais réduit les possibilités de développement de cette pratique. Les activités fédérales se réduisent à l'organisation sporadique de compétitions ou démonstrations afin de justifier auprès du Comité National Olympique Togolais, l'existence de la fédération et les possibles subventions, l'objectif du mouvement sportif

¹⁹⁰ Tabiou, A.-L. : *op. cit.*, p. 34-35.

¹⁹¹ Brousse, M., « L'implantation du judo dans le grand sud-ouest » in *Sport, relations sociales et action collective*, Talence, MSHA, 1995, p. 315.

étant l'excellence et la représentation de l'Etat. Comme de nombreuses pratiques sportives modernes, le judo demeure au Togo, une discipline confidentielle. Quelles sont les caractéristiques de la population dans laquelle diffuse le judo ?

4.2.3.2. Le profil des judokas

Différents paramètres permettent de dégager un profil du judoka. En 2002, le judoka peut être identifié comme résident de la commune de Lomé (fig. 14), c'est un élève ou un étudiant (82.66% de scolaires), de nationalité togolaise (77.33%), de sexe masculin (82.66%), âgé de 17 ans. Il est ceinture blanche ou jaune (58.66%) au bout de 3 ans et 8 mois de pratique et s'entraîne de 3 à 4 heures à raison de 2 séances hebdomadaires. Il est, soit membre du Samourai Judo Club ou de l'Universal Judo Club ou encore du Collège Protestant Judo Club qui rassemblent tous, 62.67% de la population des pratiquants. Un écart apparaît entre le nombre moyen d'années de pratique (qui équivaut à la ceinture marron) et le grade moyen (les ceintures blanche ou jaune s'obtiennent en général après six mois à un an minimum d'expérience). En dernier lieu, la majeure partie des judokas n'ont aucune expérience en compétition nationale ou internationale.

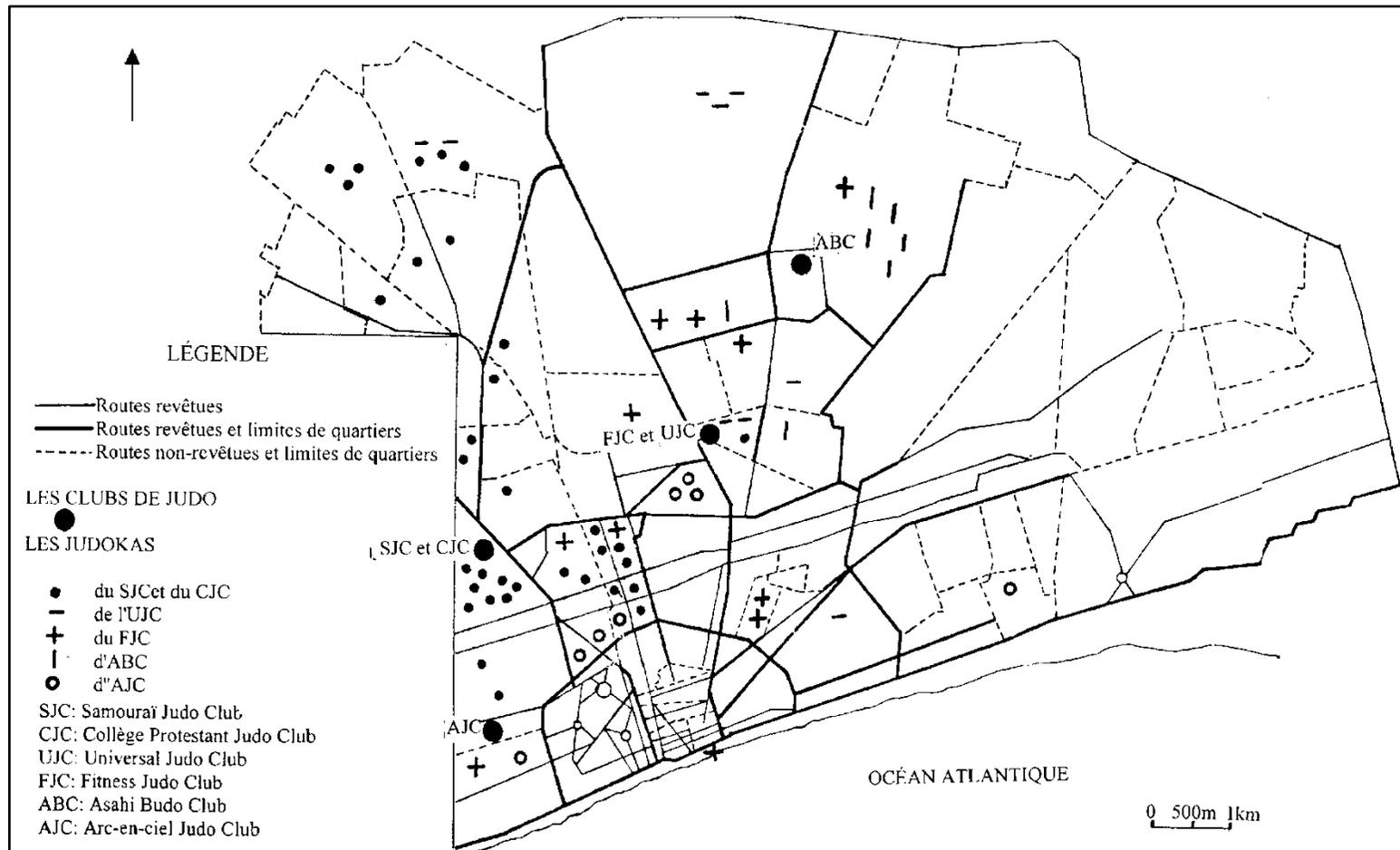


Figure 14: Répartition des clubs et pratiquants de judo dans la commune de Lomé (2002)

L'un des facteurs explicatifs de la confidentialité du judo est son coût. Cette pratique nécessite par sa spécificité un engagement financier minimal de la part du pratiquant. En tenant compte des paramètres listés dans le tableau ci-après, en 2002, le coût annuel de la pratique du judo est, pour les utilisateurs de taxi, de 76 495,13^{FCFA} pour les assurés et de 70 040,58^{FCFA} pour les non assurés.

Tableau 7: Coût de la pratique du judo

Paramètres	Coût annuel de la pratique (FCFA)			
	Judokas assurés		Judokas non assurés	
Mode de déplacement	taxi	Taxi-moto	Taxi	Taxi-moto
Cotisations	31621.60	31621.60	31621.60	31621.60
Assurances	6454.55	6454.55	X	X
Kimonos	8338.98	8338.98	8338.98	8338.98
Taxi	30080	X	30080	X
Taxi-moto	X	22500	X	22500
Total annuel	76495.13	68915.13	70040.58	62460.58

Pour les utilisateurs de taxi-moto, ce coût est évalué à 68915,13^{FCFA} pour les assurés et de 62460,58^{FCFA} pour les non assurés. Compte tenu du niveau de vie de la population, la pratique du judo est un investissement important. Selon l'emploi, il correspond à environ un mois à deux mois de salaire. Et si on tient compte du fait que la majorité des pratiquants sont des étudiants, dont les charges reviennent aux parents, il n'est pas étonnant que l'activité du judo reste confidentielle. Peu de parents sont capables d'investir autant d'argent dans l'activité sportive d'un seul de leurs enfants.

En résumé, le développement du système des sports au Togo a abouti à la mise en place d'un ministère dont la charge et les attributions n'ont été définies que très tardivement. Jusque dans les années 1970, le sport n'était pas la priorité des gouvernements qui ont eu en main le développement du pays. Avec l'avènement du régime militaire d'Eyadema Gnassingbé, on observe un changement d'orientation : le sport est mis en avant et principalement le sport d'élite dont la fonction s'est réduit à la représentation de l'Etat. Les pratiques sportives sont également supposées favoriser l'unification de la nation togolaise. L'analyse des faits historique rend compte de

réalités éloignées de ces objectifs qui sont, il faut le rappeler, erronés et subordonnés à la geste coloniale. A partir des années 1970, l'Etat prend le contrôle de ce secteur favorable à l'expression d'opinions divergentes et à la mobilisation de la jeunesse. Le résultat de la mainmise de l'Etat sur ce secteur a abouti à la mise en place d'une administration peu efficace à promouvoir le développement sportif et les activités physiques en général. Plusieurs facteurs limitent le pouvoir du ministère : le manque de législation organisant le domaine des activités physiques et sportives, le manque de ressources matérielles, financières, humaines etc., et la domination des militaires sur le mouvement sportif. Par le biais du Comité National Olympique Togolais, et des plus grandes fédérations dont la Fédération Togolaise de Football, la Fédération Togolaise d'Athlétisme dirigés depuis des décennies par les généraux de l'armée togolaise, le régime militaire a muselé le mouvement sportif. Bien sûr la libération du système sportif de l'emprise militaire est une condition au développement mais l'évolution significative du système des sports au Togo passe aussi par une redéfinition des charges, des attributions et des politiques de chacune des entités du système sportif.

Malgré les handicaps, on assiste à la multiplication de la population acquise aux activités physiques et sportives. Sur l'ensemble du territoire, le développement en cours génère différents phénomènes d'ordre social et économique : émergence de nouvelles formes d'activité physique, commerce à objet sportif, sponsoring... Ces phénomènes socioéconomiques et même politiques définissent des interactions entre les acteurs sportifs, contribuent à la création de flux économiques et à la constitution de lieux sportifs. Parmi ces lieux figure Lomé, favorable par sa population à ces phénomènes. On y dénombre près d'un million d'habitants avec une forte proportion de jeunes : 54% de moins de 20 ans pour 4% de personnes de plus de 65 ans. Dans le chapitre suivant, il convient d'éclairer par l'analyse du cas de la commune de Lomé l'évolution de ces lieux sportifs au Togo.

Chapitre V : le cas de la commune de Lomé

Depuis la colonisation, Lomé est le centre urbain d'où partent toutes les dynamiques du pays. Devenue capitale, cette ville a continué à bénéficier en priorité des investissements majeurs de l'Etat. Par rapport à tous les centres urbains, Lomé a fini par concentrer le plus de structures et d'infrastructures sportives, de même que le plus grand nombre d'acteurs sportifs. En conséquence, elle domine, et de loin, tous les lieux sportifs du territoire. Une étude des lieux sportifs généralisée à l'ensemble du pays ne ferait que confirmer la déliquescence des autres centres et la macrocéphalie de la commune de Lomé dans ce domaine. Historiquement la capitale tient une place importante dans l'évolution sportive au Togo, de plus, elle est le lieu d'apparition de l'innovation sportive de troisième génération que constitue la course en groupe accompagné de musiques, chants et danses. L'analyse éclaire la dynamique spatiale et économique de ce lieu sportif au Togo.

5.1. Typologie et infrastructures sportives

Deux types de pratiques physiques existent dans la commune de Lomé : les sports qui se pratiquent dans un cadre institutionnel et les activités de loisirs.

Tableau 8: Classification des activités physiques et sportives à Lomé

Catégorie d'activités	Types d'activités	Types d'organisation	Animation
Activités de loisirs	Course Gymnastique Sport de glisse Football Hand ball Basket ball Volley ball	Informelle	1 à 2 fois dans le week-end
	Aérobic Culturisme Arts martiaux Rééducation Yoga...	Centres Sportifs	Variable
Pratiques sportives institutionnalisées	Les sports fédéraux	Clubs	Deux, trois ou plus par semaine

Les sports fédéraux ayant déjà été décrits dans le chapitre précédent, nous nous limitons aux activités de loisirs et aux centres sportifs qui échappent au contrôle des institutions fédérales.

5.1.1. Les activités physiques et sportives de loisirs

Le premier phénomène qui touche un observateur à Lomé est l'engouement extraordinaire que l'on peut constater pour la course¹⁹² et la gymnastique en fin de semaine. En effet, le samedi et surtout le dimanche, dès 5 heures et jusqu'aux environs de 10 heures le matin, des foules d'individus des deux sexes, de tous âges, et de toutes les couches sociales se mobilisent, animées de la même ferveur, celle de se dépenser physiquement, de se défouler, de sentir leur corps travailler. Individuellement ou en groupe de deux, dix, cinquante et même plus d'une centaine de personnes, les sportifs du week-end s'adonnent avec joie à leur passion: la course. Les rassemblements d'une cinquantaine d'individus et plus sont les plus spectaculaires car toute l'activité se déroule avec des chants populaires soutenus par les accords d'instruments traditionnels; flûtes, gongs, castagnettes, tambours traditionnels ou à défaut des bidons. Presque chaque quartier a un groupe de ce genre qui draine tous ceux qui éprouvent le désir de pratiquer une activité sportive mais en s'amusant ou en partageant des sensations avec d'autres personnes. Le long de leur parcours, ces groupes fusionnent parfois ce qui aboutit à des bouchons de centaine de personnes qui obstruent les voies de circulation. L'itinéraire de ces groupes part habituellement d'un point de rassemblement du quartier de départ pour suivre les rues goudronnées de la commune et aboutir soit à la plage après un tour à la frontière d'Aflao, soit à d'autres points de rassemblement tel le Campus universitaire ou certaines autres installations sportives communales ou scolaires.

Sur ces sites réunissant des centaines de personnes, des groupes de 50 à plus de 100 personnes se mettent en place pour s'adonner à leur gymnastique composée de mouvements d'assouplissement, d'étirements ou simplement d'exercices de renforcements musculaires. L'animation est assurée par un ou plusieurs bénévoles plus ou moins avertis sur les gestes adéquats. A la fin de ces séances de gymnastique, et après un bain dans la mer pour ceux qui sont retrouvés à la plage, les sportifs regagnent leur quartier en empruntant les transports communs, en marchant ou en reprenant encore la course. Si tout le parcours est effectué en musique, les différents arrêts à la plage ou

¹⁹² Pour rendre compte de l'ampleur de la course chantée et dansée à Lomé, nous avons réalisé en 2006, un reportage vidéo. Un extrait peut être visionné sur le support numérique de notre document de thèse disponible à la bibliothèque de Bordeaux 2, au 146, rue Léo Saignat, 33076 Bordeaux cedex.

au retour dans le quartier sont marqués par une sorte de rituel où la course est suspendue. Elle laisse place alors pendant une dizaine de minutes voir un quart d'heure à la danse de type traditionnel. Cette danse semble être un véritable exutoire de la fatigue ou plutôt des tensions accumulées durant la semaine et qui pourraient encore subsister malgré l'activité physique qui vient d'avoir lieu. Aux adeptes de footing et de gymnastique s'ajoutent ceux de sport de glisse. Pour certains adolescents surtout, un élément de « must » sportif est de faire le parcours, en patins à roues, individuellement ou à l'avant-garde des coureurs.

Avant les années 1990, les Togolais pratiquaient la course. Mais la généralisation de la pratique en groupe ne se produit qu'à partir des années 1990. Sur les origines et la massification de la course chantée et dansée à Lomé nous ne pouvons donner que des pistes de recherche car, cette activité peut rappeler des événements politiques qui demeurent des sujets sensibles.

Le 5 octobre 1990, se tient dans les tribunaux de Lomé le procès de jeunes étudiants accusés de distributions de tracts subversifs à l'encontre du régime. L'annonce de leur condamnation entraîne des manifestations de la population qui dégrade à coups de pierres les édifices publics symboliques du pouvoir militaire. Les forces armées interviennent pour disperser les manifestants et des tirs à balles réelles font des victimes. Les partis politiques s'emparent du phénomène et c'est le début de la lutte pour la démocratisation des institutions publiques. Pendant dix ans, la vie politique et sociale est totalement bouleversée. La désobéissance civile devient pratiquement la règle.

Il faut noter qu'à partir du 5 octobre les jeunes se constituent en groupes qui affrontent régulièrement les forces armées. Les journaux de l'époque avec humour donnent aux manifestants le nom d'Ekpémog et aux militaires le nom d'Ekpomog¹⁹³ en rapprochement avec les forces de l'ECOMOG ou ECOWAS. C'est le Ceasefire Monitoring Group ou Groupe de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest chargé du contrôle et de la mise en œuvre du cessez-le-feu au Libéria et en

¹⁹³ « ékpé » signifie pierre et « ékpo » bâtons. Ekpémog fait référence aux manifestants qui lancent des pierres en signe de protestation et ékpomog fait référence aux forces de répressions, les militaires, qui dispersent à coups de bâtons. Mog devient le substantif pour désigner le groupe.

Sierra Léone. Rappelons aussi, que pour la seule ville de Lomé d'environ un million d'habitant, on peut compter au moins cinq camps militaires en plus des casernes de police et de gendarmerie. En prévision des poursuites lors des manifestations et à l'image des militaires qui effectuent régulièrement en groupe des parcours d'entraînement, les jeunes s'entraînent aussi à courir mais, cette fois en groupe. Ils sembleraient que les premiers groupes soient apparus dans les quartiers les plus virulents (Bè, Nyékonakpoè) contre le régime où résident les autochtones de Lomé. Le rythme des chants militaires et populaires est repris avec des modifications qui peuvent constituer des défis aux militaires et au régime.

Au début des années 1990, faire de la course en groupe pouvait être assimilé à prendre des risques, dans la mesure où les militaires avaient la réputation de s'en prendre à tous ceux qui physiquement paraissaient avoir la capacité de leur résister. Aujourd'hui les connotations politiques n'existent plus et la pratique de la course chantée et dansée s'est massifiée. Cette activité est devenue l'exemple patent de réappropriation des pratiques sportives. On y retrouve un syncrétisme de la tradition et du modernisme.

Au compte des activités informelles, il faut ajouter également les adeptes de sports collectifs. Au sein de ce groupe, le football est le sport dominant car de toutes les disciplines il est celui qui rassemble le plus de pratiquants, âges et conditions sociales confondus. Ils se jouent partout où il y a un espace. Dans certains quartiers les rues sont carrément bloquées, les automobiles et cyclomoteurs obligés de faire des détours car, lorsque « le football s'installe, il faut demander l'autorisation de passage ». Des équipes de quartiers non affiliés à la fédération sont ainsi constituées et peuvent rencontrer les représentants d'autres quartiers. A la suite du football vient le basket-ball qui connaît actuellement un engouement certain, surtout de la part des jeunes attirés par les stars de la NBA et par un phénomène de mode. En effet le Basket-ball draine toute une culture basée sur des styles de jeu, des modèles vestimentaires, un look à l'américaine (grosses chaussures, culottes tombant pratiquement au ras des fesses, la démarche chaloupée...) qui est d'un énorme attrait pour les jeunes. Le volley-ball connaît également un regain d'intérêt grâce à la politique de vulgarisation entreprise par la Fédération pour la pratique du Volley-ball en milieu scolaire, et du beach-volley dans le milieu civil. Le

handball a ses inconditionnels qui aiment la forme jouée sur la plage ; il est cependant moins pratiqué que les autres disciplines mentionnées.

Pour toutes ces disciplines collectives, les pratiquants, par affinités ou au gré des possibilités du moment, s'organisent en équipes pour jouer en dehors de toute institution, des parties amicales pour le plaisir, la satisfaction de besoins hygiéniques. A ces disciplines s'ajoutent d'autres moins populaires mais qui concourent à l'animation informelle des activités sportives. Il s'agit de la pétanque, de la natation et du culturisme pratiqué avec des appareils de fabrication artisanale. Les haltères sont fabriqués à partir de pièces mécaniques récupérées sur les moteurs de voiture et de camion ou moulés dans du béton.

A cette gamme de pratiques, il faut ajouter les activités sportives des centres sportifs (gymnastique, culturisme, aérobic, yoga, aikido...). Ces derniers peu nombreux sont au nombre de 4 et localisés dans 4 quartiers différents: Forever, Hédzranawoé, Tokoin Hôpital, Kodjoviakopé. La fréquentation de ces centres compte tenu des coûts, de l'ordre de 5000 à 20 000 francs Cfa par mois, demande un niveau minimal de revenus qui écarte une majorité de la population. En dehors des activités sportives, ces centres proposent d'autres services complémentaires tels que la kinésithérapie, des articles de sport dont des vêtements, du matériels, des produits diététiques...

5.1.2. Les sites et infrastructures sportifs

Les activités de loisir esquissent une occupation hebdomadaire de l'espace de la communale. Leur visibilité est accrue en fin de semaine où les pratiquants sont le plus nombreux. Les routes goudronnées sont empruntées de préférence par les coureurs et les patineurs qui se rendent le plus souvent sur d'autres sites tels que les installations sportives du Campus Universitaire, les terrains communaux, les installations sportives des établissements scolaires et la plage. Ils vont y continuer la course, faire de la gymnastique, de la glisse ou s'adonner aux sports collectifs ou athlétiques (fig. 15).

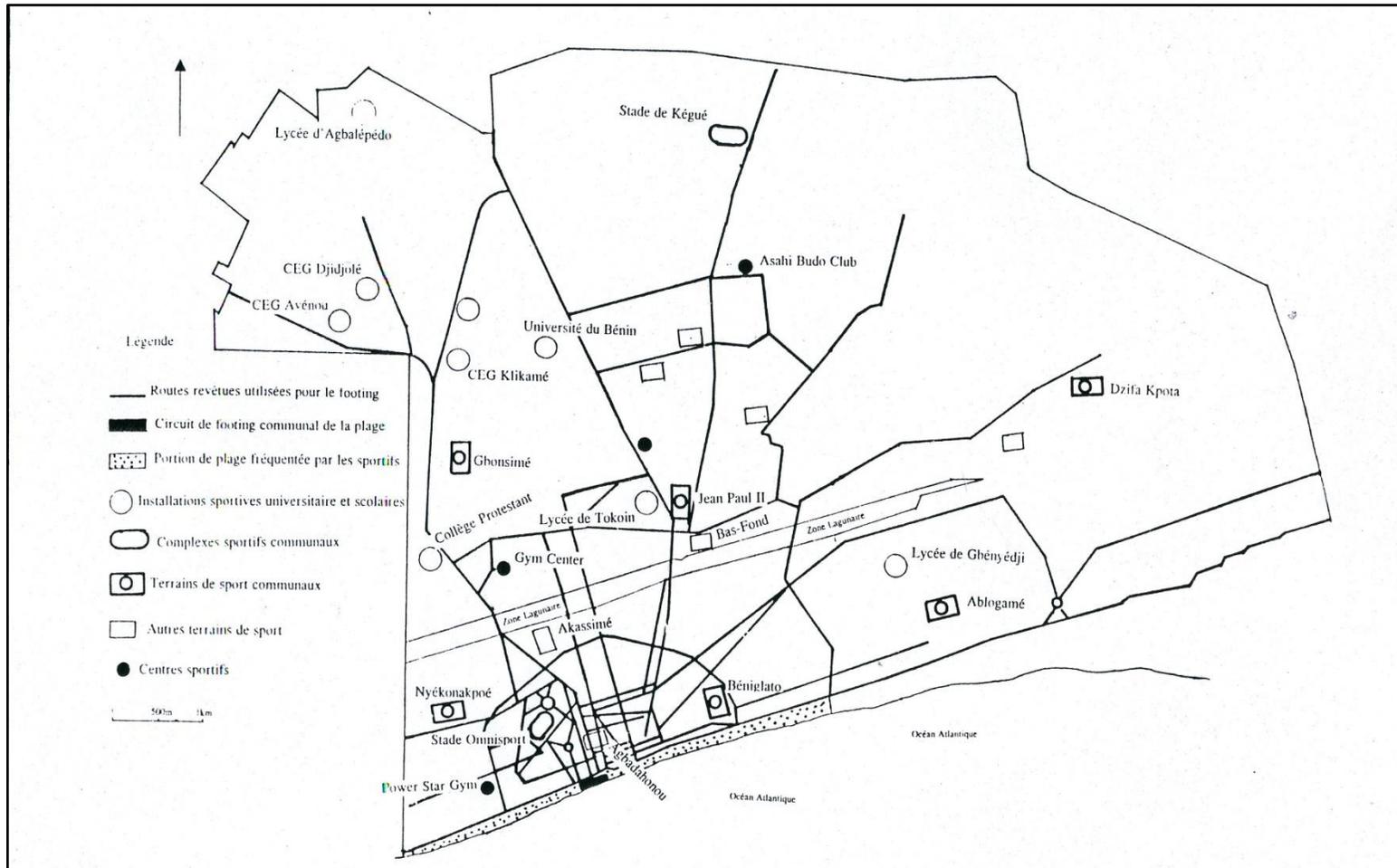


Figure 15: Sites et infrastructures sportives de la commune de Lomé

Le dynamisme du phénomène sportif du week-end et surtout sur le site de la plage, entre l'Hôtel le Bénin et celui de Palm-Beach, qui accueille des milliers de personnes a amené la commune à aménager sur ce site, avec le soutien du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et de la Mission Française de Coopération, grâce au projet Promo-Sport, un circuit de course à 3 niveaux; le niveau débutant a un parcours de 800m, le niveau moyen est de 1300m et le niveau avancé de 1700m.



Figure 16: Parcours sportif communal

Sur ce circuit plusieurs stations d'exercice de renforcement musculaire sont aménagées. Sur le Campus Universitaire, les voies goudronnées font également office de circuit de course et de patinage. Cette dernière activité occupe également les espaces libres cimentés comme l'esplanade du Palais des Congrès et les abords des hôtels. Les coureurs empruntent également les pistes entourant les terrains de football existant dans la commune. Les sports collectifs pratiqués dans le milieu sportif informel occupent également la plage, les réserves administratives inoccupées dans les quartiers, les rues, les installations des établissements scolaires et parfois les mêmes installations communales affectées aux clubs affiliés aux fédérations.

Parmi les terrains communaux, on dénombre les terrains de football de Nyékonakpoé, d'Ablogamé, de Dzifa-Kpota, du Cimetière, de Jean-Paul II et de Gbossimé. Les installations du stade omnisport, comprennent un terrain de football,

deux terrains de volley-ball, un terrain de basket-ball, un terrain de handball, un court de tennis, une piste d'athlétisme, une salle de musculation. D'autres terrains existent tels ceux d'Akassimé, où on compte un terrain de football et un de handball, celui de basket-ball du Chemin de fer, et ceux de basket-ball et de handball à Agbadahonou. S'agissant des structures universitaires et scolaires, on peut mentionner sur le Campus deux terrains de football, un de handball, un de basket-ball, un de volley-ball. Au Lycée de Tokoin on retrouve un terrain de football, un de basket, un de volley-ball, au Lycée d'Agbalépédo on dénombre un terrain de football, un de basket-ball, un de handball et un de volley-ball. Cette liste n'est pas exhaustive mais rend compte de la multiplicité et de la diversité des sites et infrastructures sportives. Toutefois, ces installations sont sommaires car, en dehors du tracé des surfaces de jeu et de l'enceinte, si elle existe par un mur, rien n'est fait pour mettre ces terrains de jeu aux normes sportives et encore moins aux normes de sécurité ou même d'éclairage nocturne.

Le développement de toutes ces activités physiques et sportives a permis la mise en place de plusieurs activités lucratives. La satisfaction des besoins des pratiquants a permis la mise en place d'échanges, de circuits de distributions, bref la constitution d'un secteur marchand qui exploite le sport et les activités physiques. Ce secteur présente une variété de domaines. Quels sont les différents marchés sportifs de Lomé ? Dans notre analyse, l'utilisation du terme marché fait référence à deux définitions. Dans un premier sens, lorsque nous parlons de marché des articles de sport, de marché du sponsoring, de la publicité, nous entendons l'ensemble que constituent à la fois les consommateurs, les types de produits et leur usage, les marques, les commerces, etc., propres à un produit déterminé. Nous avons traité alors du cas des marchés des articles de sport, du sponsoring et de la publicité, des centres sportifs, des jeux de hasards et des transports. Dans un second sens, le terme marché fait référence au lieu physique et spatial où se tiennent les échanges.

5.2. Les marchés du sport à Lomé

L'observation des activités économiques gravitant autour des activités physiques dans la Commune a permis d'établir la classification ci-dessous (tabl. 9) des produits et services sportifs. Lomé concentre plusieurs types d'activités commerciales liées au sport

qui déterminent autant de marchés économiques. Certains sont remarquablement développés tel que le marché des articles de sport ou sont en expansion. A la charnière de la vie économique, se trouve les transports.

Ce secteur intervient dans la sphère du sport en permettant le déplacement de tous les intervenants : pratiquants, décideurs, commerçants...

Tableau 9: Classification des consommations et services sportifs de la commune de Lomé (2001)

Types de Consommateurs	Dénomination des produits et services
Sportifs et ménages	Articles de sports Spectacle sportif Service de remise en forme Loteries Transport
Sportifs	Assurance Médecine Production artisanale d'articles de sport
Annonces	Publicité à support sportif Sponsoring

Houédakor, E. (2001)

Pour cette analyse, seules les activités les plus remarquables à savoir le commerce des articles de sport, le sponsoring et la publicité, les services de remises en forme ou centres sportifs, les jeux de hasard et le transport sont étudiés.

5.2.1. Le marché des articles de sport

Le commerce des articles de sport a suivi le développement des activités sportives inauguré à partir des années 50. Ce secteur d'activités s'est greffé sur les structures commerciales déjà existantes et a modelé son évolution sur leur développement. Que sont les articles de sport ?

Les articles de sport désignent une grande variété de produits parmi lesquels des produits banalisés aux fonctions multiples qui servent à la fois dans la vie civile comme dans la pratique sportive. Il s'agit des vêtements de sport: (maillots, T-shirts, culottes, survêtements...), des chaussures de sports, d'accessoires tels que les sacs, les bicyclettes... Ces articles banalisés sont fournis aussi bien dans le secteur moderne que dans le secteur traditionnel. D'autres articles spécifiques au sport sont fournis

principalement par le secteur moderne, c'est-à-dire par les boutiques modernes qui se sont spécialisées dans ce type de commerce. Il s'agit de produits tels que les filets, les coupes, les médailles, les cordes à grimper, les appareils de renforcement musculaire etc. Du point de vue de la qualité, il existe deux types d'articles: les articles neufs provenant manufacturés et les articles de friperies ou de seconde main. Pour chacune de ces catégories, il faut encore distinguer différents niveaux. Les articles neufs sont de deux sortes: ceux qui sont dits "d'origine" et en textile naturel comme le coton proviennent en général des pays européens, des États Unis, du Canada, et de l'Australie; ils sont habituellement vendus dans les boutiques spécialisées; et ceux qui sont en matières synthétiques comme le polyester proviennent des pays asiatiques (Taiwan, Hongkong, Chine, ...). Ils sont désignés par le terme "*Sawi*" inversion syllabique du mot "Haoussa". *Sawi* est une manière argotique et péjorative pour désigner des produits manufacturés de faible durée de vie souvent vendus par les Haoussa dans les marchés traditionnels. Les articles de friperie sont également de différentes qualités, c'est-à-dire de premier, deuxième et troisième choix dans un ordre décroissant. Ils proviennent comme les articles neufs dits "d'origine" d'Europe, des États Unis, du Canada et de l'Australie.

L'échange des produits que nous venons de décrire se tient dans des lieux spécifiques. Quels sont les structures publiques, les établissements privés qui mettent à disposition des consommateurs cette variété d'articles ? Quel est l'état de ces espaces d'échange ?

5.2.1.1. L'Organisation administrative et les infrastructures commerciales des marchés

Les infrastructures se regroupent en deux secteurs. Le premier ou le secteur public se compose de marchés communaux (fig.17) gérés par l'Etablissement Public Autonome Pour l'Exploitation des Marchés (E.P.A.M.). Cette structure de gestion est dotée d'une direction générale dont le siège est à Adawlato. La direction est relayée dans chaque marché par des structures administratives secondaires comportant une direction, une section de collecte des taxes et impôts, une section de sécurité et une section d'entretien. Environ 230 agents travaillent pour le compte de l'E.P.A.M.

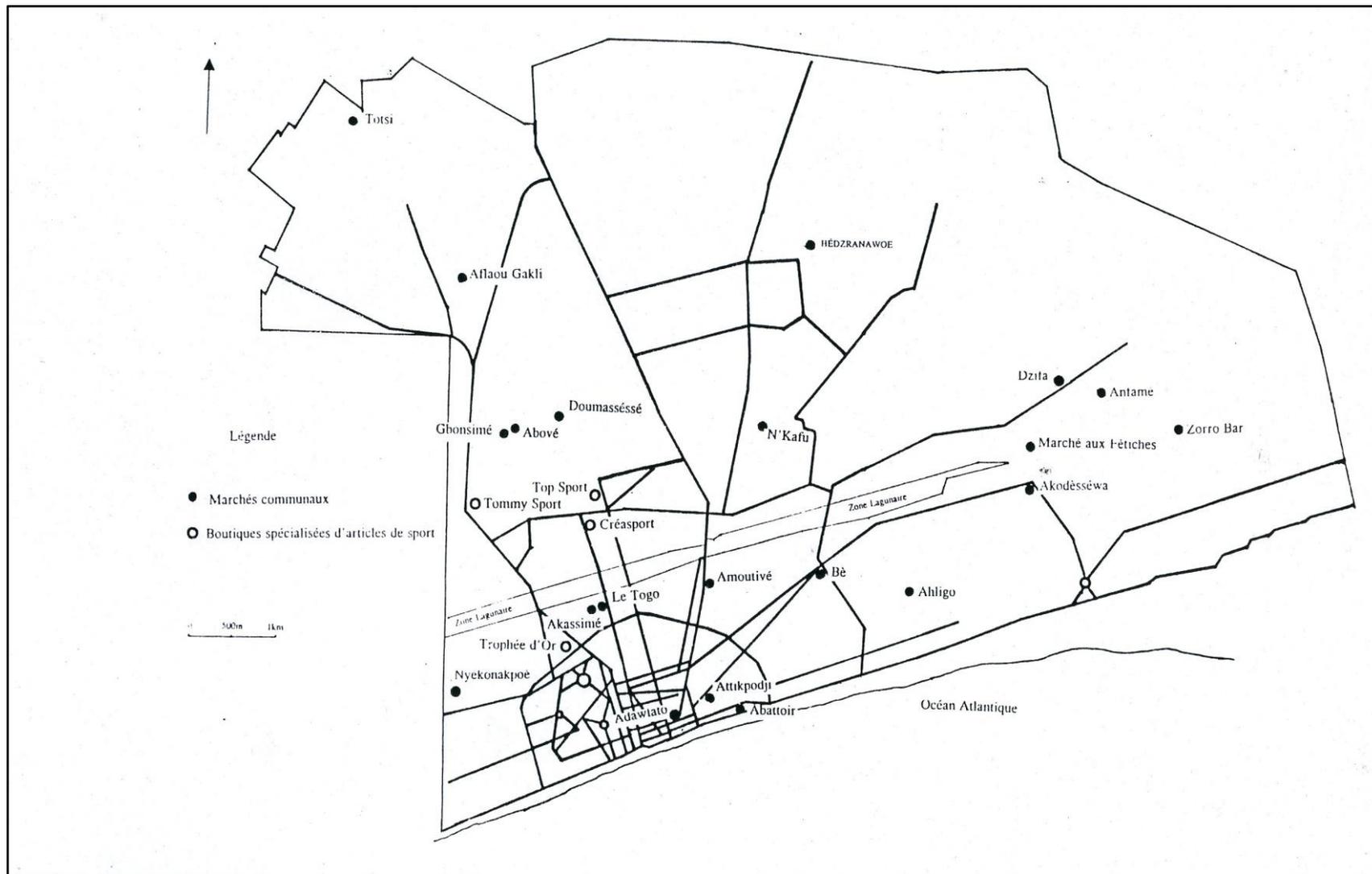


Figure 17: Répartition des marchés communaux et boutiques d'articles de sport

Il faut noter que la perception de ces taxes est parfois jugée arbitraire par les commerçants car elle se ferait à certains moments selon l'humeur du préposé et à la "tête du client". Lorsqu'il a fallu aborder les finances, l'E.P.A.M. n'a pas jugé utile de fournir le niveau des recettes obtenues à partir des taxes. Les établissements commerciaux spécialisés quant à eux ne sont pas sous la dépendance de l'E.P.A.M. mais sont soumis à la législation du commerce en vigueur au Togo. Certaines infrastructures sont de types modernes avec toitures et charpentes métalliques tels que les hangars d'Amoutiévé ; d'autres gardent encore les étalages et abris traditionnels que sont les paillotes en matériaux naturels : c'est le cas de Nyèkonakpoè, d'Ahanoukopé. D'autres réunissent encore les deux types de constructions comme Adawlato et Hédzranawoé. D'une manière générale, un effort est fait en vue de remplacer les vieilles infrastructures marchandes par de nouvelles constructions modernes de hangars et de boutiques.

Parmi les marchés, deux vont principalement retenir l'attention. Il s'agit des marchés d'Adawlato et de Hédzranawoé qui sont prédominants dans le commerce des articles de sport tant au niveau de la taille, de la localisation que de la variété de leurs marchandises. Adawlato et Hédzranawoé comportent chacun des bâtiments centraux de types modernes. Pour le premier, il s'agit d'un bloc fonctionnel parallélépipédique à trois niveaux. Pour le deuxième, le bâtiment également à trois niveaux a bénéficié d'une conception architecturale plus élaborée.

Le second secteur ou le secteur privé concerne des boutiques qui se sont spécialisées dans le commerce d'articles de sport. Au nombre de quatre, elles se localisent dans quatre quartiers différents: Gbadago, Cassablanca, Octaviano-Nètimé, et Dogbéavou-Gbonvié.

Le commerce des articles de sport s'est greffé sur le circuit des marchés de la commune. En l'état actuel, beaucoup d'amélioration sont à faire pour faciliter les échanges, en effet les marchés les plus populaires (Adawlato et Hédzranawoé) sont souvent congestionnés aux heures d'affluences et présentent de nombreux défauts en matière de salubrité et de sécurité. Même s'ils sont mal desservis, ces marchés ont permis la mise en place de circuits de distribution. L'animation des marchés n'est pas le

même, certains attirent tous les types de clientèle et de commerçant et ont une vocation internationale tandis que d'autres se limitent au quartier. Les circuits de distribution, les transactions et les coûts induits par le commerce des articles de sport dessinent entre les marchés des niveaux hiérarchiques qui concourent à l'organisation de ce secteur marchand. Quels circuits et quelles transactions organisent le commerce des articles de sport ?

5.2.1.2. L'organisation systémique des marchés

Les circuits de distribution des articles de sport commencent tous à l'étranger avec le processus d'importation. S'agissant des friperies, il n'existe pas de filière spécifique aux articles de sport. Ce n'est qu'à la fin du processus général d'importation des produits de seconde main, que se dessine une filière des articles de sport. En général, pour les articles de friperie, une société togolaise commandite à des intermédiaires basés à l'étranger, soient ses propres agents ou d'autres sociétés, la collecte de produits déjà utilisés ou l'achat de produits de fin de série. La collecte subie un tri par catégorie (jeans, polos, chaussures...) et par qualité (1^{er} choix, 2^{ème} choix, 3^{ème} choix). Ensuite, les intermédiaires procèdent à l'emballage des articles par balles de 55 kg, de 200 kg, et 400 kg. Il est alors proposé aux importateurs des répertoires indiquant le contenu des balles pour effectuer leurs commandes. Ces commandes sont des assortiments de différentes catégories d'articles. Dans les balles, différents types d'articles sont rassemblés et il est rare de d'obtenir des balles exclusives d'articles de sport. Par containers de 20 ou 40 pieds, les commandes arrivent au port de Lomé après deux semaines à un mois de transport maritime. Les grossistes interviennent et prennent le relais dans le processus de distribution. Ils achètent plusieurs balles, parfois s'octroient l'exclusivité de toute une cargaison. Le circuit se divise alors en deux, une partie des marchandises est destinée au marché intérieur national comprenant la commune de Lomé et les autres centres urbains du territoire. L'autre partie des marchandises alimente le marché international africain à destination de pays tels le Burkina-Faso, le Niger, le Ghana, le Mali, etc. Sur le territoire national, les grossistes cèdent à leur tour aux semi-grossistes des balles à l'unité ou plus suivant les arrangements convenus. A l'étape des semi-grossistes, les balles sont ouvertes pour les détaillants. C'est seulement au niveau des détaillants que s'effectue la séparation des

articles de sport des autres produits. Sur une commande d'environ 12 tonnes d'une valeur marchande de 11 960 000 francs CFA, seuls 22,58% d'articles pourront être l'objet d'une utilisation sportive.

Le circuit des articles neufs manufacturés est pratiquement identique à celui de la friperie sauf qu'il n'existe pas de collecte mais plutôt une production industrielle. Le processus d'importation introduit chaque année des milliers de tonnes de marchandises dans le marché intérieur togolais. Les chiffres relevés à la Division des Statistiques et Economie du Port Autonome (tabl. 10) ne permettent pas de connaître d'une manière exhaustive le niveau atteint par l'importation des articles de sport, ni leur provenance.

Tableau 10: Statistique des quantités (en tonnes) importées de friperie et tissus vêtements

	Friperies	Tissus – Vêtements
1990	8345	9169
1991	6068	7335
1992	4220	8420
1993	3052	4338
1994	4949	6563
1995	7317	7633
1996	8882	9319
1997	8494	11040
1998	10383	10075
1999	11107	10549
Total	72817	84441
Moyenne	7281,7	8444,1

Source: Division des Statistiques et Economie, Port Autonome de Lomé (2000)

Tous les articles neufs manufacturés sont incorporés dans la section « Tissu-Vêtement » tandis que la section « Friperies » englobe tout ce genre d'article. Ainsi il n'existe pas de spécification distinguant explicitement ou implicitement les articles de sport des autres. Néanmoins, l'importation annuelle de friperies atteint en moyenne par an 7281,7 tonnes et celle des produits manufacturés 8444,1 tonnes. En 2000, la tendance des quantités importées est à la hausse malgré la récession économique. Ceci peut s'expliquer par le renforcement du rôle de port de transit joué par le Port Autonome de Lomé pour d'autres pays africains.

A l'étape de l'importation des articles de sport et de leur cession en gros on peut remarquer une sorte de monopole ou de contrôle par certaines populations : pour les friperies, sont majoritaires les commerçants *Ibo* originaires du Nigéria tandis que pour

les produits neufs manufacturés ou les "Sawi ", on trouve majoritairement les Haoussa et les Yorouba.

S'agissant des prix on constate des écarts pour les mêmes articles vendus dans les marchés et dans les boutiques spécialisées. Ces dernières proposent pour des raisons de qualité, de standing, des prix plus élevés voir double pour les mêmes articles vendus dans les marchés. En boutique, les maillots varient entre 6 000 et 12 000 FCFA, les shorts de 7 000 FCFA à 12 000 FCFA, les bas de 4 000 à 6 000 FCFA. Dans les marchés publics, qu'ils soient de la friperie (1^{er} choix) ou neuf, les prix sont pour les maillots de 3 500 FCFA à 4 000 FCFA les shorts de 2 500 FCFA à 3 000 FCFA, les bas de 1 500 FCFA à 2 000 FCFA environ.

Les boutiques spécialisées détiennent le monopole des articles spécifiques de sport. C'est le cas des filets dont le prix varie de 12 000 FCFA pour le basketball à 55 000 FCFA pour le football, des pompes à air coûtant 4 000 à 5 000 FCFA, des ballons vendus entre 17 000 FCFA et 20 000 FCFA ou plus, des coupes allant de 5 000 FCFA jusqu'à 400 000 FCFA et plus, des médailles entre 7 000 FCFA et 10 000 FCFA. Ces mêmes produits sont des produits de consommations de masses dans les pays développés alors que dans le contexte africain, une pompe à air avec les embouts adéquats peut devenir un produit de "luxe". Seules ces boutiques offrent la possibilité de personnaliser les articles achetés et d'effectuer des commandes en gros ou détail de ce genre de produit.

Il résulte des circuits mis en place que le marché d'Adawlato demeure le plus animé de la commune. Prévu pour s'animer dans un espace de 7220 m² au sein du bâtiment construit à cet effet, le marché a débordé depuis longtemps l'enceinte initiale; les étalages et commerces ont envahi les rues avoisinantes. Autour d'Adawlato s'est développé finalement un grand centre commercial dont l'aire occupe l'espace entre l'Avenue du 24 Janvier au Nord, le Boulevard de la République au sud, à l'est l'Avenue Maman N'danida, et la rue de Kouromé à l'Ouest. Le décongestionnement d'Adawlato intervenu en 1987 après la construction de Hédzranawoé a fait de ce marché le principal centre de distribution des articles neufs de sport surnommés " Sawi ". En effet, tout a été fait pour que la plupart des vendeurs de friperie soient transférés à Hédzranawoé. Les

commerçants d'articles de sport habitent tous les quartiers de Lomé. La zone d'attraction du marché s'étend donc à toute la commune. La zone d'influence (fig.18) du marché dépasse la commune car ce marché est fréquenté par les habitants de Lomé mais aussi par les populations de l'intérieur du pays jusqu'à Cinkassé à l'extrême nord. A cette clientèle nationale, s'ajoute une clientèle internationale venant des pays limitrophes et des pays dont le transit de marchandise passe par le Port de Lomé. Jusqu'à présent, aucun autre centre n'a pu égaler le Centre d'Adawlato dans le domaine du commerce des articles de sport. Il demeure le premier centre de distribution du pays.

Plusieurs raisons expliquent le rôle central joué par le centre d'Adawlato dans le système de distribution des biens de la commune et du pays, mais celui qui retient en premier l'attention a rapport avec le réseau de communication. Lomé est à l'aboutissement et à l'intersection de toutes les voies de communication nationales ou internationales du pays qu'elles soient terrestres, maritimes ou aériennes.

Cette caractéristique se retrouve aussi au niveau communal où toutes les voies terrestres desservant les quartiers sont orientées prioritairement vers Adawlato. L'orientation unidirectionnelle du réseau routier est telle que même pour passer d'un quartier à un autre, surtout s'ils ne sont pas contigus, il faut nécessairement effectuer deux trajets: un vers Adawlato où se retrouvent toutes les stations desservant toute la commune et un autre vers le quartier souhaité. Ceci ne peut être évité que si l'on se trouve déjà au centre ville ou sur l'une des lignes des stations intra-urbaines ou encore si on opte pour l'utilisation des taxis moto. Adawlato est donc le point focal du réseau de communication du pays. Les marchandises, quelque soit leur provenance, sont donc amenées à Adawlato avant de rentrer dans le système de distribution tant niveau communal, national, qu'international. Sur le plan historique, la colonisation a accentué le rôle attractif de Lomé qui est devenu le pôle administratif politique et économique du pays. Après l'indépendance, le pays a hérité de cette structuration. Le phénomène s'est depuis lors intensifié.

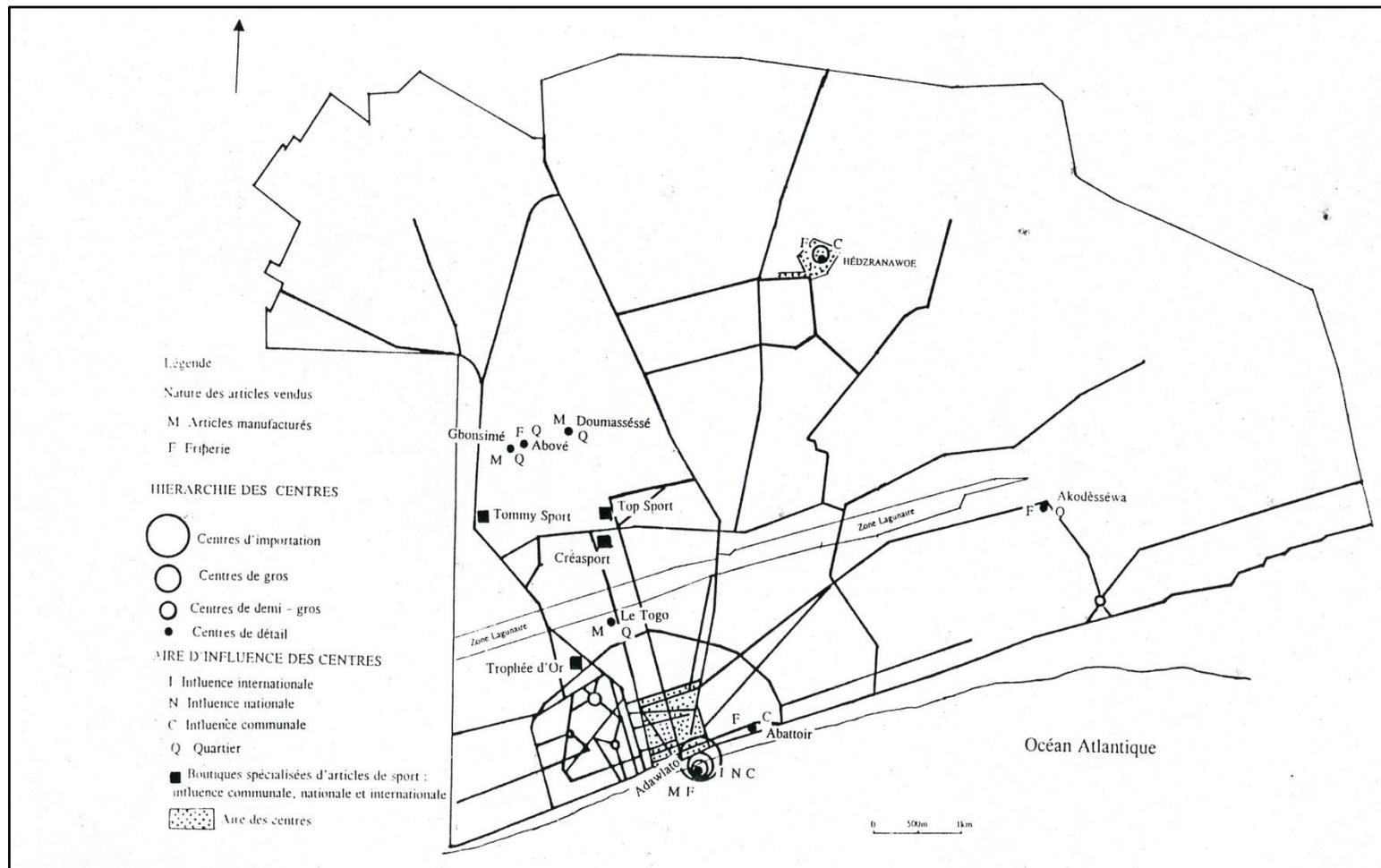


Figure 18: Organisation hiérarchique du système commercial des articles de sport

Au final, le centre d'Adawlato est le centre principal du commerce de distribution de la commune, mais aussi du pays. C'est d'abord le point d'aboutissement du circuit d'importation des marchandises et ensuite c'est le centre de distribution national et communal du commerce de gros et demi-gros. Concernant spécialement les articles de sport, il joue les mêmes rôles sauf qu'au niveau du commerce de détail, le centre ne détient plus que la primauté de la distribution des articles banalisés neufs surnommés *Sawi*. Il garde encore la primeur de la distribution en gros des articles de friperie, mais la prééminence de la distribution en détail des friperies revient au Centre d'Hédzranawoé.

A la suite du centre commercial d'Adawlato vient en seconde position le centre commercial d'Hédzranawoé. Malgré la volonté des autorités administratives, il n'a pu concurrencer totalement Adawlato car les mesures d'accompagnement qui devaient suivre sa création n'ont pas été prises. En effet, le réseau routier n'a pas été adapté pour le desservir. Alors qu'Adawlato dessert tous les quartiers de la commune, Hédzranawoé n'a que 3 lignes desservant directement trois quartiers: Bè, Agbalépédo, Adawlato. On ne peut partir directement des autres quartiers et joindre immédiatement Hédzranawoé. Le surplus de frais de transport occasionné oriente le premier choix de fréquentation des consommateurs vers le centre le plus facile à joindre et moins coûteux: Adawlato. Hédzranawoé en est donc réduit à un rôle secondaire dans le système de distribution communal. Il assure dans le commerce de distribution des articles de sport, une fonction de centre de demi-gros et surtout de centre de détails pour les articles de friperie. Le service de collecte du marché mentionne plus de 2000 détaillants d'articles de friperie de toute nature. Tout comme les autres marchés de la commune, Hédzranawoé s'anime chaque jour, mais cette animation culmine le jeudi et le lundi qui sont les jours de déballage de nouvelles marchandises.

Les autres marchés n'assurent que des fonctions de centre de détail mais leur importance est très faible, avec des commerçants d'articles de sport dont le nombre ne dépasse pas la vingtaine. Les marchés d'Abové, d'Akodessewa et d'Abattoir se consacrent aux friperies tandis que les marchés de Le Togo, de Gbossimé et de Doumasséssé s'occupent des articles neufs.

Le monopole du commerce de détail n'appartient pas à ces seuls marchés car on constate dans la commune un émiettement d'étalages de commerçants isolés ou regroupés. Ils se localisent aux endroits les plus fréquentés par les populations tels que les carrefours ou les abords des grandes voies de circulation et le long des trottoirs. Ces points connaissent deux types d'animation. Une animation diurne s'il n'entraîne pas l'engorgement des voies et une animation nocturne. Cette dernière se justifie par le fait qu'à certains points favorables aux commerces, les forces de l'ordre interviennent pour prévenir l'engorgement qui résulterait de leur installation diurne. Les commerçants préfèrent alors la nuit afin d'éviter la répression des forces de police. L'animation nocturne est aussi le fait de vendeurs qui, à la fermeture des marchés à la nuit tombée s'installent sur les trottoirs dans l'espoir de gains supplémentaires. L'éclairage est un facteur important de localisation de ces points de vente, car le client doit pouvoir apprécier ce qu'il achète. Il faut donc écarter l'idée que l'animation nocturne soit garante de plus de recettes. Les plus développés de ces points sont: Ramco, Décon, Hôpital et Togbato qui ont une animation mixte diurne et nocturne.

L'organisation du système commercial de distribution des articles de sport permet de distinguer dans la commune de Lomé deux axes fonctionnels. Verticalement: les commerces occupent quatre degrés différents qui sont autant de fonctions ou de rôles joués dans les phases essentielles de la distribution des marchandises. Le premier degré est celui des importateurs, le second degré celui des grossistes; ces deux premiers degrés sont occupés principalement par Adawlato. Le troisième degré est occupé par les semi-grossistes. A ce niveau Hédzranawoé domine dans le secteur de la friperie alors que le secteur des articles neufs "sawi" revient à Adawlato. Le quatrième degré regroupe les détaillants; tous les marchés assurent cette fonction de détail dans la distribution des articles de sport. Les consommateurs constituent l'aboutissement du circuit de distribution. Les boutiques spécialisées participent de leur côté aux différents degrés de la distribution des articles de sport.

Horizontalement: la localisation (concentration) des commerces des différentes degrés de distribution alliée dans le cas de la commune de Lomé aux caractéristiques du réseau routier définissent une hiérarchie spatio-commerciale du circuit de distribution. Les flux d'articles de sport partent du centre d'Adawlato qui concentre des commerces

du premier degré mais aussi des 3 autres degrés; il constitue donc le centre primaire du circuit de distribution. La macrocéphalie d'Adawlato dans ce secteur commercial ne permet ensuite au centre secondaire de Hédzranawoé de ne concentrer principalement que les commerces des troisième et quatrième degrés soit les semi-grossistes et les détaillants. Plusieurs centres commerciaux vont constituer des centres tertiaires de distribution en ne concentrant que les commerces du dernier degré soient les commerces de détail.

Ces éléments d'analyse justifient le fait que le commerce des articles de sport soit dans la commune de Lomé, un élément d'organisation fonctionnelle et d'occupation spatio-temporelle. Le commerce des articles de sport répond à une demande communale mais aussi nationale et internationale.

5.2.2. Le marché du sponsoring et de la publicité

Dans l'optique des stratégies devant assurer la motivation et la cohésion du personnel, mais aussi devant permettre l'acquisition de parts importantes sur les marchés économiques, les entreprises se sont intéressées aux activités sportives. Comme supports publicitaires, elles présentent de multiples avantages, d'une part en développant des valeurs de « courage, fair-play, authenticité, jeunesse, compétitivité, effort, dépassement de soi, justice, dynamisme » auxquelles l'entreprise peut associer son image et d'autre part en mobilisant les masses animées de la même ferveur en lieux et moments précis, propices à la sensibilisation à leurs produits. Le sport présente encore l'avantage de fournir des supports physiques aux campagnes publicitaires par l'affichage de la marque des produits commercialisés sur les tenues des athlètes et sur le lieu de la pratique.

Les entreprises de la commune de Lomé ont opté pour quatre modalités d'utilisation du sport à des fins publicitaires: d'abord inclure des spots visuels publicitaires dans les programmes Télévisuels lors des meilleurs audimats à l'occasion des spectacles sportifs, ensuite s'afficher sur les tenues des athlètes, puis parrainer des compétitions, et enfin organiser des jeux à thème sportif. L'analyse portera sur des exemples de chacun des cas évoqués.

Le sport étant un instrument propagandiste de choix primé par les annonceurs, la Télévision Togolaise (TVT) leur offre, lors des grands événements sportifs, des plages publicitaires. La discipline la plus sollicitée, et même l'unique, à ces fins publicitaires est le football qui mobilise plus de 50% des horaires consacrés au sport. Il faut cependant remarquer que les événements sportifs du football togolais ont une part faible dans l'éventail des spectacles proposés et pour plusieurs raisons telles le niveau plutôt bas des spectacles de football togolais, et les problèmes liés à l'inadéquation du matériel de retransmission directe ou différée de l'unique chaîne nationale. En effet, les journalistes sportifs ne disposent que d'une seule caméra par week-end sportif pour couvrir la commune et le coût de déplacement du camion spécial de retransmission directe reviendrait trop cher en fonction des bénéfices réalisables. La TVT a donc recours à l'exploitation des grands événements internationaux de football à audience plus élevée telles que les coupes du Monde, d'Europe, les CAN... Les premiers annonceurs qui interviennent sont ceux qui usent du procédé de « Bartering », la LONATO en l'occurrence. Ils achètent les droits de retransmissions pour le compte de la TVT et à charge pour celle-ci de passer durant toute la durée de l'événement leurs spots publicitaires ou de faire apparaître en continu leur logo. Le second groupe d'annonceurs paye des droits à la TVT pour le passage de leur spot lors des événements. Des tarifs sont proposés à cet effet. Ils sont en temps normal de l'ordre de 80 000 FCFA pour une durée d'une minute par passage en visuel, 160 000 FCFA pour une durée de deux minutes par passage en visuel. En moyenne l'idéal pour des besoins d'efficacité, est une durée de trente secondes. Des tarifs spéciaux sont élaborés lors des grands événements sportifs. Pour les Petites et Moyennes Entreprises, les trente secondes reviennent alors à 60 000 FCFA pour un passage en visuel et pour les grandes sociétés le même temps revient à 90 000 FCFA en visuel.

Des sociétés et entreprises de tous horizons : industries, hydrocarbures, alimentations, s'adressent à la TVT pour de telles publicités. Les recettes enregistrées grâce à ces procédés télévisuels d'exploitation du sport n'ont pu être obtenues. La TVT mentionne cependant que ces recettes ne sont que ponctuelles car les événements sportifs sont périodiques et ne permettent pas des rentrées de fonds régulières.

Lors des compétitions sportives, les sponsors des équipes peuvent opter pour l'affichage de leur marque sur les maillots. Ceci leur permet d'atteindre directement sur le lieu de la compétition les spectateurs, et lors de la retransmission tous les téléspectateurs. Ce cas présente pour l'annonceur des avantages si l'équipe est performante car son image et sa marque sont associées à la qualité et à la réussite. Les inconvénients apparaissent lorsque l'équipe n'obtient que des résultats médiocres qui seront nécessairement associés à la marque de l'entreprise. Ce type de publicité a été utilisé par des sociétés de tous les secteurs de l'économie lors de championnats et coupes impliquant les équipes de première division. Ainsi 16 sponsors s'étaient engagés dans le championnat 1998/1999 de première division et les 16 équipes portaient toutes des maillots au logo des sponsors; il s'agissait de: LONATO, ELF, SALT, SNI, CEET, BTCL, BTD, TEXACO, OTP, UTB, COCA-COLA, TOTAL, RNET, TOGO-TELECOM, SOTOCO, ECOBANK.

Les sponsors peuvent adopter une autre stratégie et parrainer toute une compétition ou une fédération. Ils engagent des frais pour l'organisation totale de la compétition. Dans ce cas l'image de la société n'est pas mise en jeu par les résultats d'une équipe.

De 1997 à 1999, la Tobacco Exporters International (T.E.I.) pour la campagne publicitaire de la cigarette Royals a financé l'organisation des coupes, « Royals Super7 » La société mentionne avoir opté pour cette discipline (le football) à cause de l'engouement général qu'elle suscite et ensuite parce qu'elle serait facteur de développement et d'union. La coupe permet également de redynamiser la première division par la détection de talents car elle est ouverte à tous. Durant cette compétition qui mettait en jeu des équipes de jeunes de 16 à 20 ans, la Royals avait l'exclusivité de la publicité. Lors des rencontres la Société Royals procédait à l'animation avec distribution de gadgets aux spectateurs, à des jeux, des soirées dotées de prix, et elle récompense les équipes. Avec l'exclusivité de la compétition, la société multiplie les occasions publicitaires car la compétition se déroule en phases régionales et nationales. Tout le territoire est donc couvert par cette campagne et il est enregistré suivant les zones des taux de fréquentation des stades de l'ordre de 10000 à 25000 spectateurs

selon les informations de la Société. Ces campagnes donnaient lieu à de gros investissements en espèce et en nature.

La classification des procédés publicitaires permet de constater que la T. E. I. a multiplié ses procédés publicitaires lors des Coupes royales.

Tableau 11: Classification des procédés publicitaires de la Tobacco Exporters International.

Types de procédé:	Nature du support
Articles publicitaires	T-shirt, casquettes, stylos et autres gadgets
Consommation des produits	Goûter au produit
Audiovisuel	Spots radiophonique et Télévisuel
Affichages	Panneaux, Banderoles...
Concours diverses	Jeux questions-réponses
Compétitions et spectacles sportifs	Support humain (joueurs) et support physique (panneaux, banderoles; placards publicitaires

Houédakor, E. (2001)

Pour l'édition 1997 la société a distribué, d'après ses rapports, aux équipes en animation et lors des jeux: 2572 T-shirts, 2573 Casquettes, 576 gourdes, 166 ballons, 308 sacs, 328 Polos et super polos, 72 Jackets, 82 survêtements, 420 briquets, 420 sifflets. Les équipes en finale nationale ont reçu au total 72 médailles, 28 ballons, 7 coupes. 2 autres coupes sont allées au meilleur buteur et pour le fair-play. Au total, pour la première édition plus de 7500 objets au logo de la Royals ont été mis en circulation.

En 1999, les équipes engagés à partir des quarts de finale ont reçu elles seules: 432 T-shirts, 288 casquettes, 288 gourdes, 144 sacs à dos, 117 ballons, 120 polos, 60 jackets, 60 survêtements, 5 coupes, 60 médailles, soit 1389 objets. En espèce près de deux millions trois-cent-dix milles FCFA leur ont été remis. A ces distributions sur le lieu de la compétition s'ajoutent une médiatisation télévisuelle et visuelle (panneaux, banderoles...), des jeux à thème sportif sur dépliants, et d'autres activités. Pour les jeux en 1997, le premier prix fut un voyage Lomé-Ouagadougou-Lomé pour deux personnes. En 1998, ce furent 1 000 000 FCFA qui ont été gagnés. Et parallèlement ce sont des milliers de cigarettes qui sont distribuées aux jeunes. Le paradoxe est que nul ne soit étonné que des compétitions sportives soient sponsorisées par une société qui commercialise des produits nocifs et contraire aux idées que véhicule le sport. Il reste à savoir si c'est la mauvaise gestion de la F.T.F. qui est à l'origine de l'arrêt de ces

compétitions ou si c'est l'action des quelques Organismes non-gouvernementaux qui luttent contre le tabagisme qui a fini par aboutir.

D'autres sociétés organisent en dehors du parrainage mais par rapport aux compétitions sportives, des jeux à thème sportif. En espérant gagner les lots proposés, qui peuvent être les produits ou services de la société, les consommateurs sont amenés par les questions à s'intéresser à l'actualité sportive mais aussi aux produits et services de l'entreprise organisatrice des jeux. Le choix futur des consommateurs est donc orienté par cette action. La société des ciments du Togo (CIMTOGO) a notamment adopté cette stratégie lors de la Coupe du Monde 1998 et des tonnes de ciment furent gagnées,

Le développement du sponsoring en faveur du sport est aussi conditionné par le traitement fiscal réservé aux sociétés. En effet, la législation togolaise prévoit que seul le dixième du budget des sociétés inscrit au titre des aides et subventions est exempté d'imposition fiscale. Si les aides et subventions dépassent le dixième prévu, l'excédent est imposable. Ceci constitue une limitation aux aides et aux subventions accordées par les sociétés aux institutions sportives, car les sommes dépensées dans la promotion du sport peuvent être encore sources de dépenses ultérieures. Afin d'encourager le sponsoring et donc la promotion du sport, l'Etat devrait penser à la réduction ou à une suppression du taux d'imposition sur les fonds débloqués au service de l'activité sportive avec toutes les garanties pour prévenir les malversations. Ceci aura le double avantage d'alléger les dépenses sportives de l'Etat qui à l'heure actuelle se désengage financièrement de ce domaine et ensuite d'assurer plus de revenus aux acteurs sportifs car les sociétés investiront plus pour l'entretien de clubs et manifestations sportives afin de s'assurer des parts de publicités conséquentes.

5.2.3. Les centres sportifs

Au nombre de quatre dans la commune en 2001, ils constituent un secteur qui répond aux besoins d'exercices physiques exprimés par la population. Dans un cadre plus intime et plus discret que celui des clubs civils, les abonnés bénéficient d'un encadrement approprié et même personnalisé conforme à leurs désirs. L'éventail des services offerts est large et comprend le culturisme, le massage, la gymnastique,

l'aérobic, le yoga... L'abonnement varie de 5 000 FCFA mensuels ou par séance dans le cas du massage à 20 000 FCFA mensuels qui donnent droit à des séances établies suivant une programmation imposée par le centre ou suivant le calendrier élaboré par l'abonné. Compte tenu des coûts, la majeure partie de la population est écartée de la fréquentation de ces centres qui n'accueillent en dehors de quelques étudiants que des sportifs de niveau social suffisamment élevé. C'est dans ce secteur de pratique que l'on retrouve assez souvent des étrangers d'origine africaine ou européenne. Le niveau de fréquentation atteint par ces centres leur permet de dégager des recettes couvrant les diverses dépenses et d'enregistrer des bénéfices. Dans le cas du seul centre qui s'est prêté volontiers à l'enquête, on constate (fig. 19) que les recettes connaissent de 1993 à 1999 une augmentation progressive générale que vient perturber les recettes de deux années 1996 et 1997 cela ne peut s'expliquer que par une baisse de la fréquentation du centre durant ces deux années.

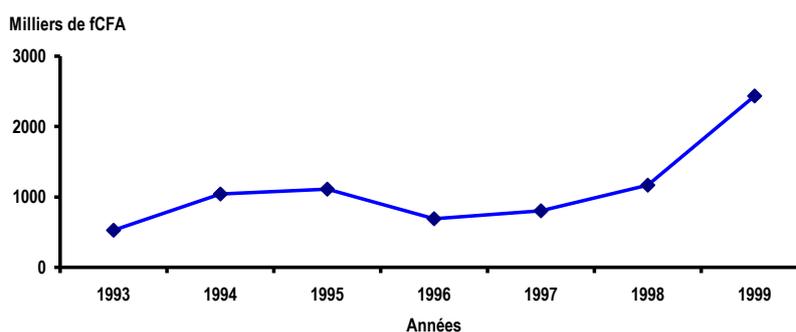


Figure 19: Evolution des recettes annuelles d'un centre sportif

En effet, la situation socio-économique et les besoins des sportifs déterminent leur souscription d'abonnement. Les responsables expliquent par exemple que certains sportifs viennent sur recommandation médicale pour des problèmes de santé ou bien pour des raisons esthétiques. Les femmes sont alors nombreuses à fréquenter le centre afin de maigrir et pouvoir porter de nouvelles tenues à la mode pendant la période précédant les fêtes de Noël et de Nouvel an. On peut donc observer une variation des taux de fréquentations mais aussi des types d'abonnés.

Selon leur capacité, les centres ont plus ou moins d'employés. Pour ce centre, il n'y a qu'un seul moniteur mais pour d'autres le nombre des moniteurs et d'autres

employés peut être plus élevé; le personnel varie alors autour d'une dizaine de personnes.

Le secteur des centres sportifs, s'il n'est pas encore florissant ne contribue pas moins à la sphère économique du sport car les recettes enregistrées sont loin d'être négligeables et ce secteur donne lieu à des emplois rémunérés. Son développement sera lié à celui de l'élévation des revenus de la population, qui faute de moyens ne peut accéder aux services proposés.

5.2.4. Le marché des jeux de hasard sportifs

Ce marché est le monopole de la Loterie Nationale Togolaise (LONATO). La création de la LONATO est autorisée par la loi N° 66-8 du 4 Juillet 1966. Seule institution habilitée à organiser des jeux de loteries, la LONATO jouit d'une autonomie financière et ses bénéfices sont sensés contribuer au Trésor Public.

La LONATO produit cinq types d'articles : la loterie traditionnelle à tirage classique qui consiste au tirage au sort des tickets gagnants, le loto-benz qui consiste au tirage au sort de numéros gagnants compris entre 1 et 90; la loterie instantanée qui après grattage permet au gagnant de reconnaître grâce aux figurés sur le ticket la valeur du lot, le loto-sport basé sur les pronostics des rencontres du championnat anglais de première division de football et le tiercé basé sur le pronostic des résultats de courses hippiques françaises. Ce sont les deux derniers produits qui exploitent le thème du sport. Ces jeux répondent à plusieurs besoins: appât du gain facile, attrait des disciplines sportives exploitées, distraction...

Pour jouer au Loto-Sport il faut, sur une série de numéros de 1 à 49 en choisir 3 qui seront gagnants. Les numéros correspondent aux équipes engagées dans le championnat. La multiplication de la mise, lorsque le joueur gagne, dépend de l'option de jeu choisie. Soit il choisit 3, 4, 5..., n numéros gagnants à coup sûr. Ces numéros doivent nécessairement sortir sinon il perd. Soit il désigne 4, 5, 6, ..., n numéros parmi lesquels 3 au moins seront gagnants. D'autres options existent mais qui impliquent une connaissance parfaite des équipes, de leurs performances, de leurs capacités... On peut même dire qu'il est né autour du loto-sport une forme de culture du parfait joueur.

Celui-ci collectionne des journaux anglais sur les matchs de chaque week-end, les résultats, les statistiques et probabilités des performances des équipes... Il est même apparu des sortes de professionnels qui se donnent comme travail d'étudier les matchs de chaque semaine et de faire des pronostics qu'ils vendent à d'autres joueurs avec force démonstration, parfois sur tableau et craie à la main.

Chose curieuse, il ne s'organise aucune course hippique au Togo et pourtant il y a de nombreux joueurs de tiercé. En 2001, le tiercé offrait quatre formules de jeux : le tiercé unitaire simple, le tiercé unitaire complet, le tiercé combiné et le tiercé combiné complet

5.2.5. Le marché des transports

Toute activité économique met en jeu un réseau de communication qui assure l'articulation de ses différents rouages. Le système de communication est aussi l'élément d'interconnexion entre les différents secteurs de l'économie. De l'héritage colonial, il ressort que dans la capitale, le réseau routier reste encore aujourd'hui organisé et orienté vers Adawlato, le quartier administratif et l'ancien wharf qui constituaient le cœur de l'administration coloniale. Cette organisation pose des problèmes de déplacement car de tous les quartiers on peut joindre Adawlato alors que la connexion directe entre les quartiers n'est pas prévue dans le tracé des routes. Tout cela confirme Adawlato dans son rôle central. Des circuits ont donc été mis en place pour joindre entre eux les autres quartiers mais cela ne résout pas tous les problèmes. La sphère économique du sport s'est greffée sur ce réseau routier qui sert aussi bien au transport des acteurs économiques de ce secteur qu'à celui des articles en circulation. Il assure donc un rôle charnière entre les éléments de l'ensemble du système. D'après l'Union Syndicale des Conducteurs du Togo (USYNDICTO), la commune compterait 56 à 62 stations de transport. Trois principaux systèmes desservent la commune et ils dessinent une occupation de l'espace par zones de prix.¹⁹⁴

¹⁹⁴ Cf. annexes 2 : figures 27, 28 et 29.

Le premier système (fig. 27) comporte des axes partant d'Adawlato vers tous les quartiers. On constate qu'à partir d'Adawlato, tous les quartiers de la commune sont desservis. Les usagers peuvent se faire transporter soit au départ à Adawlato, ou prendre le véhicule en cours de trajet. Certains trajets débutent sur des voies goudronnées ou pavées mais finissent par aboutir à des voies non revêtues au fur et à mesure que l'on progresse vers la périphérie. Dans le deuxième système (fig.28), les axes partent de Bê vers Adawlato et les autres quartiers. Seule une partie de la commune est desservie. Toute la zone sud, de la lagune à la mer, est desservie de même que la zone à l'est du Boulevard Jean-Paul II jusqu'à Kégué. Pour le dernier système (fig. 29), les axes de transport partent de l'Hôpital de Tokoin et desservent essentiellement la portion Ouest de la Commune limitée à l'est par le Boulevard Eyadema et l'Avenue Maman N'danida¹⁹⁵.

Les stations qui desservent la commune présentent en général une trentaine de véhicules par station et dans le meilleur des cas une quarantaine. Mais ce sont le plus souvent des véhicules usés assez vieillots. Le service dans ces stations où ils sont fixés constitue leur seule possibilité de fonction car leur vieillesse rebute les clients qui évitent de les prendre en cours de trajet. Mais le transport est aussi assuré par tous les véhicules itinérants qui circulent en permanence dans la commune auxquels se sont ajoutés les taxis motos. Il serait difficile de séparer les flux de transport ayant trait à la sphère du sport des autres flux car beaucoup d'éléments seraient à prendre en compte.

La commune de Lomé est le lieu qui témoigne le mieux de la dynamique qu'engendre le développement des activités physiques et sportives au Togo. Au-delà du rôle central joué par cette commune dans l'évolution du système sportif togolais nous avons voulu montrer l'impact des activités physiques dans l'occupation de l'espace et dans l'économie. Les activités physiques et sportives génèrent à la fois de nouvelles formes d'organisation ou d'occupation de l'espace et des flux économiques. Certains espaces, les routes notamment, sont détournés périodiquement, en fin de semaine, de leur fonction principale au profit de la masse des coureurs qui deviennent prioritaires

¹⁹⁵ Pour les figures 27, 28 et 29 cf. Annexe 2 : représentations cartographiques

sur tous les autres usagers. Dans les quartiers, face aux joueurs de football qui établissent parfois des barrages, les automobilistes n'ont d'autres choix que de changer d'itinéraire. Au niveau économique, les données que révèle l'analyse des marchés sportifs peuvent paraître dérisoires en comparaison des niveaux atteints en France, en Europe ou dans le monde occidental d'une manière générale. Mais il faut ramener ces chiffres au contexte local pour comprendre que le coût des activités physiques et les flux générés notamment par le commerce des articles sportifs sont loin d'être négligeables. Rappelons à ce propos que le salaire minimum interprofessionnel garanti au Togo n'est passé à 28000 F CFA (près de 43 €) par mois qu'à la fin du mois d'août 2008 et qu'il était, depuis 1990, d'environ 13757 F CFA (près de 21 €) par mois. Faire une activité sportive de manière régulière, surtout dans le cadre institutionnel est loin d'être accessible à tous compte tenu de l'engagement financier que cela implique. L'aspect économique lié aux pratiques sportives ne peut dans ce contexte être écarté des analyses, si celles-ci donnent l'opportunité, aux plus entreprenants (sportifs comme commerçants) de « réussir et gravir l'échelle sociale ». Au final, le sport moderne est loin d'être rendu démocratique et accessible à tous comme le prévoit la réforme.

Synthèse et discussion

Notre questionnement initial en abordant cette deuxième partie était : que peut nous apprendre l'état des lieux des pratiques physiques et sportives au Togo ? Quelles sont les principales séquences qui ont permis d'aboutir à la situation actuelle ? Nous avons postulé que le système sportif au Togo et les options en matière de politique sportive n'ont pas changé depuis l'indépendance : ils ne sont pas pertinents face aux réalités socioéconomiques et aux attentes des populations. Que retenir de cet état des lieux du sport au Togo ?

Les faits analysés établissent que trois périodes articulées autour de la séquence de la colonisation ont modelé le paysage sportif actuel au Togo. Avant la colonisation, des techniques corporelles traditionnelles existaient et se pratiquaient selon les modèles propres aux différents groupes ethniques. La période coloniale a permis l'introduction de techniques des sports modernes par les puissances européennes. Après l'indépendance, deux réformes, celles de 1974 et de 1978, vont fixer le modèle de la structuration du système sportif au Togo. Ces réformes édictées sur la base des

directives du « Livre vert » du Rassemblement du Peuple Togolais ont constitué les fondements de la politique sportive du Togo. L'objectif était au niveau national de vulgariser le sport, de constituer un vivier d'athlètes afin d'assurer la représentativité internationale du pays lors des grandes compétitions et d'affirmer en conséquence sa souveraineté.

Sur la base de ces réformes, l'Etat tout en reconnaissant le rôle « d'intérêt public »¹⁹⁶ et l'autonomisation du mouvement sportif s'est doté d'un ministère en charge du sport afin de structurer le développement de ce domaine. En 1990, vingt ans après l'adoption de cette politique, le rapport de la Société Togolaise d'Etudes et de Développement, une évaluation de l'application de la politique sportive, mentionne que « si la réforme de 1974 avait été appliquée à la lettre dès le départ, il est certain que tous les objectifs de démocratisation du sport auraient été atteints, du moins à l'intérieur du pays. [...] il y a eu un "déraillement" dans l'application des options nationales »¹⁹⁷. Ce premier rapport a donc fait le constat de l'échec de la politique sportive. Par la suite, plusieurs objectifs sont proposés pour donner de nouvelles orientations. Il s'agissait de « faire du Togo un énorme réservoir de champions de haut niveau dans toutes les disciplines sportives à l'horizon An 2005 [... de vulgariser le] sport de masse à toutes les catégories socio-professionnelles (*sic*) et à tous les âges »¹⁹⁸. Aujourd'hui, cinquante ans après les indépendances, nous constatons qu'au-delà de l'organisation administrative, de la création de certaines institutions dont l'Institut de la Jeunesse et des Sports et de la mise en place de quelques infrastructures sportives, l'Etat n'a toujours pas structuré son action pour pérenniser l'existence d'une élite sportive nationale ni pour assurer l'extension de pratiques sportives véritablement étendues à la masse. Des mesures sporadiques sont prises pour, d'une part continuer d'assurer la représentativité internationale et d'autre part donner à la population l'occasion de vivre des moments « d'unité nationale » lors des grands événements sportifs internationaux de football. L'Etat prétendait également « ne pas s'immiscer dans la gestion des clubs sportifs et des fédérations [...] mais, se limiter à] conseiller utilement les uns et autres

¹⁹⁶ « Livre vert » du Rassemblement du Peuple Togolais cité par le Ministère de la Jeunesse, des sports et de la Culture; Ministère des Mines et du Plan, *op. cit.*, p. 15.

¹⁹⁷ Ministère de la Jeunesse, des sports et de la Culture; Ministère des Mines et du Plan, *op. cit.*, 69.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 73.

dans tous les domaines »¹⁹⁹, mais les faits démontrent que l'Etat s'est positionné comme le principal acteur du financement national du mouvement sportif. Les subventions sont le plus souvent accordées pour la participation aux compétitions internationales et il n'existe pas d'actions dans le long terme. Sport emblématique de l'engouement populaire pour les pratiques modernes, le football est le principal bénéficiaire de ces subventions nationales, tandis que les disciplines confidentielles comme le judo peuvent, nous le verrons dans le chapitre suivant, dépendre pour leur survie des institutions sportives internationales. Dans leur budget, il n'est pas étonnant de comptabiliser près de 70% de fonds provenant de ces institutions. Et l'analyse du cas des fédérations de football et de judo confirme, au niveau national, la prévalence du financement étatique sur les autres acteurs, donc la mainmise de l'Etat sur le mouvement sportif.

Le sport institutionnalisé primé par l'Etat et construit sur le modèle du mouvement sportif international n'a pas atteint les objectifs initiaux, or, l'apparition et la pérennisation de pratiques informelles hors du cadre défini par l'Etat et le mouvement national, démontrent l'existence de réels besoins d'activités physiques exprimés par la population togolaise surtout dans les centres urbains (exemple du cas de Lomé). Ces pratiques informelles, qui ne sont pas des phénomènes sportifs au sens strict du terme, mobilisent une masse importante de pratiquants qui n'a pu être évaluée de manière fiable. Elles sont même l'occasion pour les pratiquants d'exprimer des formes d'appartenance identitaire que l'Etat sous prétexte de la préservation de la paix et de l'unité nationale a tenté supprimer. De plus, ces activités informelles ne nécessitent pas un coût important, ce qui n'est pas le cas des sports institutionnalisés où l'équipement individuel peut devenir un facteur discriminant de l'adhésion du plus grand nombre. Au final, ce sont ces activités physiques et sportives populaires qui satisfont au mieux les besoins de la masse.

Sur la base de cette synthèse des différents résultats de cette partie de notre recherche, nous pouvons donc conclure que notre hypothèse a été vérifiée. Les réalités

¹⁹⁹ Livre vert du Rassemblement du Peuple Togolais cité par le Ministère de la Jeunesse, des sports et de la Culture; Ministère des Mines et du Plan, *op. cit.*, p. 15.

socioéconomiques et les attentes des populations sont aux antipodes des orientations de la politique nationale sportive qui elle-même n'a pas véritablement évoluée.

L'écart constaté entre les aspirations de la société togolaise et la volonté de l'Etat dans le domaine des activités physiques est un frein au développement sportif, car la politique gouvernementale ne peut avoir dans ces conditions un écho favorable auprès de la masse. En effet, un développement surtout durable nécessite l'implication de tous les acteurs sociaux et l'adhésion de la masse à la politique gouvernementale ou du moins, des congruences entre la volonté étatique et les besoins populaires. Dans ce contexte, comment procéder pour trouver des solutions ou proposer des orientations à l'élaboration d'une politique publique sportive réaliste au Togo ?

Un constat s'impose : le Togo n'est pas en Afrique de l'ouest le seul pays à avoir connu l'introduction des pratiques sportives durant la période coloniale et à avoir adopté une politique publique sportive postcoloniale. La confrontation du cas togolais à celui d'autres pays d'Afrique francophone (le Sénégal et le Bénin) qui ont partagé les mêmes réalités sociohistoriques peut être efficace dans la formulation de nouvelles orientations aux actions de développement sportif, en ce sens qu'en adoptant une approche comparative, il est possible d'identifier les erreurs et les réussites dans chacun des pays qui sont analysés. L'analyse comparative est donc un préalable utile pour donner un caractère opérationnel aux propositions d'orientation de l'action sportive au Togo. Ce pays a en commun avec le Bénin et le Sénégal la mise en application de la politique sportive coloniale française. Les trois Etats ont aussi mis en place des politiques publiques sportives postcoloniales. La diffusion des pratiques sportives modernes au Togo diverge-t-elle alors du processus observé au Bénin et au Sénégal ?

Dans cette troisième partie, le chapitre VI est consacré à l'analyse de l'influence de l'histoire lors de la constitution des Etats. Il établit les points de convergence et de divergence de la diffusion du sport dans les trois pays pendant la colonisation française. Le chapitre VII étudie de même les points de convergence et divergence des politiques sportives actuelles. Il s'intéresse également aux phénomènes qui suscitent l'adhésion populaire dans les trois pays.

TROISIEME PARTIE

ANALYSE COMPAREE DES PROCESSUS DE DIFFUSION

Chapitre VI : L'influence de l'histoire

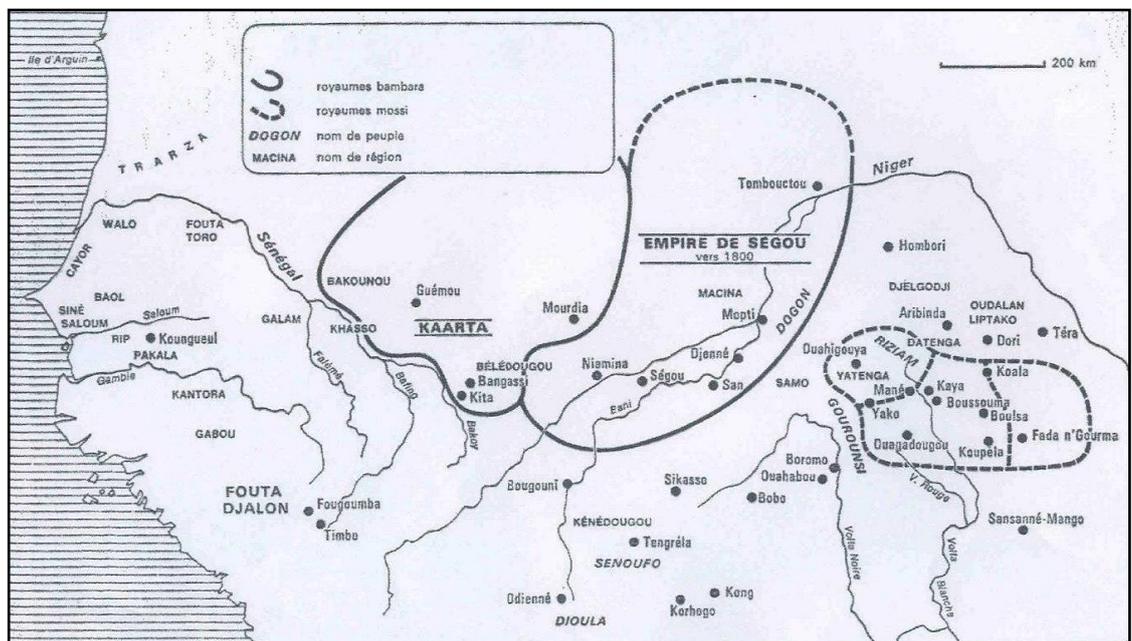
L'abolition en 1815 de la traite négrière laisse, après près de trois siècles de ce commerce, l'Afrique exsangue. Elle va subir le joug de la colonisation entamée par les puissances européennes à la suite de la révolution industrielle. La diffusion du sport et des activités physiques modernes de la France vers les pays de l'Afrique occidentale s'inscrit dans ce contexte qui est totalement différent de celui des relations d'échange culturel. C'est celui d'une métropole coloniale dans ses rapports avec ses territoires outre-mer. Le Togo a été rajouté à l'Afrique occidentale française et la plupart des études qui portent sur cet ensemble ne l'intègre pas. Les processus à l'œuvre au Togo sont-ils pour autant différents de ceux des autres colonies notamment le Sénégal et le Bénin ? Pour cette démarche comparative entre le Togo, le Sénégal et le Bénin évoquons tout d'abord, les événements qui sont à l'origine de la création des colonies de la Gold Coast, du Sénégal, du Dahomey et des états indépendants qui en sont les héritiers. Précisons que le rappel historique sur la Gold Coast (actuel Ghana et ex colonie britannique) apporte des éléments de compréhension du cas du Togo ; seul le processus à l'origine de la création de cette colonie est évoqué. Nous définissons ainsi le cadre de référence qui permet ensuite de procéder à l'analyse comparative. Ce chapitre est consacré à la période coloniale.

6.1. La constitution des Etats de l'Afrique occidentale

Au moment où la France se lance à la conquête des territoires ouest africain, il existait dans cet espace, des royaumes ou empires dotés d'une organisation sociopolitique et économique bien établie. Les communautés qui vivaient dans l'actuel Sénégal et Bénin ont plus ou moins longtemps résisté à la pénétration française. La diffusion du sport ne s'est donc pas fait sans heurts, car il est apparu comme un élément de domination accompagnant la puissance colonisatrice. En rappelant d'une manière générale, les processus et les événements qui ont permis la création des colonies et ensuite celle des Etats indépendants du Sénégal et du Bénin, nous pouvons mieux comprendre le contexte socioculturel, et politique dans lequel a lieu la diffusion des pratiques physiques modernes.

6.1.1. De la colonie à l'actuel Etat indépendant du Sénégal

Dans l'espace qu'occupe l'actuel Sénégal, vivent des peuples et ont existé des empires dont la culture, l'histoire et les limites varient énormément. Après la chute des empires du Ghana et du Mali, la fin du XVI^e siècle est marquée par l'effondrement de l'Empire songhaï. C'est la fin de l'époque des grands empires médiévaux de l'Afrique sahélienne et c'est dans cet espace sahélien de la Sénégalie morcelé en petits royaumes et chefferies au passé tumultueux et aux cultures diverses que se découpe la colonie puis l'Etat indépendant du Sénégal.



Source : Ki-Zerbo, J., 1972

Figure 20: Les royaumes du Soudan occidental aux XVIIe et XVIIIe siècles

L'apparition de l'économie de la traite inaugurée par le développement des plantations en Amérique latine et l'effondrement du royaume du Jolof va déclencher des modifications importantes. En effet, pour le Walo, le Cayor, le Baol, Sine et le Saloum²⁰⁰, le commerce transatlantique prend le pas sur le commerce transsaharien qui n'est plus prépondérant. Les comptoirs de traite esclavagiste (Gorée, Saint-Louis, Rufisque, Portudal, Joal) font leur apparition. Les immigrants européens s'installent sur la côte et les rivalités entre la France et l'Angleterre naissent. En effet, de 1758 à 1779, Saint-Louis est d'abord sous administration anglaise. Ensuite entre 1854 et 1865, grâce

²⁰⁰ Anciennes provinces du Jolof devenues indépendantes.

à l'action du gouverneur Louis Faidherbe, la portion de côte entre les fleuves Sénégal et Saloum passe sous la domination française. La construction de postes militaires et la signature de traités de protectorat permettent d'accélérer le processus de colonisation malgré la résistance de nombreux chefs surtout musulmans. Après la création de l'A.O.F. en 1895, les limites définitives de la colonie du Sénégal sont fixées en 1904.

L'implication des indigènes dans la vie politique date de 1789 où un groupe de notables de Saint-Louis présente un cahier de doléances aux états généraux de Versailles. Deux statuts (social et politique) prévalaient dans la société sénégalaise : d'un côté les sujets français soumis au code de l'indigénat vivent sous l'autorité politique des chefs traditionnels et de l'autre les citoyens français habitants des communes de Saint-Louis, Gorée, Rufisque et Dakar auxquels était accordé le privilège d'élire leurs conseillers municipaux et un député à l'Assemblée nationale française depuis 1848. C'est ce statut qui permet en 1914, l'élection de Blaise Diagne, premier député sénégalais au Parlement Français. Il est réélu jusqu'en 1934, date de son décès. Après la seconde guerre mondiale, la colonie connaît assez vite une vie politique intense organisée, après le vote de la loi Lamine Guèye²⁰¹, autour de deux grands partis : la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO) de Lamine Guèye, proche du monde urbain et le Bloc Démocratique Sénégalais (BDS) de Léopold Sédar Senghor et Mamadou Dia proche du monde rural et maraboutique. La loi-cadre de juin 1956 transforme le régime colonial et à la veille de l'indépendance, les deux partis rivaux fusionnent pour former l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS). L'indépendance de la colonie n'est proclamée que le 4 avril 1960. Cependant, dans un premier temps le Sénégal forme avec le Soudan la Fédération du Mali qui ne va durer que quelque mois.

Suite à la dissolution de la Fédération, le 20 août 1960, naît la République du Sénégal. Bordé à l'ouest par l'Océan Atlantique, au nord et à l'est par la Mauritanie, à l'est par le Mali, au sud par la Guinée et la Guinée Bissau, le Sénégal couvre une superficie de 196 722 km². La population est estimée à 11,9 millions d'habitants en 2006 et compte une vingtaine d'ethnies ayant chacune sa propre langue. Cette population est très jeune : les moins de 15 ans représentent 47 % et on observe une

²⁰¹ 25 avril 1946 vote de la loi Lamine Guèye qui dispose que « tous les ressortissants des territoires d'outre-mer ont la qualité de citoyen au même titre que les nationaux français de la métropole ou des départements d'outre-mer ».

croissance rapide avec un taux de 2,4 %, soit un doublement d'effectif tous les quarts de siècle. S'agissant du relief, il est peu accidenté ; en général, les altitudes ne dépassent pas 130 m et les bas plateaux s'étendent à l'horizon sauf dans le sud-est où les formations atteignent des hauteurs de 400 m. Le point culminant du pays atteint 581 m²⁰².

Politiquement, le Sénégal est aujourd'hui, en Afrique subsaharienne, l'un des rares pays du continent à avoir évité la violence des coups d'état militaire et à expérimenter depuis les années 1970 un système politique démocratique et pluraliste. De 1960 à 1980, il est dirigé par Léopold Sédar Senghor et adopte un socialisme africain où l'on retrouve des éléments de la négritude et de la francophonie. De 1981 à 2000, sous la gouvernance de son successeur Abdou Diouf, le pays est en proie à des troubles (grèves et répressions) du fait de la crise économique et sociale et des aspirations du peuple à une alternance politique. En effet, seul le Parti socialiste a tenu depuis l'indépendance les rênes du pays. Les élections de 2000 portent au pouvoir Abdoulaye Wade, concrétise la défaite du Parti socialiste et ouvre une nouvelle ère. L'existence depuis l'indépendance de plusieurs partis politiques et les changements politiques qui ont pu se faire de manière pacifique permettent de citer, chose rare en Afrique, le Sénégal parmi les nations démocratiques.

6.1.2. Du Dahomey à la république du Bénin

Dans ses grands traits, l'histoire du Bénin est complexe car liée à celle du royaume du Dahomey qui a été l'un des principaux acteurs de la traite négrière. Entre le XII^e siècle XIII^e siècles des populations d'origine Adja-Ewé parties de Tado (à la frontière de l'actuel Togo) s'installent dans la basse vallée du Mono. Suite à des conflits, un groupe s'installe plus à l'est et fonde le royaume d'Allada au XVI^e siècle. Plus tard, d'autres conflits donnent naissance aux royaumes d'Adjatchè (Porto-Novo) et d'Abomey. Dako, premier souverain d'Abomey, annexe l'un des territoires voisins de son fief, celui du chef Dan, et fonde Dan-Homé²⁰³. Au XVII^e siècle, alors que le commerce des esclaves bat son plein, le Dahomey, doté d'une organisation militaire

²⁰² Pour la description géographique cf. Houstin, N., Ndiaye, P., Wade, A., & Ben Yahmed, D., *Atlas du Sénégal*, Paris, Editions J.A, 2007.

²⁰³ Le terme « Dan homé » (la maison sur le ventre de Dan) devient Dahomey par déformation.

plus élaborée que les territoires voisins et dont la politique est expansionniste, prospère au détriment des territoires voisins. Monopole royal et principale activité du royaume, le commerce d'esclave est si lucratif que le roi, en sus des captifs de razzia, vend ses propres sujets. A l'abolition de la traite négrière en 1815, le royaume se reconvertit dans la culture du palmier à huile qui devient la marchandise de premier choix lors des transactions avec les européens. Un traité commercial est signé en 1851 avec les Français installés à Grand-Popo. Plus tard, le Dahomey cède Cotonou et Agoué aux Français mais se voit privé des droits de douane. Parallèlement, la menace que constitue le Dahomey provoque la signature du traité de protectorat entre les populations Yoruba de Porto-Novo et la France en 1863. Cet événement marque aussi le début de l'action coloniale française et la fin de l'expansion du royaume du Dahomey dont Béhanzin est le dernier souverain. Après son accession au trône du Dahomey en 1889, il organise la résistance face à l'envahisseur. A la reddition de Béhanzin en 1894, le royaume du Dahomey prend fin et un nouveau cycle s'installe. Les comptoirs français deviennent autonomes sous l'appellation « colonie du Dahomey et dépendances » jusqu'en 1904 où le territoire est intégré au sein de l'A.O.F. sous la dénomination de colonie du Dahomey. L'administration est basée sur le modèle des territoires de L'A.O.F. : le gouverneur détient tous les pouvoirs et le territoire est subdivisé en provinces, districts, communes et villages. Les structures habituelles se mettent en place : missions chrétiennes, écoles, militaires... La vie politique locale s'intensifie progressivement avec la création de partis politiques qui militent pour l'indépendance. Après le référendum de 1958, le territoire devient République autonome du Dahomey. Lorsque l'indépendance totale est acquise le 1^{er} août 1960, le nouvel état dénommé République du Dahomey, hérite des structures administratives laissées par la colonisation mais aussi de nombreuses rivalités. En effet, il existe des oppositions entre colonisés, en l'occurrence entre les populations d'Abomey et celles de Porto-Novo depuis le XVII^e siècle et il existe également des rivalités entre les colonisateurs qui se sont affrontés sur la côte (français, anglais, allemands portugais). Le résultat est que l'on retrouve réuni pour un même destin des populations dont les us et coutumes et les référents identitaires sont totalement différents. On dénombre et avec toutes les réserves pour ce genre d'analyse « quatre grands groupes socio-culturels : au Sud : Adja, Huéda, Péda, Aizo, Mina, Fon etc... Au Sud-Est : Yoruba et Gun. Au Centre : Mahi et Nagot. Au Nord :

Bariba, Dendi, Mokollé, Peul, Tchenga, Gurma, Boko, Hausa, Somba, Natimba, Woaba, Pila-Pila etc... »²⁰⁴. Au final, avec l'indépendance, le sentiment de constituer une nation n'est pas né²⁰⁵.

D'une superficie d'environ 113 000 km², le Bénin est limité au sud par l'Océan Atlantique, au nord-ouest par le Burkina-Faso, au nord-est par le Niger, à l'est par le Nigéria et à l'ouest par le Togo. La population est estimée en 2006 à 7 513 946 d'habitants dont 80% vivent en milieu rural. Au nord, l'alternance d'une saison pluvieuse (mai à octobre) et d'une saison sèche (novembre mai), et un réseau hydrographique comportant plusieurs des grands fleuves du pays (Mékrou, la Sota, le Pendjari...) sont à l'origine d'un paysage de savanes arborées qui abritent les grands parcs naturels du pays. Au nord-ouest, l'Atakora, seul ensemble montagneux, culmine à 800 m. Au sud, l'exposition à l'influence océanique permet l'alternance tout le long de l'année de deux saisons pluvieuses (15 mars-15 juillet, 15 septembre-15 novembre) et deux saisons sèches (15 novembre-15 mars 15 juillet-15 septembre,). Le système lagunaire y est important et c'est la zone chaude et humide par excellence du pays où l'on retrouve tous les types de cultures. Au milieu de ces deux grands ensembles, le centre présente un climat intermédiaire ni trop chaud ni trop humide. Sur l'ensemble du pays, les températures oscillent entre 18° et 35° et peuvent atteindre 45°²⁰⁶.

Dès le début et du fait de la crise économique (le chômage est important), le nouvel Etat porte la marque des crises politiques avec plusieurs coups d'Etat successifs²⁰⁷. En 1963, le Général Soglo destitue le premier président Hubert Maga. Un gouvernement tripartite réunissant des ressortissants des différentes régions ou grands ensembles culturels est constitué avec Hubert Maga (bariba pour le nord), Sourou Migan Apithy (originaire de Porto-Novo) et Justin Ahomadegbé pour les Fons d'Abomey. En 1964, le pays est doté d'une nouvelle constitution ; Apithy est élu président avec Ahomadegbé premier ministre. De nouveaux conflits naissent et après son second coup d'Etat, le Général Soglo prend lui-même les rênes du pays. Il est lui-

²⁰⁴ Gouda, S., 1986, *op.cit.*, p. 257.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 253

²⁰⁶ Ministère du Plan et de la Restructuration Economique, Association Ibiscus, *Bénin: bibliographie commentée*, Paris, 1994, p. 13.

²⁰⁷ Ces coups d'Etat portent aussi la marque des rivalités ethniques.

même renversé en 1967. Trois ans plus tard, avec la menace de cession du nord, un triumvirat comprenant les membres du gouvernement tripartite se met en place avec une alternance du pouvoir prévue pour tous les deux ans. En octobre 1972, le Lieutenant-Colonel Mathieu Kérékou prend le pouvoir et tout en préservant les relations avec les pays occidentaux (la France en particulier) instaure un régime marxiste. En 1975, le Dahomey prend le nom du Bénin. En 1987, Kérékou est obligé de démissionner de l'Armée. Les années 1990 voient une nouvelle ère s'ouvrir pour le Bénin et cette fois les décisions sont prises de manière démocratique. Après la " conférence des forces vives de la nation " en février 1990, les consultations électorales conduisent à la mise en place d'une nouvelle constitution et de nouvelles institutions. Aux élections des 10 et 24 mars 1991, Nicéphore Soglo est élu président de la République contre l'ancien président Mathieu Kérékou. Depuis les années 1990, le Bénin semble avoir laissé de côté les changements politiques sur fond de coups de force militaire et se présente comme l'un des modèles de démocratie en Afrique de l'ouest.

6.1.3. La constitution de la colonie de la Gold Coast

A partir du XV^e siècle²⁰⁸, les populations autochtones de ce qui restera pour longtemps la Côte-de-l'Or, sont mis au contact des européens : « Golfe de Guinée, 1482. Les portugais qui, depuis huit ans déjà, avaient des contacts avec les populations côtières du golfe de Guinée, construisent un château sur le site d'Elmina. C'est en général à partir de ce moment-là que les manuels donnent le point de départ de l'histoire du Ghana [...] en fait, lorsque les Portugais arrivèrent sur la côte qui allait plus tard devenir celle de l'or, ils y trouvèrent une société structurée, riche d'un fonctionnement plusieurs fois millénaire ». Plus tard, les luttes d'intérêt entre les royaumes locaux d'une part et entre les européens (Anglais et Hollandais principalement) pour le contrôle ou le monopole des marchés d'or, d'esclaves, d'ivoire et d'huile mènent à la construction de places fortes par les puissances européennes pour la protection de leurs compagnies de commerce. Au début du XIX^e siècle et pour assurer la protection des intérêts encore présents de la Couronne sur la Côte-de-l'Or, le Capitaine Maclean jette les bases de la colonisation anglaise en signant en 1831 de manière officieuse « un traité tripartite entre

²⁰⁸ Puy-Dénis, P., *Le Ghana*, Paris, Karthala, 1994, p.15.

une vingtaine de rois des Etats de la côte, deux représentants de l'*asantehene*²⁰⁹, et lui-même, au nom du gouvernement britannique »²¹⁰. Avec les garanties accordées par l'Asantehene et en usant de la sympathie des populations à son égard, Maclean arrive à mettre en place les embryons d'une législation combinant les lois britanniques et traditionnelles. Grâce à la souplesse de cette législation qui ne remet pas totalement en cause les traditions, la paix est maintenue pendant trente ans entre les différents signataires. En 1844, pour le compte de la Couronne, Maclean signe onze autres traités (Accord Bond) avec les royaumes *fanti* de la côte. En fait, dans ce qui ne doit être considéré que comme une simple déclaration d'amitié, les rois reconnaissent la légitimité de la juridiction britannique. Malgré la signature du traité de 1831, l'Ashanti continue les actions de guerre en vue de la domination des territoires côtiers. En 1874, les actions du gouvernement britannique pour brider le pouvoir Ashanti portent ses fruits. A la suite du traité de Fomena signé le 6 mars 1874 mettant fin aux hostilités avec l'Ashanti, « le 24 juillet de cette année-là, à l'insu des populations, le sud de la Côte-de-l'Or [est] officiellement déclaré colonie britannique et nommé Gold Coast Colony »²¹¹. L'empire Ashanti est déclaré colonie britannique le 1^{er} janvier 1902 après sa défaite contre les Anglais en 1901. Ménageant la chèvre et le chou et par l'utilisation de la force lorsque cela s'avère nécessaire, les britanniques ont mis en place, à tous points de vue (financier, juridique et sociale), une colonie autonome vis-à-vis de l'Angleterre, où très tôt les indigènes prennent part à la vie politique et à l'administration du territoire. En effet, « en désignant des chefs de district locaux, les Anglais faisaient des économies notables. Ils mettaient surtout en place l'embryon d'un corps de fonctionnaires africains formés aux lois britanniques, qui finiront rapidement par être en conflit plus ou moins ouvert avec les autorités traditionnelles ». Rappelons que déjà, en garantie de la signature du premier traité en 1831, deux princes Ashanti sont envoyés en Angleterre. Ils reviennent formés et dotés d'une éducation européenne²¹² et de prérogatives en rupture avec les traditions notamment les hiérarchies sociales. Afin d'assurer le traitement des fonctionnaires anglais du territoire et de générer des revenus à la Couronne, les Anglais mettent en place la Poll Tax

²⁰⁹ Titre du souverain de l'empire Ashanti. Constitué au XIII^e siècle, cet empire occupe des territoires intérieurs par rapport à la côte.

²¹⁰ Puy-Dénis, P., *op. cit.*, p. 90.

²¹¹ *Ibid.*, p. 96.

²¹² *Id.*, p. 90.

Ordinance²¹³ en 1852 et exigent même des impôts de la part des chefs qui selon les accords sont des partenaires et non des administrés. A l'encontre des traditions, les chefs acceptent de pareilles décisions sans consulter les populations. Celles-ci se soulèvent en 1854 et en 1860 la Poll Tax est définitivement abandonnée²¹⁴. Le jeu des alliances européennes (Anglais et Hollandais) avec les autorités locales et les échanges de possessions ou de territoires modifient constamment la configuration sociale et politique. Des royaumes alliés ou ennemis se retrouvent tour à tour dans le même camp ou en opposition. Mais les autorités locales ne sont pas restées longtemps dupes des véritables intentions des Anglais car ces modifications de l'ordre social et politique conduisent tôt à une prise de conscience des véritables intentions des européens et à la naissance d'un esprit nationaliste. La constitution de la Confédération Fanti en 1868²¹⁵ concrétise les prémisses d'un esprit nationaliste. Cependant, elle est très vite dissoute en 1873, mais elle permet très tôt l'exercice et l'expérience d'une vie politique autonome. La confédération s'est dotée d'une constitution, a procédé à des élections et même adopté un programme de développement²¹⁶. C'est dans ce contexte que la colonie de la Gold Coast voit le jour.

En résumé, l'histoire de la constitution des colonies du Sénégal, du Dahomey, du Togo²¹⁷ et de la Gold Coast présente dans ses grands traits des similitudes. Les populations locales sont d'abord mises au contact des européens. Ensuite, les relations s'établissent sur la base d'échanges commerciaux tandis que des missions chrétiennes s'installent, et parfois elles ont précédé les commerçants. Les richesses générées par le commerce provoquent des luttes d'influence entre européens (que ceux-ci soient français, anglais, portugais ou hollandais...), entre royaumes africains et même entre puissances européennes et royaumes africains. Des accords commerciaux sont signés pour garantir les intérêts, de mêmes que des accords de protectorats. Mais en fait, ces accords et traités préparent la conquête militaire des territoires africains. Enfin, la mise des territoires sous la coupe des puissances européennes concrétise la colonisation. S'agissant de l'administration et de la gestion des colonies, les différences sont énormes

²¹³ Impôt de 1 shilling par tête prélevé sur la population.

²¹⁴ Puy-Dénis, P., *op. cit.*, p. 94.

²¹⁵ *Ibid.*, p. 99.

²¹⁶ *Id.*, p. 100.

²¹⁷ Pour le Togo, *cf.* chapitre III.

selon le colonisateur²¹⁸. Elles vont être déterminantes dans le processus diffusion du sport au Togo.

6.2. Modélisation de la diffusion du sport pendant la colonisation

Lorsque les activités physiques modernes apparaissent en Afrique occidentale française, elles sont réservées aux seuls Français qui reproduisent des activités propres à leur culture. Au lendemain de la première guerre mondiale, alors que la France en porte encore les stigmates (perte de vies humaines, baisse de la natalité, déséquilibre économique...), l'administration s'accorde à voir dans la préparation militaire et l'éducation physique les moyens de redresser physiquement et moralement une population métropolitaine marquée par les horreurs de la guerre. Elle voit également dans ses colonies des réservoirs de soldats et de mains d'œuvre pour la défense et la production des matières premières dont la métropole a besoin. Sur la base de ces motivations, la diffusion des activités physiques et sportives en Afrique occidentale française ne s'inscrit pas, comme ce fut le cas entre la France et la Grande-Bretagne, dans le cadre d'une diffusion d'une innovation culturelle sur un fond d'échange et de compétition économique ; c'est la mise en place d'un outil de domination. Comment et dans quel contexte les activités physiques et sportives vont-elles s'implanter en Afrique occidentale française ?

6.2.1. La genèse des politiques sportives coloniales de la France

Les conséquences de la première guerre mondiale sont le catalyseur en France de la « maturation de l'idée visant à la mise en place d'une structure étatique « autonome », en charge de l'éducation physique et des sports »²¹⁹. A partir de 1921, la nécessité pour l'Etat de redynamiser la croissance démographique et le moral de la population en lui offrant un cadre structuré (encadrements administrations et équipements) accélère les concertations pour la prise de décision. S'il est reconnu que l'éducation physique, les sports et la préparation militaire peuvent rebâtir une nation forte d'hommes robustes et aguerris physiquement, les débats sur l'éducation physique et les sports quant à leur assujettissement à des institutions militaires traduisent les

²¹⁸ Cf. chapitre VI: § 6.2.2.

²¹⁹ Callède, J.-P., *op. cit.*, p. 19

conflits qui opposent entre eux, les différents courants de conception de la société française: c'est la question de la liberté ou de l'indépendance des activités physiques qui se pose. Plusieurs réformes et lois sont votées : l'éducation physique et la préparation militaire obligatoire sont instaurées et l'Etat français s'implique jusque dans les communes pour la création des équipements nécessaires. C'est ainsi que commence dans la métropole la mise en place de politiques publiques du sport²²⁰.

Outre les questions relatives à l'autonomie des sports, et au contrôle de l'éducation physique par les militaires, les années vingt posent aussi la question de l'aménagement des installations sportives au sein des communes françaises. En 1921, l'éducation physique et la préparation militaire obligatoire sont instaurées. L'Etat et les élus français s'impliquent²²¹ donc jusque dans les communes pour la création des équipements nécessaires. L'idée de la constitution d'un organisme en charge de l'éducation physique et sportive est admise grâce à l'action de Henry Paté²²² et trois modèles institutionnels d'exercice se dessinent : « l'éducation physique utilitariste et la préparation militaire, ayant plutôt la sympathie de la droite, avec pour objectif la défense nationale, la gymnastique et le tir, aux finalités souvent similaires, l'éducation physique et sportive comme partie intégrante de l'enseignement scolaire, plutôt marquée par des idées progressistes (et probablement, " pacifistes " surtout au début des années vingt), les tenants d'une éducation physique acquise au sein du système scolaire mais subordonnée à des impératifs d'hygiène et de santé et placée sous la férule des médecins, enfin les sports athlétiques avec un registre de sensibilités bien plus large allant de la droite « sportive », incarnée par Ybarnégaray, à la gauche dans la diversité des ses composantes et jusqu'à l'extrême gauche... »²²³. C'est en 1928 que pour la première fois est clairement désigné par décret un organisme en charge des sports indépendant de l'armée : le sous-secrétariat d'Etat au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, chargé de l'Education physique²²⁴.

²²⁰ Callède, J.-P., *op. cit.*, pp. 19-40

²²¹ *Ibid.*, pp. 28-34

²²² *Id.*, p. 40

²²³ *Id.*, pp. 38-39

²²⁴ *Id.*, p. 27

Les années trente portent la marque des crises socioéconomiques qui favorisent aussi la montée des extrémismes la droite se renforce et se radicalise. L'Instruction publique change de dénomination pour prendre celle d'Education nationale. Peu à peu, les différents organes de ce qui sera le futur ministère des sports se créent et se structurent. En 1932, au sein du sous-secrétariat le Cabinet technique et le Conseil technique sont créés²²⁵. En 1934 c'est l'intégration du sous-secrétariat d'Etat au sport au ministère de la Santé publique et Education physique. A la même époque, dans un climat de lutte idéologique, la droite et la gauche ayant des visions divergentes du sport (le premier le voit rattaché à la préparation militaire et pour le second c'est un outil d'opposition au fascisme), les revendications des fédérations sportives portent sur la démocratisation des activités physiques et sportives. Elles craignent de voir l'éducation physique et les sports passer sous l'influence grandissante de l'Etat (partisans de la droite) et des patrons.

Dans ce climat de revendications et de crises, c'est le Front Populaire qui l'emporte lors des élections des 26 avril et 3 mai 1936. On assiste alors à la création de deux sous-secrétariats d'Etat : le premier en charge de l'organisation des Loisirs et Sports est rattaché au ministère de la santé publique et le second en charge l'Education Physique est rattaché au Ministère de l'Education Nationale. En 1937, ces deux sous-secrétariats ne forment plus qu'un seul : le sous-secrétariat d'Etat aux Sports, Loisirs et Education Physique qui est rattaché au ministère de l'Education Nationale. Les actions de Léo Lagrange œuvrent pour la formalisation d'une politique de l'Etat en matière de loisirs et des sports²²⁶. La période est riche en foisonnement de projets en faveur des infrastructures sportives. Ce sont les débuts de ce qui va devenir le ministère en charge du sport²²⁷. Durant les années vingt à trente, de nombreux changements s'opèrent dans la Métropole française. Comment se traduisent-ils en A.O.F ?

Pour de nombreuses personnalités politiques, les possessions Outre-Mer de l'Empire apparaissent comme une source possible de soldats et de main d'œuvre. Pour la majorité des Français, la guerre et toutes les horreurs ne sauraient se répéter. Dans cette optique, la préparation militaire n'a plus sa raison d'être et les soldats indigènes

²²⁵ Callède, J.-P., *op. cit.*, pp. 44-45

²²⁶ *Ibid.*, pp. 65-66

²²⁷ *Id.*, pp. 47-50

ayant prouvé leur valeur au combat, la solution est d'en accroître le nombre pour combler les déficits en soldats de troupe métropolitains. C'est pourquoi après la fin de la guerre, « le décret du 19 juillet 1919 institua-t-il l'obligation du service militaire en Afrique noire française »²²⁸. Améliorer la race en Afrique comme en France devient l'objectif à atteindre et dans les colonies, s'opère comme un décalque des politiques en place dans la métropole. La première véritable action en faveur de l'introduction des activités physiques moderne en Afrique noire française se fait donc par le biais des militaires. Dès le 15 juin 1923, le ministre des Colonies Albert Sarraut encourage par une circulaire le développement des activités physiques dans les colonies et en 1930, les cadres militaires de l'Ecole supérieur d'Education physique de Joinville éditent une méthode d'éducation physique destinée aux colonies pour la formation des troupes. Pour les milieux commerciaux, trop de recrutement en soldats constitue des ponctions importantes sur le capital local de main d'œuvre apte à la production économique. S'ils protestent et élèvent leur voix contre la conscription des indigènes, les commerçants considèrent toutefois qu'accoutumer l'indigène à l'effort physique le rend plus apte au travail et donc augmente son niveau de rentabilité. A ces motivations militaire et économique s'ajoute la mission civilisatrice attribuée aux activités physiques modernes. En effet, « dès 1923, le gouverneur général Carde estimait que l'éducation physique conduirait les populations indigènes "vers un stade plus élevé de civilisation" »²²⁹.

Dans le contexte de l'après guerre de 1914-1919, l'introduction des activités physiques modernes en Afrique noire s'inscrit donc dans l'ordre de trois objectifs : fournir des effectifs aux troupes militaires, produire une main d'œuvre plus rentable et civiliser les populations indigènes. Les institutions coloniales cependant privilégient l'éducation physique et la préparation militaire par rapport aux sports dont le développement échappe en Métropole au contrôle de l'Etat. La crainte est de voir se développer sous le couvert des associations des mouvements politiques et religieux qui peuvent remettre en cause le pouvoir colonial et de voir aussi se développer des activités en faveur de la formation d'une élite sportive au lieu de l'amélioration de la santé de la grande masse.

²²⁸ Deville-Danthu, B., *op. cit.*, p. 20

²²⁹ *Ibid.*, p. 23

Dans ce contexte, l'école se révèle le premier cadre de promotion des activités physiques, suivi des casernes où des groupements sportifs sont encouragés en dehors de la préparation militaire. Pour palier le manque d'infrastructures et de personnels spécialisés, l'Armée n'hésite pas à mettre à disposition des civils ses propres installations, du personnel militaire indigènes ou européens pour assurer la logistique et l'encadrement. Les associations créées dans le scolaire sont destinées à devenir par le biais des anciens élèves des associations civiles ne pratiquant que la gymnastique et la préparation militaire tout en restant sous le contrôle de l'administration coloniale. Même les civils en tant que colons sont invités à donner l'exemple de la pratique des activités physiques afin que l'indigène puisse par mimétisme s'y initier. En 1924, l'administration coloniale met en place une organisation centralisée : le Comité central d'Instruction physique et de Préparation militaire pour l'A.O.F. doté d'une subvention du budget général de l'A.O.F. Dans chaque territoire, des comités locaux reçoivent délégation de pouvoirs pour l'organisation et la subvention des activités physiques.

C'est au lendemain de la première guerre mondiale, que se met en place en A.O.F., une action en faveur du développement des activités physiques et sportives. L'administration veille, toutefois, à ce que ce mouvement soit sous contrôle afin d'éviter toute dérive qui nuirait à la cohésion de l'Empire et au contrôle des colonies.

6.2.2. Convergences et divergences de la diffusion du sport au Sénégal, au Dahomey et au Togo

Lorsque les colonies du Sénégal et du Dahomey sont constituées, les populations locales avaient déjà des habitudes, des mœurs et une culture propre²³⁰. L'environnement dans lequel le colonisateur français implante de nouvelles activités physiques et sportives n'est pas neutre et il oppose une résistance culturelle : en effet, ces activités remettent en cause les traditions et bouleversent les conceptions hiérarchiques locales²³¹.

Dans toute l'A.O.F. les résultats ne sont pas ceux attendus. Pour diverses raisons (préoccupations religieuses, sociales et politiques) les populations indigènes manifestent

²³⁰ Cf. Gouda, S. (1986), *op. cit.*, pp.259-264.

²³¹ Cf. Deville-Danthu, B., *op. cit.*, pp. 44-46

peu d'intérêt pour les activités gymniques et militaires et mais font preuve d'un véritable engouement pour les activités sportives dont la diffusion s'en trouve facilitée. Si les activités sportives ont plus de succès, c'est que les populations y retrouvent au moins un caractère (la compétition) déjà présent dans les formes d'activités physiques traditionnelles. Le corps, tel qu'il est perçu et vécu dans ces sociétés s'opposent aux modèles d'activités gymniques et militaires. Rappelons qu'avant la colonisation, les sociétés africaines avaient leurs propres modèles d'activités physiques construits sur la base de valeurs spécifiques et de techniques bien différentes de celles que propose le colonisateur. Dès la constitution de l'A.O.F., et avec le concours de personnalités d'horizons diverses (militaires, civils, administrateurs, missionnaires...) un mouvement sportif africain se met en place. Au début les premiers clubs réunissent uniquement des européens soucieux de « recréer en A.O.F. des structures sportives identiques à celles qui avaient cours en métropole » ; c'est le cas de l'Union Artistique, Sportive et de Tir (U.A.S.T.) à Conakry en 1905²³². L'intégration des indigènes ne se fait que peu à peu mais dans des sections distinctes. Parmi les disciplines qui retiennent l'attention des indigènes, le football réunit très tôt le plus grand nombre de spectateurs puis de pratiquants. Au fur et à mesure, des installations sportives se mettent en place.

A la veille de la seconde Guerre mondiale c'est seulement dans la colonie du Sénégal que l'on observe une réelle dynamique dans la multiplication des activités physiques modernes²³³. C'est la plus vieille colonie de l'A.O.F., elle abrite le siège du gouvernement fédéral et c'est à partir de Dakar que sont menées toutes les actions coloniales de la France : conquêtes, et diffusion de toutes les décisions. Le Sénégal a donc bénéficié en premier, et parfois au détriment des autres colonies, de toutes les innovations. Dans le domaine du sport elle va aussi jouer un rôle de pont de diffusion des pratiques physiques que la métropole souhaite implanter.

A partir de 1921, le modèle de diffusion des activités physiques et sportives suit dans les trois colonies un modèle presque équivalent (fig.24). C'est un axe de diffusion de la France vers l'A.O.F. avec Dakar au Sénégal comme centre de relais. Par Dakar, transitent les interactions entre la Métropole et ses colonies.

²³² Deville-Danthu, B., *op. cit.*, p. 51

²³³ *Ibid.*, pp. 110-111.

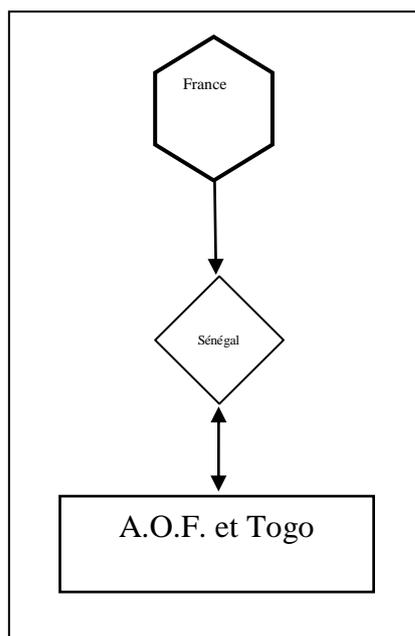


Figure 21: Modélisation de la diffusion des activités physiques et sportives en Afrique Occidentale Française.

Ce sont les mêmes décisions et politiques définies dans la métropole française qui sont appliquées. Elles sont relayées par Dakar où se trouve le siège du gouvernement général de l'A.O.F. et Togo. Le modèle de diffusion à l'œuvre est relativement simple.

Cependant, le modèle de diffusion observable au Togo avant 1921 est plus complexe. D'abord, l'ensemble du Togo a connu une période de colonisation allemande, ensuite certaines régions dont Lomé et Kpalimé ont été sous domination anglaise. Durant ces deux périodes de domination, le processus à l'œuvre au Togo est différent de celui en cours dans le reste de l'A.O.F. L'Allemagne fait partie du groupe des nations européennes qui ont vu en premier le développement des activités physiques et sportives. Mais, pourquoi pendant 20 ans de colonisation allemande (1884-1914), le territoire du Togo n'a-t-il pas connu une véritable diffusion des pratiques sportives modernes ? Pourquoi la période anglaise (1914-1919), la plus courte, a-t-elle été déterminante pour l'adoption des pratiques sportives modernes, notamment le football, bien avant les 37 ans de politique sportive coloniale française (1921-1958) qui ont permis finalement la mise en place d'un système équivalent à celui en place dans toutes les colonies de l'A.O.F. à la veille des indépendances de 1960 ?

Si on admet que la manière dont les différentes nations européennes se perçoivent et se différencient est déterminante de leur attitude envers ceux qui leurs sont étrangers, on peut aussi en déduire que leurs conceptions de la nationalité et de la citoyenneté ont influencé les politiques adoptées dans le cadre de l'administration et de la gestion des territoires coloniaux. Ces concepts sont intéressants dans la lecture du processus de diffusion du sport moderne au Togo.

La nationalité et la citoyenneté sont liés à des notions d'appartenance à un territoire, à une culture, à un clan, une ethnie ou l'adhésion à une culture, à un ensemble de lois, de règles sociales ou encore à la distinction des étrangers des nationaux à travers les obligations, devoirs et droits de ces derniers.

Pour la citoyenneté, l'ouvrage coordonné par Françoise Parisot²³⁴ adopte la définition du Larousse en 5 volumes : « la citoyenneté est la qualité de la personne disposant dans une communauté politique donnée de l'ensemble des droits civils et politiques »²³⁵ et la nationalité renvoie à la nation qui est « un ensemble de personnes vivant sur un même territoire, ayant en commun un certain nombre de traits tels que la langue, la culture, l'attachement à des mêmes valeurs politiques et sociales la conscience de constituer un ensemble, une personnalité morale »²³⁶. Essentiellement, la citoyenneté fait référence à des droits civils et politiques dans le cadre d'une communauté politique tandis que la nationalité fait référence à une communauté morale et politique tournée vers la création d'un avenir commun. Cette communauté a fondamentalement en partage une identité culturelle, linguistique et territoriale. A ce propos, les trois colonisateurs qui se sont succédé au Togo ont chacun des conceptions originales car ayant bâti différemment leur Etat et leur nation.

C'est à partir des XVII^e et XVIII^e siècles, que l'Allemagne bâtit son identité nationale. Celle-ci se définit à partir de la création d'une langue allemande unique et de l'unification autour de la Prusse. Ce tournant est réalisé avec la proclamation de Guillaume I^{er} empereur allemand le 18 janvier 1871²³⁷. La présence de l'Allemagne

²³⁴ Parisot, F., *Citoyennetés nationales et citoyenneté européenne*, Paris, Hachette, 1998.

²³⁵ *Ibid.*, p. 24.

²³⁶ *Id.*, p. 26.

²³⁷ Parisot, F., *op.cit.*, pp78-80.

dans la colonie du Togo entre 1884 et 1914 coïncide avec la réalisation de son identité nationale et de son unité politique. Dans la conception allemande les deux notions se confondent et renvoient au partage d'une culture, d'une langue et d'un territoire commun par la communauté allemande. Ne peut être citoyen allemand qu'une personne de nationalité allemande et de surcroît on naît allemand²³⁸. On comprend donc que l'administration allemande ne puisse envisager l'assimilation des sujets colonisés au sein de l'Empire allemand. Il faut rappeler comme le souligne Jean de Menthon que :

« l'enseignement au Togo allemand a été surtout laissé aux missions chrétiennes. Des pasteurs avaient [...] commencé à créer des écoles dès 1850. Les missionnaires souhaitaient instruire les enfants en langue locale, du moins comme première étape, quitte à passer ensuite à un parler européen pour les plus doués. Cette conception plut d'abord aux Allemands qui ne voulaient pas d'une éducation européenne, ne cherchant nullement à réaliser une quelconque assimilation. Au tout début même, d'après le journaliste Zoller, les Allemands étaient heureux que la langue de liaison sur la côte soit un anglais « petit nègre », tandis que l'allemand, ainsi ennobli, restait leur apanage »²³⁹.

Sans doute cette vision allemande de la noblesse linguistique et des conceptions de citoyenneté et de nationalité n'a pas encouragé le colonisateur à mettre la gymnastique, l'éducation physique ou les sports au rang des activités à vulgariser car elles font partie des traits culturels européens. Qu'on note l'existence de pistes d'athlétisme et l'encouragement d'activités d'opposition comme la lutte durant la période coloniale allemande pour la préparation militaire, sans l'application d'une véritable politique aboutissant à la diffusion des activités physiques et sportives trouve ici une explication plausible.

Examinons maintenant le contexte idéologique français. En France, est citoyen tout individu qui jouit de la nationalité française²⁴⁰. Mais à l'inverse de la citoyenneté et de la nationalité allemandes qui ont une base ethnique, le modèle français adopte une homogénéisation de tous les éléments du groupe social à partir du moment où l'individu

²³⁸ *Ibid.*, p.84

²³⁹ Menthon, J., *op. cit.*, p. 67.

²⁴⁰ Parisot, F., *op. cit.*, p. 159.

adhère aux principes de droits qui fondent la citoyenneté. « En effet, la citoyenneté française est une citoyenneté individuelle, fondée sur la volonté de l'individu, quel qu'il soit, d'appartenir à la communauté politique et non sur l'homogénéité ethnique ou linguistique de celle-ci »²⁴¹. C'est la révolution française de 1789 qui est à l'origine de la normalisation du principe de citoyenneté. A partir de cette date, on passe d'une société hiérarchisée et divisée par les privilèges, les particularismes locaux, linguistiques ou ethniques à une société où l'égalité des droits est admis pour tous, quelque soient la langue, l'appartenance ethnique, le niveau de revenus, etc... Si la citoyenneté peut être accordé à tous, nationaux comme étrangers, une condition demeure c'est « d'être domiciliés en France depuis plus d'un an »²⁴². Le critère de territorialité dans l'attribution de la nationalité est même étendu par le droit de *jus solis*. Il permet l'acquisition de la nationalité à celui qui est né sur le sol français. La citoyenneté pouvant être accordée à partir du moment où l'individu adhère aux principes de l'Etat français, le seul critère d'exclusion qui reste n'est que le lieu de résidence. En dérogation à ce critère de territorialité, en A.O.F. seules les communes de Saint-Louis, Dakar, Rufisque et Gorée sont érigées en juin 1880 en communes de plein exercice par la France. Les habitants où l'on retrouve des communautés de résidents d'origine française et de nombreux mulâtres jouissent de la nationalité française.

Afin de faire acquérir le sentiment citoyen et la notion d'appartenance à la nation à tous, surtout aux plus jeunes, l'école publique laïque gratuite est créée pour apprendre les fondements du civisme. C'est le lieu de socialisation par excellence où l'apprentissage d'une langue commune le français obligatoire permet une certaine homogénéisation culturelle²⁴³. Dans le contexte de l'après guerre de 1914-1918, où les activités physiques et sportives prennent une importance significative dans la production d'une main d'œuvre excellente, de militaires, d'athlètes et d'individus assimilés, ces principes sont transférés dans l'école coloniale qui a vocation de former dans la population indigène de l'A.O.F., non pas des noirs français mais des français noirs, c'est-à-dire, d'abord des français « aofiens » qui ne sont ensuite que noir de peau.

²⁴¹ Parisot, F., *op.cit.*, p. 161.

²⁴² *Ibid.*, p. 161.

²⁴³ *Id.*, pp. 165-166.

On comprend dans ce cas de figure que l'école ait été au centre de la démarche coloniale française dans le processus d'assimilation des populations colonisées et dans la diffusion des activités physiques et sportives. Elle a permis de faire adhérer la plupart des scolarisés de l'A.O.F. à la conception française des activités physiques et sportives. D'ailleurs, l'augmentation des effectifs de sportifs a été dépendante de l'évolution de la scolarisation dans la plupart des colonies de l'A.O.F.

Voyons enfin le contexte britannique. Le cas de la Grande-Bretagne est assez paradoxal. Sur cette île existe à l'origine un mélange ethnique remarquable : « Romains, Celtes, Jutes, Angles et Saxons, auxquels s'ajoutent les Scandinaves, et les Normands »²⁴⁴ mais « la Grande-Bretagne n'a jamais souffert de tensions raciales ou ethniques profondes », les nombreuses guerres qu'elle a connues sont plus fondées sur des divergences politiques, religieuses et philosophiques. « Le britannique était principalement défini comme quelqu'un qui vivait sur l'île » et l'adoption de l'anglais au détriment du français et du latin est plus d'ordre pratique qu'idéologique. Outre l'insularité, différents facteurs vont amener les Anglais à une définition originale de leur nationalité et citoyenneté. D'une part, « la Grande-Bretagne ne possède pas de Constitution écrite [...]. La souveraineté repose sur le Parlement [il apparaît au XIII^e siècle] – ou plus précisément sur la « Couronne du parlement » – et est soutenue par le corpus de la *Common Law* anglaise »²⁴⁵. D'autre part, il n'existe pas « un Etat britannique centralisé, unitaire comme beaucoup l'imaginent, même pour la plupart des Anglais. Le Royaume-Uni comprend quatre provinces unies habitées par des groupes ethniques régionaux variés »²⁴⁶. A l'inverse de la France et de l'Allemagne, la nationalité britannique était traditionnellement définie de façon négative : c'est « une protection contre les obligations variées qui s'appliquaient aux étrangers plutôt que des droits et devoirs positifs inhérents au statut de la citoyenneté britannique »²⁴⁷. Si l'étranger n'avait pas de statut réellement défini, à partir de 1914, la loi prévoit qu'« en addition au *jus soli* et au *jus sanguinis*, on pouvait devenir anglais par un processus de naturalisation »²⁴⁸. La souplesse de la législation vis-à-vis de l'étranger et le

²⁴⁴ Parisot, F., *op. cit.*, p. 225.

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 226.

²⁴⁶ *Id.*, p. 227.

²⁴⁷ *Id.*, p. 229.

²⁴⁸ Parisot, F., *op. cit.*, p. 229.

pragmatisme britannique ont permis une orientation différente de l'administration de la colonie de la Gold Coast.

Toutes colonisations confondues (française, anglaise et allemande), il y a eu des traités de protectorat ou des accords commerciaux qui se sont révélés plus tard des droits de conquête. Le colonisateur, dans l'un ou l'autre cas, a trahi les accords de manière flagrante en usant au besoin de la force militaire ou en trompant les autochtones par l'absence de clarté des textes qui ont été signés. Dans le cas de la colonisation anglaise, le colonisateur a même réussi à faire accepter pacifiquement certains de ses principes juridiques tout en ménageant une place aux traditions juridiques locales, ce qui a rendu peut être la pilule moins amère ou plus originale. Mais fondamentalement, l'ordre colonial anglais diffère des ordres coloniaux français et allemand par l'autonomie qu'il confère au territoire colonial. Cette autonomie se caractérise par trois points essentiels : d'abord la législation coloniale qui, si elle respecte les principes fondamentaux britanniques n'en tient pas moins compte des traditions locales, ensuite le pouvoir administratif non centralisé, donc non assujéti à la métropole sauf en ce qui concerne le budget annuel et enfin le statut des colonisés qui leur permet de prendre part à la vie politique locale, mais aussi métropolitaine et jusqu'à pouvoir siéger au parlement sans distinction. A ce sujet, Patrick Puy-Denis souligne les différences entre les colonisations britanniques et françaises.

« Dans leur politique dite d' « assimilation », les Français n'acceptaient que très rarement d'accorder la citoyenneté française aux autochtones, et l'administration coloniale restait dirigée par la métropole. Même si un gouverneur général, basé à Dakar, avait autorité sur les colonies d'Afrique occidentale française, force est d'admettre que son autonomie demeurait symbolique.

A l'opposé, la tendance de la Grande-Bretagne sera de développer dans ses territoires africains, bien que parfois, avec une certaine réticence, une politique d'intégration des indigènes. Chaque territoire colonial britannique avait son propre gouvernement et son propre conseil législatif, conseil auquel participeront de plus en plus d'Africains. Chaque territoire, ainsi, en tenant compte des particularités locales et sous réserve qu'elles ne soient pas en

contradictions avec les lois britanniques fondamentales, avait la possibilité réelle de créer ses lois. Seul le budget annuel devait être approuvé par le secrétaire d'Etat aux colonies à Londres. Considérés comme sujets de l'Empire, les Africains purent prendre part aux élections du parlement de Westminster et même s'y présenter »²⁴⁹.

Dans toute l'A.O.F., c'est seulement dans quatre communes de la colonie du Sénégal que ce principe, sujet indigène admis à la citoyenneté française, est accepté.

En mélangeant lois anglaises et traditions locales, le colonisateur britannique a donc permis très tôt la participation des sujets ghanéens à la vie politique locale et métropolitaine. Cette situation a sans doute permis plus facilement l'adoption des activités physiques et sportives sur le territoire de la Gold Coast. Il est plus facile de faire une activité si cet acte repose sur une adhésion volontaire. L'anglais était aussi la langue usitée pour le commerce sur la côte togolaise et elle avait été adoptée par plusieurs familles riches. Et cette propension anglaise à laisser une relative liberté au sujet colonisé a sans doute favorisé une adoption de ses pratiques par les Togolais qui vivaient dans les zones anglaises du début à la fin de la Première guerre. C'est ce qui a fait de ce territoire un pôle secondaire de diffusion des sports anglais vers le Togo entre 1914-1918. C'est pourquoi, après les cinq ans d'occupation anglaise, Lomé et Kpalimé ont vu apparaître très tôt des clubs de football constitués sur l'initiative des indigènes.

Le modèle de diffusion à l'œuvre au Togo pendant la colonisation est donc différent du modèle général de l'A.O.F. La modélisation (ci-dessous) montre comparativement au modèle des autres pays de l'A.O.F. deux centres de relais, le Sénégal et le Ghana, et une interaction directe avec un foyer sportif majeur de diffusion : l'Allemagne.

²⁴⁹ Puy-Dénis, P., *op. cit.*, pp 103-104.

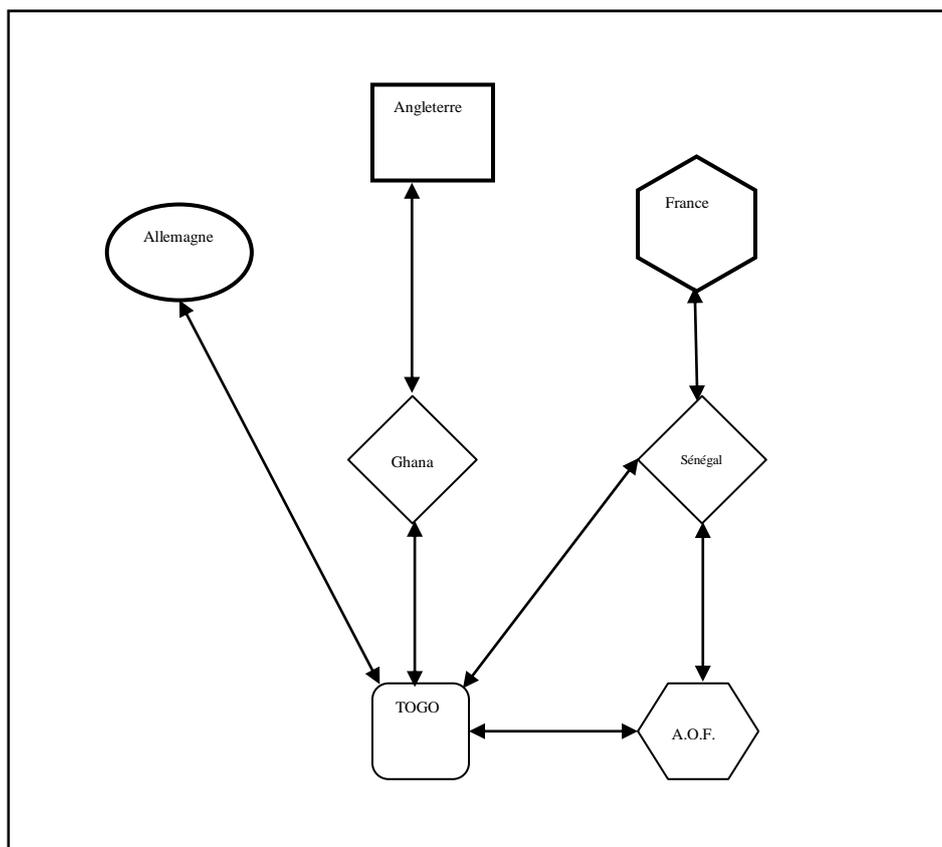


Figure 22: Modélisation de la diffusion des activités physiques et sportives au Togo pendant la colonisation

Au final, l'implantation de l'esprit sportif moderne au Togo est liée à la double influence anglaise et française. Cependant, seule la colonisation française, qui correspond à la période la plus récente, antérieurement à l'accès à l'indépendance, met en place les structures dont hérite le nouvel état indépendant.

Les conséquences des deux conflits mondiaux ont eu dans le cas de la France un effet inattendu. Les activités physiques et sportives ont été mises au service des objectifs de l'Etat et les mesures prises mènent peu à peu à la constitution d'un cadre législatif pour ces pratiques, à la mise en place d'équipements qui agissent sur l'aménagement du territoire, en bref à la constitution de politiques publiques du sport. Ces politiques ne sont pas restées figées, elles se sont adaptées et continuent de s'adapter en fonction de l'évolution de la société française. Dans les colonies françaises, les décisions prises dans la métropole ont été appliquées jusqu'à la veille des indépendances. Elles ont permis la constitution d'élites autochtones qui ont contribué à vulgariser localement le sport. De 1929 à 1947, des stages sont organisés pour former à

l'enseignement de l'éducation physique les maîtres indigènes auxquels s'ajoutent dans les années 1950 des éducateurs formés à la fois pour l'éducation physique et pour le sport²⁵⁰. Quelles vont être à présent, dans le domaine des activités physiques et sportives, les orientations prises par les Etats indépendants nés de la décolonisation ? Les trajectoires sont-elles identiques ?

²⁵⁰ Cf. Chapitre III : § 3.2.2.

Chapitre VII : Les politiques sportives actuelles et les perspectives de développement

En s'affranchissant de la tutelle administrative de la France, les anciens territoires de l'Afrique occidentale française se retrouvent, comme bon nombre de pays du Tiers-Monde, face au problème de la construction rapide d'un appareil politique central afin d'avoir, comme le souligne Bertrand Badie, « leur place dans la vie internationale et pour préserver leur part de souveraineté »²⁵¹. Le Togo, le Sénégal et le Bénin n'échappent pas à cette logique de structuration centre-périphérie qui marque les premières décennies du développement politique de la plupart des Etats nouvellement indépendants. Dans les trois pays, l'élite politique et sportive confrontée à cette nécessité a été formée en majorité à l'école coloniale française et dans le cas du Togo dans les écoles allemandes et anglaises. Si les itinéraires politiques sont différents, les systèmes sportifs qui se déploient au Togo, au Bénin et au Sénégal présentent, cependant, des caractéristiques communes et des emprunts au modèle français. L'originalité que l'on note dans chacun des pays ne provient que des formes de réappropriation des activités physiques et sportives engagées par les populations. Dans un premier temps, il s'agit de montrer comment l'appareillage sportif des trois Etats présente des similitudes et dans un deuxième temps de souligner comment les formes de réappropriation, si elles sont encouragées, sont porteuses des germes d'une rupture avec le legs colonial.

7.1. Les points de convergence des politiques sportives

Au lendemain des indépendances, le Togo, le Sénégal et le Bénin assignent aux activités physiques et sportives des objectifs similaires. D'une part, le sport devient une tribune où chaque Etat va clamer et revendiquer sa souveraineté en prenant part au mouvement sportif international, et d'autre part, le sport doit aider à forger une identité nationale. A l'origine de ces caractéristiques communes, on retrouve l'empreinte d'un passé récent car l'héritage colonial est demeuré prégnant.

7.1.1. Les prémices des systèmes sportifs en Afrique francophone (1944-1958)

²⁵¹ Badie, B., *Le développement politique*, Paris, Economica, 1994, p. 183.

Après la seconde guerre mondiale, on observe en Afrique occidentale française des bouleversements sociopolitiques qui vont entraîner une modification de l'organisation sportive. De la seconde guerre mondiale à la fin des années 50, l'essor du sport est pris en charge successivement par les représentants du sport civil issu du colonat blanc, par l'administration coloniale dans le processus de scolarisation, et par les Africains après le début des années 50.

Si ces mutations sont possibles, c'est grâce, d'abord, au contexte historique et juridique favorable. Entre autres, « le vote de la constitution de la IV^e République, octroyant une représentation élargie des territoires coloniaux aux assemblées métropolitaines, – et promulguant une « citoyenneté de l'Union française » à l'ensemble des populations coloniales [... et] une réforme [...] en 1946, qui étend les dispositions des titres I et II de la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations par les décrets du 13 mars et du 16 avril 1946 aux territoires coloniaux »²⁵², sont des éléments qui favorisent la multiplication des associations en général et notamment celles des associations sportives.

Ensuite, entre les deux guerres, on note dans les territoires, une augmentation du nombre de scolarisés, donc de l'élite politique africaine, parmi lesquels se recrutent également un grand nombre de nouveaux sportifs. L'administration coloniale manifeste son désir d'alliance avec cette élite formée à l'école coloniale et promeut indifféremment les clubs civils, qu'ils soient dirigés par les ressortissants européens ou les indigènes, alors qu'à la veille de la seconde guerre mondiale le contrôle des associations sportives revenait au colonat blanc.

Cette orientation associationniste de l'administration coloniale fait suite à la conférence de Brazzaville en 1944 qui a instauré une nouvelle ère de politique coloniale où les Français métropolitains doivent partager la gestion des territoires avec les Français colonisés. Les objectifs et les intérêts du colonat et de l'administration coloniale sont alors aux antipodes : tandis que l'administration a besoin d'une élite africaine qui fasse l'interface avec les populations indigènes tout en préservant

²⁵² Bancel, N., « Sport civil et politique sportive en Afrique Occidentale Française (1944-1958) » in *STAPS N°52*, 2000, p.80.

l'hégémonie de la métropole, le colonat blanc entend préserver quant à lui son pouvoir et ses prérogatives dans une société et dans un domaine où jusqu'à présent il était l'interlocuteur privilégié et le garant de la préservation d'un trait de culture propre à l'Europe. Cependant, l'administration coloniale manifeste et concrétise clairement « la volonté de créer une bourgeoisie noire qui, de fait, est amenée à terme à concurrencer le colonat, voire à le supplanter en terme politique »²⁵³. Dans ce contexte, le sport devient un enjeu politique mais aussi social.

L'administration coloniale s'attache alors à promouvoir l'athlétisme qui est perçu comme « la discipline par excellence permettant l'incorporation des valeurs occidentales par les jeunes scolarisés »²⁵⁴ en complément de la formation générale dans l'enseignement public ; d'un point de vue idéologique l'athlétisme est pour l'administration l'« objet privilégié pour façonner l' « indigène » à sa propre image »²⁵⁵. En dépit de tous les efforts de l'administration coloniale pour promouvoir l'athlétisme en dehors du cadre scolaire, « en 1952, plus de 2900 FCFA sont accordés pour chaque licencié d'athlétisme, contre 140 FCFA pour le volley, et près de 400 FCFA pour le basket »²⁵⁶, c'est le football qui attire le plus la jeunesse scolarisée. Derrière la promotion de l'athlétisme, sport individuel par excellence, il faut lire une autre stratégie du colonisateur : il s'agit d'éviter le développement des sports d'équipe où, les groupes affinitaires peuvent constituer des ferments d'opposition à l'ordre coloniale.

Durant cette période, de nombreux clubs sportifs naissent et certains sur l'initiative des Africains. Concrètement, « ce n'est qu'à partir du milieu des années 50 que des clubs à direction africaine vont être créés (ou des clubs jusqu'alors dirigés par des Européens deviennent des clubs à direction africaine) »²⁵⁷. S'agissant de l'augmentation des clubs sportifs, certains territoires sont plus favorisés que d'autres. Dans les territoires du Sénégal et du Dahomey, on dénombre avant 1943, respectivement 55 et 49 clubs. Durant la période 1944-1958, au Sénégal on compte 68

²⁵³ Bancel, N., *op. cit.*, p.84.

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 91.

²⁵⁵ *Id.*, p. 92.

²⁵⁶ *Id.*, p. 90.

²⁵⁷ *Id.*, p. 89.

nouveaux clubs sportifs pour 9 au Dahomey²⁵⁸. Quant au territoire du Togo, il ne totalise en 1949 que 17 clubs civils²⁵⁹.

Enfin, la période de 1946 à 1958 est celle où les territoires se dotent d'infrastructures. A ce niveau les politiques adoptées diffèrent, chaque territoire ayant en charge la mise en place de ses propres équipements sportifs. Il faut noter que la plupart des territoires « conçoivent le développement des équipements sportifs comme une mesure d'accompagnement des activités extrascolaires proposées par les clubs civils et les associations sportives scolaires »²⁶⁰. Mais « des crédits exceptionnels peuvent être également concédés par le gouvernement général pour l'équipement sportif des territoires »²⁶¹. Cependant, « malgré un net effort des autorités coloniales pour doter l'AOF d'un équipement sportif, celui-ci reste constamment insuffisant au regard de l'expansion des pratiques »²⁶². Au final, c'est le Sénégal qui paraît le mieux équipé avec un total de 18 installations.

Tableau 12: Les infrastructures en 1959 dans les territoires du Sénégal et du Dahomey

	Terrain de football	Stade omni-sports	Terrain de basket/Volley	Piste d'athlétisme	Piscine	Salle de boxe	vélodrome
Sénégal	5	5	4	1	1	1	1
Dahomey	2	4	2	1	0	0	0

Pour le Togo, le Ministère de la France d'Outre-mer précise que « Lomé possède deux stades. Dans chacun des autres chefs-lieux de circonscriptions, existe un terrain des sports »²⁶³. En 1957 il existait en plus de Lomé neuf circonscriptions²⁶⁴, ce qui porterait à 11 le nombre des installations sportives. A cet égard, la situation du Togo est semblable à celle du Dahomey qui compte neuf installations. Si le Sénégal se retrouve mieux équipé que tous les autres territoires, c'est qu'il est « favorisé par le statut de Dakar, capitale fédérale, pour laquelle sont consentis les investissements les plus importants »²⁶⁵. S'agissant des compétitions sportives, c'est avec ses voisins immédiats le Dahomey et la Gold Coast que le Togo entretient une vie sportive active avec des

²⁵⁸ Bancel, N., *op. cit.*, p. 87.

²⁵⁹ Ministère de la France d'Outre-Mer, *op. cit.*, p. 40.

²⁶⁰ Bancel, N., *op. cit.*, p. 88.

²⁶¹ *Ibid.*, p 88.

²⁶² *Id.*, p 88.

²⁶³ Ministère de la France d'Outre-Mer, *op. cit.*, p. 40.

²⁶⁴ Cf. Cornevin, R., *op. cit.*, pp. 18-19.

²⁶⁵ Bancel, N., *op. cit.*, p. 87.

matches inter-coloniaux. Le football est le sport-roi et il éclipse toutes les autres pratiques sportives.

Au final, pour l'administration coloniale, les activités sportives apparaissent comme un moyen de cohésion de l'Union que la Métropole forme avec les territoires. Afin de renforcer les liens, des Jeux sportifs réunissant les athlètes des territoires et de la métropole sont institués. Cependant, les pouvoirs politiques métropolitains craignent, que ce genre de manifestations ne favorise encore plus les phénomènes identitaires et les tendances nationalistes²⁶⁶. Voir l'Empire évoluer vers une fédération d'Etats indépendants n'est pas envisageable. De report en report, la plupart des manifestations et activités envisagées ne vont pas se tenir. Avec la fin de la IV^e République s'achève, également dans les colonies, la diffusion des activités sportives sous l'impulsion de la Métropole française.

A la veille des indépendances, l'administration coloniale française a tenté, en Afrique, la mise en application d'une politique sportive, par la promotion de l'athlétisme, la mise en place d'infrastructures et l'émergence d'une élite africaine acquise aux vertus du sport moderne. Les résultats obtenus sont les moins attendus ; les Africains font preuve d'esprit compétitif, manifestent une prédilection pour les sports et c'est le football qui supprime toutes les disciplines. Les infrastructures sont insuffisantes voire rudimentaires. S'agissant de l'encadrement, la politique mise en place a permis l'émergence dans les trois pays d'une élite sportive autochtone composée d'instituteurs et de maîtres d'éducation physique formés en métropole. Destinés à l'enseignement de l'éducation physique, ces derniers jouent aussi le rôle d'entraîneurs sportifs dans le civil. Face aux besoins, ce personnel en encadrement est tout aussi insuffisant que les infrastructures. L'état général du développement sportif, embryonnaire au demeurant dans les trois territoires où le Sénégal fait figure de leader, préfigure l'évolution des nouveaux systèmes nationaux qui en sont les héritiers. Dans ce legs, ce qui est latent, c'est l'implantation des germes d'une nouvelle forme de domination. Elle est moins visible et plus insidieuse. En effet, il ne faut pas oublier que de 1946 à 1958 la démarche associationniste prônée par la Métropole ne vise pas l'arrêt de l'hégémonie mais bien le maintien des liens asymétriques entre la métropole et les

²⁶⁶ Callède, J.-P., *op. cit.*, pp. 117-118.

colonies par la création d'une bourgeoisie noire acculturée et acquise à sa cause. Et si la Métropole a tenté de structurer la diffusion du sport africain, c'est d'une part parce que le sport apparaît propice pour favoriser l'émergence de cette bourgeoisie noire et d'autre part, parce qu'elle voyait dans ses territoires des réserves de sportifs, d'hommes de troupes et de main-d'œuvre utiles à son entreprise coloniale. Donc, faire admettre à l'élite africaine la nécessité d'adopter les pratiques sportives comme modèle culturel apparaît comme un appât. A partir du moment où l'élite africaine (politique et sportive) adopte le modèle du sport moderne comme modèle idéal d'activité physique pour les jeunes Etats en édification, les germes d'une forme de néocolonialisme dans ce domaine sont bien implantés.

7.1.2. Le sport comme outil de revendication de la souveraineté

Parmi les outils dont se dotent les jeunes Etats, la mise en place d'un appareil sportif permettant la visibilité internationale rentre plus ou moins vite dans les préoccupations. Le sport devient un des moyens pour ces pays d'affirmer leur souveraineté. Avant les indépendances, « dans chaque colonie, sont créés des « comités territoriaux de sport » rattachés aux « ligues » de l'AEF et de l'AOF, qui à leur tour se rattachent administrativement aux fédérations françaises »²⁶⁷. Et dans chaque territoire existe des ligues locales dans les différentes disciplines sportives. Après les indépendances, par le jeu de la nationalisation des structures héritées de la colonisation, chaque pays se dote rapidement des institutions sportives caractéristiques du mouvement sportif international (comité national olympique, fédérations, associations civiles...). Il faut remarquer que « les nouveaux responsables nationaux n'introduisent donc pas de rupture dans le système d'organisation du sport »²⁶⁸ et le plus souvent, c'est un changement de dénomination des anciennes structures coloniales qui permet la mise en place des structures nationales. De surcroît, des zones sportives sont créées dans chaque pays à partir des divisions administratives coloniales avec tout au plus l'apparition de quelques circonscriptions, cercles ou préfectures supplémentaires.

²⁶⁷ Chifflet, P., & Gouda, S., « Olympisme et identité nationale en Afrique noire francophone » in *STAPS N°41*, 1996, p.95

²⁶⁸ *Ibid.*, p.96.

Au Togo, la création en 1960 d'un Haut-commissariat²⁶⁹ au sport en charge du développement des activités physiques et sportives reproduit le modèle qui se développe en France, où à la même époque, Maurice Herzog a en charge le Haut-commissariat puis le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. En 1972, le Ministère de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et de la Recherche Scientifique voit le jour, soit, cinq ans après le coup d'Etat militaire de 1967, qui met en place un régime militaire. Comme en France, ce Ministère délègue ses pouvoirs aux fédérations qui sont rassemblées sous la bannière du Comité National Olympique Togolais. Ce comité est né en 1963 sur l'initiative de la Fédération Togolaise de Football qui a aidé à créer les autres fédérations, « le but de cette structuration était d'obtenir le droit d'adhésion au CIO (Comité International Olympique), car pour avoir un Comité National Olympique il faut disposer, au niveau national, d'au moins 5 fédérations »²⁷⁰. L'objectif affiché par les instances sportives est on ne peut plus clair : intégration au mouvement sportif international et donc visibilité sur la scène internationale. Pour finir, ajoutons que le territoire togolais est divisé en zones sportives où chaque discipline est administrée par une ligue sportive.

Au Sénégal, après la création d'un poste de secrétaire d'Etat auprès du président du conseil chargé de la Jeunesse et des Sports en 1959, c'est un ministère de la Jeunesse et des Sports qui voit le jour en 1960 ; il va diriger et contrôler l'organisation du mouvement sportif national et comme le souligne Kane Abdoul-Wahid, « l'arrêté du 27 janvier 1960 confirme la volonté de perpétuer le dispositif de l'organisation sportive héritée de la colonisation. Il exige des groupements sportifs qu'ils se conforment (pour l'élaboration de leurs statuts et règlements intérieurs) aux prescriptions de la loi 1901, [de plus], il est décidé d'organiser pour chaque discipline sportive « une fédération nationale, une ligue au niveau de chaque région administrative, un district au niveau de chaque cercle, un comité au niveau de la ville ou de l'arrondissement »²⁷¹. Les fédérations reçoivent délégation des pouvoirs dès 1960 et sur l'initiative des 12 premières, le Comité Olympique Sénégalais voit le jour le 31 août 1961.

²⁶⁹ Mensah, A. E., *op. cit.*, p.97.

²⁷⁰ Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture; Ministère des Mines et du Plan., *op. cit.*, p. 17

²⁷¹ Kane, A.-W., *op. cit.*, p.182

Le Bénin, comme les deux autres pays, poursuit selon Gouda Souaïbou, après l'indépendance « la mise en place d'un système sportif local qui reprend dans ses formes et ses fondements les caractéristiques du modèle sportif français de la période de transition »²⁷². Après l'indépendance, l'inspection de la jeunesse et des sports devient en 1961, la Direction de la Jeunesse et des Sports. Entre 1961 et 1964, 11 fédérations voient le jour. L'année 1962 est marquée par la création du Comité Olympique Dahoméen et le pays est découpé en trois zones sportives. Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et du Tourisme voit le jour en 1964²⁷³.

L'édification de l'appareillage du mouvement sportif dans les trois pays n'introduit pas de rupture avec le modèle colonial : sur des bases semblables, application de la loi 1901 sur les associations, le sport et l'éducation physique sont pris en charge par des ministères qui délèguent leurs pouvoirs aux fédérations ; celles-ci permettent la création de comités nationaux olympiques, toutes choses analogues à l'organisation sportive en France. Seul le contexte politique plus ou moins mouvementé de chacun de ces trois pays introduit des ruptures dans le processus général qui se dessine dans ces pays. C'est ainsi que, secoués par plusieurs coups d'état militaires, le Togo et le Bénin enregistrent, par rapport au Sénégal, une création plus tardive des ministères en charge du sport.

Sur le modèle hérité de la colonisation française, l'apparition des fédérations, des comités nationaux olympiques et des ministères du sport a permis de formaliser la structuration des mouvements sportifs nationaux et de doter chaque Etat des représentants nécessaires à l'intégration au mouvement sportif international. Afin de bien se positionner sur la scène sportive internationale, les Etats africains vont former dès 1965 plusieurs regroupements internationaux. Au niveau africain, l'organisme qui rassemble tous les Etats dans le domaine sportif, à l'image du Comité International Olympique au niveau mondial, est le Conseil Supérieur du Sport Africain. Il est fondé en 1965²⁷⁴. Le Conseil Supérieur du Sport Africain est divisé en zones où s'intègre

²⁷² Gouda, S. *op.cit.*, p. 68.

²⁷³ A propos de la construction des mouvements sportifs du Bénin et du Sénégal, cf. Gouda, S., *op. cit.*, pp.66-79 et Kane, A.-W., *op.cit.*, pp.181-188

²⁷⁴ Mélik-Chakhnazarov, A., *op. cit.*, p. 177.

chaque pays. Mais les pays africains francophones vont se singulariser en créant la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Etats et des Gouvernements ayant en partage le Français; ainsi les anciens territoires de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française se retrouvent-ils à nouveau réunis face au même interlocuteur : la France...

Ces organismes africains qui ont la prétention de renforcer le pouvoir du mouvement sportif africain ne reproduisent que les divisions et les niveaux de pouvoir qui prévalaient lors de l'existence de l'empire français d'Afrique (figure ci-dessous).

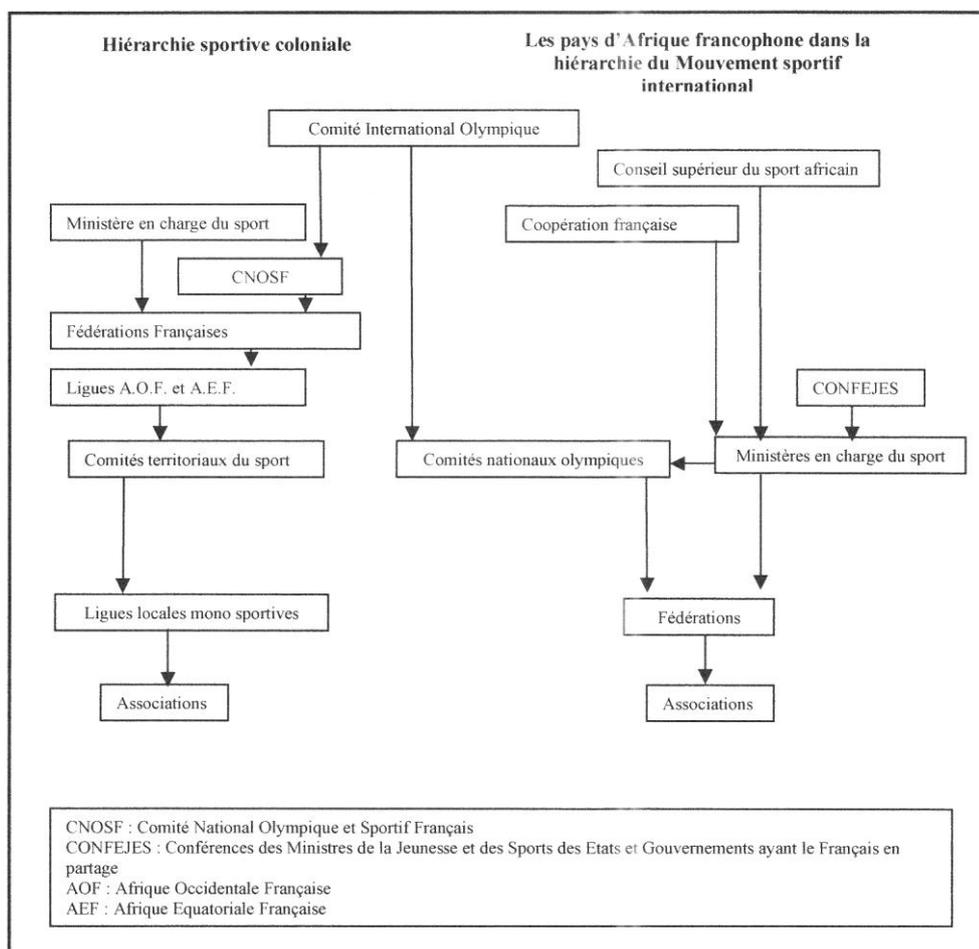


Figure 23: L'ordre hiérarchique dans le sport colonial et international

Le Togo, le Bénin et le Sénégal tout comme la plupart des pays africains francophones sont partie prenante de cette reproduction des jeux de pouvoir qui existent depuis la colonisation, comme si chacun des Etats indépendants se trouvait pris d'une certaine pusillanimité et n'optait pas vraiment pour une prise en main de sa capacité à

décider de son avenir. La dépendance des anciennes colonies n'a fait que prendre un nouveau visage dans le sens où les comités nationaux olympiques et les fédérations africaines fonctionnent, dans une proportion élevée, à partir de l'aide accordée par le Comité International Olympique, les fédérations internationales, la coopération française ou européenne (dans le cas du Togo, l'Allemagne accueille beaucoup de stagiaires togolais) et de l'aide des organismes africains.

En dehors du football pour lequel les fédérations enregistrent des recettes lors des compétitions et arrivent à négocier au niveau local des financements (sponsoring) autres que les subventions étatiques, il est certain que la plupart des fédérations dont les disciplines demeurent confidentielles ne pourraient mettre à leur actif des activités internationales et des résultats significatifs sans les aides extérieures. L'exemple du judo au Togo illustre bien cette situation de dépendance. Au Togo, cinq types d'acteurs se sont positionnés dans le financement des activités fédérales (tableau ci-dessous).

Tableau 13: Le financement du judo togolais (1994-2001)

Acteurs		Nature des fonds	Montants (fcfa)	%	
Institutions nationales	étatiques	État	Subventions et aides	5.893.024	20.26
			Ordre de mission	450.000	1.55
			Prime d'équipement	450.000	1.55
			Billets d'avion	1.603.000	5.51
	CNOT	Appuis financiers	150.000	0.52	
Institutions étrangères	étatiques	Coopération Allemande	Bourse de stage	1.575.000	5.42
			Appui financier	200.000	0.69
Institutions internationales	sportives	FIJ	Prise en charge	Inconnus	
			Bourse olympique	10.800.000	37.13
			Subvention	7.500.000	25.79
			Appui financier	292.000	1
Entreprises		Appui financier	70.000	0.24	
Clubs		Cotisations annuelles	40.000	0.14	
		Location de matériels	60.000	0.2	
Total				29.083.024	100

CNOT : Comité Nationale Olympique Togolais, TIVA : Tournoi International de la ville d'Abidjan

FIJ : Fédération Internationale de Judo, CONFESJES : Conférences des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Etats et Gouvernements ayant le Français en partage

De la création de la Fédération Togolaise de Judo en 1994 à l'année 2001, les fonds qui ont permis la pérennisation des activités fédérales s'élèvent à près de 30 millions de FCFA. Durant cette période, sur un investissement national regroupant près de 30% des fonds de la Fédération, plus de 95% proviennent de l'Etat ; c'est le principal bailleur local. Les clubs et la Fédération elle-même n'ont qu'une faible participation. Quant aux investissements étrangers, ils représentent près de 70% des fonds de

fonctionnement de la Fédération Togolaise de Judo dont la majorité (63.92%) provient des institutions sportives internationales.

Le Togo, le Sénégal et le Bénin se sont dotés de l'appareillage nécessaire à l'intégration au mouvement sportif international et peuvent prétendre ainsi à une visibilité. Si la souveraineté n'est que synonyme de représentativité, on peut dire qu'elle est concrétisée : les Etats africains francophones apparaissent sur la scène internationale. Mais la souveraineté est aussi synonyme d'autonomie. Or les mouvements sportifs nationaux sont toujours dans l'obligation de se plier à des décisions et à des orientations qui ne sont pas fonction des réalités locales. Et l'exemple du judo togolais montre la dépendance des fédérations à l'égard des investissements étrangers. En considérant le financement comme l'un des indicateurs pertinents du niveau de développement, non seulement de cette pratique sportive, mais aussi des mouvements sportifs nationaux, la situation de dépendance des Etats africains francophones à l'égard des institutions sportives internationales, de la France et des pays plus avancés en matière de sport ne fait pas de doute. La souveraineté ne s'est pas concrétisée par un réel pouvoir d'action et de décision. En définitive, « l'appât » que constitue le sport moderne a été bien « gobé » par ces jeunes Etats. Et le poisson a même tendance à remonter la ligne, puisque ces Etats tiennent à leur présence sur la scène sportive internationale en dépit de réalités et de coûts peu propices au succès de cette entreprise. En se positionnant comme pourvoyeur d'aides, les anciennes métropoles, en général les pays les plus avancés, par le biais du mouvement sportif international, maintiennent des relations de dépendance avec leurs anciennes colonies. De surcroît, le marché sportif africain ne montre que peu de capacités à générer les ressources économiques susceptibles de retenir les meilleurs athlètes ; en témoigne le nombre de joueurs de football africains professionnels expatriés. Pour ces joueurs, le dilemme est grand entre l'intérêt personnel d'opérer dans les grands clubs européens, donc de mieux gagner leur vie, et l'honneur de défendre les couleurs du pays d'origine. C'est le cas des joueurs sénégalais au lendemain de la Coupe du monde de 2002 où l'équipe des Lions de la Téranga²⁷⁵ fit sensation. Trois cas peuvent s'observer : les joueurs quittent le continent africain pour l'Europe, ils effectuent des allers-retours entre les deux continents ou encore après un passage en

²⁷⁵ Nom de l'équipe nationale de football du Sénégal.

Europe, le retour en Afrique leur permet d'évoluer dans d'autres clubs africains. Mais en général et surtout au football, après de bons résultats lors de compétitions internationales, le solde des flux migratoires des athlètes africains est souvent favorable à l'égard du continent européen. Il n'est pas erroné de dire dans ces conditions que les Etats africains francophones sont eux-mêmes doublement complices de cette situation où les uns « sont producteurs de matières premières et les autres consommateurs des meilleurs produits ». Complices d'une part, en entretenant une prévalence élevée du politique (nationalisme ou contrôle social) dans l'organisation des mouvements sportifs nationaux au détriment de l'intérêt commun (santé publique, sport de masse, éducation physique) ; d'autre part, les Etats africains sont complices en adhérant à des institutions internationales qui favorisent la reproduction des anciens rapports de domination. En conséquence, à la périphérie du système sportif international contemporain, on retrouve les anciennes colonies et au centre les anciennes métropoles.

7.1.3. Le sport au service d'une identité nationale

En Afrique occidentale française, la lutte pour l'indépendance dans les différentes colonies n'a pas été suffisante pour créer la notion d'appartenance à la même patrie parmi les populations. De plus, le concept d'identité nationale chez les peuples africains, réunis malgré eux sur les territoires des Etats nouvellement indépendants, ne fait pas partie des référents identitaires communs. Comme le souligne Bernadette Deville-Danthe, dès le départ, la notion même de l'«Etat unitaire et centralisé, sur le modèle occidental, s'opposait à la conception traditionnelle des rapports sociaux qui [reposent en Afrique] sur une pluralité des pouvoirs et la prédominance de la communauté familiale »²⁷⁶ et des groupes ethniques. De ce fait, la gestion et la construction des jeunes Etats s'avèrent un pari difficile à tenir dans la mesure où l'Etat demeure un concept abstrait. A ce point de vue, tout est à faire, tout est à bâtir. Mais, la construction de l'Etat n'est pas au centre des préoccupations de la majorité de la population, une majorité rurale ne l'oublions pas, dont les référents identitaires demeurent toujours liés à la famille, au clan, à l'ethnie, à la tribu etc., toutes choses que l'Etat moderne tend à niveler, à faire disparaître et qui sont importants dans les systèmes de productions locales. La réalité, c'est que les sociétés africaines n'ont pas atteint le

²⁷⁶ Deville-Danthe, B., *op. cit.*, p. 360.

stade (doit-on parler nécessairement de modernisation ?) qui permette d'accepter la disparition de ces référents pour lesquels rien de concret ou de visible ne leur est proposé en remplacement sauf, bien sûr la figure de l'Etat (et ses directives) qui peut, à certains égards, représenter comme une continuité de l'ordre colonial, une figure tutélaire abstraite. Par ailleurs, les nouveaux responsables politiques qui assurent la relève postcoloniale, appartiennent à une nouvelle classe sociale, une bourgeoisie noire dont le mode de vie est de plus en plus en rupture avec les traditions. Après la lutte pour l'indépendance, au cours de laquelle la nouvelle classe sociale a fait appel à la majorité villageoise, l'écart entre les différents corps de la société se creuse au moment de l'édification des nations africaines. Pour construire et souder les jeunes Etats, les responsables politiques africains assignent alors, tout comme jadis le colonisateur, plusieurs fonctions au sport : éduquer le citoyen et cristalliser le sentiment patriotique autour des résultats du sportif. L'image de ce dernier est idéalisée dans les discours politiques : « le véritable sportif comme le vrai patriote [...] fait simplement son devoir »²⁷⁷. Au niveau scolaire, c'est l'éducation physique et sportive qui doit former le futur patriote, tandis que dans le civil ce rôle est dévolu aux sports associatifs. Les sportifs sont tenus d'être des ambassadeurs pour les jeunes Etats puisqu'ils ont le devoir de défendre les honneurs de la nation lors des grands événements sportifs internationaux. Par des réglementations, des lois, des réformes et des chartes, les gouvernements impriment un élan nationaliste au développement des mouvements sportifs nationaux. Dans la majorité des cas, les politiques sportives se focalisent sur le développement des activités physiques modernes.

Dans ce contexte de développement nationaliste, le Sénégal est novateur car dès 1958, et « contrairement aux autres Etats de l'ex A.O.F., les autorités sénégalaises firent grand cas de la lutte et des courses de pirogues »²⁷⁸. Fait sans précédent, les activités sportives traditionnelles africaines sont valorisés ; en effet, « le gouvernement sénégalais [érige] la lutte en sport national en janvier 1960 »²⁷⁹ et dès 1964, c'est le président Senghor qui donne à la nation la valeur que doit prendre la pratique des activités sportives : « le sport ne développe pas que le corps ; il développe l'esprit et

²⁷⁷ Discours du président Sékou Touré in *Horaya* du 24 juin 1966 p.1, rapporté par Deville-Danthu, B., *op. cit.*, pp. 360-361.

²⁷⁸ Deville-Danthu, B., *op. cit.*, p. 361.

²⁷⁹ Deville-Danthu, B., *op. cit.*, p.362.

surtout l'âme. Je songe surtout aux sports d'équipes comme le football qui exigent la coopération dans la discipline, qui nourrissent la camaraderie virile »²⁸⁰. Le message ainsi adressé à la nation est explicite et fait une place particulière au football. Si le Sénégal arrive à faire dès le départ la synthèse entre traditions et modernismes, les résultats sportifs ne sont pas ceux attendus. Ses structures sportives sont confrontées à des difficultés de gestion et il perd sa position de leader africain aux Jeux de Brazzaville en 1965. Cette situation de crise favorise en 1965 la première réforme sportive sénégalaise, la réforme Racine Ndiaye. Elle inaugure les initiatives que va prendre l'Etat envers le mouvement sportif en clarifiant le rôle unificateur des pratiques sportives. A ce propos, la déclaration du ministre A. R. Ndiaye est édifiante : « comme la culture, le sport est porteur de valeurs morales qu'il aide à répandre, grâce à sa popularité, jusque dans les couches les plus profondes de notre société. C'est dire que le sport, plus exactement la pratique du sport, rentre dans le cadre des préoccupations des états jeunes, singulièrement le Sénégal, qui donnent la priorité au développement des valeurs humaines »²⁸¹. Cinq ans après son indépendance, le Sénégal initie sa première réforme sportive. Cette réforme marque le début de la formulation d'une politique sportive nationale à travers laquelle l'Etat tente d'imposer sa vision et son contrôle sur les activités sportives²⁸².

Au Dahomey, avec la première charte des sports élaborée en 1961, le gouvernement tente de donner au sport un profil plus nationaliste : trois arrêtés fixent le découpage en zones sportives, déterminent les sports autorisés et les modalités d'organisation des compétitions²⁸³. Elle est « modifiée en 1963 et même refaite en octobre 1964 »²⁸⁴. Mais avec la multiplication des coups d'Etat, de 1963 à 1969 le pays enregistre quatre coups d'états, les assises du jeune Etat sont trop instables pour que les initiatives soient couronnées de succès. Dans le cas du Dahomey, la multiplication des réformes n'indique que les changements de gouvernements dont il est le champion

²⁸⁰ Cf. *Sénégal-Aujourd'hui*, Mensuel illustré, Panorama du Sénégal Nouveau, 9 Juin 1964, Message du Président de la République à l'occasion de la Finale de la Coupe du Sénégal de football, 1964, rapporté par Kane, A.-W., *op. cit.*, p. 206.

²⁸¹ Cf. *La Tribune*, 3 février 1964, « Amadou Racine Ndiaye Ministre de l'Education populaire de la jeunesse et des sports à M. le Rédacteur en chef de la revue *La tribune*, 4 », rapporté par Kane, A.-W., *op. cit.*, p. 206.

²⁸² Cf. Kane, A.-W., *op. cit.*, pp. 210-216.

²⁸³ Cf. Gouda, S., *op. cit.*, p. 70.

²⁸⁴ Gouda, S., *op. cit.*, p. 74.

jusqu'au début des années 1970 où il prend le nom du Bénin avec le gouvernement révolutionnaire mis en place.

Au Togo, en proie également à l'instabilité politique (deux coups d'états militaires ont lieu entre 1960 et 1967), l'action de contrôle de l'Etat envers le mouvement sportif est plus tardive. Cependant, à partir de 1969, les directives du *Livre vert* du parti du Rassemblement du Peuple Togolais (parti unique jusque dans les années 1990) donnent le ton à la politique sportive du gouvernement ; il précise que « le Sport, aux vertus éclatantes, est un élément de formation de tout premier plan. [...] . Les vertus du Sport bien conçu et bien pratiqué sont celles que requiert le développement de la Nation : le goût de l'émulation, le sens de l'effort, la discipline, le désintéressement, l'esprit d'équipe, la tolérance, et la maîtrise de soi. Tout cela, le Sport l'enseigne ; tout cela, le citoyen en a besoin pour son propre épanouissement et pour le progrès de la Nation »²⁸⁵. En dehors des changements de dénomination des structures laissées par la colonisation, le mouvement sportif garde une certaine autonomie jusqu'à la création du ministère en charge des sports en 1972. Ce n'est qu'en 1974, qu'une première réforme sportive voit le jour et met en avant les activités physiques et sportives dans l'édification de la nation. Cette réforme, destinée à mettre en place une mobilisation nationale sportive par la fusion des associations en regroupements plus grands, ne met fin qu'aux phénomènes identitaires qui se développent surtout autour des équipes de football : la violence des supporters "menacerait la stabilité du jeune Etat". Apparemment en retard sur les autres Etats pour la formulation de ses réformes sportives, le Togo est plus rapide que ceux-ci pour mettre un terme à la liberté associative.

Après les indépendances, le sport apparaît donc au Togo, au Sénégal et au Bénin comme un moyen d'éducation et d'unification du peuple. Les jeunes Etats se sont tous lancés dans la création de mouvements sportifs nationaux pour affirmer leur souveraineté et le sport doit renforcer l'esprit nationaliste. Il doit aider à bâtir le sentiment d'appartenance nationale qui fait défaut. En vue de généraliser la pratique des sports, l'Etat, dans les trois pays, va chercher très tôt le contrôle des mouvements sportifs nationaux. Les réformes vont déterminer un cadre législatif, les attributions, les

²⁸⁵ Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture; Ministère des Mines et du Plan., *op. cit.*, p. 13.

rôles des acteurs du développement sportif et surtout renforcer la main mise de l'Etat sur le mouvement sportif. C'est sur ces bases similaires de la concrétisation de la souveraineté et de la construction de l'identité nationale que se dessine la structuration des politiques publiques sportives des gouvernements du Togo, du Bénin et du Sénégal. Au Togo et au Bénin, il faudra attendre les années 70 pour voir se matérialiser l'officialisation de l'action et du discours politiques sur la contribution des A.P.S. dans la construction des Etats. Dans ces deux pays, à l'inverse du Sénégal, seuls les sports modernes sont pris en compte.

Des écarts sont apparus entre les prévisions et les résultats lorsque le colonisateur a mis en place la diffusion des pratiques sportives dans les territoires. Dans le cas de la mise en place des politiques publiques sportives des jeunes Etats, les résultats vont-ils être conformes aux attentes ? La société civile est-elle partie prenante du projet de l'Etat ?

7.2. Les divergences des politiques sportives et la réappropriation des pratiques

Les trois territoires ont connu la multiplication des partis politiques durant la période de lutte pour l'indépendance. Mais, dès qu'elle fut acquise, les gouvernements en place, confrontés à des réalités socioéconomiques et politiques similaires, se sont tous orientés vers des régimes à parti unique durant des périodes plus ou moins longues. A ce propos, Bertrand Badie précise que « l'éclatement des allégeances traditionnelles, la dualité entre la ville et la campagne, les luttes menées contre la puissance coloniale constituent autant de données communes à toutes les sociétés du Tiers-Monde qui tendent à simplifier les clivages et à encourager la formation de partis uniques »²⁸⁶. Sur cette base commune, c'est l'orientation des différents régimes politiques (démocratique, marxiste ou militaire) qui influence la mise en application des politiques publiques sportives. Face à la dynamique imposée, les réponses de la société civile dans chacun des pays est différente et de nouvelles formes d'organisations apparaissent en marge des mouvements sportifs officiels. Comment se présentent-elles ?

7.2.1. Les « navétanes » au Sénégal : un modèle en régime démocratique

²⁸⁶ Badie, B., *op. cit.*, p. 198.

Parmi les trois Etats, l'activité politique du Sénégal est la plus ancienne. Elle débute en 1789 et cette expérience relativement longue en Afrique francophone fait « que le Sénégal connaît une vie politique relativement apaisée lorsqu'il accède à l'indépendance, en 1960 »²⁸⁷. Tout en connaissant une alternance politique, le Sénégal est resté jusqu'en 2000 dans la voie du « socialisme africain » sur lequel se fonde le régime du parti unique au pouvoir. Il abandonne ce modèle de gouvernance en s'orientant vers « un multipartisme encore limité en 1974, mais qui devient sans restrictions en 1981 »²⁸⁸. Au point de vue politique, ce pays connaît donc très tôt un régime démocratique.

En 1965, le Sénégal commence la mise en place de sa politique sportive avec la réforme Racine Ndiaye. Cette première réforme inaugure la rationalisation du contrôle de l'Etat sur le mouvement sportif en instaurant la délégation de pouvoir aux fédérations. Avec la seconde réforme de 1969, la réforme Lamine Diack, du nom de son promoteur, « la politique de l'Etat Sénégalais dans le domaine de l'éducation physique et du sport »²⁸⁹ se précise : une série de réglementations institue le club national ; il doit être omnisports, disposer de 500 membres, d'un entraîneur diplômé. La réforme Lamine Diack instaure aussi la fusion des petits clubs, en clubs de niveau national et l'organisation d'un championnat national. Au final, les clubs nationaux ainsi définis sont intéressés aux recettes des matchs. Parmi les mesures qui sont prises pour le contrôle du mouvement sportif, « la réforme institue enfin, pour la première fois, un championnat dit « populaire » qui est en fait une formalisation des rencontres sportives inter-quartiers »²⁹⁰ que sont les « navétanes ». Navétane provient du mot *navete* qui signifie saison des pluies en Wolof²⁹¹. A l'origine le mot désigne le migrant saisonnier qui vient travailler pendant la saison des pluies pour la culture de l'arachide. Plus tard le mot est associé aux matchs saisonniers de football durant la saison des pluies. A l'origine, simples matchs opposant les jeunes de différentes rues des quartiers d'un village ou d'une ville durant la saison des pluies (périodes des vacances scolaires), les « navétanes » sont devenus au fil du temps, un mouvement populaire national présent

²⁸⁷ Kane, A.-W., *op. cit.*, p. 170.

²⁸⁸ *Ibid.*, p. 170.

²⁸⁹ *Id.*, p. 210.

²⁹⁰ *Id.*, p. 215.

²⁹¹ Cf. Mbaye, A., *Le navétane: une nouvelle forme de culture et de lien social au Sénégal*, Thèse de doctorat en STAPS, Université Blaise Pascal-Clermont Ferrand, 1997.

dans la vie sportive. En effet, « dès le début des années 1960, une circulaire de la ligue de football de Thiès attire l'attention sur la question »²⁹². Face à l'ampleur de cette activité et en conformité à la volonté de l'Etat de contrôler le mouvement sportif, est créé en 1969, un organisme de régulation chargé d'organiser le championnat populaire. Il deviendra en 1971, l'Organisme de Coordination des Activités de Vacances (O.N.C.A.V.). L'Etat Sénégalais institutionnalise ainsi les "navétanes", mais le mouvement garde son autonomie et se développe parallèlement au mouvement sportif national en charge de la représentativité internationale, dont le but « faut-il le rappeler, est d'amener le sport sénégalais au niveau continental d'abord et ensuite au niveau mondial »²⁹³. La réforme Lamine Diack est suivie de la réforme Joseph Mathiam en 1973 et plus tard encore, la charte du sport de 1984, synthèse de la politique sportive, permet la mise en place du dispositif contemporain du sport sénégalais. Cette charte dont les finalités sont « la formation d'un homme physiquement et moralement sain, apte à contribuer à la lutte contre le sous-développement, enraciné dans les valeurs de sa société mais ouvert aux apports du monde extérieur »²⁹⁴ intègre les principes que sont la démocratisation de la pratique sportive, la cogestion et l'amateurisme. Si la volonté de contrôler le mouvement sportif est manifeste et s'est concrétisée, il est vrai aussi qu'il s'est développé entre l'Etat sénégalais et la société civile des corps sociaux intermédiaires que sont les Associations Sportives et Culturelles (A.S.C.) qui assurent la vie des quartiers et le déroulement des "navétanes".

Dans les pays véritablement démocratiques, on assiste à une organisation de la société sur un modèle ternaire : entre l'Etat et les citoyens pris individuellement, peuvent se trouver des groupes intermédiaires formant la société civile où l'on retrouve différents corps sociaux. La liberté acquise et exercée par l'individu permet la constitution de ces groupes intermédiaires qui ne sont que la matérialisation de phénomènes identitaires qu'ils soient régionaux, locaux, ou de toute autre nature. L'Etat, face à ces groupes, ne sent ni son pouvoir, ni son unité menacé et peut même parfois favoriser leur développement tant qu'ils respectent les règles du droit.

²⁹² Kane, A.-W., *op. cit.*, p. 209.

²⁹³ *Ibid.*, p. 219.

²⁹⁴ *Id.*, pp. 220-221.

Dans le cas du Sénégal, il est juste de dire que seuls l'expérience politique et le régime démocratique de gouvernance ont permis, dès l'indépendance, le développement d'activités sportives en marge du mouvement sportif national avec comme résultat un modèle ternaire d'organisation sociale. Dans la société sénégalaise, les navétanes permettent l'affirmation des identités liées à la famille, aux quartiers, aux villages ou à la ville, etc. et touchent plus au cœur du système social, que ne le ferait le mouvement sportif national basé sur le modèle occidental français. Que l'Etat ait permis son développement à côté du mouvement sportif national, dont il a le contrôle et qui joue le rôle de vitrine internationale, est une caractéristique des sociétés démocratiques. A l'opposé de ce modèle se trouve le modèle développé au Togo.

7.2.2. Les coureurs et « l'animation politique » au Togo : un modèle en régime militaire

A l'inverse du Sénégal, l'expérience politique est plus tardive au Togo où elle ne commence véritablement qu'après la seconde guerre mondiale²⁹⁵. En 1969, tout comme au Sénégal, le pays s'engage avec Eyadema Gnassingbé, général et chef de l'armée, dans un régime à parti unique. Mais l'Etat au Togo est totalement embrigadé par les militaires au pouvoir. Le régime est autoritaire et le Rassemblement du Peuple Togolais, parti unique et parti d'Etat, n'admet aucune divergence politique ou sociale. C'est l'outil de légitimation du pouvoir militaire et en quelque sorte sa branche civile. Difficilement, en 1990 le Togo effectue son retour au multipartisme et à la démocratie. La transition est loin d'être pacifique, la résistance du parti unique au pouvoir et des militaires face au changement est marquée d'un sceau sanglant.

Au moment où l'Etat sénégalais consacrait l'existence des navétanes et leur utilité sociale avec la réforme Racine Ndiaye, l'Etat togolais met en place en 1974 une réforme sportive qui nie les référents identitaires et culturels qui se développent autour des activités physiques et sportives. La réforme de 1978 libéralise à nouveau le mouvement sportif, mais il peine à retrouver son dynamisme et est concurrencé par le militantisme politique ou « l'animation politique » mis en place par le Rassemblement du Peuple Togolais. Parallèlement au verrouillage du monde sportif, le parti unique du

²⁹⁵ Cf. Cornevin, R., *op. cit.*, pp. 79-80.

Rassemblement du Peuple Togolais favorise le culte de la personnalité incitant sciemment ou inconsciemment la jeunesse au désintéressement des pratiques sportives au profit de « l'animation politique ». Popularisé sous cette expression, le militantisme politique a été réduit au Togo à une activité où les citoyens par des chants et danses à caractère « politique » célèbre l'avènement et la geste du chef de l'Etat, le « timonier national, le Guide éclairé, le Miraculé de Sarakawa... » C'est l'instauration du culte de la personnalité. Le parti unique et son chef, qui est aussi le président de la nation, le chef de l'armée, favorisent par ailleurs le clientélisme et incite de nombreux jeunes à se désintéresser des études et des pratiques sportives, pour se lancer dans « l'animation politique ». Pendant longtemps, faire carrière dans « l'animation politique » est devenu le moyen grâce auquel il est possible d'accéder à des postes dans la fonction publique de même que dans l'organisation des activités du parti. Le parti devient l'un des principaux pourvoyeurs de statut social dans le pays. Rendu même obligatoire dans les établissements scolaires par le zèle des directeurs désireux de promotion, le phénomène s'organise et se structure avec des championnats allant du niveau local (village) au niveau national. Il atteint ainsi un niveau de mobilisation sociale que lui envieraient de nombreuses manifestations et évènements sociaux et à la même époque bien des pratiques sportives.

Le parti unique a permis au Togo de verrouiller toutes les filières d'expressions sociales et de regroupements identitaires. S'ils en subsistent, ils proclament par des discours ou des motions de soutien au chef de l'Etat, leur adhésion aux idéaux du parti unique ou aux « ailes marchantes » du Rassemblement du Peuple Togolais. Rappelons que dans le contexte togolais, les « ailes marchantes » désignent tous les regroupements associatifs qui dérivent du parti unique. Concrètement, ce verrouillage a permis à des militaires d'accéder aux postes stratégiques dans le secteur civil et par exemple à la tête des institutions sportives. Citons le Comité National Olympique Togolais et la Fédération Togolaise de Football à la tête desquels ne se succèdent que des généraux.

Avec le processus de démocratisation et la désobéissance civile déclenchée à partir des années 1990, on assiste au lendemain des périodes troubles à l'explosion du phénomène de la course chantée et dansée. La particularité du phénomène est sa spontanéité. En dehors d'un petit noyau, quelques batteurs de tamtam ou d'autres

joueurs d'instruments de musique traditionnelle, les groupes de coureurs ne sont pas fixes. Ils se forment librement chaque samedi ou dimanche et des bénévoles s'organisent pour encadrer les groupes lors du parcours de courses et lors des séances de gymnastique. En réponse au besoin d'activité physique exprimé par la population, le Ministère des sports a aménagé des circuits de course étalonnés sur la plage avec des stations d'exercices. Ils sont très peu utilisés ou alors autrement que de la manière présentée sur les panneaux explicatifs. Nous supposons que le peu d'intérêt pour ces aménagements est peut-être dû à une méfiance instinctive à l'égard du contrôle dont l'Etat à toujours fait preuve ou simplement parce que ces aménagements ne correspondent pas à la manière dont les populations conçoivent les activités physiques. Au final, le phénomène, une stratégie de contournement collectif de l'injonction politique, échappe à toute initiative d'encadrement officiel. Comment expliquer la survivance d'un modèle d'activité physique aussi libre dans un pays où le régime autoritaire en place utilise la force, sa propre armée comme moyen de répression sociale ?

Jusqu'au début des années 1990, le régime politique au Togo est autoritaire et présente un curieux amalgame. Le pays se dit libéral, mais ce sont les militaires qui contrôlent le pouvoir et le parti unique du Rassemblement du Peuple Togolais devient le seul cadre d'expression. Par ailleurs, ce parti-état n'affiche aucune idéologie réelle comme au Sénégal ou au Bénin. Des associations peuvent se constituer, mais, elles doivent respecter l'esprit des directives du Rassemblement du Peuple Togolais et l'unité nationale, autour du chef de l'Etat auquel est rendu un culte de la personnalité. En résumé, on retrouve au Togo, comme le mentionne Bertrand Badie pour nombre de pays du Tiers-Monde, à la fois « le caractère néo-patrimonial du système politique, la généralisation des pratiques clientélistes et l'institutionnalisation de pratiques autoritaires »²⁹⁶. Au niveau physique, nous l'avons vu, le Togo présente un échantillon de différents types de paysages que l'on retrouve en Afrique ; c'est encore le cas au niveau politique où ce pays apparaît également comme un condensé de certains modèles politiques qui se développent en Afrique. Lorsque le contrôle de l'Etat enlève toute autonomie à la société civile on peut avoir soit le conflit, c'est-à-dire une opposition

²⁹⁶ Badie, B., *op.cit.*, p. 190.

déclarée entre les deux corps qui peut aller jusqu'à la guerre civile ou une réaction de fuite. Au Togo, le conflit n'a pas eu le succès escompté et comme échappatoire, il ne reste que l'exit, la fuite. On peut affirmer que la fuite ou l'esquive est devenue un « sport national » togolais, tout un art. Les Togolais ont toujours rivalisé pour trouver les moyens de dénigrer le régime sans se dévoiler ou d'échapper à son contrôle sans en donner l'air. Plusieurs exemples illustrent cette attitude des Togolais.

Lorsque la nationalisation des noms a été imposée à partir des années 1970, certains ont simplement procédé à la traduction dans les langues locales des noms importés, les noms de baptême chrétien notamment, auxquels ils étaient attachés²⁹⁷. Par exemple, « Emmanuel » (Dieu est avec nous) est devenu « Mawulikplimi » (de *mawu* traduction de Dieu et *lipklimi* équivalant à avec nous). Or l'attribution et la valeur identitaire des noms à la naissance suivent des procédures spécifiques à l'ethnie, à la famille. Même les noms importés attribués lors du baptême revêtent une signification profonde liée à l'essence de la personne nommée. La nationalisation étant même rétroactive, les noms adoptés, en remplacement de ceux dits importés, n'ont rien d'authentiques ni significatifs. Les Togolais ont alors donné libre cours à leur imagination. Certains ont adopté des noms dont la signification ambiguë constitue un pied de nez ou une proclamation déguisée de leur opposition au régime : « ainsi n'ont rien à voir avec l'authenticité, les Kutasi (la mort l'a délivré), les Edemo (il a tracé la voie), les Avusu (chien mâle), les Aziza (fée), les Adjeleko (mensonge au cou), etc. »²⁹⁸. Selon le contexte où ils sont employés, ces noms peuvent faire référence à la mort, à la sexualité, à la scatologie, au fantastique ou encore à la bestialité, l'imaginaire populaire étant très fécond à attribuer à tort ou à raison ces caractéristiques au régime répressif du Togo et à son chef. Des sobriquets ont donc fait leur apparition pour désigner le Chef de l'Etat. Le prénom « Etienne » d'Eyadema Gnassingbé, devient « Foti », de *fo* signifiant grand frère et *ti* contraction d'Etienne. « Affectueux » au premier abord, ce sobriquet « Foti » évoque aussi selon le contexte et la manière de le prononcer le bruit d'un pet,

²⁹⁷ Les exemples que nous donnons proviennent de l'éwé ou du mina.

²⁹⁸ Toulabor, C., *op. cit.*, p. 180.

une évocation scatologique qui est loin de l'affection que l'on peut porter à un grand frère²⁹⁹.

Compte tenu de ses origines liées à la contestation des années 1990 et de sa capacité à rester en dehors de tout contrôle tout en se renouvelant, l'activité physique de la course chantée et dansée se présente comme une forme originale de résistance à la mainmise de l'Etat dans le domaine des activités physiques et sportives ou comme un exemple de préservation et de dissimulation de la contestation. Elle permet aux participants d'afficher consciemment ou non, sous des apparences soumis, au moins l'appartenance au quartier sans que ce ne soit un danger et la préservation de l'esprit rebelle. Et ne l'oublions pas certains quartiers fondateurs de la ville de Lomé, sont réputés contestataires au régime. A Lomé où le phénomène est le plus prégnant, faut-il conclure à l'apparition d'un mode de reconstruction identitaire ? Alors qu'on note l'apparition dans certaines autres villes de petits groupes de coureurs, peut-on aussi conclure à une diffusion du phénomène qui pourrait atteindre un niveau national ? Il est peut être trop tôt pour l'affirmer mais le phénomène mérite à la fois un suivi et une étude plus approfondie.

A l'inverse du Sénégal et du Bénin qui ont connu plusieurs réajustements du cadre législatif des activités sportives, le Togo est resté jusqu'à présent sur les bases établies depuis la réforme de 1974, sa réactualisation en 1978 et le principe de la loi de 1901 sur les associations hérité de la colonisation. Un projet de constitution de charte sportive peine à se concrétiser. Dans le deuxième trimestre de l'année 2009, les fédérations ont reçu en vue de corrections et propositions un avant-projet de charte sportive. Déjà on peut noter que l'aspect nationaliste et unificateur semble avoir été évacué des propositions de lois, mais l'Etat à travers le Ministère des sports maintient son contrôle sur le mouvement sportif.

7.2.3. Les associations de jeunesse au Bénin : un modèle en régime totalitaire

Après le coup d'état militaire de 1972, le Bénin, sous la domination d'un Gouvernement Militaire Révolutionnaire, s'engage dans la voie marxiste-léniniste. Tout

²⁹⁹ Toulabor, C., « Jeu de mots, jeu de vilains. Lexique de la dérision politique au Togo » in *Politique africaine* du 3 septembre 1981, pp. 55-71.

comme le Togo, le régime est autoritaire mais la tendance totalitariste est bien établie avec un parti unique : le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (P.R.P.B.) qui affiche une idéologie marxiste-léniniste sur le modèle de l'ancienne Union Soviétique. En effet, dans les pays de régime totalitaire, l'Etat adopte une idéologie bien définie et tend à supprimer ou à interdire la constitution de corps intermédiaires. Le modèle totalitaire est un modèle binaire dans lequel l'individu est face à l'Etat dont il reçoit toutes les directives pour son intégration dans le "creuset national". Il n'a d'autre choix que de se rallier à la vision de l'Etat, toute divergence friserait l'hérésie. Cependant, au Bénin, le pouvoir bien que détenu par les militaires a laissé plus de possibilités d'expression au monde civil. C'est dans ce sens que le Conseil de la Révolution Nationale et les commissaires du peuple élus à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire servent de canaux d'expression au peuple après la suspension de la constitution et la dissolution de l'Assemblée nationale en 1965. Même si les moyens d'expression sont réduits et cadrés, le régime marxiste-léniniste dominé par les militaires a laissé au peuple béninois la possibilité de faire plus, qu'au Togo, l'exercice de la discussion politique. Ce qui fait, qu'à l'époque, les Béninois prennent l'habitude de se consoler en considérant le sort des Togolais dont le régime ne permet aucun écart et favorise la délation. En somme, le régime de la révolution au Bénin n'est donc pas à cette époque le plus mauvais qui soit dans la sous-région de l'ouest africain. Le système à parti unique reste en vigueur jusqu'en 1990 où une conférence nationale souveraine établit l'échec de la voie marxiste-léniniste. Le président Mathieu Kérékou arrivé au pouvoir en 1972 par un coup d'Etat militaire démissionne et rend alors les rênes du pays à l'Assemblée nationale. La démocratie est réinstaurée sans effusion de sang et Nicéphore Soglo est élu président. Plus tard, Mathieu Kérékou, qui s'est amendé et reconstruit une nouvelle personnalité politique, assure encore deux mandats présidentiels en remportant les élections face au président sortant qui n'est autre que son ancien opposant Nicéphore Soglo.

Au niveau sportif, ce sont les premières réformes, nous l'avons vu, du début des années 1960, qui donnent au sport béninois son caractère national. Avec la révolution instaurée par le Gouvernement Militaire de la Révolution, une troisième réforme instaure en 1976 la mainmise de l'Etat sur les activités physiques et sportives. Il stipule que le « sport est un instrument politique de premier choix. Il doit être démocratique et

populaire. Son organisation incombe à l'Etat »³⁰⁰. Cette réforme permet « la mise en place d'un système hiérarchisé autour du découpage territorial [...] et entièrement contrôlé, à tous les niveaux, par les représentants du Parti désignés de droit comme dirigeants du sport »³⁰¹. De 1974 à 1990, cette réforme et le contexte socioéconomique, ne vont favoriser que le sport d'élite destiné à la représentativité internationale. Face à l'échec du système mis en place, « les Etats généraux du secteur jeunesse et sport tenus en 1991 ont abouti à l'adoption d'une nouvelle charte [qui libéralise à nouveau le mouvement sportif] en confiant la gestion du sport aux acteurs sportifs regroupés en associations »³⁰². Le système fédéral qui jusqu'aux années 1990 est fondu dans les instances politiques et étatiques retrouve ainsi son autonomie. La nouvelle charte et le mode de fonctionnement du système sportif à partir de 1991 permet à nouveau le partage des rôles entre les principaux acteurs que sont l'Etat, le comité olympique national et les fédérations, mais pour autant, tous les maux du sport béninois ne sont pas résolus. En effet, le primat du football sur toutes les autres disciplines « s'inscrit [comme dans la période marxiste] dans une stratégie visant à entretenir l'illusion de représentativité internationale du sport [et donc, le modèle actuel n'est en réalité qu'] une copie du système français des années 1980, sorte d'héritage colonial exhumé avec l'avènement de l'ère démocratique »³⁰³. Il semble donc difficile pour le Bénin de se débarrasser du legs colonial français.

Malgré les réformes successives, les pratiques sportives n'ont pas le succès escompté au Bénin ; elles ne se sont pas étendues à toute la population dans le cadre défini par l'Etat et elles n'ont pas suscité cette adhésion massive qui en ferait "un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale" tel que le stipule encore la loi 91-008 du 25/02/1991 du préambule de la nouvelle charte du sport³⁰⁴. Dans le contexte béninois, c'est dans un autre cadre, en dehors du mouvement sportif que se dessine la possibilité d'une réelle mobilisation de la population par les activités physiques et sportives.

³⁰⁰ Rapporté par Gouda, S., *op. cit.*, p. 92.

³⁰¹ Baba-Moussa, A. R., « Sport, éducation et santé au Bénin. Continuités et ruptures depuis 1990 » in *STAPS N°65*, 2005, p.63.

³⁰² *Ibid.* p.63.

³⁰³ *Id.*, p. 74.

³⁰⁴ Cf. Baba-Moussa, A. R., *op. cit.*, p.63.

Au Bénin, ce sont les associations de jeunesse qui développent une forme originale d'utilisation des pratiques sportives « dans le cadre d'une éducation de la population en vue de sa participation au développement »³⁰⁵. A ce propos, Baba-Moussa et Hervé mentionnent l'exemple de l'association "Iribonsê" qui signifie comptons sur nos propres forces³⁰⁶. Cette association organise, depuis 1986, des festivals culturels où les manifestations sportives comportent des pratiques sportives traditionnelles et modernes et permettent ainsi de réunir aussi bien la population attachée à la tradition que celle attachée à la modernité. A l'attention des populations rassemblées, des campagnes de sensibilisations et d'orientation sont alors effectuées d'une part :

« vers des activités d'intérêt collectif visant à améliorer ses conditions de vie (construction et entretien d'infrastructures sociales ou sanitaires, diffusion de savoir-faire nouveaux, etc.), [et ces festivals permettent] d'autre part, d'investir les gains tirés de ces manifestations dans la mise en œuvre desdites activités. Cette démarche a permis [...] d'apporter des changements notables dans le cadre de vie matériel (construction d'un stade, réfection de la MJC et de nombreux tronçons routiers, construction de latrines publiques, etc.) et dans les mentalités : "lors des élections présidentielles de 1991, alors que Parakou était plongé dans les conflits interethniques, il n'y a eu aucun incident majeur à Kandi " »³⁰⁷.

Parakou et Kandi sont deux villes du nord du Bénin situés dans des départements voisins. Comme le rapportent Baba-Moussa et Hervé, ces deux départements donnent souvent lieu à des conflits ethniques lors des élections politiques. L'action de cette association est un exemple concret de la contribution que peuvent apporter les activités physiques, qu'elles soient modernes ou traditionnelles, dans le processus de développement des sociétés africaines en agissant sur le social comme sur l'esprit politique. Cette association a réussi à faire adhérer l'ensemble du groupe à plusieurs projets et à agir sur l'approche que les individus ont de l'action politique. Elle a agi ici comme un médiateur en proposant des solutions qui ont permis de faire l'unanimité

³⁰⁵ Baba-Moussa, A. R., & Hervé, N., « Sport, jeunesse et éducation au Bénin » in, *Afrique francophone et développement du sport: du mythe à la réalité?*, Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan, 2004, p. 51.

³⁰⁶ *Ibid.*, p. 60.

³⁰⁷ *Id.*, p. 60.

autour des actions à entreprendre pour résoudre des problèmes qui touchent à des questions d'intérêts communs.

Dans les trois pays, face à des régimes démocratique, autoritaire ou totalitaire, dont les politiques sportives ne correspondent pas aux réalités locales, les sociétés civiles révèlent leurs capacités d'adaptation et d'utilisation des activités physiques pour satisfaire leurs besoins et leurs aspirations. Ces sociétés civiles locales, quand bien même « l'on ne puisse pertinemment utiliser le concept au sujet de l'Afrique »³⁰⁸, ont compris mieux que l'Etat quelles formes de pratiques et d'utilisation des activités physiques s'inscrivent dans des perspectives de développement conformes à leurs réalités ou simplement à la réalité; elles détiennent la clé de leur épanouissement. Ce qui fait défaut, c'est l'émergence de vrais porte-paroles de ces groupes qui fassent entendre leur voix et engagent l'Etat à la reconnaissance de leurs réelles aspirations. A l'inverse de la France qui constitue le modèle pour ces pays francophones, il manque en matière de sport, comme le mentionne Jean-Paul Callède à propos de Léo Lagrange, « un médiateur, capable d'anticipation, qui élabore une nouvelle « image du système à réguler » venant concrétiser un projet socio-culturel ambitieux »³⁰⁹. Le problème du développement sportif au Togo, au Sénégal et au Bénin, et par extension dans les pays d'Afrique francophone peut donc se poser en terme de projet social.

³⁰⁸ Otayek, R., *Identité et démocratie dans un monde global*, Paris, Presses de sciences Po., 2000, pp. 122-123.

³⁰⁹ Callède, J.-P., *op. cit.*, p. 65.

Synthèse et discussion

Historiquement, le fait colonial est à l'origine des mutations socioéconomiques et politiques dans chacun des pays étudiés et également à l'origine de la diffusion des pratiques physiques et sportives. Nous avons alors retenu comme questionnement : la diffusion des pratiques sportives modernes au Togo diverge-t-elle du processus observé dans les autres pays francophones d'Afrique subsaharienne notamment le Sénégal et le Bénin. Notre deuxième hypothèse postule que : la diffusion des pratiques sportives au Togo est similaire au processus observable dans les autres pays d'Afrique subsaharienne francophone, notamment le Sénégal et le Bénin. Comme le Togo, ces deux pays sont d'anciennes colonies françaises où la France a mis en application sa politique sportive coloniale. Les politiques actuelles développées sont en continuité avec le legs colonial. Les résultats de nos investigations confirment-ils cette hypothèse ?

La comparaison des processus à l'œuvre au Togo, au Sénégal et au Bénin a révélé des similitudes et des différences entre ces trois pays, mais aussi la particularité du Togo parmi les pays francophone d'Afrique de l'ouest. S'agissant des similitudes, les trois pays présentent plusieurs traits communs. A partir de la fin de la première guerre mondiale, soit vers les années 1920, l'application de la politique sportive coloniale française dans les trois territoires a abouti à la diffusion du phénomène sportif. Après les indépendances acquises dans les années 1960, les Etats ont mis en place des politiques sportives qui demeurent engluées dans la logique de la représentativité internationale et dans la conformité au modèle du sport olympique développé par les pays les plus avancés. En cela, les politiques sportives actuelles perpétuent doublement le legs colonial. D'une part, il s'agissait, pendant la colonisation, de produire des représentants sportifs et des défenseurs (hommes de troupes) pour l'Empire français. Les Etats togolais, béninois et sénégalais ont tous repris à leur compte, cet objectif de représentativité en élaborant des politiques sportives qui ne sont pas définies sur la base des aspirations des populations locales, mais sur des déterminants exogènes en opposition avec les contextes socioéconomiques et politiques. D'autre part, les mouvements sportifs actuels n'ont fait que poursuivre la structuration inaugurée pendant la colonisation et les changements de dénomination ont permis de donner une

couleur locale ou nationale aux institutions sportives sans qu'il y ait eu de réelles adaptations.

La particularité du Togo est de n'avoir en commun avec les pays francophones d'Afrique de l'ouest que la période historique qui débute après les années 1920 au lendemain de la première guerre mondiale. Avant cet événement, les colonisations allemande et anglaise ont concouru à l'introduction des activités physiques modernes et à l'implantation de l'esprit sportif sur le territoire togolais. Le modèle de diffusion à l'œuvre au Togo diffère sur ce point de celui des autres pays de l'Afrique occidentale pendant la colonisation.

Ce dernier constat nous permet de dire que notre hypothèse est infirmée dans la mesure où ce n'est pas la seule influence de la colonisation française qui est à l'origine de la diffusion des pratiques sportives au Togo. La première guerre mondiale a introduit une rupture dans le processus initial en cours au Togo. D'abord, l'influence allemande est interrompue. Ensuite, le territoire subit l'influence de l'Angleterre et enfin la trajectoire du Togo rejoint celle des autres pays francophones uniquement à la fin de la première guerre mondiale, précisément à partir des années 1920.

Nous avons constaté au cours de cette analyse comparative des différences notables entre les pays, à savoir l'orientation des régimes politiques qui les ont durablement marqué : démocratique au Sénégal, totalitaire au Bénin, et autoritaire au Togo. L'interaction entre les Etats et les sociétés respectives a abouti à des réponses originales dans chaque pays car les populations démontrent leurs capacités à s'adapter et à ajuster l'utilisation des pratiques modernes à leurs réalités. Au Sénégal, le développement des « navétanes » se présente comme un cas exemplaire à une échelle nationale de la mobilisation sociale sur des bases à la fois traditionnelle et moderne qui échappe au contrôle étatique. Les cas des associations de jeunesse au Bénin et des coureurs au Togo illustrent et donnent aussi à voir les forces que peuvent manifester les sociétés africaines dans les processus de réappropriation des pratiques sportives, leur utilisation et l'ingéniosité qu'elles déploient pour se soustraire à l'autorité politique et étatique. Pendant longtemps, la colonisation, et les régimes postcoloniaux ont mis en place, dans les trois pays, des programmes de développement qui répondent à des

déterminants externes. C'est donc en effectuant un retour à des motivations endogènes, sur la base des aspirations de la société, que les acteurs politiques peuvent s'assurer d'ancrer et d'engager le développement de leur pays sur des bases fiables. Ceci implique que l'élite sportive dans ces pays s'engage dans une vision des activités sportives différente de celle qui prévaut jusqu'à présent et qu'elle s'engage dans un processus de concertation de la société. Les différences observées à savoir les processus de réappropriation et les réponses originales données dans chaque pays aux politiques sportives par les sociétés sont autant d'indices pour comprendre les facteurs de réussite de l'action publique. Cette situation renvoie donc à la prise en compte des caractéristiques et des réalités des populations dans l'élaboration de nouvelles orientations au développement sportif.

Une dernière interrogation subsiste : quel développement est-il possible d'envisager ? Le sport de haut niveau ? Le sport de masse ? Ou des activités physiques et sportives au service du développement durable ? C'est-à-dire, quelles orientations définir pour l'action sportive organisée au Togo en tenant compte des réalités que dévoile l'analyse comparative de la situation de ces trois pays ? Dans ce dernier chapitre de notre recherche, notre contribution au développement sportif au Togo, nous procédons d'abord à une étude de l'utilisation des activités physiques et sportives lors de projets dits « humanitaires » au Togo. En réalité il s'agit de projets d'échange socioculturel car les sociétés togolaises qui ont bénéficié de ces programmes n'étaient pas en situation d'urgence. Ensuite nous proposons des orientations pour l'intégration des activités physiques et sportives dans le projet de développement global au Togo.

Chapitre VIII : transformer le développement des activités physiques et sportives au Togo

A partir des formes de réappropriation des pratiques sportives qui se dessinent dans les trois pays et des exemples d'initiatives, ci-après, d'utilisation des pratiques sportives au Togo dans le cadre de programme d'action socioculturelle, il est possible de proposer une autre orientation de l'action sportive organisée. Les initiatives qui ont réussi au Togo sont demeurées confidentielles. Elles mériteraient cependant d'être portées à la connaissance du plus grand nombre et d'avoir une meilleure audience pour que d'autres communautés puissent suivre l'exemple et bénéficier de leurs effets positifs. Nous adhérons aussi au principe qu'il est possible, tout en les adaptant, de transposer au Togo les expériences de mobilisation sociale qui ont réussi dans les pays comme le Sénégal ou le Bénin et où les activités physiques et sportives ont été mises à contribution. C'est donc à partir de la combinaison des expériences des trois pays que nous proposons notre contribution pour opérer une transformation du développement des activités physiques et sportives au Togo.

8.1. L'activité physique et sportive dans les programmes d'action socioculturelle au Togo

Parmi les projets socioculturels réalisés par des bénévoles français et togolais, trois ont intégrés des activités sportives dans leur programme. Il s'agit des projets des villages de Kpélé-Agbanon, Kouvé et Akoumapé ;

Kpélé-Agbanon est un regroupement de deux villages proches de Kpalimé dans le sud-ouest du Togo (Région des plateaux). Initié en l'an 2000 par trois étudiants en STAPS de l'Université de Rennes en collaboration avec des étudiants togolais de l'Institut National de Jeunesse et des Sports, ce projet est le seul qui se fonde uniquement sur les activités physiques et sportives envisagées comme moyen de mobilisation. Pendant un mois, les étudiants animent des ateliers d'initiation aux pratiques sportives pour des jeunes de 10 à 18 ans. En dehors du football (pratique incontournable) ou des sports comme le volley-ball, le handball, le rugby, le basket-ball, d'autres jeux comme la thèque, l'ultimate, des chansons mimés à thème sportif, etc. sont introduites. Une fois la régularité des rassemblements de jeunes et même de la

mobilisation générale acquise, un autre volet du projet permet la sensibilisation à la prévention des maladies sexuellement transmissibles et la distribution de préservatifs. Pour le volet culturel, on note la découverte des danses traditionnelles, des discussions libres ou à thème entre tous les représentants des deux cultures. Les fins de semaine permettent aux jeunes bénévoles de faire du tourisme et de visiter plusieurs régions du pays : c'est l'occasion de la découverte du milieu d'accueil du projet qui est réputé pour ses cascades, son climat et sa végétation tropicale naturelle qui comporte plusieurs essences exotiques : teck, acajou, colatier...

A Akoumapé et Kouvé, villages des préfectures de Vo et de Yoto dans la région Maritime, le Centre Interculturel de Vincennes à St-Denis (à Paris), a mené des projets interculturels. Les projets ont tous eu lieu au mois d'août. D'abord à Akoumapé se tient en 2001 le premier projet, ensuite Kouvé accueille un second projet en 2003 et enfin, en 2008, Akoumapé accueille à nouveau un autre projet en guise de suivi du premier. Initiés en France, les projets de cette association sont principalement axés sur l'installation de bibliothèques de lecture. L'objectif est de permettre des échanges culturels entre Français et Togolais. En France, l'activité de l'association consiste en la collecte de livres, de matériels sportifs et dans la recherche de subventions. Localement et vis-à-vis des autorités politico-administratives, les Togolais associés aux projets ont en charge la coordination des démarches d'accueil, d'hébergement, de prises de contact, toutes choses utiles au bon déroulement des projets. Outre les activités liées à l'installation des bibliothèques, à la réfection et à l'aménagement des locaux, à l'enregistrement et à la classification des livres, d'autres activités sont développées lors de ces projets. Il s'agit d'ateliers d'animations sportives, de soutiens scolaires, d'expressions corporelle ou artistique (danse, dessins, photos), de découverte d'autres villages etc. A l'inverse du projet de Kpélé-Agbanon, le seul du genre à notre connaissance, centré sur les activités physiques et sportives, le sport dans les autres projets vient en sus, comme une activité d'appoint. En effet, en 2008 à Akoumapé, les animateurs mentionnent qu'« au départ, cela [l'animation sportive] a donné lieu à une sorte de mega-animation (sic.), où plus d'une centaine d'enfants venaient [... mais,] le groupe Sport s'est réduit vers la fin, car il y avait des urgences au niveau de l'étiquetage

des ouvrages et du chantier de rénovation du local »³¹⁰. Même si les activités physiques et sportives dans les projets du Centre Interculturel de Vincennes à St-Denis ne sont pas au centre de la programmation des activités et peuvent de ce fait être réduites en fonction des priorités du moment, les deux expériences confirment, pour les avoir vécues, que dans les villages, elles ont une grande capacité de mobilisation que les acteurs du développement sportif ne doivent pas négliger et sous-estimer. L'association "Iribonsé " a très bien compris cette capacité de mobilisation et l'exploite de manière appropriée.

En apportant des changements dans les milieux d'accueil, ces projets répondent aussi à des besoins exprimés par les intervenants français en majorité, de jeunes étudiants : désir de découverte d'autres cultures, d'expériences nouvelles, de faire du tourisme. Ce tourisme est voulu en dehors des sentiers battus, de telle manière que les participants puissent se sentir utiles en apportant de l'aide à des populations moins favorisées, et c'est l'occasion de toucher du doigt d'autres réalités. Il s'agit de faire du tourisme participatif, du tourisme réfléchi ou de l'écocitoyenneté et de contribuer au développement durable. Les participants veulent ainsi participer à des rencontres uniques entre cultures, française et togolaise, ou européenne et africaine, sans le prisme ou le filtre de sélection de la télévision ou des grands groupes de voyages organisés. Ce prisme peut dramatiser à la limite du tragique, d'une part, la situation dans les pays africains qui pendant longtemps, ne se sont fait connaître que par le biais des crises liées à la pauvreté, la famine, la guerre, ce qui fait croire que ce monde n'évolue pas. En effet, pour le dépaysement, les animateurs s'attendaient à être hébergés dans « une maison traditionnelle, en banco (en terre), couverte de paille, avec des toilettes d'une autre époque. Il n'en est rien de tout cela ; [la] maison est une construction moderne, électrifiée, bien équipée, des sanitaires comme nous les avons en Europe, bref c'est une belle surprise somme toute »³¹¹. Une surprise qui permet de sortir des clichés éculés de l'Afrique. D'autre part, ce prisme idéalise aussi l'image de l'Europe auprès des Africains. Mais les échanges que provoquent des projets de ce genre peuvent constituer un éveil salutaire pour ces derniers ; dans le cas présent, à la fin du projet, « certains

³¹⁰ Centre Interculturelle de Vincennes Saint-Denis, *Budget réalisé et fiche bilan de l'action Akoumapé 2008*, Paris, 2008, pp.7-8.

³¹¹ Akapko-Guétou, O., *Bouillon de culture à Akoumapé du 2 au 30 juillet 2008*, consulté le 22 octobre 2008, sur amitie-peuples.net: <http://amitie-peuples.net/CIVD/compte-rendu-Akoumape-2008.html>

jeunes d'Akoumapé ont dû se rendre compte de certaines réalités sur la vie en Europe »³¹². Si le rapport ne le précise pas, l'Occident, l'Europe, la vie en France en l'occurrence est toujours perçue comme paradisiaque par beaucoup d'Africains ou simplement mieux par rapport aux difficultés locales. Les films et les émissions françaises qui sont présentés au Togo ne montrent que les paillettes, peu de documentaires se consacrent au coût réel de la vie, aux problèmes d'intégration, de statut d'immigrant etc. Et quels que soient les sacrifices, au prix de la vie dans les cas extrêmes, les jeunes se lancent à la conquête de cette Eden. D'autres préjugés sont difficiles à changer même chez les populations scolarisées africaines. Il faut signaler qu'à Kouvé notamment, « La co-animation des cours de soutien avec des étudiants d'AMESKO³¹³, n'a pas satisfait toutes [les] attentes en matière d'échange interculturel, et de savoir, car la vision du BLANC, possesseur du savoir-faire, persiste au près des collègues togolais »³¹⁴. Ce genre d'attitude que mentionne le bilan du projet : idéalisation de l'Occident et complexe d'infériorité, ne favorise pas la prise de conscience par certaines populations qu'elles détiennent, plus souvent qu'elles ne le pensent, les solutions de leur épanouissement. Elles se mettent alors en situation d'attente de la manne provenant de l'extérieur. D'une part, cette manne est miraculeuse et encore plus désirable si elle vient de l'Occident qui est symbolisé dans les langues locales par l'expression « d'au-delà les océans ». Ce qui vient « d'au-delà les océans » a fini par correspondre dans l'imaginaire populaire à ce qui est idéal à atteindre ou à avoir. D'autre part, au lieu d'une main toujours tendue vers un gouvernement qui ne satisfait pas toujours ses attentes et dont les agents monnaient les services pour lesquels ils sont payés, la prise en charge des populations par elles-mêmes peut provenir de leur propre initiative et constituer le premier pas vers le développement.

Les activités physiques et sportives peuvent donc jouer un rôle de mobilisation des énergies collectives et individuelles quels que soient les milieux. Combinées à des activités culturelles, sociales et en donnant lieu à un tourisme utile, elles peuvent aussi aider à changer les mentalités et offrir ainsi des perspectives d'autonomisation aux

³¹² Centre Interculturelle de Vincennes Saint-Denis. (2008), p. 12.

³¹³ Amicale des étudiants et stagiaires de Kouvé.

³¹⁴ Centre Interculturelle de Vincennes Saint-Denis, *Compte rendu du projet Kouvé (Togo) août 2003*, Paris, 2003, p. 4.

populations concernées. C'est dans ce sens que nous envisageons les perspectives de développement sportif au Togo et dans les pays d'Afrique francophones.

8.2. Intégrer l'action sportive au développement : modélisation d'une nouvelle configuration

Il s'agit de proposer une nouvelle configuration de l'action sportive organisée afin d'engager le développement dans le long terme, tout en prenant en compte l'expansion des activités physiques et sportives et l'amélioration des conditions de vie, d'un point de vue socioéconomique. Dans le modèle sportif actuel, schématisé ci-après, quatre composantes essentielles de l'action sportive sont en présence. S'agissant des unités locales, nous y incluons tous les regroupements en milieu rural ou urbain qui ont comme fondation une activité physique moderne ou traditionnelle qu'elle soit sportive ou non et pour lesquels on observe une certaine régularité. En milieu urbain, il peut s'agir aussi bien de regroupements de coureurs du dimanche, que de regroupements de jeunes dans les quartiers pour jouer au football ou encore en milieu rural, de regroupements de personnes qui s'adonnent à la danse, à la lutte, à la course de pirogue, etc. En comparaison avec les associations du sport civil qui ont un modèle d'organisation préétabli et une existence légale, les unités locales s'organisent à la convenance des membres et n'ont de légal que la reconnaissance de leurs membres. Dans le système français, où l'Etat et la société admettent et concrétisent la liberté d'association, ce genre d'unité n'a plus son équivalent puisqu'il n'y plus de contraintes à la constitution des associations ; elles remplissent les rôles que les unités peuvent jouer. Au Sénégal, c'est la reconnaissance de l'existence de ces unités qui a permis la pérennisation des navétanes et l'institutionnalisation de l'Organisme de Coordination des Activités de Vacances. Les unités locales que nous décrivons demeurent caractéristiques de pays comme le Togo où elles sont un mode d'expression affinitaire, une sorte de refuge associatif qui échappe au contrôle exercé par un Etat centraliste et autoritaire.

Au Togo, dans le système actuel, l'Etat a centré ses actions sur le sport de haut niveau. Il est le symbole de l'identité nationale, de la souveraineté et de la représentativité internationale. A ce titre, il bénéficie du peu de moyens mis à disposition du monde sportif au détriment de tous les autres secteurs. Que l'unité nationale soit réalisée ou pas et que la représentativité soit un succès ou non, la politique de l'Etat tend à la création et au maintien d'une élite sportive. Le haut niveau, ce centre

destiné à "l'excellence" est alimenté par les unités périphériques que sont les associations sportives civiles, scolaires et les unités locales à travers des compétitions municipales, régionales et nationales qui permettent de sélectionner les meilleurs. Mais, ce modèle n'a pas montré une véritable réussite.

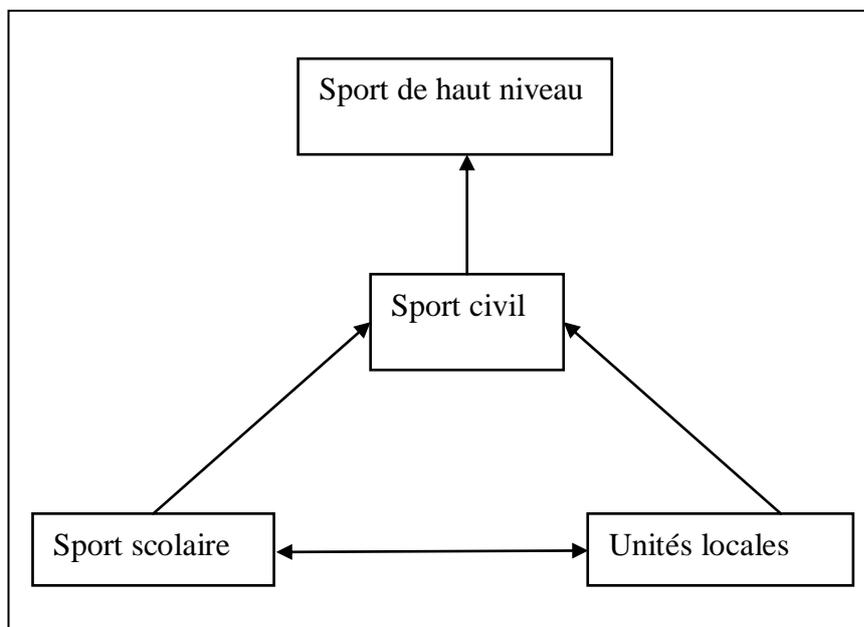


Figure 24: Modélisation du processus sportif au Togo

Afin de remédier au déséquilibre engendré par ce modèle, nous proposons de focaliser l'action sur les unités locales qui ont toujours été le plus négligées. C'est à partir du développement de ces unités que les autres secteurs notamment ceux de la consommation et de l'élitisme peuvent enregistrer une évolution significative et avoir de réelles possibilités de pérennisation.

Le modèle ci-dessous que nous proposons ne réinvente pas l'action sportive mais propose d'optimiser les ressources disponibles par un nouvel agencement. L'objectif cette fois n'est pas la concrétisation de l'unité nationale ou de la représentativité de l'Etat mais bien un épanouissement socioéconomique qui se base sur les activités physiques et sportives. C'est pourquoi nous ne nous intéressons ici qu'aux unités locales qui s'appuient sur la proximité. Elles doivent être au centre des actions de

développement et permettre à l'individu, comme à son groupe social de s'épanouir à tous points de vue, que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain.

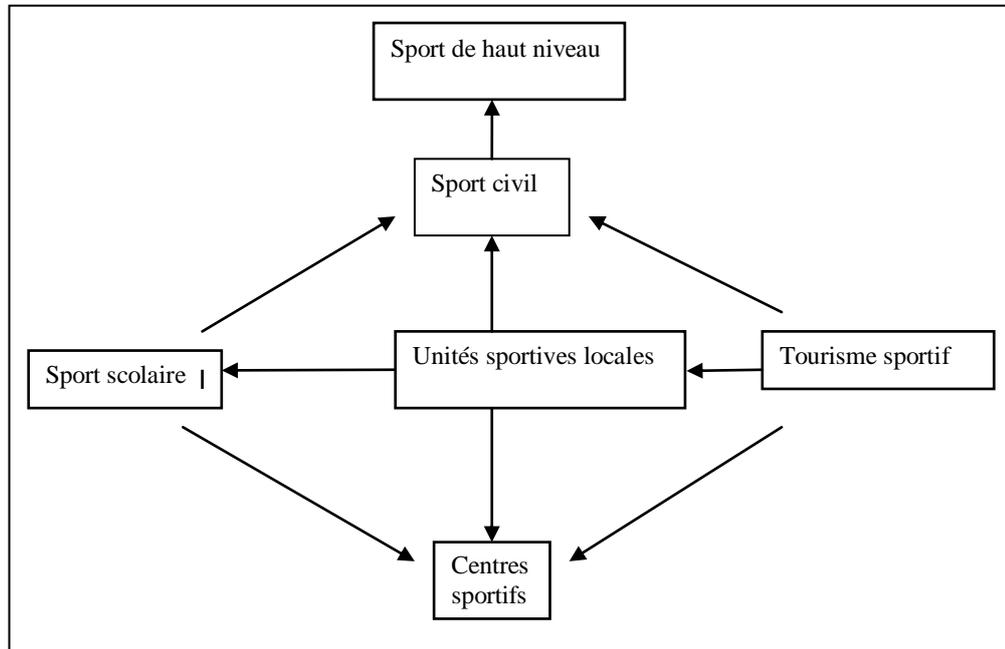


Figure 25: Proposition de configuration sportive au Togo

L'exemple des « navétanes » montre que pour mobiliser durablement les populations, il est nécessaire que les regroupements se fassent sur la base de référents identitaires communs qui provoquent une réelle adhésion. Peu importe que ces référents soient la famille, le quartier, le village ou la ville, l'erreur des acteurs des politiques sportives des pays d'Afrique francophone et du Togo a été de croire que ces référents devaient être supprimés au profit d'objectifs erronés. La particularité des effets de la colonisation est d'avoir été un moteur d'exacerbation des différents qui opposaient les peuples africains. Après l'indépendance, les projets de sociétés n'ont été conçus que de manière verticale et dans une logique descendante, en allant du haut vers le bas, soit par des décideurs totalement étrangers (Fonds Monétaire International, Banque Mondiale, Organisation des Nations Unies...) avec une solution exogène, soit par des nationalistes qui vivent eux-mêmes des problèmes d'acculturation liés à une éducation occidentale. Les populations se sont vues imposer des objectifs éloignés des véritables priorités. La première règle qu'il nous semble utile d'établir est :

1° les unités locales doivent être basées sur des référents identitaires communs qui permettent une réelle adhésion des membres et leur pérennisation. Ces référents sont l'une des garanties de la conception au niveau local de projets sociaux communs et objectifs.

En l'état actuel, et du point de vue sportif, l'animation des unités locales n'est assurée en majorité que par les activités footballistiques. On peut diversifier cette animation en revalorisant ou en proposant d'autres pratiques physiques traditionnelles (courses de pirogues, lutttes, tirs à l'arc) et/ou modernes et en aménageant des espaces où elles peuvent avoir lieu. Si des activités physiques modernes peu coûteuses en équipements de base (il faut un ballon et un espace aménagé) comme le volley-ball, le basket-ball le handball sont moins pratiqués, c'est parfois plus par manque de visibilité médiatique, de lieux de pratique, que par manque d'envie. Pour assurer la pérennisation de ces activités, il faut mettre en place un suivi, un soutien et un appui en moyens matériels et humains. On peut mettre à contribution les éducateurs et animateurs formés par les fédérations sportives et à l'Institut National de Jeunesse et des Sports et suivre ainsi l'exemple du Bénin où « les techniques d'utilisation des pirogues (par les populations lacustres du Sud du Bénin) sont enseignées à l'Institut National de Jeunesse et l'Education Physique et du Sport (INJEPS) de Porto-Novo »³¹⁵. On sein des unités locales, on assistera donc à la création et à la pérennisation d'unités sportives locales. A partir de ces unités sportives locales peuvent se recruter plus tard des sportifs pour le système scolaire et les clubs du sport civil. Le sport scolaire et le sport civil fourniront ensuite à l'Etat, l'élite et les représentants dont il a besoin. Comme le suggère alors Souaïbou Gouda, en maîtrisant les techniques traditionnelles, les futurs cadres sportifs pourront plus tard orienter les jeunes vers des activités sportives à caractère olympique où l'on retrouve des gestes similaires à ceux des pratiques traditionnelles. On peut énoncer une deuxième règle de la manière suivante :

2° les activités physiques et sportives qu'elles soient traditionnelles ou modernes doivent assurer l'animation de l'unité locale et permettre, lors des manifestations, la

³¹⁵ Gouda, S., « Les activités physiques et sportives dans les politiques gouvernementales au Bénin », *Lettres d'Ivoire N°004*, 2008, p. 94.

mobilisation du quartier, du village, de la ville, etc., en intéressant tous les acteurs sociaux : jeunes, personnes plus âgées, hommes et femmes.

Les activités des unités locales ne doivent pas se limiter aux activités sportives ; en fonction de chaque milieu, et une fois la stabilité de l'unité locale assurée il faut proposer aux adhérents des unités locales, des activités qui soient sources de revenus sur le modèle des coopératives. Ceci implique, de leur faire comprendre l'avantage d'une évolution vers des associations avec un statut légal adapté, pour faciliter les démarches administratives, afin de percevoir des subventions, des aides et mener des activités économiques, de manière à générer une forme d'économie communautaire. C'est le lieu de rappeler qu'il existe une forme traditionnelle de cette forme d'économie basée sur le système de la tontine. En Afrique subsaharienne, la tontine désigne un groupe où des personnes réunies par affinité décident de verser périodiquement dans une caisse, une somme d'argent qui est remis à tour de rôle à chacun des membres pour financer un projet personnel. Outre le fait de servir de caisse de crédit ou de caisse d'épargne communautaire, la tontine peut aussi servir à soutenir les membres du groupe lors d'évènements qui provoquent l'effervescence sociale comme le décès des parents des membres, le mariage, la naissance etc. La tontine permet à chacun de réaliser sans coût exorbitant des projets personnels mais aussi elle sert à garantir à chacun un réseau de soutien au sein de la communauté et à consolider le lien social. L'idée d'une unité locale apparentée à certains égards à la tontine qui fait partie des pratiques culturelles locales peut séduire et susciter plus facilement l'adhésion. A ce sujet, Oumarou et Chazaud, citant Odeyé, mentionne que « les rencontres informelles ou organisées de football dans les quartiers populaires peuvent bénéficier en effet des avantages du système de la tontine ou « mbotave » au Sénégal comme au Cameroun dans le cadre d'une structure fondamentalement féminine »³¹⁶. Ce système de tontine permet l'implication des femmes dans le déroulement des activités physiques et sportives. Leur rôle n'est plus passif ni limité à celui de spectatrice. Elles sont actives et deviennent les véritables organisatrices des rencontres. En milieu rural, les unités locales peuvent mettre en place des activités de production agricole vivrière pour satisfaire en priorité la demande locale

³¹⁶ Odeyé, M., *Les associations en villes africaines. Dakar-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, 1985, p.1977, rapporté par Oumarou, T., & Chazaud, P., *Football, religion et politique en Afrique. Sociologie du football africain*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 77.

et nationale. La proximité de la nature est un facteur favorable au développement, en milieu rural, du tourisme. La variété des paysages, de la flore, de la faune au Togo est favorable à la mise en place de circuits de randonnées pédestres, cyclistes, etc. Au-delà du caractère sportif, le tourisme peut s'inscrire dans des perspectives de développement durable³¹⁷ pour la préservation des milieux naturels. Plusieurs réserves naturelles existent au Togo mais elles ont subi des dégradations et des pratiques de braconnage excessives à partir des années 1990 où le régime d'Eyadema Gnassingbé a été contesté. Il faut reconnaître que pour constituer ces réserves des déplacements de populations et des réglementations de chasse ont été faites de manière abusive pour les populations locales. Sensibiliser ces populations à la préservation de la diversité floristique et faunistique tout en les faisant bénéficier de l'apport des échanges socioculturels (un tourisme utile) par la mise en place d'activités physiques et sportives de pleine nature peut être une option pour les unités locales. Pierre Chazaud a consacré plusieurs articles à la question du tourisme dans ses rapports avec le développement local, la promotion du patrimoine de nature, la définition de nouvelles compétences professionnelles et techniques et la modernisation des sociétés locales. Il faudrait voir dans quelle mesure ces problématiques peuvent être adaptées au cas des populations rurales au Togo qui vivent toujours en relation étroite, voire même de dépendance, avec le milieu naturel. En milieu urbain, les unités locales peuvent gérer des unités de production de matériels sportifs ou des centres sportifs. Que doivent être ces centres sportifs ? Il s'agit de mettre en place, des lieux couverts (salles de sport) ou non où peuvent se dérouler en toute sécurité des activités physiques individuelles ou de groupe. Pour le rendre accessible à la majorité, et c'est l'un des paramètres les plus importants, ils doivent être épurés de tout luxe. Au lieu d'une salle de sport, il suffirait d'un hangar aménagé avec un terre-plein et une dalle pouvant recevoir des appareils de fabrication locale pour avoir une installation adaptée à tout type d'exercice physique et pouvant s'utiliser en tout temps de jour comme de nuit. La liste des possibilités n'est pas exhaustive et ce sont les adhérents au projet des unités locales qui doivent trouver l'activité qui leur correspond le mieux pour générer des revenus. La troisième règle peut se libeller ainsi :

³¹⁷ Cf. « Le tourisme confronté au développement durable » in Chazaud, P., *Management du tourisme et des loisirs sportifs de pleine nature*, Voiron, éditions PUS, 2004, pp.267-273.

3° les unités locales élaborent et mettent en place un projet économique commun et local. Ce projet doit permettre une croissance autoentretenu et cumulative de l'unité locale et de ses membres.

En plus des activités économiques, il faut proposer des activités culturelles, de sensibilisations, d'information, etc. Ces unités locales ne doivent pas demeurer renfermées sur elles-mêmes, c'est pourquoi elles doivent aussi intégrer des activités de découvertes et d'échanges entre elles-mêmes sur le modèle par exemple des colonies de vacances. Lors de ces colonies de vacances, les échanges peuvent avoir lieu entre différentes régions du Togo ou entre urbains et ruraux. Les Togolais apprendront ainsi à se connaître autrement que par le biais des préjugés et des stéréotypes qui perdurent depuis des générations sur chaque ethnie. Les unités locales peuvent aussi adhérer à des projets de tourisme utile. Les projets du Centre Interculturel de Vincennes à St-Denis en sont un exemple. Les touristes agents-solidaires viendraient en immersion pour découvrir la culture et d'autres pratiques corporelles notamment les pratiques sportives, les danses et jeux traditionnels locaux qui se pratiquent dans les unités locales. En échange, ils pourront participer à la vulgarisation des pratiques modernes autres que le football et apporteront un soutien matériel ou financier ponctuel. Localement, les échanges qui auront lieu constitueraient comme une porte ouverte sur l'extérieur, sur le monde. Il est important que ce tourisme reste un soutien et non la base des activités locales sinon le risque c'est de créer une nouvelle forme de dépendance à l'égard des apports étrangers.

4° Les unités locales doivent s'ouvrir à l'extérieur à travers des activités culturelles d'échanges et de rencontre.

Le développement des unités locales enclenché, il permettra aux différents adhérents d'atteindre leurs objectifs personnels mais aussi de promouvoir un développement local équilibré qui aura l'avantage de s'inscrire dans la durée. C'est dans ce cadre que les activités physiques et sportives peuvent devenir de vrais moteurs ou des catalyseurs du développement.

En ce qui concerne le sport de haut niveau, s'il n'est plus la priorité et qu'il s'agit de faire de l'activité physique et sportive organisée une œuvre d'éducation,

d'identification et de fondation de la nation, l'Etat doit réellement réduire son investissement en faveur du mouvement sportif et laisser pour ce secteur une plus grande marge de manœuvre aux investisseurs du secteur privé. L'investissement de l'Etat doit se réduire dans le financement du mouvement sportif pour laisser une place de plus en plus croissante au privé. Si le sport de haut niveau national et international devient pour cette catégorie d'investisseurs, un outil de publicité, une réelle possibilité d'accroître leur visibilité auprès des consommateurs, il est certain que l'on pourra observer grâce à la compétition entre les investisseurs un accroissement des investissements dans les équipes sportives. Par conséquent il y aura de réelles possibilités d'observer une amélioration de la qualité de la compétition, plus d'intérêt de la part des consommateurs de produits sportifs, bref une amélioration du sport en général. Que l'Etat favorise la multiplication des infrastructures, des équipements et des ressources humaines nécessaires à la multiplication des unités locales et à une pratique sportive communautaire doit être le dénominateur de sa politique sportive. On peut imaginer que l'investissement initial nécessaire au développement et au démarrage des unités locales sera moins coûteux en comparaison avec le coût de développement du secteur sportif institutionnel où ce sont des appareils administratifs et des équipements lourds et puissants qui fonctionnent. Le rôle de l'Etat doit alors se limiter à un contrôle éthique et moral pour que dans le sport de haut niveau international sa représentation soit assurée de manière honorable et avec des résultats satisfaisants. C'est dire que l'Etat doit accepter de ne plus voir dans le mouvement sportif un outil de contrôle. Dans la conjoncture politique actuelle, est-ce un cas de figure possible ou utile à la fois au régime en place et à la masse ?

Nous pensons que tout régime quel qu'il soit a tout intérêt à voir les besoins primaires de sa population satisfaits et à laisser un espoir d'ascension sociale. Si le peuple ne peut avoir accès aux soins de santé primaire, ni voir ses besoins élémentaires (nourriture, logement, éducation etc.) satisfaits et que de surcroît il n'a aucun espoir de gravir l'échelle sociale, il est certain qu'arriver à un seuil critique, il trouvera le moyen de se rebeller. Dans les dictatures, les changements de pouvoir se font donc par le biais de révolution armée, de guérillas et dans les démocraties, ce sont les urnes qui tranchent en faveur de l'alternance. Dans l'un ou l'autre cas, dépasser le seuil de tolérance, le changement s'opère. Au-delà de tout parti pris ou d'un engagement militant qui ne

siérait pas au cadre scientifique de notre discours, il faut reconnaître qu'au Togo, l'armée en maintenant en place le régime actuel fait le jeu de quelques généraux, de civils, et d'une famille qui militent pour leur propre intérêt. Lorsque les éléments les moins favorisés, la majorité, de cette armée prendra conscience de sa situation moins privilégiée qu'elle ne le paraît, son soutien ne sera plus acquis. Et si une réelle dynamique pour l'amélioration du niveau de vie général ne se met en place, le changement s'opérera inéluctablement mais à quel prix ? Le peuple togolais a, à plusieurs reprises, montré son désir de changement en manifestant publiquement, en participant de manière civique aux élections présidentielles et législatives. Ce besoin ne peut être abandonné s'il n'est pas satisfait. Tout au plus des « placebos » politiques et économiques retarderont de nouvelles vagues de revendications ou manifestations pour l'amélioration des conditions socioéconomiques et politiques. Plusieurs possibilités sont envisageables. La première : l'armée se désengage du jeu politique et demeure neutre ou devient réellement républicaine ; dans ce cas le jeu politique sera équitable et permettra la mise en place d'institutions et d'élus qui mettront en place des politiques publiques favorables au développement et à l'amélioration des conditions de vie. La deuxième possibilité est que la réponse de l'armée soutenant toujours le pouvoir en place sera de réprimer les manifestations de la population, des vies seront perdues. Une troisième possibilité est la division de l'armée elle-même. C'est la pire des situations car si des factions armées entament entre-elles une guérilla pour le pouvoir économique et politique, le coût humain et économique sera des plus élevés. L'histoire montre comment les revendications armées ou violentes commencent, mais il n'existe pas de certitude quant à leur fin. Les cas de figures sont innombrables... N'étant pas formé à l'analyse de ces mutations sociopolitiques, nous nous limitons à ces exemples.

Cette analyse nous permet de dire que même le régime actuel a plutôt intérêt pour se maintenir en place à s'engager dans la voie du développement durable. Les activités physiques et sportives peuvent y contribuer mais, est-ce que le régime actuel a le réel souci du développement au-delà du pouvoir dont il ne veut pas se départir ? Cette question demeure posée.

Mettre en place un processus de développement basé sur les unités locales implique qu'il faut changer des habitudes, modifier le jeu des acteurs qui sont en place

dans le système actuel des sports au Togo. Ceci implique de modifier leurs pouvoirs, leurs avantages, leur autonomie, etc., bref d'introduire dans un système qui a trouvé une forme d'équilibre, même s'il ne sert pas finalement les intérêts du plus grand nombre, des changements. Tel que l'entendent Michel Crozier et Ehrard Friedberg³¹⁸, ce changement ne peut avoir lieu sans induire de la part du système actuellement en place des résistances que vont mettre en place les différents acteurs. Il se pose la question de savoir comment et à quel coût ce changement peut-il se faire ? Comment faire pour que le changement ne devienne le « remplacement d'un modèle ancien par un modèle nouveau qui aurait été conçu d'avance par des sages quelconques »³¹⁹ ? S'il est nécessaire de comprendre les problèmes qui se posent pour les activités physiques et sportives au Togo et de proposer des orientations pour les changements à opérer, il est aussi nécessaire que les nouvelles formes d'organisation soient construites collectivement.

Synthèse et discussion

Les résultats obtenus à l'issue de l'analyse comparative, nous ont permis d'aborder dans ce chapitre, notre dernier questionnement : quel développement est-il possible d'envisager ? Le sport de haut niveau ? Le sport de masse ? Ou des activités physiques et sportives au service du développement durable ? Pour ce questionnement, notre hypothèse est qu'au moins deux axes de développement sont envisageables : un développement sportif, *stricto sensu*, en d'autres termes un développement centré sur le secteur sportif versus un développement durable où les activités physiques et sportives constituent un levier de développement de la société prise dans sa globalité. Que déduire de nos propositions et observations ?

Nos propositions montrent qu'il est possible, sans pour autant remettre en cause l'ordre établi ou nécessiter des investissements exorbitants, de promouvoir des activités physiques et sportives au service du développement durable. Ce développement doit se baser sur une mobilisation sociale s'appuyant sur des référents identitaires locaux et communautaires. D'une part, l'état des connaissances du sport africain notamment le

³¹⁸ Crozier, M., & Friedberg, E., *L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective*, Paris, Editions du Seuil, 1997.

³¹⁹ *Ibid.*, p. 391.

football confirme cette position. En effet, comme le montre Oumarou et Chazaud³²⁰, le football d'élite a bénéficié au Sénégal de l'apport du développement des navétanes. Le dynamisme de ce football social et communautaire est tel que même les stars du football sénégalais y participent à la fin de la saison officielle ; c'est un lieu de détection de futurs talents investi par des recruteurs nationaux et internationaux. D'autre part, au Togo, le développement d'un secteur communautaire d'activités physiques et sportives, le football de quartier et la course chantée et dansée en l'occurrence, est à l'œuvre et démontre un dynamisme plus important que celui du sport institutionnalisé.

Sous l'angle des politiques publiques, l'erreur des politiques sportives postcoloniales africaines a été de postuler que le développement sportif en Afrique devait suivre les mêmes étapes que celles qui ont pu se définir dans le monde occidental. Or, les contextes sociohistoriques ne sont pas identiques ; on ne peut transposer à l'Afrique noire et reproduire artificiellement les étapes qui ont fonctionné en Occident. En Occident, il s'est bâti en dehors du pouvoir étatique et ecclésiastique, une société civile, une sorte de contre-pouvoir politique qui sanctionne les actions des élus. Ces derniers, les élus, ont alors mis en place des politiques publiques, au service de la masse, pour la mobiliser et s'adjuger son vote. A l'inverse, après les indépendances, « l'Etat et la société [en Afrique subsaharienne s'] interpénétreraient à un degré tel qu'ils se confondraient l'un dans l'autre »³²¹ car les élus politiques ont remis à l'ordre du jour les réseaux de fonctionnement de l'ethnicité pour accroître les chances de se faire réélire et garder leur pouvoir. Dans ces pays, l'individu n'est pas face à l'Etat mais relié aux centres de décisions politiques, soit l'Etat, par un réseau aréolaire et diffus de relations sur la base de liens de parenté, culturelles, ethniques ou d'intérêt, etc. C'est ce réseau qui permet aussi d'accéder au cercle des pouvoirs politique, économique et social que représente l'Etat. Le vote de la masse n'a que peu d'influence dans ce processus. Il n'existe donc pas, en Afrique subsaharienne une société civile réellement indépendante que l'Etat doit mobiliser. De même, les mouvements sportifs nationaux ne sont pas indépendants sauf dans les textes législatifs ou constitutifs. Il n'est pas étonnant que dans ces conditions, les politiques publiques sportives postcoloniales en Afrique noire francophone aient échoué pour développer un sport de masse basé sur le modèle

³²⁰ Oumarou, T., & Chazaud, P., *op. cit.*, pp. 71-81.

³²¹ Otayek, R., *op. cit.*, p. 122-123

occidentale français. Par rapport aux ressources dont disposent ces Etats, le coût de l'investissement initial (infrastructures, formation, gestion...) nécessaire pour atteindre un niveau critique de pratiquants en sport de loisir et dans les clubs fédérés est trop élevé. Par ailleurs la bonne volonté ou les intentions sont vite oubliées face à des besoins plus urgents que sont les besoins primaires qui restent encore à satisfaire.

Envisagé d'un point de vue culturel, l'ethnie à son rôle à jouer dans le développement en Afrique et particulièrement dans le développement sportif. Si en France, l'ethnie « est toujours frappée de discrédit et jugée passéiste et aliénante, au bénéfice exclusif de la nation moderne et civique »³²², en revanche, il faut lui rendre en Afrique et au Togo la place qu'elle a dans la vie sociale et politique en retenant qu'elle a d'abord un caractère historique et culturel. En effet les référents identitaires développés autour de l'ethnie ne sont pas aussi rigides qu'on a toujours voulu le faire croire, des intégrations sont possibles, se sont faites et se font encore, ce qui explique la capacité de mobilisation des activités physiques de types communautaires. Aujourd'hui, et surtout dans les centres urbains, sont regroupés des citoyens de différentes origines culturelles ou ethniques. Il est rare, voire impossible de trouver un quartier mono-ethnique où seuls sont représentés des résidents de la même origine. Il existe donc un réel brassage ethnique. Des regroupements identitaires sur de nouvelles bases culturelles liées au quartier peuvent se constituer et on peut favoriser l'éclosion de nouvelles identités collectives autour du prétexte sportif. Les cas de la course chantée et dansée et du football de quartier n'en sont-ils pas des exemples ? C'est dire qu'il faut, en Afrique noire et au Togo, favoriser ou laisser se développer une culture physique et sportive à l'africaine étendue à la masse. C'est aussi et dans cette masse que doit se détecter les talents dont la formation et le suivi par l'Etat fourniront l'élite sportive assurant sa représentativité dans le sport de haut niveau international. Forger de toute pièce, sur le modèle occidental français, une masse de sportifs est illusoire et voué à l'échec car en France, cette masse de pratiquants est le produit d'un construit sociohistorique et culturel qui ne peut se reproduire artificiellement dans un contexte différent.

Au départ de cette analyse, notre hypothèse est qu'au moins deux axes de développement sont envisageables : un développement sportif *stricto sensu* en d'autres

³²² *Ibid*, p. 28

termes un développement centré sur le secteur sportif institutionnel occidental *versus* un développement durable où les activités physiques et sportives constituent un levier de développement. Cette hypothèse n'est pas vérifiée. En effet, le secteur sportif *stricto sensu* englobe le sport de masse (loisirs, clubs, etc.) et le sport de haut niveau tous caractérisés par l'institution. C'est aussi un produit modelé par la société occidentale qui « impose un dispositif officiel et des appareils matériels extrêmement puissants [...] »³²³ et coûteux. Or ce facteur de coût est un luxe que les Etats africains ne peuvent pas ou ne devraient pas se permettre. Il n'est donc pas objectivement envisageable dans le contexte actuel des sociétés africaines et encore moins celui du Togo de penser le développement sportif à l'identique de ce modèle car il a montré ses limites. Parallèlement au secteur institutionnel sportif, se développe un secteur d'activités physiques et sportives informel sur des bases identitaires et communautaires dont le dynamisme et les apports socioéconomiques ne peuvent se récuser. C'est ce secteur qui doit recevoir aujourd'hui l'attention des acteurs politiques et de l'Etat. Ce qui est opérationnel et que nous recommandons, à partir de l'analyse comparative et de nos propositions d'orientation pour l'élaboration d'une politique sportive au Togo, c'est en priorité, le développement de ce secteur communautaire d'activités physiques et sportives. L'Etat peut ensuite, à partir de ce secteur communautaire fonctionnant comme outil ou levier au service d'un développement durable, détecter, former et pérenniser son élite sportive pour assurer sa représentativité. Cette élite sportive et représentative sera limitée numériquement, de même que son coût de production et sa prise en charge. Faire coexister deux systèmes, l'un institutionnalisé sur le modèle occidental et l'autre informel avec une empreinte culturelle locale est voué à l'échec. C'est le développement du communautaire soit de l'informel qui permettra la pérennisation de l'institution sportive, soit le sport moderne représentatif de l'Etat. Notre hypothèse initiale évoque donc deux systèmes en cohabitation. Elle est infirmée et laisse la place au terme de cette analyse à un système unique dont la base est le sport communautaire à partir des unités locales.

³²³ Parlebas, P., *op. cit.*, p. 244.

Conclusion générale

En nous interrogeant sur le processus de diffusion des pratiques sportives au Togo, notre objectif était d'actualiser le débat sur les activités physiques et sportives dans l'un des pays d'Afrique francophone qui a toujours été écarté des recherches de par sa particularité. En effet, le Togo ne fut incorporé à l'empire colonial français qu'après avoir été également sous influence coloniale allemande et anglaise. Aussi, ne pouvions-nous, pour ce premier essai, manquer de nous inscrire dans une perspective comparative ; la question subséquente « la situation du Togo est-elle différente de celle des autres pays d'Afrique francophone ? » se posant naturellement. Dans le domaine des activités physiques et sportives, le nombre de travaux portant sur le sport togolais est faible ; peu de scientifiques se sont intéressés ou s'intéressent à cet objet d'étude. C'est pourquoi, tout en nous appuyant sur la méthode géographique, nous avons opté pour une approche aussi globale que possible, en abordant des considérations d'ordre social, économique et politique. Au-delà de notre contribution à la connaissance du phénomène sportif au Togo, notre but est, autant que possible, de démontrer que les activités physiques et sportives constituent au Togo un sujet de recherche aussi riche que tout autre objet d'étude et qu'il mérite l'attention des universitaires. Suite à l'analyse, les pratiques physiques et sportives sont autant révélatrices de l'état de développement de la société togolaise que tout autre indicateur. L'enjeu du développement sportif au Togo, ne se limite pas au seul domaine des activités physiques. Il touche jusqu'aux fondements de l'organisation sociale, à l'identité nationale, bref au développement de ce pays dans sa globalité. Quels sont résultats obtenus ?

Aujourd'hui, le Togo se résume à une aire géographique délimitée arbitrairement sans tenir compte des réalités locales au moment de la période coloniale et lors de la première guerre mondiale. Depuis 1960, année de l'indépendance, les différentes entités culturelles réunies sur ce territoire ont été condamnées à vivre ensemble. Sous des apparences démocratiques, le pouvoir politique est aux mains des militaires qui ont mis en place une sorte de « dynastie républicaine ». Que nous apprend l'état des lieux du sport dans le contexte togolais ?

L'organisation sportive actuelle au Togo est déterminée par plusieurs événements historiques qui s'organisent en trois séquences articulées autour de la colonisation. Au départ, ne se pratiquent que des activités physiques traditionnelles. La compétitivité lorsqu'elle est présente est au service de l'organisation sociale des différentes entités culturelles (lutte, course nominative, danse, etc.). Durant cette première période, l'activité physique participe également à la fondation de l'identité de chacun de ces ensembles culturels : on ne peut parler de sport. La colonisation allemande met fin à cette première période et marque le début de la deuxième où sont introduites les premières pratiques sportives ; concrètement, c'est la mise en application de la politique sportive coloniale française et la courte période coloniale anglaise qui sont à l'origine de l'implantation de l'esprit sportif, de la diffusion et de l'organisation des sports au Togo. En cela, la situation du Togo diffère de celle des autres pays d'Afrique francophone. Avec l'indépendance, s'ouvre la troisième période où l'Etat togolais, par le biais du mouvement sportif qu'il contrôle, prend en charge l'organisation et la diffusion du sport. Les activités sportives sont alors réduites à un outil de contrôle social et de propagande pour la construction de la nation. A l'heure actuelle, cinquante ans après l'indépendance, notre bilan fait état du sous-développement du sport. De plus, par rapport aux autres pays d'Afrique francophone dont le Sénégal et le Bénin, le Togo accuse un certain retard, dans l'élaboration, et la mise en application d'une politique sportive. Comment expliquer ce sous-développement et ce retard du Togo dans le processus général qui s'est dessiné dans les pays d'Afrique francophone?

L'absence de rupture avec le legs colonial ne peut seul expliquer la situation du Togo. L'hypothèse qui nous semble plausible et que nous pensons avoir vérifiée dans cette recherche est la suivante : c'est la conjonction à la fois de la crise identitaire, de la persistance des liens avec le passé colonial et le contexte politique qui limitent le développement sportif au Togo. Ces différents facteurs complexifient le cas du Togo et en font une situation unique parmi les pays d'Afrique francophone. Quels sont les arguments qui militent en faveur de cette hypothèse ?

Par rapport aux autres pays, l'élite politique togolaise est plus composite. Elle est le résultat de la sédimentation de trois types de colonisation : trois pensées

colonisatrices (allemande, anglaise et française) se sont succédées avec des modes opératoires différents. Elle comprend des personnalités fortement influencées par la colonisation française et britannique ou acquises aux modèles politiques français ou anglais et d'autres personnalités qui demeurent nostalgiques de la colonisation allemande et de son modèle. Ce caractère composite nuit à l'homogénéité des attitudes et perpétue l'hétérogénéité. Dans la première décennie de l'indépendance, ces différentes visions politiques n'ont pas permis la stabilisation du « centre politique en construction ». Par ailleurs, ce centre n'a pas encore résolu le problème de sa légitimité vis-à-vis de la périphérie qu'il est supposé représenter et, jusqu'à présent, dans la trame du jeu politique en cours au Togo, aucun projet de société n'est proposé ni par le régime au pouvoir ni par son opposition. Or c'est bien dans un projet de société qui mobilise la masse, qu'une politique des activités physiques et sportives peut trouver sa place. En d'autres termes, la réalité politique togolaise n'est pas en mesure de produire des consensus. Quand bien même l'Etat togolais est doté d'un hymne national, d'une devise, etc., il demeure difficile de répondre aux questions : qu'est-ce qu'être Togolais ? Comment se définit-on en tant que Togolais ? Y-a-t-il eu au Togo, comme on peut le constater, dans l'ouvrage de Françoise Parisot, pour les pays européens, un passé commun qui soit la base de l'identité nationale et d'un projet social commun ? Y-a-t-il une tradition démocratique au moins comparable à celle du Sénégal qui date du XIX^e siècle pour qu'il y ait une relative pacification du débat social ? Ou encore, des activités physiques sont-elles adoptées par tous pour que les bases familiales, tribales et ethniques dans cette société hétéroclite soient transcendées au profit d'un sentiment d'appartenance unique ? Il nous semble que l'histoire récente (depuis la colonisation) du Togo n'ait pas été suffisamment prégnante pour amener son peuple à dépasser ces considérations au profit de la nécessité de bâtir un meilleur avenir. Au mieux et comble de l'ironie, ce pourrait être le règne d'Eyadema Gnassingbé et la « dynastie républicaine » en cours qui pourraient faire comprendre aux Togolais qu'ils ont un destin commun.

Dans le cas du Togo, il existe donc une réelle crise identitaire qui est un facteur limitatif des possibilités de développement. Loin de résoudre cette crise, l'introduction de l'esprit sportif se révèle tout aussi destructrice de l'organisation sociale et de l'identité des groupes sociaux qui composent le Togo que ne le sont les systèmes

éducatif, politique et économique coloniaux et postcoloniaux. Or, le problème de l'identité est déterminant dans les processus de construction des nations et par conséquent dans le développement des sociétés concernées. Ce n'est que lorsque la conscience de constituer une entité qui inclut tous les groupes sociaux est généralisée que l'on observe l'élaboration de projet de société qui assure l'épanouissement de tous. La colonisation a donc laissé en place un trait de culture externe, un facteur de déconstruction culturelle : le sport. Et au nom du processus de modernisation sociale, la différenciation entre organisation sociale et culture s'accroît, au point que cette culture délocalisée détruit les habitudes anciennes. Dans le sport, le seul objectif est la performance qui caractérise la civilisation machiniste à économie puissante mise en place par les pays occidentaux. Dans ces pays, la performance est associée à un mode de consommation illimitée. Les idéologies politiques des pays d'Afrique noire assignent ce même objectif aux activités physiques et sportives dont elles assurent la diffusion sans tenir compte des écarts de niveaux de vie, des écarts comportementaux, des différences culturelles et du vide culturel créé. Si comme le souligne Bernard Jeu, « à travers ces diversités des choses [les activités physiques] – des pratiques, un imaginaire, des archétypes – se transmettent, que des continuités s'exercent »³²⁴, qu'est-ce que les sociétés postcoloniales, les sociétés togolaises actuelles se transmettent, que reste-t-il de leur ancienne gloire, de leur culture, de leur mimodrame que les nouvelles pratiques corporelles les plus médiatisées (le football) transmettent aux générations futures ? Si les cours d'histoire ne portent plus sur « nos ancêtres les Gaulois », il serait tout aussi logique que les activités physiques d'origine externe ne priment plus sur les activités physiques locales qui elles ont une signification profonde. Confrontés au sport, les activités physiques traditionnelles perdent leur rôle puisque l'ordre social qu'elles créent n'a plus aucune valeur dans la vie courante.

Historiquement, le Sénégal a été relativement favorisé au plan sportif (autour de Dakar), avec la création de clubs, la production de champions (qui ont représenté la France), etc. Avant 1960, le développement sportif est plus avancé au Sénégal qu'au Bénin et au Togo. Après les indépendances, le Sénégal poursuit le processus de développement sportif et inaugure même la « sportivisation » de pratiques

³²⁴ Jeu, B., *op.cit.*, p. 115.

traditionnelles, notamment la lutte. Le Sénégal a ainsi continué à faire fructifier les acquis coloniaux pour son propre compte, perpétuant ainsi la première option de l'introduction des sports qui met en avant la représentation de l'Etat. D'autre part, il a su mettre en valeur des activités traditionnelles (lutte, organisation des navétanes, etc.) ce qui illustre la deuxième option de l'introduction des pratiques sportives à savoir la transmission culturelle.

Au Dahomey, avant 1960, le développement sportif a suivi son cours sans pouvoir concurrencer celui du Sénégal. Mais il était suffisamment avancé pour influencer, par sa proximité, celui du Togo qui a bénéficié du retour des éducateurs et entraîneurs formés dans ce territoire. Avec l'indépendance, le Bénin ou l'ex-Dahomey considéré, durant la colonisation, comme le « quartier latin » de l'Afrique de l'ouest par son foisonnement intellectuel, opte également pour l'utilisation des activités physiques et sportives à des fins de représentativité de l'Etat. Durant l'ère communiste, le sport devient un instrument politique dont l'organisation incombe à l'Etat. Le processus de développement sportif engagé au Bénin se modifie à partir des années 1990. Un consensus social, les Etats généraux des secteurs jeunesse et sport fait le constat de l'échec de cette option idéologique et permet la mise en place d'une nouvelle charte qui partage les rôles entre l'Etat et le mouvement sportif béninois. Malgré ces modifications, le sport ne suscite pas l'adhésion générale. En revanche l'utilisation des activités physiques traditionnelles et sportives par des associations de jeunes sur le modèle développé par l'association *Iribonsê* donnent de meilleurs résultats et donnent lieu à la mobilisation populaire. L'examen de l'intitulé des thèses en sciences sociales soutenues par les Béninois à Bordeaux 2 et à Grenoble-Joseph Fournier révèlent aussi que ces thèses portent en général sur l'organisation sportive, le jeu des acteurs sportifs et l'identité culturelle. On comprend donc qu'il y avait, au Sénégal et au Bénin, de façon mûrement pensée le souhait d'optimiser ces deux options : représentativité de l'Etat et transmission culturelle par des activités physiques traditionnelles et sportives sur la base d'un consensus social. En est-il de même au Togo ?

Nous pensons que non car à la différence de ces deux pays, les actions de développement sportif et même de valorisation des activités physiques et traditionnelles demeurent imposées au Togo. Dans les trois pays, il faut le reconnaître, l'Etat intervient

toujours plus ou moins dans le développement du secteur sportif *stricto sensu* pour des fins de représentativité en rapport avec l'héritage colonial. C'est là le trait commun essentiel que le Togo a en partage avec ces deux pays. Le Sénégal et le Bénin laissent libre cours aux activités physiques traditionnelles ce qui n'est pas le cas au Togo. Les tentatives de valorisation de la culture locale sous le régime Eyadema ont pris dès le départ des connotations d'ethnocentrisme. Prenons le cas de la lutte traditionnelle qui aurait pu s'étendre à tout le territoire national. Pendant plusieurs décennies, la diffusion télévisée des luttes traditionnelles en pays *kabyé* est devenue obligatoire. Étalées presque sur un mois, la retransmission quotidienne des luttes durait plusieurs heures à la télévision nationale au détriment de tous les autres programmes de culture (traditionnelle ou non) et sans que l'aspect initiatique propre à la société *kabyé* ne soit écarté. Malgré la création d'une fédération de lutte traditionnelle, la lutte ne se pratique pas partout au Togo. Peu importe les intentions du régime Eyadema pour valoriser cette activité physique traditionnelle, ces actions de valorisation n'ont pas eu de véritable succès car elles étaient dénuées du consensus social nécessaire pour une adhésion collective ou pour dépasser les connotations ethnocentriques. Même dans le secteur traditionnel, libre cours n'a pas été laissé à la société civile et c'est bien là, la différence essentielle du Togo d'avec le Sénégal et le Bénin.

Si, en tant que Togolais, la question : « qui sommes-nous ? », est résolue, on peut espérer donner un réel essor au développement. Dans la contribution à la réponse à cette question, les activités physiques ont un rôle à jouer, si elles permettent de transmettre quelque chose. Elles peuvent être un facteur d'identification et de construction de la nation en ce sens que la valorisation et l'intégration des activités physiques traditionnelles dans la sphère sportive et dans l'éducation physique et sportive peut favoriser l'édification d'un lien social national qui soit à la base d'une identité nationale comme au Sénégal avec la lutte ou encore avec les navétanes qui tout en mettant en avant le football, une pratique moderne, renforcent l'organisation sociale, depuis les liens familiaux en passant par le quartier pour atteindre le niveau national. Le Bénin pour sa part a intégré certaines activités physiques traditionnelles, notamment les techniques de conduites de pirogues, dans le curriculum de formation de l'institut national de jeunesse et des sports du Bénin. Si au Togo, la lutte traditionnelle est introduite dans les cours d'éducation physique et que l'accent est mis sur sa valeur

ludique et compétitive, sa perception par la population serait différente et on pourrait espérer en retirer tous les bénéfices possibles qu'ils soient sportifs ou culturels ; d'ailleurs les règles de la lutte traditionnelle codifiée ne sont-elles pas simples : faire toucher du dos le sol à l'adversaire ou lui faire prendre quatre appuis au sol et le lieu de pratique ne se réduit-elle pas à une arène de sable qui est à la portée de toutes les communautés togolaises. De même, si les danses traditionnelles sont valorisées dans l'éducation physique et sportive, la formation d'orchestre de quartier ou du village, ne pourrait-elle au Togo jouer également le rôle de lien social ? Rappelons comme le montre Agblémagnon N'sougan pour les Ewé que l'orchestre du village « tend à rassembler plus qu'à diviser. Peut en effet y participer tout membre actif du village. Des cotisations régulières sont perçues pour les frais généraux. Des pénalités précises sont édictées pour les divers ordres d'infraction. Une police spéciale fonctionne... »³²⁵. L'orchestre et nombre d'activités physiques traditionnelles donnent lieu à une réelle organisation sociale. Les danses, la lutte ou toutes autres activités physiques traditionnelles peuvent entrer dans les cours d'éducation physique et maintenir le lien entre l'école et la vie sociale, le modernisme et la tradition. Hors du contexte scolaire, les activités physiques traditionnelles apprises en éducation physique peuvent alors permettre la création de groupe de quartier ou de village où pourront se transmettre les fondements culturels de la société togolaise tout en permettant l'ouverture sur le monde moderne. Ceci mettra réellement en relation les activités physiques traditionnelles et les activités sportives avec une possibilité de sportivisation des premières. Cette sportivisation est-elle souhaitable ? Répondre à cette question démarrerait un autre débat.

Si le Togo peine à trouver sa voie, c'est aussi parce que, la société est gangrenée par l'absence de la notion de « bien public » : sont en cause la corruption, le clientélisme, la gabegie et tous les maux semblables. Bien évidemment ces maux ne sont pas éradiqués dans les pays plus avancés mais la situation du Togo est inquiétante, car le degré d'impunité atteint est inégalé. De surcroît et surtout, l'absence d'une identité nationale qui transcende sans les détruire les différences culturelles freine le démarrage d'un réel développement.

³²⁵ Agblémagnon, N. (1969), *op. cit.*, p. 119.

C'est pourquoi notre proposition de solution se base sur l'élaboration d'une culture mixte sportive qui puise dans le « local » et touche au « moderne ». En guise d'illustration, et pour puiser dans le bréviaire togolais de sagesse traditionnelle, nous dirons que « c'est au bout de l'ancienne corde que l'on tisse la nouvelle » mais une corde n'est véritablement solide que si elle est faite de plusieurs fils torsadés. Les fils de l'ancienne corde sont les activités physiques traditionnelles. En les intégrant aux méthodes et moyens d'animation des unités locales et à l'éducation physique et sportive au même titre que les activités physiques modernes, on fabrique la nouvelle corde plus solide. De ce fait les Togolais n'oublient pas de savoir d'où ils viennent et qui ils sont, tout en avançant dans un monde globalisé où, il est difficile et illusoire de vivre en autarcie.

Le cadre théorique de la géographie du sport que nous avons initialement défini au début de cette recherche s'est avéré un outil précieux pour retracer l'évolution des pratiques sportives au Togo et connaître l'état actuel du développement sportif. D'abord, la théorie de la diffusion des innovations a éclairé les étapes de l'adoption des disciplines sportives dans le temps et dans l'espace togolais. La théorie des lieux sportifs, une adaptation de la théorie des places centrales, a permis ensuite d'analyser l'espace de la commune de Lomé. Nous avons pu ainsi rendre compte du dynamisme du phénomène des activités physiques et sportives à travers les formes d'occupation de l'espace et le développement de marchés sportifs. Enfin, la cartographie a permis de visualiser au mieux les phénomènes étudiés. Mais il est vite apparu que les caractéristiques particulières du Togo (macrocéphalie de Lomé par exemple) et l'absence de données statistiques n'ont pas permis d'étendre à tous le territoire togolais, l'application des méthodes quantitatives que mettent à disposition ces théories. Nous avons été donc amené à nous limiter essentiellement aux aspects qualitatifs de ces théories et à l'espace de Lomé. Créer un observatoire ou une veille statistique au Togo portant sur la croissance des activités physiques et sportives permettraient de quantifier les phénomènes et de prévoir les infrastructures communautaires minimales à développer.

Après l'analyse du contexte togolais, de l'évolution des pratiques sportives et de la mise en place des institutions, le cadre théorique de la géographie du sport montre ses

limites lorsqu'il s'agit de comprendre la démarche coloniale sportive (allemande, anglaise et française), les orientations des politiques sportives postcoloniales ou encore la nature des jeux sportifs traditionnels pré et postcoloniaux. La relecture d'archives et de travaux antérieurs permet, à la loupe des méthodes d'autres disciplines des sciences humaines, de compléter l'éclairage apporté par le cadre théorique de la géographie du sport. Entre autres, mentionnons les approches historique, sociologique, politique, économique, ... A ce propos, la théorie du jeu développée par André Menaut est susceptible de fournir une grille de lecture pertinente si l'on considère que l'affirmation du modèle sportif, dans différents pays d'Afrique occidentale ou subsaharienne, contribue à vivifier un patrimoine de jeux traditionnels ou des façons de pratiquer le sport comme jeu en dehors des structures fédérales. A côté des travaux de Pierre Parlebas, on dispose ainsi d'une autre lecture possible du jeu. Des approfondissements restent à faire sur le mode de fonctionnement réel des institutions sportives ou le jeu des acteurs sportifs quant à la distribution des pouvoirs, la satisfaction des besoins sociaux ou d'intérêts personnels, ce qui équivaut à développer des recherches de sociologie des organisations. Les fonctions sociopolitiques, économiques, culturelles et identitaires, etc., que nous avons identifiées demandent de nouvelles explorations. La richesse du champ d'analyse du sport au Togo appelle donc à des approfondissements multidisciplinaires à l'instar des travaux entrepris sur le Sénégal, le Bénin, le Cameroun par Abdoul-Wahid Kane, Gouda Souaïbou, Sounon Adam Nakou et récemment ceux d'Emile-Jules Abalot³²⁶, de Tado Oumarou et Pierre Chazaud. Des pistes sont à explorer en économie, en politique, en sociologie, en éducation et motricité etc.

En une thèse, nous ne pouvions prétendre épuiser le sujet des activités physiques et sportives au Togo. Sur cet objet, de nombreuses perspectives se dévoilent. Elles invitent à questionner la nature et le symbolisme des activités physiques et sportives (tradition ou modernité), leur organisation, leur impact dans la société, leur valorisation par l'Etat et les différents acteurs, leur coût, etc. Bref, à la fois comme indicateur et outil de développement, les activités physiques et sportives invitent à propos du Togo, à poursuivre des analyses multidisciplinaires de philosophie, de sociologie, de politique, d'économie, de géographie... Auparavant, il convenait de réaliser une recherche

³²⁶ Parution en septembre 2010 de : *Les écureuils du Bénin et les sabliers d'Afrique*. Dans cet ouvrage, Emile-Jules Abalot a dédié sa contribution au football béninois.

universitaire d'une portée générale centrée sur un état des lieux de la situation au Togo de façon à identifier des blocages et des pesanteurs qui sont comme autant d'obstacles à surmonter ou à contourner. D'autres travaux universitaires, qu'on pourrait qualifier de recherches spécifiques, quant au domaine envisagé ou à l'axe disciplinaire privilégié, faisant suite à des recherches de portée générale et pluridisciplinaire, dont la nôtre, s'emploieront à dégager des solutions durables et à accompagner leur mise en œuvre au Togo. Nous pensons pouvoir apporter notre propre contribution à cette nouvelle étape du développement de l'action sportive organisée, qui se présente dès aujourd'hui comme un défi à relever.

SIGLES ET ABREVIATIONS

A.E.F. : Afrique Equatoriale Française.

A.F.P. : Agence France Presse.

A.F.R.A.P.S. : Association francophone pour la Recherche en Activités Physiques et Sportives.

A.O.F. : Afrique Occidentale Française.

A.P.S. : Activités Physiques et sportives

B.E.P.C. : Brevet d'Etude du Premier Cycle.

B.I.A.-Togo : Banque Internationale pour l'Afrique au Togo.

B.T.C.I. : Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie.

C.A.F. : Confédération Africaine de Football.

C.A.N. : Coupe d'Afrique des Nations.

C.A.P.E.P.S. : Certificat d'Aptitude aux fonctions de Professeur d'Education Physique et Sportive.

C.A.R. : Comité d'Action pour le Renouveau.

C.E.D.E.A.O. : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

C.N.F.P.T. : Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

C.N.O.S.F. : Comité National Olympique et Sportif Français.

C.N.T.T. : Confédération Nationale des Travailleurs du Togo

C.S.S.A. : Conseil Supérieur du Sport Africain.

C.T.M.B. : Compagnie Togolaise des Mines du Bénin.

C.U.T. : Comité de l'Unité Togolaise.

CIMTOGO : Société des Ciments du Togo.

CONFESJES : Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports, des Etats et Gouvernements ayant le français en partage.

D.A.C.E.P. : Direction des Affaires Communes, de l'Equipeement et de la Planification.

D.E.P.S. : Direction de l'Education Physique et des Sports.

D.G.I.P.E.G.S. : Direction Général de l'Instruction Publique, de l'Education Générale et des Sports.

D.J.A.S.E. : Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-éducatives.

E.P.AM : Etablissement Public Autonome pour l'exploitation des Marchés.

F.A.T. : Forces Armées Togolaises.

F.I.F.A : Fédération International de Football Association.

F.N.S.P. : Fondation National des Sciences Politiques.

F.T.F. : Fédération Togolaise de Football.

F.T.J. : Fédération Togolaise de Judo.

FCFA : Francs de la Communauté Francophone d'Afrique.

I.N.J.E.P.S. : Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (France).

I.N.J.S. : Institut Nationale de la Jeunesse et des Sports (Togo).

I.N.S.E.P. : Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (France).

J.R.P.T. : Jeunesse du Rassemblement du Peuple Togolais.

L.O.N.A.T.O. : Loterie Nationale du Togo.

M.S.H.A. : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

O.N.C.A.V. : Organisme de Coordination des Activités de Vacances.

O.R.S.T.O.M. : Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer.

O.T.P. : Office Togolais des Phosphates.

P.U.S. : Presses Universitaires du Sport.

R.P.T. : Rassemblement du Peuple Togolais.

RTNM : Radio Télévision de la Nouvelle Marche.

RUNOPES : Réseau Universitaire, d'Observation et de Prospective de l'Emploi Sportif.

S.T.A.P.S. : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

T.E.I. : Tobacco Exporters International.

TVT. : Télévision Togolaise.

U.N.C.T.T. : Union Nationale des Chefs Traditionnels du Togo.

U.N.F.T. : Union Nationale des Femmes du Togo.

U.S.S. : Union Sportive Scolaire.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Agblémagnon, N., *Sociologie des sociétés orales d'Afrique noire : les Eve du Sud-Togo*, Paris, La Haye, Mouton & Cie, 1969.

Alaphilippe, F. ; Bournazel, F. ; Comité National Olympique et Sportif Français, Centre de droit et d'Economie de Limoges, *Le dirigeant sportif bénévole : actes du colloque tenu à Limoges du 3 au 5 mars 1983*, Paris, Dalloz, Droit et économie du Sport, 1984.

Amselle, J.-L. ; M'Bokolo, E., *Au coeur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et Etat en Afrique*, Paris, La Découverte, 1999.

Andreff, W. ; Nys, J-F., *Economie du sport*, Paris, PUF (Coll. Que sais je ?) 1997.

Association Survie (coord.), *Avril 2005 le choix volé des Togolais. Rapport sur un coup d'Etat électoral perpétré avec la complicité de la France et de la communauté internationale*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Attisso, S., F., *La problématique de l'alternance politique au Togo*, Paris, L'Harmattan (Coll. Etudes africaines), 2001.

Augé, B., *Management du sport : marketing et gestion des clubs sportifs*, Paris, Dunod, Gestion sup, 2003.

Augustin J-P. ; Bourdeau, P. ; Ravenel, L., *Géographie des sports en France*, Paris, Vuibert (Coll. Sciences, corps mouvements), 2008.

Augustin, J-P ; Gillon, P., *L'Olympisme : bilan et enjeux géopolitiques*, Paris, Armand Colin, (Coll. Dynamique), 2004.

Augustin, J-P. ; Callède, J-P. ; MSHA, *Sport, relations sociales et action collective : actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux*, Talence, MSHA, (Coll. Publications de la MSHA), 1995.

Augustin, J-P. ; Garrigou, *Le rugby démêlé. Essai sur le pouvoir, les associations sportives et les notables*, Bordeaux, Le Mascaret, octobre 1985.

Augustin, J-P. ; Gillon, P., *L'Olympisme, Bilan et enjeux géopolitiques*, Paris, Armand Colin, 2004.

Augustin, J-P., *Géographie du sport. Spatialités contemporaines et mondialisation*, Paris, Armand Colin, (Coll. U Série Géographique), 2007.

Augustin, J-P., *Sport, géographie et aménagement*, Paris, Nathan, 1995.

Augustin, J-P., *Territoires : les défis du sport*, Paris, Institut de la décentralisation, 2001.

Badie, B., *Le développement politique*, Paris, Economica, 1994.

Baily ; Antoine, S., *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, A. Colin, (Coll. U. Série géographique), 2004 (5^{ème} éd.).

Bale, J., *Sport geography*, London, E. & F.N. Spon, 1989.

Balle, C., *Sociologie des organisations*, Paris, PUF 4^{ème} éd. Corr, QSJ ?, 1998.

Barioli, C., *Le grand livre du judo*, Paris, Editions de Vichi, 1995.

Barioli, C., *Le judo*, Paris, Editions de Vichi, 1986.

Bayeux, P. ; Dupuis, J., *Les politiques publiques sportives territoriales : de l'élaboration à l'évaluation*, Paris, CNFPT, Revue EP, 1994.

Bayeux, P., *La nouvelle loi sur le sport : loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives modifiée par la loi Lamour n 2003-708 du 1^{er} août 2003*, Voiron, PUS, 2003.

Bayeux, P., *Le sport et les collectivités territoriales*, Paris, PUF (Coll. Que sais je ?), 1996.

Bayle, E. ; Coudert, G., *Enquête sur les clubs professionnels français de basketball, de football et de rugby : vers quel(s) projet(s) de développement ?*, mars 2003.

Béguin, M. ; Pumain, D., *La représentation des données géographiques : statistique et cartographie*, Paris, A. Colin (Coll. Coursus), 2003.

Ben Yahmed, D. (dir.), *Atlas de l'Afrique, Groupe jeune Afrique et les éditions du Jaguar*, 2000.

Benoist, J.-R (de), *L'Afrique Occidentale Française. De la conférence de Brazzaville (1944) à l'indépendance (1960)*, Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines, 1982.

Bernoux, J.-F., *Mettre en œuvre le développement social territorial : méthodologie, outils, pratiques*, Paris, Dunod, Action Sociale, 2002.

Bernoux, P., *La sociologie des organisations : initiation théorique suivie de douze cas pratiques*, Paris, Editions du Seuil (Coll. Points), 1996.

Berry, B., J., L., *Géographie des marchés et du commerce de détail*, trad. Marchand, B., Paris, Librairie Armand Colin, 1971.

Blin, E. ; Bord, J.-P., *Initiation géographique ou comment visualiser son information*, Paris, SEDES, 1993 (2^{ème} éd. Remaniée).

Bodis, J.-P., *Histoire mondiale du rugby : dimensions économiques et sociales*, Toulouse, Privat (Coll. Bibliothèque historique Privat), 1987.

Bouchet, P. ; Kaach, M., *Afrique francophone et développement du sport : du mythe à la réalité*, Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan, 2004.

Bouilhaguet, G. ; Miege, C., *Le sport en France*, Paris, Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, 1997.

Bourg, J.-F., *L'argent fou du sport*, Paris, La Table ronde, 1994.

Bourg, J-F., *L'exploit à tout prix*, Ivry-sur-Seine, Le Monde, Trimestriel Manière de voir n°30, mai 1996.

Bourg, J-F., *Salaires travail et emploi dans le football professionnel français*, Limoges, Fédération Française de Football / Ligue National de Football, Droit et économie du sport, 1984.

Bozonnet, J-J., *Sport et société*, Paris, Le Monde-Editions, Marabout, 1996.

Brousse, M., *Le judo, son histoire, ses succès*, Genève, Ed. Liber, 1996.

Brousse, M., *Le judo, son histoire, ses succès*, Genève, Minerva, Sport, 2002.

Brousse, M., Matsumoto, D., *Judo : a sport and way of life*, Séoul, International Judo Fédération, 1999.

Brunel, S., *Le sous-développement*, Paris, PUF (Coll. Que sais je ?), 1996.

Brunel, S., *Tiers-Mondes, controverses et réalités, maître d'œuvre*, Paris, Economica, 1987.

Brunet, R., *La carte, mode d'emploi*, Paris, Montpellier, Fayard, Reclus, 1987.

Brunet, R., *Le déchiffrement du monde : théorie et pratique de la géographie vol.1*, Paris, Belin, Mappemonde, 2001.

Caillois, R., *Les jeux et les hommes, Le masque et le vertige*, Gallimard, 1967 (rééd.).

Callède, J-P. ; Danet, M., *Sociologies des politiques sportives locales : trente ans d'action sportive à Bègles (Gironde), 1959-1989*, Talence, MSHA, Institutions sportives et sociétés locales, 1991.

Callède, J-P., *Contribution à une sociologie de la culture : quelques aspects de la pratique sportive, approche sociologique et perspectives d'action*, Bordeaux, MSHA, 1982.

Callède, J-P., *Histoire du sport en France : du Stade bordelais au S.B.U.C. : 1889-1939*, Talence, MSHA, Institutions sportives et sociétés locales, 1993.

Callède, J-P., *Les politiques sportives en France, éléments de sociologie historique*, Paris, Economica, 2000.

Champely, S., *Statistique vraiment appliquée au sport : cours et exercices*, Bruxelles, Université De Boeck (Coll. Sciences et pratiques du sport), 2004.

Charrier, D. (dir.), *Le financement du sport, Tome 1. par les conseils régionaux, les conseils généraux, les communes de plus de 20000 habitants, les syndicats d'agglomération nouvelle et les communautés urbaines : 1995-1998*, Voiron, Presses Universitaires du Sport (Coll. Les dossiers thématiques des PUS), 2002.

Charrier, D. (dir.), *Le financement du sport. Tome 2. par les collectivités locales : des ambitions politiques aux choix budgétaires*, Voiron, Presses Universitaires du Sport (Coll. Les dossiers thématiques des PUS), 2002.

Charrier, D., *Financement du sport par les collectivités locales : données 1993 et 1994 : rapport pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports, novembre 1997*, Paris, Ministère de la Jeunesse et des Sports, novembre 1997.

Chazaud, P., *Le sport dans la commune, le département et la région*, Paris, Berger-Levrault, Administration locale, 1989.

Chazaud, P., *Management du tourisme et des loisirs sportifs de pleine nature*, Voiron, éditions PUS, 2004.

Chifflet, P., *Idéologie sportive et service public en France*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2005.

Clément, J-P. ; Defrance, J. ; Pociello, C., *Sport et pouvoirs au XX^e siècle. Enjeux culturels, sociaux et politiques des éducations physiques, des sports et des loisirs dans les sociétés industrielles (Années 20 – Années 90)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble (Coll. Sport en question), 1994.

- Collomb, P. (dir.), *Sport et décentralisation*, Paris, Economica, 1988.
- Collomb, P., *Pouvoir, le sport*, Paris, PUF, Trimestriel, 1992.
- Collomb, P., *Sport et décentralisation colloque de Nice 12-13 mars 1987*, Paris, Economica, 1988.
- Colloque sport et société, Centre interdisciplinaire d'études et de recherche sur l'expression contemporaine, *Sport et société : actes du colloque, juin 1981*, Saint-Etienne, CIEREC, Travaux CIEREC, 1981.
- Commissariat De la République Française au Togo, *Guide de la colonisation au Togo*, Paris, Libraire Emile Larose, 1926.
- Cornevin, R., *Le Togo*, Paris, PUF (Coll. Que sais je ?), 1973 (2^{ème} éd.).
- Coubertin, P.F., *Pédagogie sportive*, Paris, Librairie J. Vrin, 1972 (rééd.).
- Crozier, M. ; Friedberg, E., *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Editions du Seuil, Sociologie politique, 1997.
- Crozier, M., *La société bloquée*, Paris, Editions du Seuil, 1970.
- Crozier, M., *Pouvoir et organisation*, Paris, Le Seuil, 1964.
- Debordes, M., *Stratégies des entreprises dans le sport*, Paris, Economica, 2004.
- Defrance, J., *Sociologie du sport*, Paris, Editions de la Découverte (Coll. Repères), 2003 (4^{ème} éd.).
- Delphonse Martin, *Mémoire d'un sujet de la république*, Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan (Coll. Graveurs de mémoire), 2004.
- Desbordes, M. ; Tribou, G. ; Ohl, F., *Marketing du sport*, Paris, Economica (Coll. Gestion), 2004 (3^{ème} éd.).

Deville-Danthu, B., *Le sport en noir et blanc : du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale (1920-1965)*, Paris, L'Harmattan (Coll. Espaces et temps du sport), 1997.

Dewailly, J-M., *Récréation et re-création : tourisme et sport dans le Nord-Pas-de-Calais*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Di Méo Guy, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, 1998.

Dikoumé, F., *Le service public du sport en Afrique noire : l'exemple du Cameroun*, Paris, Dalloz (Coll. droit et économie du sport), 1989.

Durand, D., *La systémique*, Paris, PUF, Pratiques corporelles, 1994.

Ehrenberg, A., *Le culte de la performance*, Paris, Hachette littératures (Coll. Pluriel), 1999 (rééd.).

Errais, B. ; Mathieu, D. ; Praicheux, J. (dir.), *Actes du Colloque Géopolitique du sport*, Besançon, Université de Franche-Comté, 1990.

Fall, I., *Evolution constitutionnelle du Sénégal : de la veille de l'indépendance aux élections de 2007*, Dakar, CREDILA, CREPOS, 2007.

Fatès, Y., *Sport et Tiers-Monde*, Paris, PUF (Coll. Pratiques corporelles), 1994.

Floquet, C., *Pour en finir avec la décentralisation : scénario pour la réforme régionale et l'organisation pouvoir locaux*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube (Coll. Bibliothèque des territoires), 2002.

François, Y., *Le Togo*, Paris, Editions Karthala, 1993.

Frémont, A., *La région espace vécu*, Paris, Flammarion, Champs, 1999.

Friedberg, E., *L'analyse sociologique des organisations*, Paris, Revue pour la Science, 1988.

Friedberg, E., *Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action organisée*, Paris, Editions du Seuil, 2^{ème} Edition, 1997.

Froëlich, J.C., *Cameroun-Togo : territoires sous tutelle*, Paris, Editions Berger-Levrault, l'Union Française, 1956.

Froelisch, J.C., Alexandre, P., Cornevin, R., *Les populations du nord-Togo*, Paris, PUF, 1963.

Gatsi, J., *Le droit du sport*, Paris, PUF (Coll. Que sais je ?), 2000.

Gaudin, J-P., *Gouverner par contrat. L'action publique en question*, Paris, Presse de la FNSP, octobre 1999.

Gnamey, M., *Histoire du football togolais*, 199 ?.

Gouget, J.-J. ; Nys J.-J., *Sport et développement économique régional. Analyse théorique – Cas pratiques*, Paris, Dalloz, Droit et économie du sport, 1993.

Gounot, A. (dir.), *Le sport en France de 1870 à 1940 : intentions et interventions*, Revue *Stadion* (International Zeitschrift für Geschichte des Sports), Academia Verlag Sankt Augustin, XXVII, 2001.

Guidère, M., *Méthodologie de la recherche*, Paris, Ellipses, 2003.

Honta, M., *Les territoires de l'excellence sportive*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux (Coll. Le Territoire et ses acteurs), 2002.

Houstin, N. ; Ndiaye, P. ; Wade, A. ; Ben Yahmed, D., *Atlas du Sénégal*, Paris, les Editions J.A., 2007.

Huizinga, J., *Homo ludens, essai sur la fonction sociale du jeu*, Gallimard, 4^{ème} éd., 1951.

Institut National du Sport et de l'Education Physique, *Aspects de la réussite sportive : étude de quelques facteurs sociaux et institutionnels de la réussite sportive. Exemples de la gymnastique, du judo et de la natation.* Paris, INSEP, 1981.

Jamet, M., *Le sport dans la société : entre raison(s) et passion(s)*, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales, 1991.

Jeu, B., *Analyse du sport*, Paris, PUF (Coll. Pratiques corporelles), 1987.

Ki-Zerbo, J., *Histoire de l'Afrique noire*, Paris, Hatier, 1972

Klose, H., *Le Togo sous drapeau allemand 1894-1897*, Lomé, Paris, Haho, Kharthala, Les chroniques anciennes du Togo, 1992.

La mise en valeur de l'AOF et du Togo, les Editions Fontana, Casablanca, 1955.

Labarthe, G., *le Togo, de l'esclavage au libéralisme mafieux*, Marseille, Agone, 2005.

Laboratoire de géographie humaine et régionale Besançon, *Les géographes et le tiers temps*, Paris, Les Belles Lettres (Coll. Cahiers de géographie) 1989.

Lacouture, J., *Voyous et gentlemen : une histoire du rugby*, Paris, Gallimard, *Découvertes Gallimard*, 1993.

Lamour, J-F. Ministre des Sports (à l'initiative de), *Etats Généraux des Sports. 2002*, décembre 2002.

Larousse, *Le Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 2003.

Le Roux, N., *L'emploi sportif : état de la connaissance, attente des partenaires sociaux et méthodes d'analyse*, AFRAPS, RUNOPES, 2004.

Loret, A. ; Serandour, H., *Sport et management : de l'éthique à la pratique*, Paris, Ed. Revue EPS, 1995.

Mamadou Dia, *L'économie africaine. Etudes et problèmes nouveaux*, Paris, PUF, 1957.

Martet, J. ; Lestrade C. ; Massu J., *Regards français sur le Togo des années 1930*, Lomé-Paris, Editions Haho, Néa-Togo, Khartala, Université du Bénin, Mission ORSTOM (Coll. Les chroniques anciennes du Togo), 1995.

Mathieu, D. ; Praicheux, J., *Chronique comtoise : le football en Franche-Comté, approche géographique générale*, Revue géographique de l'Est, n°4, 1984.

Mathieu, D. ; Praicheux, J., *Les géographes et le tiers temps : sports loisirs aménagements*, Besançon, Laboratoire de géographie humaine, Université de Besançon, 1992.

Mathieu, D. ; Praicheux, J., *Sports en France*, Montpellier, Paris, Reclus, Fayard, 1987.

Mélik-Chakhnazarov, A., *Le sport en Afrique*, Paris, Présence Africaine, 1970.

Menaut, A. (dir.), *Les équipements sportifs : programmation, conception, homologation : rencontres vie sportive locale*, Talence, Facultés des sciences du sport, 1991.

Menaut, A. ; Reneaud, M. (dir.), *Sport de haut niveau et sport professionnel en région(s) : quelles articulations avec l'Etat et l'Europe ? Actes des colloques des 18-19-20 mars 1999*, Pessac, MSHA, 2001.

Menaut, A., *Le réel et le possible dans la pensée tactique. Contribution à une théorie du jeu sportif*. Talence, Presses Universitaires de Bordeaux, 1998.

Menthon, J., *A la rencontre du Togo*, Paris, L'Harmattan, 1993.

Meny, Y. ; Thoenig, J-C., *Politiques publiques*, Paris, PUF (Coll. Thémis, Sciences politiques), 1989.

Miège, C., *Le sport européen*, Paris, PUF (Coll. Que sais je ?), 1996.

Miege, C., *Les Institutions sportives*, Paris, PUF (Coll. Que sais je ?), 1997 (2^{ème} éd.).

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Privatisation (Togo), *Budget Général*, exemplaires de 1990 à 2000, Lomé, 1990-2000.

Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Culture, Ministère des Mines et du Plan (Togo), *Programme de relance des activités physiques et sportives au Togo*, Lomé, SOTED, 1990.

Ministère de la Jeunesse et des Sports (France), *Bilan des Etats Généraux des sports*, décembre 2002.

Ministère de la Jeunesse et des Sports (France), *Bulletin de statistiques et d'études*, mars 2001.

Ministère du Plan et de la Restructuration Economique, Association Ibiscus, *Bénin : Bibliographie commentée*, Paris, Ministère de la coopération, 1994.

Minquet, J.-P. ; Blatter, J., *Pratique de finance, multimédia multisupport : organisations sportives*, Paris, Ed. d'Organisation, 2005.

Minquet, J.-P., *Economie et gestion du sport : théorie et pratique*, Dublin City & York (Coll. Les techniques), 1997.

Minvielle, E. ; Souiah, S.-A., *L'analyse statistique et spatiale : statistiques, cartographie, télédétection, SIG*, Nantes, Ed. du Temps (Coll. Outils et méthodes en géographie), 2003.

Minzberg, H., *Structure et dynamique des organisations*, Paris, Ed. d'Organisation, 2000.

Momonnier, M., *Comment faire mentir les cartes : ou du mauvais usage de la géographie*, Paris, Flammarion, 1993.

Monneret, J., *Les politiques sportives de collectivités territoriales*, Paris, Vigot (Coll. sport + enseignement), 1998.

Morange, J., *La réglementation de la pratique sportive – Sports et collectivités locales*, Paris, Dalloz (Coll. Droit et économie du sport), 1993.

Muller, P. ; Surel, Y., *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Editions Montchrestien (Coll. Clefs), 1998.

Mussot, D. ; Pecout, J. ; Dudognon, C., *Organisation et promotion du sport en France*, Paris, CNFPT, Sports, 1998.

Noé, N., *Politique municipale, une analyse des relations municipalité – associations*, Paris, Centre de documentation de l'unité d'enseignement et de recherche – Education physique et sportive, Trimestriel, semestriel, octobre 1991.

Odeyé, M., *Les associations en villes africaines*, Dakar-Brazzaville, Paris, L'Harmattan, 1985.

Ohnet, J-M., *Histoire de la décentralisation française*, Paris, Librairie générale française, Références, 1996.

Otayek, R. *Identité et démocratie dans un monde global*. Paris, Presses de la FNSP, 2000.

Otayek, R., Guingané, J.-P, Sawadogo, M., F. (dir.), *Le Burkina entre révolution et démocratie (1983-1993) : ordre politique et changement social en Afrique subsaharienne*. Paris, Khartala, 1996.

Oumarou, T., Chazaud, P., *Football, religion et politique en Afrique. Sociologie du football africain*. Paris, L'Harmattan, 2010.

Parisot, F. (dir.), *Citoyennetés nationales et citoyenneté européenne*, Paris, Hachette (Coll. Questions d'éducation), 1998.

Parlebas, P., *Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice*, Paris, INSEP, 1981.

PNUD-DTCD, *Atlas du Développement Régional du Togo*, Paris, 1992.

Pociello, C., *Les cultures sportives, pratiques représentations et mythes sportifs*, Paris, PUF (Coll. Pratiques corporelles), 1999.

Pociello, C., *Sports et société : approche socioculturelle des pratiques*, Paris, Vigot, 1981.

Puy-Dénis, P., *Le Ghana*, Paris, Karthala, 1994.

Raspaud, M., *L'Aventure himalayenne. Les enjeux des expéditions sur les plus hautes montagnes du monde 1880-2000*, Grenoble, Presses Universitaire de Grenoble, 2003.

Ravenel, L., *La géographie du football en France*, Paris, PUF (Coll. Pratiques corporelles), 1998.

Reneaud, M. ; Le Dû, F., *Sport de haut niveau en régionalisation(s) : l'Aquitaine exemplaire ?*, Talence, MSHA (Coll. Publication MSHA), 1998.

Rifai, N., *L'analyse des organisations, – démarches et outils sociologiques et psychologiques d'intervention*, Paris, l'Harmattan, Dynamiques d'entreprises, 1996.

Riou L., *Répertoire de législation togolaise*, 1965.

Service Sportif de la RTNM, *Pratiques sportives et écoute des émissions sportives*, Lomé, Service de la RTNM, 9 f., 1978.

Service Sportif de la RTNM, *Stratifications sociales et écoute des émissions sportives*, Lomé, Service de la RTNM, 12 f., 1978.

Sorbets, C. ; Augustin, J-P. ; Centre d'études canadiennes, Talence, Gironde, *La culture du sport au Québec*, Talence, MSHA, Publication MSHA, 1996.

Terret, T. ; Combeau-Marie, E., *Sports et loisirs dans les colonies : XIX^e – XX^e siècles*, Paris, Le publieur, Bibliothèque universitaire francophone, 2004.

Théron, J-P., *Sport et décentralisation*, Paris, CNOSF, Centre de droit et d'économie du sport Limoges, Trimestriel, 1989.

- Théron, J-P., *Sports et collectivités locales*, Paris, Dalloz (Coll. Droit et économie du sport), 1993.
- Thomas, R., *Histoire du sport*, Paris, PUF (Coll. Que sais je ?), 1997.
- Thomas, R., *Le sport et les médias*, Paris, Vigot, 1993.
- Thomas, R., *Sociologie du sport*, Paris, PUF (Coll. Que sais je ?), 1998.
- Toulabor, C., *Le Togo sous Eyadéma*, Paris, Kharthala (Coll. Les Afriques), 1986.
- Tourjansky-Cabart, L., *Le développement économique local*, Paris, PUF (Coll. Que sais je ?), 1996.
- Tribou, G., *Sponsoring sportif*, Paris, Economica, Connaissance de la gestion, 2004.
- Vigneau, F., *Les espaces du sport*, Paris, PUF (Coll. Que sais je ?), 1998.
- Volle, J-P., « Sports en cartes : pratiques sportives en Languedoc-Roussillon », *Mappemonde*, Saison n°1, 1985-1986.
- Vuori, I. ; Sovoda, B. ; Fentem, P., *Le rôle du sport dans la société : santé, socialisation, économie, une synthèse de recherche*, Strasbourg, Ed. du Conseil de l'Europe, 1995.
- Wachter, S., *L'aménagement durable : défis et politique*, La Tour d'Aigues, Paris, Editions de l'Aube, Datar (Coll. Monde en cours Bibliothèques des territoires), 2002.
- Walliser, B., *Système et modèle. Introduction critique à l'analyse de système*, Paris, Ed. du Seuil, 1977.
- Yacono, X., *Les étapes de la décolonisation française*, Paris, PUF (Coll. Que sais je ?), 1971.
- Yonnet, P., *Système des sports*, Paris, Gallimard, 1998.

Zöller, H., *Le Togo en 1884 selon Hugo Zoller*, Lomé, Paris, Haho, Kharthala, Les chroniques anciennes du Togo, 1990.

Mémoires et thèses

Abalot, E. J., *Le volley-ball dans le système sportif de la République populaire du Bénin : discipline marginale et ou défaut d'organisation*. Thèse de doctorat inédit, Université de Bordeaux II, 2 vol., 1993.

Abalot, E.-J., *Le volley-ball dans le système sportif de la République populaire du Bénin : discipline marginale et ou défaut d'organisation*. Mémoire de DEA inédit, Bordeaux, Université de Bordeaux, 1989.

Allogho-Nzé, C., *Démocratisation du sport au Gabon : mythe ou réalité ? Analyse d'une politique sportive (1960-2000)*, Mémoire de DEA inédit, Bordeaux, Université de Bordeaux 2, 2000.

Attikpa, A., *Les phénomènes de la violence dans le sport : l'exemple du football en République du Bénin*, Bordeaux, Thèse de doctorat inédit, Université de Bordeaux II, 1990.

Bakena, E., *L'organisation du double projet du sportif au sein des filières d'accès au sport de haut niveau et des centres de formation des clubs professionnels : l'exemple de la Gironde*, thèse de doctorat inédit, Université de Bordeaux II, 2007.

Brousse, M., *De l'art martial au sport moderne : plan pour une étude de l'histoire et de l'évolution du judo français : 1889-1984*, Université de Bordeaux II.

Brousse, M., *Les origines du judo en France, de la fin du XIX^e siècle aux années 1950 : histoire d'une culture sportive*. Thèse de doctorat inédit, Université de Bordeaux II, 2001.

Canales, C., *Etude comparée des différents modèles d'organisation sportives en Amérique latine et en France*. Mémoire de DEA, Université de Bordeaux II, 1985.

Eklu, K. A., *Contribution pour une meilleure évolution des clubs des districts de football de Lomé*. Mémoire de professorat d'EPS, Institut National de Jeunesse et des Sport de Lomé, Département d'EPS, 2002.

Gouda, S., *Analyse organisationnelle des activités physiques et sportives dans un pays d'Afrique noire : le Bénin*. Thèse de doctorat inédit, Université de Grenoble, 1986.

Guillaneuf, R., *La presse au Togo (1911-1966)*. Mémoire pour l'obtention du diplôme d'Etudes Supérieures, Université de Dakar, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, mention histoire, 1967.

Houédakor, E. K., *Essai d'analyse géo-économique du sport au Togo : cas de la commune de Lomé*. Mémoire de maîtrise, Université de Lomé, Faculté des Lettres et Sciences humaines, Département de géographie, 2001.

Houédakor, E. K., *Le bilan de la pratique du Judo dans la commune de Lomé : de l'entraînement à la compétition*. Mémoire de professorat d'EPS, Institut National de Jeunesse et des Sport de Lomé, Département d'EPS, 2002.

Houédakor, E. K., *Le rayonnement du judo au Togo : réalité nationale contraintes et opportunités de développement*. Mémoire de DEA, Université de Bordeaux II, STAPS, 2004.

Kane A.-W., *Le sport au Sénégal. Analyse socio-historique de la diffusion et de l'encadrement des pratiques (1925-2005)*. Thèse de doctorat, Université de Bordeaux II, mémoire de thèse, 2005.

Kane, A.-W., *Contribution à une approche socio-culturelle de la pratique du sport au Sénégal*, Mémoire de DEA, Bordeaux, Université de Bordeaux II, 1989.

Lodonou, K., *Le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) : instrument de légitimation du pouvoir militaire*. Thèse de doctorat, Université de Bordeaux II, 1988.

Mbaye, A., *Le navétane, une nouvelle forme de culture et de lien social au Sénégal*, Thèse de doctorat inédit, Université Blaise Pascal Clermont Ferrand, 1997.

Mensah, A., E., *Sport et société au Togo, de l'indépendance à aujourd'hui*. Thèse de doctorat, Université de Bordeaux III, 1984.

Nakou, S., A., *L'intégration culturelle de la différence : le statut du corps et les pratiques sportives dans la province de Borgou au Bénin*. Thèse de doctorat inédit Université de Bordeaux II, 1990.

Nzabampema, A., *L'absence d'un sport de haut niveau au Burundi : recherche des facteurs explicatifs pour une meilleure intégration politique, économique du sport et le développement du sport de haut niveau au Burundi*. Mémoire de DEA, Université de Bordeaux II, 1990.

Occansey S., *Contribution à l'histoire de l'enseignement privé au Togo*, Université de Strasbourg, Faculté de Droit, des Sciences Politiques et Economiques, mémoire pour l'obtention du diplôme d'études supérieures, mention : Histoire du droit, 196 ?

Tabiou, A-L., *Initiation à la pratique du judo dans les établissements scolaires du 2nd degré : cas de la circonscription pédagogique de Lomé*. Mémoire de professorat d'EPS, Institut National de Jeunesse et des Sport de Lomé, Département d'EPS, 1998.

Tigri, B., *Pratiques sportives et identité culturelle en milieu scolaire béninois*. Thèse de doctorat inédit, Université de Bordeaux II, 1989.

Articles

«L'Afrique Equatoriale Française», in *L'Orientation Economique et Financière* n°6 (précédemment *L'Illustration Economique et Financière*), supplément au n°13 septembre 1930, Paris, 1930 (56 p.).

«L'Empire Français», in *Le Sud-Ouest Economique* N° 329 à 332 (Revue Mensuelle de Défense, de Propagande et d'Expansion Economiques), Paris, Publications Delmas, janvier-avril 1942 (128 p.).

Abalo, K., *Le mouvement sportif africain*, Lomé, 1999, 13 p.

Abalot, E.-J. ; Nakou, S., « Education et sport en Afrique noire francophone : les enjeux d'une mémoire » in *Journal de la recherche scientifique de l'Université du Bénin (Togo)*, 2000.

Addablah, R., *Tingo sport* 004 du 9 au 15 février, Lomé, 2000.

Agblémagnon, N., « Conflits de passage et sociologie des jeunes états africains. Le cas du Togo », in *Civilisations* Vol. XVIII 1968 n°2, *revue trimestrielle de l'Institut International des Civilisations Différentes*, Bruxelles, 1968, pp. 232-246.

Agblémagnon, N., « Le concept de crise appliquée à une société africaine, les Ewés » in *Cahiers internationaux de sociologie*, revue semestriel Vol. 23 (nouvelle série), Paris, PUF, 1957, pp. 157-166.

Agblémagnon, N., « Mythe et réalité de la classe sociale en Afrique noire : le cas du Togo » in *Cahiers internationaux de sociologie*, revue semestriel Vol. 38, Paris, PUF, 1965, pp. 155-168.

Andreff, W. ; Ehrenberg, A. ; Guillaume, M. ; Pociello, C; Delacroix, X, « L'économie du sport » in *Le nouvel âge du sport*, revue *Esprit* N°125, Paris, 1987, pp. 285-295.

Andreff, W., « L'économie du sport : à la croisée des chemins », in *Sport, relations sociales et action collective : actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux*, Talence, Publications de la MSHA, 1995, pp. 21-35 .

Arnaud, P., « Sport et changement social ; la méthode des modèles et l'histoire des exercices physiques », in *Sport, relations sociales et action collective : actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux*, Talence, MSHA, Publications de la MSHA, 1995, pp. 717-734.

Augustin, J-P., « Pratiques sportives et territoires : les atouts des régions » in *Sud-ouest Européen*, Toulouse, Presse universitaire du Mirail, 2002, pp 3-10.

Baba-Moussa, A.-R. & Hervé, N., « Sport, jeunesse et éducation au Bénin », in *Afrique francophone et développement du sport : du mythe à la réalité ?* Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan, pp. 49-62.

Baba-Moussa, A.-R., «L'organisation du sport au Bénin. Continuités et ruptures depuis 1990» in *STAPS N° 65*, Université René Descartes, 2005, pp. 61-78.

Baba-Moussa, A.-R., «Sport éducation et santé au Bénin : un pari manqué ? », in *AFRAPS 1^{ère} biennales des 27 et 28 mars 2003*, Université du littoral Côte d'Opale, 2003, pp. 1-14.

Balandier, G., «Problématique des classes sociales en Afrique noire», in *Cahiers internationaux de sociologie*, revue semestriel Vol. 38, Paris, PUF, 1965, pp. 131-142.

Bancel, N., « Sport civil et politique sportive en Afrique Occidentale Française (1944-1958) », in *STAPS N°52*, 2000, pp. 79-93.

Baud, J. ; Mathieu, D. ; Praicheux, J., «Collectivités locales et pratiques sportives : l'opération bisonport à Besançon», in *Les géographes et le tiers temps : approches des loisirs urbains*, Paris, Les belles lettres (Coll Cahiers de géographie de Besançon) n 30, 1989, pp 133-145.

Bayeux, P., «L'intercommunalité sportive, moteur d'une nouvelle gouvernance sportive locale ? », in *Sud-ouest Européen*, Toulouse, Presse universitaire du Mirail, 2002, pp. 85-95.

Bonnelle-Pinaud, A-M., «Le golf, pratique et évolution : de la France à l'Aquitaine», in *Sud-ouest Européen*, Toulouse, Presse universitaire du Mirail, 2002, pp. 69-76.

Bouchet, P. ; Kaach, M., Existe-t-il un « modèle sportif dans les pays africains francophones ? », in *STAPS N° 65*, Paris, Université René Descartes, 2005, pp.7-26.

Bouilhaguet, G. ; Miege, C., «Le sport en France», in *Administration*, Paris, Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, Périodiques accueil, janvier / mars 1997.

Boutet, E. ; Dubuisson, T-N., «Les politiques sportives des collectivités territoriales : entre esquivage, opposition et coordination. Le cas exemplaire de la Basse Normandie», in *Le financement du sport par les conseils régionaux, les conseils généraux, les communes de plus de 20000 habitants*, octobre 2002.

Brousse, M., «L'implantation du judo dans le grand sud-ouest», in *Sport, relations sociales et action collective : actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux*, Talence, MSHA, Publications de la MSHA, 1995, pp 315-325.

Bulletin Administratif du Togo, Recueil de tous les actes ayant organisé la zone d'occupation française du Togo du 10 octobre 1914 au 11 septembre 1920, Supplément au N°1 du J.O. du 1^{er} octobre 1920, Imprimerie du gouvernement, Porto-Novo, 1921, 191 p.

Callède, J.-P., « Les politiques du sport en France », in *L'Année sociologique*, vol. 52, n°2, 2002, pp. 437-457.

Callède, J.-P., «La pelote basque comme trait culturel d'une Europe du sud ? », in *Sud-ouest Européen*, Toulouse, Presse universitaire du Mirail, 2002, pp. 41-49.

Callède, J.-P., «Quelques logiques de développement sportif en Aquitaine. » in *Le financement du sport par les collectivités locales. Des ambitions politiques aux choix budgétaires*, Dominique Charrier ; Christophe Durand (coordination), PUS, octobre 2002.

Centre Interculturel de Vincennes Saint-Denis, *Budget réalisé et fiche bilan de l'action (Akoumapé 2008)*, 2008, 12 p.

Centre Interculturel de Vincennes Saint-Denis, *Compte rendu du projet Kouvé (Togo) août 2003*, 2003, 5 p.

Chaboche, J., «Les stratégies des conseils généraux dans le développement sportif territorial», in *Revue Européenne de management du sport*, Voiron, Territorial, PUS, 2001.

Charrier, D., «Politiques sportives des collectivités locales : le sport de haut niveau au cœur des débats budgétaires », in *Sport de haut niveau – sport professionnel en région(s)*, Pessac, MSHA, 2001.

Chateaureynaud, Y., «Activités nautiques à la Réunion : type de pratiques et modes de représentations», in *Sport, relations sociales et action collective : actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux*, Talence, Publications de la MSHA, 1995, pp. 327-336.

Chazaud, P., Diallo, I., « La demande touristique de mobilité à la croisée des chemins », in *Cahiers Espaces*, n°100, mars 2009.

Chazel, F., « Pouvoir, structure et domination » in *Revue française de sociologie*, XXIV, 1983, pp.369-393.

Chifflet, P., Gouda, S., «Olympisme et identité nationale en Afrique noire francophone», in *STAPS N°41*, 1996, pp.93-105.

Chifflet, P., Gouda, S., «Sport et politique nationale au Bénin», in *STAPS N°28*, Grenoble, 1992.

Chronique Syndicale (mensuel), avril, décembre 1948, mars, mai 1952, septembre-décembre 1953.

Commissariat de L'Afrique Occidentale Française, «L'enseignement en Afrique Occidentale Française», in *Exposition Nationale Coloniale de Marseille*, Imprimerie coopérative, Barrier & C^{ie}, Montauban, 1922.

Commissariat de L'Afrique Occidentale Française, «le Togo», in *Exposition Nationale Coloniale de Marseille*, Agence économique de l'AOF, Paris, Volume 2, 1922, 102 p ?.

Corpierre, M., « Les trois singularités du Togo », in *Preuves* décembre 1965, Paris, Congrès pour la liberté de la culture, 1965, pp. 48-57.

De Brie, C., «L'Afrique sous la coupe», in *Manière de voir* n°30, *Le Monde diplomatique* – le sport c'est la guerre par Ramonet, I. ; De Brie, C., mai 1996.

Drut, G., «Le sport en France : réalité et enjeux », in *Administration*, Paris, Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, Trimestriel, janvier / mars 1997.

Duboscq, P., «La fédération française de rugby : géographie d'un pouvoir symbolique», in *Géopolitique du sport*, Besançon, Université de Franche-Comté, 1990, pp 264-274.

Durkheim, E. (dir.), *L'Année sociologique* (1905-1906) Vol X, Paris, Alcan, 1907.

Escadafal, A., «Tourisme sportif et stations touristiques», in *Sud-ouest Européen*, Toulouse, Presse universitaire du Mirail, 2002, pp. 101-104.

Fatès, Y., «Tiers Monde : le sport compétitif international ça sert à faire la politique», in *Géopolitique du sport*, Besançon, Université de Franche-Comté, 1990, pp. 209-218.

Ferras, R. ; Pociello, C., «En conclusion...Une synthèse pour demain», in *Géopolitique du sport*, Besançon, Univ. Franche-Comté, 1990, pp. 353-362.

Gaxie, D., «Les institutions de l'aménagement du territoire», in *L'aménagement durable : défis et politique*, La Tour d'Aigues / Paris, Editions de l'aube datar, Monde en cours Bibliothèques des territoires, 2002.

Gnamey, M., «Le football togolais, des repères édifiants», in *Togo-Presse* du 28 décembre 2005, Quotidien national d'information, Société Nationale des éditions du Togo (EDITOGO), p.16.

Gouda, S., «Les activités physiques et sportives dans les politiques gouvernementales au Bénin», in *Lettres d'Ivoire N°004*, 2008.

Griffon-Boitier, A., «Politique municipale et gestion du sport : l'exemple de Besançon», in *Géopolitique du sport*, Besançon, Univ. Franche-Comté, 1990, pp. 335-350.

Haumont, A., «Les variations géographiques du sport», in *Sport, relations sociales et action collective : actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux*, Talence, Publications de la MSHA, 1995, pp. 51-59.

Honta, M., «Régions et excellence sportives : les ambivalences d'un engagement», in *Sud-ouest Européen*, Toulouse, Presse universitaire du Mirail, 2002, pp. 33-39.

Honta, M., «Représentations d'acteurs et financement public du sport professionnel : quelle légitimité. », in *Le financement du sport par les collectivités locales. Tome 2, des ambitions politiques aux choix budgétaires*, Voiron, PUS (Coll. Les dossiers thématiques des PUS), octobre 2002.

Honta, M., «Sport de haut niveau et relations départements-régions : le cas Aquitain», in *Sport de haut niveau en régionalisation(s), l'Aquitaine exemplaire ?*, Talence, MSHA (Coll. Publications MSHA), 1998.

Honta, M., «Sport de haut niveau et relations départements-régions : le cas Aquitain», in *Sport professionnel en région(s)*, Pessac, MSHA, 2001.

Hourcade, N., «Bordeaux et Toulouse. Des supporters de Football en terre de rugby», in *Sud-ouest Européen*, Toulouse, Presse universitaire du Mirail, 2002, pp. 25-32.

Iyind, N., « Quelques réflexions sur la déperdition des pratiques corporelles traditionnelles en milieu rural Koongo-ntandu du Zaïre : influence de l'école et des mouvements extrascolaires », in *Sociologie du sport*, Paris, INSEP, 1979.

Jacq, P., «La détermination de la politique sportive », in *Sport et décentralisation*, Paris, Economica, 1988.

Jourdan, J. ; Charrier, D., «Intercommunalité sportive et financement du sport, des questions d'avenir. », in *Le financement du sport par les collectivités locales. Des ambitions politiques aux choix budgétaires*, Voiron, PUS (Coll. Les dossiers thématiques des PUS), 2002.

Lawless, M., *La collaboration avec les missions*, Ecole Supérieure Coloniale, Enseignement, exposé, 38p. dactylographiées, 4 mai 1944.

Le dû, F., «Dix ans de régionalisation –sport de haut niveau en Aquitaine, extension ou recomposition du référentiel », in *Sport de haut niveau en régionalisation(s), l'Aquitaine exemplaire ?*, Talence, MSHA, Publications MSHA, 1998.

Le dû, F., «La politique publique du sport – un référentiel pourquoi faire ? », in *Sport, relations sociales et action collective*, Talence, MSHA, 1995.

Lefebve, F., «Sortir de la coadmistration et redéfinir la notion de compétence. », in *Pour en finir avec la décentralisation*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube (Coll. Bibliothèque des territoires), 2002.

Levy, J., «Un nouveau contrat géographique», in *Pour en finir avec la décentralisation*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube (Coll. Bibliothèque des territoires), 2002.

Louder, D., «Etude géographique du sport en Amérique du nord, survol et critique», in *Géopolitique du sport*, Besançon, Université de Franche-Comté, 1990, pp. 179-187.

Loustau-Carrère, J.-P., «Le sport de haut niveau : conception à géométrie variable et mythe juridique », in *Sport de haut niveau – sport professionnel en région(s)*, Pessac, MSHA, 2001.

Loustau-Carrère, J-P., «Sport de haut niveau et régionalisation ou l'Etat dans tous ses états», in *Sport de haut niveau en régionalisation(s), l'Aquitaine exemplaire ?*, Talence, MSHA, Publications MSHA, 1998, pp. 57-86.

Maitrot, E., «Sport et télé », in *Manière de voir n°3° Le monde diplomatique – le sport c'est la guerre*, Ivry-sur-Seine, mai 1996.

Marivoet, S., «Asymétries dans la participation sportive. Les cas du Portugal et de l'Espagne dans le contexte européen», in *Sud-ouest Européen*, Toulouse, Presse universitaire du Mirail, 2002, pp. 105-112.

Mathieu, D., «Les productivités différentielles des espaces du football professionnel en France», in *Géopolitique du sport*, Besançon, Université de Franche-Comté, 1990, pp. 51-61.

Melchert, S., «Le développement du sport en RDA : moteur de reconnaissance de l'identité nationale», in *Géopolitique du sport*, Besançon, Université de Franche-Comté, 1990, pp. 232-240.

Mercier, P., «Les classes sociales et les changements politiques récents en Afrique noire», in *Cahiers internationaux de sociologie*, revue semestriel Vol. 38, Paris, PUF, 1965, pp. 143-154.

Michon, B., «Eléments pour une histoire de la sociologie du sport en France. Hier, aujourd'hui et demain», in *Sport, relations sociales et action collective : actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux*, Talence, Publications de la MSHA, 1995, pp. 734-740.

Ministère de L'Education Nationale, « Le Togo », in *Carnets de documentation sur l'enseignement dans la France d'Outre-Mer*, n°8, Direction de l'Enseignement Générale, Imprimerie Nationale, 1946.

Ministère de la France d'Outre-Mer, « Le Togo », in *Bulletin de la France d'Outre-Mer* n°1.193, mensuel, Editions de la Documentation Française, Paris, 1949.

Parlebas, P., «La mise en ordre sportive», in *Sport, relations sociales et action collective : actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux*, Talence, Publications de la MSHA, 1995, pp. 39-49.

Pasqua, C., « Sport et collectivités locales », in *Pouvoirs*, PUF, 1992.

Pigeassou, C., «Le sport et les collectivités territoriales de l'intervention sociale à la promotion locale. Politique ou stratégie ?», in *Sport, relations sociales et action collective : actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux*, Talence, Publications de la MSHA, 1995,

Pociello, C., «Orientations et perspectives pluri-disciplinaires. Renouvellement des objets, élargissement des territoires et luttes institutionnelles», in *Sport, relations sociales et action collective : actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux*, Talence, Publications de la MSHA, 1995, pp. 761-773.

Raffestin, C., «La diffusion», in *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, A. Colin, U. Série géographie 5^{ème} Ed., 2004.

Raspaud, M., « Le sport, facteur de santé des salariés ? Note critique » in *STAPS*, 1993, vol. 14, n°31, pp. 39-46.

Raspaud, M., « Les relations entre communes et mouvement sportif. Des rapports politiques », *Spirales*, n°5, 1992, pp. 103-113.

Ravenel, L. ; Durand, C., «Structures urbaines et sports professionnels dans le Sud-ouest» in *Sud-ouest Européen*, Toulouse, Presse universitaire du Mirail, 2002, pp. 11-24.

Retaille, D. (présentation), «l'Afrique» in *l'Information Géographique*, hors série N°1, Paris, SEDES-VUEF, 2003, p. 200.

Rouillaux, J., «Le dispositif réglementaire du sport de haut niveau», in *Sport de haut niveau – sport professionnel en région(s)*, Pessac, MSHA, 2001.

Sarraut, A., « Projet de loi portant fixation d'un programme général de mise en valeur des colonies françaises », in *Chambre des députés session de 1921*, Paris, Imprimerie de la Chambre des députés, Martinet, 1921.

Simon, G., «Incidence des lois de décentralisation. », in *Sport et décentralisation*, Paris, Economica, 1988.

Sorbets, C., «Orientations et perspectives disciplinaires : la science politique et le sport : mot(s) de politologues(s) », in *Sport, relations sociales et action collective : actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux*, Talence, Publications de la MSHA, 1995, pp. 741-759.

Togo Sport, hebdomadaire sportif, N° 1 à 18, 1953-1956.

Toulabor, C., « Jeu de mots, jeu de vilains. Lexique de la dérision politique au Togo », in *Politique africaine*, 1981, pp. 55-71.

Volle, J.-P., «Jeux de Ballons et territoires. Sports collectifs en Languedoc-Roussillon : football, rugby, basket, volley», in *Géopolitique du sport*, Besançon, Univ. Franche-Comté, 1990, pp. 115-128.

Zodji, J. K., *Flash-Sport n°38 du 11 octobre*, Lomé, 1999.

Documents électroniques

AFP, « Mondial : le Togo face à un froid hivernal et la varicelle », in *Letoglais.com*, [périodique en ligne], Paris, 31/05/2006. <<http://www.letoglais.com.html?nid=2671>>

Akakpo-Guétou Olivier, « Bouillon de culture, extrait du rapport moral et financier du projet CIVD au Togo », Paris, 12 octobre 2008. <<http://amitie-peuples.net/CIVD/compte-rendu-Akoumape-2008.html>>

Brassier, T., « Togo : à propos de l'échec des « Eperviers » à la CAN 2006 en Egypte », in *Letoglais.com*, [périodique en ligne], Paris, 05/02/2006. <<http://www.letoglais.com/article.html?nid=2531>>

Dabone, J., « Fédération togolaise de football : le couperet de la FIFA » in *Fasozine*, Burkina-Faso, 13/11/2006. <<http://www.lefaso.net/spip.php?article17366>>

Dreyfus, G., « Coupe du monde 2006 » in *RFI*, Paris, 10/06/2006. <http://www.rfi.fr/actufr/articles/078/articles_44303.asp>

Guesdet, K., « Spécial Togo » in *Chronique du Football*, RFI (Radio France Internationale), 08/07/2005. <http://www.rfi.fr/fichiers/MFI/Sport/1524.asp>

INDEX DES AUTEURS CITES

A

Abalot, E.-J.....	7
Abalot, E.-J., & Nakou, S. A.....	6
Addablah, R.....	100
Agblémagnon, N.....	39, 60, 61, 222
Akapko-Guéto, O.....	200
Amselle, J.-L.....	36
Andreff, W., & Nys, J.-F.....	20, 21
Andreff, W., Ehrenberg, A., Guillaume, M., Pociello, C., & Delacroix, X.....	21
Augustin, J.-P.....	11, 18, 19, 25, 26
Augustin, J.-P.; Callède, J.-P.....	17

B

Baba-Moussa, A. R.....	192
Baba-Moussa, A. R., & Hervé, N.....	193
Badie, B.....	168, 183, 188
Bakena, E.....	7
Bales, J.....	19, 27
Bancel, N.....	169, 170, 171
Ben Yahmed, D.....	14
Benoist, J.-R.....	24
Berry, B. J.....	19
Bouchet, P. & Kaach, M.....	22
Brassier, T.....	81
Brousse, M.....	106

C

Caillois, R.....	52, 53, 56, 63
Callède, J.-P.....	13, 153, 154, 155, 172, 194
Centre Interculturelle de Vincennes Saint-Denis.....	200, 201
Chazaud, P.....	208
Chifflet, P., & Gouda, S.....	173
Cornevin, R.....	35, 36, 37, 38, 42, 43, 45, 47, 57, 59, 67, 171, 186
Corpierre, M.....	45, 46
Crozier, M.....	17
Crozier, M., & Friedberg, E.....	212

D

Deville-Danthu, B.....	5, 13, 156, 157, 158, 179, 180
------------------------	--------------------------------

E

Ekou, F.....	49
--------------	----

F

Fates, Y.....	11, 12, 13
---------------	------------

François, Y.	36, 38, 44
Froëlich, J.-C.	24
Froëlich, J.-C., Alexandre, P., & Cornevin, R.	57, 58, 59

G

Gnamey, M.	23, 72, 97
Gouda, S.	7, 149, 157, 175, 181, 192, 206
Guesdet, K.	98
Guillaneuf, R.	31

H

Hägerstrand, T.	26
Hen, H.	54
Honta, M.	13
Houédakor, E. K.	23
Houstin, N., Ndiaye, P., Wade, A., & Ben Yahmed, D.	147
Huizinga, J.	52, 53

J

Jeu, B.	52, 53, 57, 219
--------------	-----------------

K

Kane, A.-W.	7, 174, 175, 181, 184, 185
Ki-Zerbo, J.	64, 145

L

Labarthe, G.	36, 41, 47
Lodonou Kpakpo, A. P.	80

M

Martet, J., Lestrade, C., & Massu, J.	73, 74
Mathieu, D., & Praicheux, J.	19, 28
Mbaye, A.	184
Mélik-Chakhnazarov, A.	13, 63, 175
Menaut, A.	62, 64
Menaut, A. ; Reneaud, M.	17
Mensah, A. E.	22, 66, 71, 72, 74, 103, 174
Menthon, J.	34, 44, 161
Michon, B.	20
Ministère de la France d'Outre-Mer	69, 70, 71, 73, 171
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture; Ministère des Mines et du Plan.	23, 67, 75, 79, 80, 81, 95, 174, 182
Ministère de l'Economie et des Finances	91
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Privatisation.	90
Ministère de l'Education Nationale.	67
Ministère du Plan et de la Restructuration Economique, Association Ibiscus	149

O

Occansey, S.	68
-------------------	----

Odeyé, M.	207
Otayek, R.	194, 213
Oumarou, T., & Chazaud, P.	207, 213
P	
Parisot, F.	160, 161, 162, 163
Parlebas, P.	8, 215
Puy-Dénis, P.	150, 151, 152, 165
R	
Ravenel, L.	19
S	
Sarraut, A.	67
T	
Tabiou, A.-L.	103, 106
Thomas, R.	7, 19
Toulabor, C.	48, 82, 189, 190
W	
Wilson, D.	76
Z	
Zodji, J. K.	100
Zöller, H.	54, 55

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Les foyers sportifs du monde au début du XXI ^e siècle	11
Figure 2: Figure : le Togo au sein du continent africain	34
Figure 3: Reliefs et hydrographie du Togo.....	35
Figure 4: Les peuples ou ethnies du Togo.....	37
Figure 5: Figure : le Togo : carte administrative	40
Figure 6: les partages successifs du Togo	43
Figure 7: Topographie d'un orchestre ordinaire éwé.....	61
Figure 8: les zones sportives du Togo.....	84
Figure 9: Organisation du ministère de la jeunesse et des sports du Togo.....	89
Figure 10: Courbe de l'évolution absolue du budget sport	91
Figure 11: Courbe de l'évolution relative du budget sport	92
Figure 12: La hiérarchie fonctionnelle du sport au Togo	95
Figure 13: Répartition des clubs de judo dans la commune de Lomé (2002)	105
Figure 14: Répartition des clubs et pratiquants de judo dans la commune de Lomé (2002).....	108
Figure 15: Sites et infrastructures sportives de la commune de Lomé.....	116
Figure 16: Parcours sportif communal.....	117
Figure 17: Répartition des marchés communaux et boutiques d'articles de sport.....	121
Figure 18: Organisation hiérarchique du système commercial des articles de sport	127
Figure 19: Evolution des recettes annuelles d'un centre sportif.....	135
Figure 20: Les royaumes du Soudan occidental aux XVII ^e et XVIII ^e siècles	145
Figure 21: Modélisation de la diffusion des activités physiques et sportives en Afrique Occidentale Française.....	159
Figure 22: Modélisation de la diffusion des activités physiques et sportives au Togo pendant la colonisation	166
Figure 23: L'ordre hiérarchique dans le sport colonial et international	176
Figure 24: Modélisation du processus sportif au Togo	204
Figure 25: Proposition de configuration sportive au Togo.....	205
Figure 26: Carte administrative de Lomé.....	268
Figure 27: Zones tarifaires de transport partant d'Adawlato (2001).....	269
Figure 28: Zones tarifaires de transport partant de Bè (2001).....	270
Figure 29: Zones tarifaires de transport partant De Tokoin-Hôpital (2001).....	271

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Echelles et niveaux d'analyse de la diffusion.....	26
Tableau 2: Les sources d'information sur le football togolais.....	32
Tableau 3: Répartition des joueurs de football de première division.....	33
Tableau 4: Chronologie historique et sportive au Togo	86
Tableau 5: Prévisions budgétaires du Ministère de 1990 à 2000 (milliers de FCFA)	90
Tableau 6: Prévisions et exécutions du budget d'aides et subventions aux équipes nationales et clubs en compétitions internationales (en milliers de FCFA)	91
Tableau 7: Coût de la pratique du judo	109
Tableau 8: Classification des activités physiques et sportives à Lomé.....	111
Tableau 9: Classification des consommations et services sportifs de la commune de Lomé (2001).....	119
Tableau 10: Statistique des quantités (en tonnes) importées de friperie et tissus vêtements.....	124
Tableau 11: Classification des procédés publicitaires de la Tobacco Exporters International.	133
Tableau 12: Les infrastructures en 1959 dans les territoires du Sénégal et du Dahomey	171
Tableau 13: Le financement du judo togolais (1994-2001)	177

ANNEXES

Annexe 1 : Base documentaire recensée au Centre des Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence (non exhaustif)

	Fonds	Côtes	Auteur	Titre	Nbre pages	Années
1	AOM	12473/6746/B12066	Chazelas, V.	Territoires africains sous mandat de la France, Caméroun et Togo (expo coloniale internationale)	240p	1931
2	AOM	50156	Conseil De L'ONU	Rapport annuel multiple: enseignement	87p	1930
3	AOM	2309	Cornevin R.	Le Togo: des origines à nos jours		1988
4	AOM	40125	Cornevin R.	Histoire du Togo		1969
5	AOM	1.550	Ferjus (Samuel)	La mise en valeur du Togo sous le mandat français	120p	1926
6	AOM	9611	Garnier Christine Fralon Jean	Le fétichisme en Afrique noire (Togo-Caméroun)	214p	1951
7	AOM	Ø14	Gbédéma (S.G. Ar)	Le Togo de 1919 à 1929: l'installation de l'autorité française	110p	1971
8	AOM	5.590	Général Maroix	Le Togo pays d'influence française	136p	1938
9	AOM	B 5490	Gonidec (P. F.)	l'évolution de la république autonome du Togo	p627-638	1957
10	AOM	43303	Hugo Zöllner	Le Togo en 1884 selon Hugo Zöllner		1990
11	AOM	B10012	Kerfio, (Jean)	Le Togo français (impression à Tournon)	24p?	193?
12	AOM	44695	Klose Heinrich, David Philippe Trad.	Le Togo sous le drapeau allemand 1894-1897	264p	1955
13	AOM	31028	La Dépêche Coloniale Illustrée	Togo-Dahomey Mission Fourn	p60-62	1910
14	AOM	30647	La Presse Coloniale Illustrée	Le Togo (la France dans ses pays sous mandat)	20p	1924
15	AOM	30649	Les Annales Coloniales	Le territoire sous mandat: le Togo	4p	1924
16	AOM	5924	Luce Edmond-Pierre	L'acte naissance d'une république africaine autonome. Le référendum du Togo (28 oct 1956)	152p	1956
17	AOM	2.123/6.683	Luchaire (F)	Du Togo français sous tutelle à la république autonome du Togo	150p	1957
18	AOM	44473	Marguerat Y.	La naissance du Togo selon les documents de l'époque (L'ombre de l'Angleterre)	471p	1953
19	AOM	Ø276/24Mi 161.162	Simtaro Dadja Halla-Kawa	Le Togo Musterkolonie. Souvenir de l'Allemagne dans la société togolaise	1180p	1982
20	AOM	B1669	Thebault E.-P.	La fondation de la colonie allemande de Togo	p103-120	1939
21	AOM	B3077		Exposition coloniale internationale Caméroun Togo	60p	1931
22	AOM	B13537		Documents sur le Togo	19p	1947

23	AOM	B14129		Rapport du conseil de tutelle sur le Togo et le Caméroun sous administration française	61p	1952
24	AOM	7235		Voyage d'une délégation de la chambre de commerce en AOF et Togo		1955
25	AOM	B6202		Les cent ans des relations germano-togolaises	108p	1984
26	AOM	50128		Coutumier indigène	20p	1926
27	AOM	7290		Guide du tourisme en AOF et Togo	158p	1947
28	AOM	2562/20120		La mise en valeur de l'AOF et du Togo	374p	1955
29	AOM	21655		Etudes togolaises		1967
30	AOM	B5964	Agbétiafa(K), Nambou (Y), Tchezoum (K)	Guide pratique, histoire, géographie	96p	1989
31	AOM	TH967	Barandao (Kelfoma)	Mise en valeur et changement social au Togo dans l'entre-deux guerres (1914-1940)		1987
32	AOM	B2843B4159	Commissaire De L'aof	Le Togo	26p	1922
33	AOM	40109	Cornevin (Robert)	Le Togo	128p	1967
34	AOM	2181/9864	Cornevin R.	Les Bassari du nord Togo	156p	1962
35	AOM	44742	De Haan Léo	La région des savanes. L'Etat, les paysans et l'intégration régionales (1885-1985)	353p	1993
36	AOM	3751	De Meideros	Peuples du Golfe du Bénin (Adja-Ewé)	320p	1977/1984
37	AOM	TH959	Deville-Danthu Bernadette	AOF		
38	AOM	TH1033	Deville-Danthu Bernadette	AOF		
39	AOM	TH1033	Deville-Danthu, Bernadette	Education physique, sport, colonisation et décolonisation dans les anciens territoires français d'A.O. (1920-1965)		1990
40	AOM	TH959	Deville-Danthu, Bernadette	Education physique, sport, colonisation et décolonisation dans les anciens territoires français d'A.O. (1920-1965)		1995
41	AOM	B14431	Domergue-Cloarec, Danielle	La prévention dans la politique sanitaire de l'AOF	9p	1995
42	AOM	B5287	Faure Jean	Togo champ de missions	88P	1942
43	AOM	B7111	Frobenius	Les paysans Kabrè du nord Togo	p95-176	1961
44	AOM	1808	Froelisch J-C	La tribu komkomba du nord-Togo mémoire de l'IFAN n°37		1954
45	AOM	9377	Froelisch J-C	Les populations du nord-Togo	200p	1963

46	AOM	42488	Gbikpi-Benissan (Datè)	La chefferie dans la nation contemporaine: essai de sociologie politique sur la chefferie en pays bassar, akposso et mina	465p	1985
47	AOM	13953	Gu-Konu (Yéma E. dir)	Atlas du Togo	64p	1981
48	AOM	B14143	Karma (Pasteur Bakoléa)	Croyance philosophie et comportements des kabyès	130p	1977
49	AOM	5925/12058	Labouret Henri	Le respect des coutumes dans les possessions françaises d'Afrique		1931
50	AOM	30258	Le Togo Français			
51	AOM	44250	Martin Camille	Togo et Caméroun (publication Comité de toute l'Afrique française)	89p	1916
52	AOM	B12453	Ministère De La France D'outre Mer	Le Togo	16p	1948
53	AOM	B12454 /B12525	Ministère De La France D'outre Mer	Le Togo	24p	1950
54	AOM	B 12213	Ministère De La France d'Outre-Mer	Le Togo	22p	1946
55	AOM	B14660	Pauvert (Jean-Claude)	L'évolution politique des éwés. École pratique des hautes études. Extraits des cahiers d'études africaines N°2	pp161-192	1960
56	AOM	22410	Perrot, (Claude-Hélène) Dir	Togo/Bénin in Cahiers de CRA N°8		1994
57	AOM	40095/40096	Spitz Georges	L'ouest africain AOF et Togo	509p	1947
58	AOM	46800	Tété-Adjalogo (Têtêvi, Goldwin), Franklim (Albert Préf.)	Histoire du Togo: le régime et l'assassinat de Sylvanus Olympio 1960-1963	362p	2002
59	AOM	B2286		Togo	51p	1974
60	AOM/ENFOM	6779/17908	Martet J	Les bâtisseurs de royaumes (voyages au Togo et Caméroun)	316p	1934
61	AOM/ECOL	10816		La mise en valeur de l'AOF et du Togo	367p	1955
62	AOM/SOM	4.122/C2186	Péchoux (L)	Le mandat français sur le Togo	406p	1939
63	ECOL	10816	Barandao (Kelfoma)	La mise en valeur de l'AOF et du Togo		
64	SOM	Br8754c	Agence De La France d'Outre-Mer	Le Togo		1950
65	SOM	P27	Bernard (Edmond)	La préparation des maîtres à la carrière coloniale: Ecole Jules Ferry in la revue du Pacifique N°1	pp66-70	1931
66	SOM	B 553	Ferradini (Capitaine)	Essai sur la défense des colonies		vers 1903

67	SOM	C408	Froidevaux (Henri)	L'œuvre scolaire de la France dans nos colonies suivi de : survivance de l'esprit français aux colonies. Exposition coloniale de 1900		
68	SOM	Br9136d		Le Togo en 2 brochures politique, société, économie....		1949
69	SOM	Br8237		Le Togo. Déclaration franco-britannique 1919		
70	SOM	P1064/ Br2098d		Le Togo in AOF Magazine	66p	1955
71	SOM	Bibl 661	Ministère De La France d'Outre-Mer	Bibliographie sur les jeux indigènes	4 feuilles	
72	SOM	Br 2531 B	Crouzet (Paul)	L'enseignement dans les colonies depuis la guerre	16p	1924
73	SOM	P213	Froelisch	Le paradoxe du Togo in Tropiques N°429 juin 1969		1969
74	SOM	P1208	Rioux (Jean-Pierre)	la colonie ça s'apprend à l'école dans l'histoire (1984) N°69	pp49-55	
75	SOM	P637	Africa	Le Togo sous le signe de l'oubli in Africa N°32 1964		1964
76	SOM	P640	Afrique N°30	Togo: réussite? Inquiétude? Le président Grunisky a confié à Afrique		1964
77	SOM	1856B	Cedile	Discours du 31 mars 1949 Assemblée représentative du Togo		
78	SOM	P48	Europe Outre-Mer N° 578 579	Togo décennie de la révolution économique et sociale		1978
79	SOM	Br4665 D	Gasati	La réforme de l'enseignement au Togo		
80	SOM	Br11015B	Hubert Lucien	Le programme coloniale d'après guerre	pp561-581	1919
81	SOM	P783	Kratz A.	Le Togo au début de notre siècle	pp144-165	août sept 1983
82	SOM		Le Monde N°11.806	Togo: stabilité et autorité		1983
83	SOM	P382	Le Monde N°12553	Togo : l'Afrique sans ses tourments		1985
84	SOM	P408		Togo le Général Eyadema a décider de consulter la population sur le maintien du régime militaire		1967
85	SOM	P303	Berthelemy, Jean-Claude	L'économie de l'AOF et du Togo 1946-1960 in revue Française d'Histoire d'Outre Mer Tome LXVII, 1980, N°248-249		
86	SOM	P637/P791	Froelisch, Jc	Comment développer dans le vide ou constations togolaises in Africa, N°57 oct-nov 1971	p29- 31/44p	1971
87	SOM	P447		Quelques renseignements statistiques pour la période 1939-1945 sur le Togo in bulletin mensuel de la statistique coloniale, supplément série études N°12		vers 1946

88	SOM	P409/Br 8538D		Le Togo sous tutelle britannique in la documentation française, notes et études documentaires, N°1760, 13 juillet 1953	24pp	1953
89	SOM	P570		Le plan d'équipement et de modernisation du Togo sous tutelle française in Industries et travaux d'Outre mer, N°15 fev 1955	P72-80	
90	SOM	RAP41	Impr Charles-Lavauzelle	Rapport annuel du Gouvernement français aux Nations Unis sur l'administration du Togo placé sous tutelle de la France 1947 à 1957 10vol		
91	SOM	Br8054B	Batsch, Christophe	Colloque: le Togo et la crise (1930)	9pp	
92	SOM	C8142	Benoist, Joseph-Roger	L'Afrique occidentale française de la conférence de Brazzaville (1944) à l'indépendance (1960)	619p	1982
93	SOM	Br4665D	Casati	La réforme de l'enseignement au Togo. Synthèse du rapport pour les perspectives quinquenales de scolarisation (1966-1970)	30f	année 1965
94	SOM	P248	Cornevin-Robert	Un nouvel état indépendant le Togo in Mer-Outre-Mer N°43 2ème trimestre	p10-13	1960
95	SOM	B5069	Cornevin-Robert	Le Togo : nation pilote	160p	1963
96	SOM	P452	Cornevin-Robert	Robert Cornevin n'a pas reconnu le Togo de ses vingt ans in France-Eurafrique N°237	pp10-11	1972
97	SOM	P882	Devauges, Roland Hu. Vol X N°I	Séries Sc. Conceptions et attitudes des élèves togolais au lendemain de l'indépendance (1961) à l'égard de leur avenir personnel in cahiers ORSTOM	pp3-30	1973
98	SOM	A3939	Faure, Joan	Togo, champ de mission, société des missions évangéliques		
99	SOM	D2777	Froëlich, Jean-Claude Alexandre Pierre. Cornevin Robert	Les populations du nord Togo avec la participation du pasteur J. Delord	200p	1963
100	SOM	Br21120	Ministère De La France d'Outre Mer Agence Des Colonies	Le Togo		1948
101	SOM	C7638	Pauly (G.) Et Hausermann (R.)	La France et ses colonies	44p	
102	SOM	C7529	Prouzet, Michel	La république du Togo	54p	1976
103	SOM	Br5760C	Service De La Statistique Lomé	Inventaire économique du Togo 1958		

104	SOM	D3024	Ullmo, Bernard	Plan de développement économique et social 1966-1970. Les comptes économiques du Togo (1962)	134f	
105	SOM	P783	Verdier, Raymond	Le RPT in revue française d'études politiques africaines N°145 janv 1978	p86-97	1978
106	SOM	Br6182D	Voule	Statistique scolaire du Togo 1966-1967	63f	
107	SOM	B6540		Guide pratique sur les républiques à l'usage des agents de la coopération		1964
108	SOM	Br6182D		Statistiques scolaires du Togo 1966-1967		1967
109	SOM	P654		Exécution du premier plan de développement économique et social du Togo in BCEAO Notes et informations statistiques N°160		1969
110	SOM	P664		L'animation des communautés de base en Afrique in Développement et civilisation N°2 juin 1962	p39-64	1969
111	SOM	P791		Spécial Togo in Devenir N°	40P	1971
112	SOM 18	Br424C	Fidel Camille	Les colonies allemandes. Etudes historiques et renseignements statistiques	36p	1908
113	SOM 18	P303	Froidevaux Henri	Les études d'histoire coloniale en France et dans les pays de colonisation française in revue de l'histoire des colonies françaises	pp11-38	1913
114	SOM 18	P31	Leme A.	Colonies allemandes in revue coloniale 1899	pp209-212	
115	SOM 18	C4897	Gonidec P.F.	L'évolution des territoires d'outre mer depuis 1946		
116	SOM 18	D637	Gouget Bertrand	Les colonies allemandes avant et pendant la guerre 1914-1917	245p/pp155-200	1917
117	SOM 19	A 222	Dislere (Paul)	Le service militaire aux colonies. Suite au traité de la législation coloniale	128p	1889
118	SOM 19	bibl519	Rauzier (M.) Perret-Gentil (Y)	Empire coloniale français de 1930 à 1946 bibliographie	28p	1976
119	SOM/POM	101B		Togo français		1943-1956
120	SOM/POM	113B		Guide du Togo 1934		1947-1952

Annexe 2 : Représentations cartographiques



Figure 26: Carte administrative de Lomé

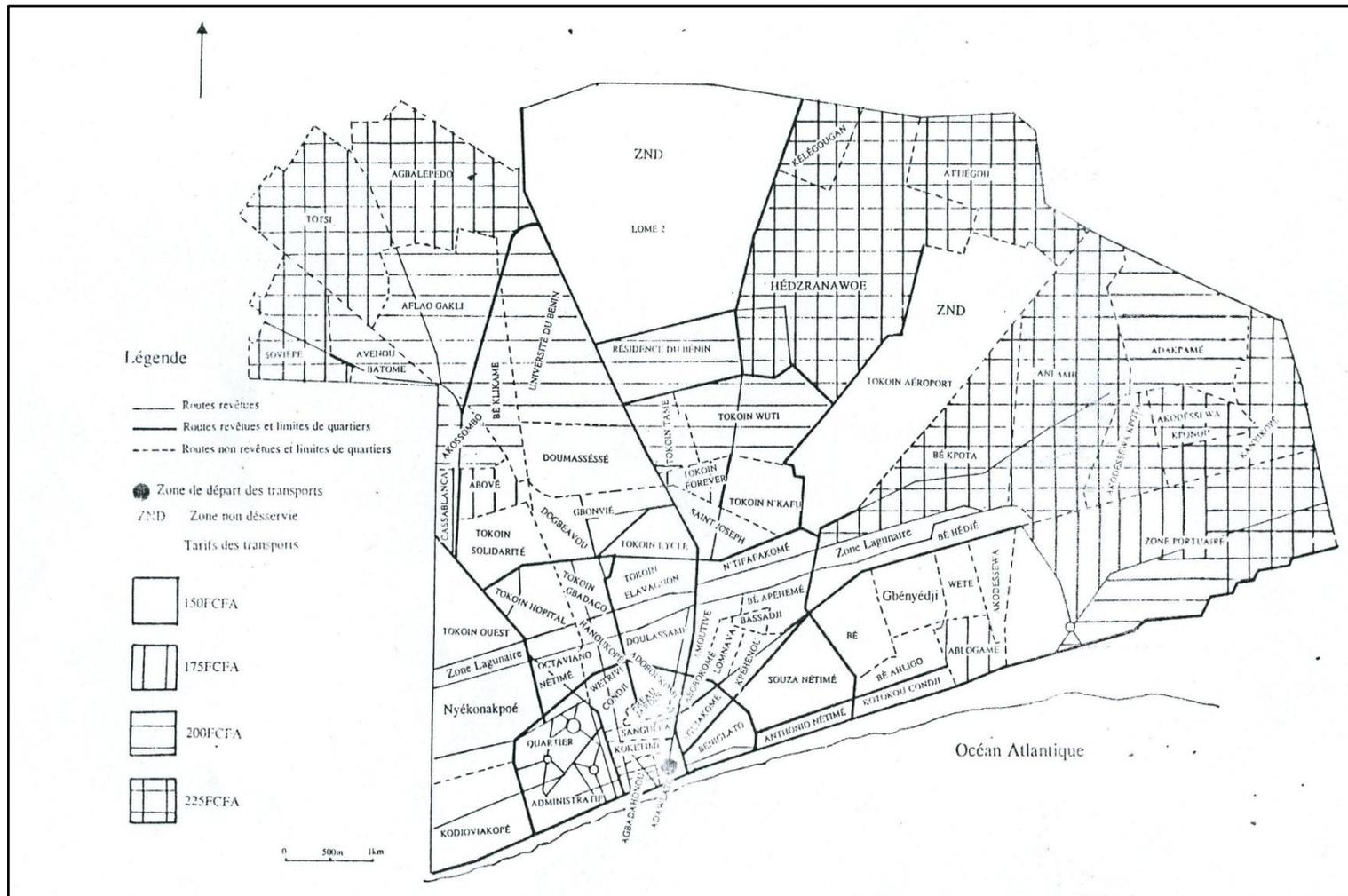


Figure 27: Zones tarifaires de transport partant d'Adawlato (2001)



Figure 28: Zones tarifaires de transport partant de Bè (2001)



Figure 29: Zones tarifaires de transport partant De Tokoin-Hôpital (2001)

Annexe 3 : questionnaire proposé à la Fédération Togolaise de Football

Ce questionnaire est utilisé pour recueillir des informations concernant la pratique du sport au Togo dans le cadre d'un mémoire de thèse en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives. Vos réponses aux différentes questions sont importantes car, elles permettront avec d'autres sources d'informations de faire un état des lieux du sport au Togo. Pour répondre, veuillez cocher les cases correspondantes ou remplissez les espaces libres. Pour les réponses nécessitant plus de place, veuillez bien ajouter des feuilles additives ou tout autre document utile. Nous vous remercions pour votre disponibilité.

FICHE SIGNALÉTIQUE

- 1- Dénomination :
- 2- Siège (ville) :
- 3- Quelle est la date de création de la Fédération : _____
- 4- Quel est le nombre total de clubs affiliés à la Fédération ? _____
- 5- Pouvez-vous joindre la liste des clubs affiliés avec leur dénomination, la date de création, la division et la localisation (ville) ? Merci.
- 6- Quel est le nombre de clubs en activité en 2005 ? _____
1^{ère} division : _____
2^{ème} division : _____
3^{ème} division : _____
- 7- Quel est le nombre total de licenciés en 2005 : _____
_____ Hommes. _____ Femmes

HISTOIRE

- 8- Il s'agit de répertorier les dates et les événements marquant du développement du football au Togo.
- 9- En quelle année peut-on dater l'introduction du football au Togo ? _____
- 10- Quels furent les premiers pratiquants ?

- 11- Quelles sont la dénomination, la date de création et la localisation (ville) du premier club créé au Togo ?

- 12- Après le premier club et sur une période de 30 ans, quelles sont les villes qui ont vu la création de clubs de football (mentionner la date et la dénomination des clubs) ?

- 13- Lors de la création de la Fédération, quels étaient le nombre de clubs (dénomination, date de création, localisation) et l'effectif des licenciés ?

14- En dehors des licenciés des clubs sportifs affiliés à la fédération existe-t-il des pratiquants non licenciés ?

Oui Non . Si oui à combien peut-on évaluer leur effectif ? _____

15- Après la création de la fédération, quels sont les effectifs de licenciés tous les 10 ans ?

ACTIVITES ET FINANCEMENT

16- De 1995 à 2005, quelles sont les activités nationales organisées par la Fédération ?

Dénomination	Année ou périodicité	Lieu	Nbre de clubs

17- De 1995 à 2005, quels sont les sources de financement, les fonds alloués et la nature des dépenses d'organisation des activités nationales?

Dénomination	Source de financement	Fonds alloués	Nature des dépenses

18- Quel est le palmarès de la Fédération lors de compétitions internationales depuis sa création ?

Manifestations	Année	Lieu	Résultats

19- Quelles sont les sources de financement, les fonds alloués et la nature des dépenses pour la participation aux compétitions internationales.

Dénomination	Source de financement	Fonds alloués	Nature des dépenses

INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

20- Quelles sont les infrastructures (nature et localisation) dont disposent la Fédération ? Sont-ils suffisant ?

21- Quels sont les équipements dont disposent la Fédération ? Sont-ils suffisant ?

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET SUGGESTIONS

22- Le football a-t-il atteint le niveau professionnel au Togo ? Oui Non . Si oui quels en sont les caractéristiques :

23- Quelles sont à l’heure actuelle les priorités de la Fédération en matière de développement sportif ?

24- Quels sont les besoins que doit satisfaire la Fédération pour le développement du football au Togo ?

25- Pouvez-vous estimer les effectifs de population souhaitant pratiquer le football ?

Oui non .

Si oui, pouvez-vous évaluer le nombre potentiel de pratiquants ? _____ Et quelles sont les formes de pratique souhaitées (classer par ordre décroissant) entre le football professionnel, le football amateur, le football de maintien ou autres.

- 1.
- 2.
- 3.

26- Entre le sport d'élite, le sport loisir, le sport santé, le sport de masse ou d'autres types de pratique, établissez un ordre de priorité pour la Fédération :

- 1.
- 2.
- 3.

27- A court et à long terme quel est l'avenir du football au Togo ?

28- Quelles doivent être au Togo le ou les rôles du football ?

Quelles sont vos suggestions pour le développement du sport en général au Togo ?

Annexe 4 : questionnaire proposé aux entraîneurs de football

1. Club _____
2. Age _____
3. a- Avez vous reçu une formation d'entraîneur ? oui non
b- Si oui, laquelle _____
4. a- Avez-vous une autre profession ? oui non
b- Si oui, laquelle ? _____
5. Depuis combien d'années exercez-vous ce métier ? _____
6. a- La FTF organise-t-elle pour vous des stages de perfectionnement ? oui
non
b- Si oui, à quelle date remonte le dernier stage ? _____
7. Depuis combien d'années êtes-vous au club ? _____
8. Etes-vous au club sur contrat écrit ou verbal ? _____
9. Quel est votre palmarès en tant qu'entraîneur ? _____
10. Avez-vous les mains libres pour conduire la politique sportive du club ? _____
11. Disposez-vous des moyens (humains, financiers, matériels) nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le club ? _____
12. Votre salaire est-il inférieur à 50 000
compris entre 50 000-80 000
plus de 80 000
13. Avec quel effectif avez-vous débuté le championnat ? _____
14. Dans l'effectif actuel, quel est le pourcentage de joueurs formés au club ?
moins de 10%
[10-25%]
[25-50%]
plus de 50%
15. Vos joueurs ont-ils les qualités de base pour évoluer en première division ? _____
16. Quels est en moyenne le salaire de vos joueurs : moins de 20 000
[20 000-50 000]
plus de 50 000
17. Vos joueurs sont-ils tous assurés ? _____
18. Dans le transfert d'un joueur, qui est ce qui décide : le joueur ? L'entraîneur ? Le président ? Le manager ? _____
19. En moyenne, combien d'années les joueurs passent-ils dans le club ?
Moins de 2 ans
[2-3ans]
plus de 3 ans
20. a- Votre club est-il sous contrat avec un cabinet médical pour la prise en charge et le suivi de vos joueurs blessés ? _____
b- Si oui, donnez le nom _____
c- Si non, comment ces derniers sont-ils remis en forme ? _____
21. Combien de séances d'entraînement effectuez-vous dans la semaine ? _____
22. Quelles est en moyenne la durée d'une séance ? _____

23. Comment trouvez-vous le niveau du championnat de première division ?

Faible

Moyen

Elevé

24. a- La corruption existe-t-elle dans le football togolais ? oui non

b- Si oui, à quel niveau ? _____

25. Selon vous, que peut faire la FTF pour relever le niveau du football togolais ?

Annexe 5 : questionnaire proposé aux footballeurs

Ce questionnaire est utilisé pour recueillir des informations concernant la pratique du sport au Togo dans le cadre d'un mémoire de thèse en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives. Il s'adresse aux joueurs de 1^{ère} division de football. Vos réponses aux différentes questions sont importantes car, elles permettront avec d'autres sources d'informations de faire un état des lieux du sport au Togo. Pour répondre, veuillez cocher les cases correspondantes ou remplissez les espaces libres. Pour les réponses nécessitant plus de place, veuillez bien ajouter des feuilles additives ou tout autre document utile. Nous vous remercions pour votre disponibilité.

SPORTIFS QUI ETES-VOUS ?

1- Sexe : Homme Femme

2- Age ? _____

3- Dans quelle ville résidez-vous ? _____

4- Depuis combien d'années jouez-vous au football ? _____

5- En quelle année êtes-vous entrés en 1^{ère} division ? _____

CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES ET MOTIVATIONS

6 Le football est-il une profession pour vous ? Oui Non

7- Si oui, gagnez-vous suffisamment votre vie ? Oui Non
Quel est votre salaire mensuel ? _____

8- Avant de passer professionnel aviez-vous évolué dans un club de jeune ? Oui Non

Si oui, où avez-vous été formé ? _____

9- Avez-vous une autre profession ? Oui Non Si oui, indiquez-le :
_____ (pour les élèves et étudiants indiquez le niveau de scolarisation). Quel est votre salaire mensuel : _____

10- Quel diplôme avez-vous obtenu ? _____

11- Quelle est la profession de vos parents ?

Votre père _____

Votre mère _____

12- Parmi les trois motivations suivantes laquelle fut la plus déterminante pour jouer en 1^{ère} division ?
Gagner de l'argent Réaliser votre rêve Vous aimez ce sport Autres motivations _____

13- Combien de fois vous entraînez-vous dans la semaine ? _____

14- Combien d'heures vous entraînez-vous en moyenne par séance ? _____

15- Quel est votre palmarès au niveau national ?

16- Quel est votre palmarès au niveau international ?

17- En équipement, combien dépensez-vous en moyenne par an?

18- Vers quelles activités professionnelles pensez-vous vous orienter à la fin de votre carrière sportive ?_____

Annexe 6 : questionnaire proposé à la Fédération Togolaise De Judo (2002).

- 1° Année de création:
- 2° Siègè:
- 3° Postes administratifs:
- 4° Nombres de clubs affiliés (clubs en activités et clubs non actifs):
- 5° Nature et nombre des équipements:
- 6° Nature et nombre des infrastructures:
- 7° Quels sont vos participations et résultats lors de manifestations internationales (stages, compétitions, etc.) depuis la création de la FTJ?
- 8° Quels sont vos sources de financements, les fonds alloués, la nature des dépenses et montants de chacune des manifestations internationales?
- 9° Quelles sont les activités nationales entreprises par la FTJ depuis sa création?
- 10° Quels sont les sources de financements, les fonds alloués, la nature et le montant des dépenses de chaque activité nationale?
- 11° Comment procédez-vous pour obtenir le financement des manifestations nationales et internationales et quelles sont les étapes suivies avant, pendant et après leur déroulement?

Annexe 7 : questionnaire proposé aux clubs de judo (2002)

- 1° Dénomination:
- 2° Année de création:
- 3° Le club est-il officiellement déclaré? (Oui/non):
- 4° Lieu d'entraînement:
- 5° Montant des cotisations mensuelles:
- 6° Nombre d'entraînements hebdomadaires (jours et horaires):
- 7° Postes administratifs:
- 8° Quels sont la nature et le nombre de vos équipements?
- 9° Quels sont la nature et le nombre de vos infrastructures?
- 10° Quels sont le début et la fin de votre saison sportive?
- 11° Quels sont la fonction, le nombre, le grade et le niveau de formation technique des encadreurs?
- 12° Quel est le nombre de judokas (actifs et non actifs) de votre club?
- 13° Quels sont les nombres d'inscrits au club chaque année depuis 1994?
- 14° Indiquez l'année, le nombre, et les catégories de vos athlètes sélectionnés en équipe nationale depuis la création du club.
- 15° Quels sont les résultats de vos athlètes lors de manifestations (stages, compétitions, passages de grades etc.) aux niveaux national et international.
- 16° Quelles sont vos recettes mensuelles depuis 1994?
- 17° Quels sont la nature et le coût des dépenses de fonctionnement du club depuis 1994?
- 18° Depuis la création du club, quelles sont les activités organisées, leurs sources de financement, la nature et le montant des dépenses et les résultats obtenus?

Annexe 8 : questionnaire proposé aux judokas (2002)

Judoka, qui êtes-vous?

- 1° Sexe:
- 2° Grade:
- 3° Poids:
- 4° Nationalité:
- 5° Date de naissance:
- 6° Lieu de résidence (quartier):
- 7° Depuis quand avez-vous commencé la pratique du judo?
- 8° Quel est le nom de votre club?
- 9° Quelle est votre profession?
- 10° Quelle est la profession de vos parents (père et mère)?
- 11° Pourquoi faites- vous le judo (indiquez les motifs de votre choix pour le judo)?
- 12° Combien d'entraînements faites-vous par semaine (indiquez les jours et les heures)?
- 13° Quels sont vos participations et les résultats (classement, médaille, diplôme) que vous avez obtenu lors de manifestations (compétitions, stages, etc.) de niveau national ou international?

Quels sont vos dépenses et ressources pour le judo?

- 14° Cotisations mensuelles:
- 15° Pour acheter un kimono combien vous faut-il?
- 16° Combien de fois avez-vous déjà changé de kimono depuis que vous avez commencé le judo?
- 17° Combien de fois avez-vous acheté vous-même ou vos parents de kimonos?
- 18° Avez-vous bénéficié de dons de kimono)?
Si oui, combien de fois? Qui est le donateur?
- 19° Comment allez-vous aux entraînements?
- 20° Payez-vous des assurances?
Si oui combien par an?
- 21° Comment financez-vous vos dépenses?
- 22° Vous êtes-vous entraîné au moins une fois depuis début octobre 2001 à aujourd'hui en 2002?

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	5
PREMIERE PARTIE : LES DIMENSIONS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES ET LE CADRE GEOPOLITIQUE DE LA RECHERCHE	9
CHAPITRE I : LE CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE	10
1.1. LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT SPORTIF.....	10
1.1.1. <i>Généralités.....</i>	<i>10</i>
1.1.2. <i>La problématique du développement sportif au Togo.....</i>	<i>15</i>
1.1.3. <i>Les hypothèses de la recherche</i>	<i>16</i>
1.2. LA REVUE DE LA LITTERATURE	17
1.2.1. <i>Les avancées de la recherche dans le monde occidental.....</i>	<i>17</i>
1.2.2. <i>L'insuffisance des recherches au Togo</i>	<i>21</i>
1.3. LES DIMENSIONS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES.....	23
1.3.1. <i>Une approche pluridisciplinaire et comparative</i>	<i>24</i>
1.3.2. <i>L'outillage théorique</i>	<i>25</i>
1.3.3. <i>Les sources de données.....</i>	<i>29</i>
CHAPITRE II : LE CADRE NATIONAL DU TOGO.....	34
2.1. LE CADRE GEOGRAPHIQUE.....	34
2.1.1. <i>Les caractéristiques physiques</i>	<i>35</i>
2.1.2. <i>Le milieu humain.....</i>	<i>36</i>
2.2. LE CONTEXTE POLITIQUE AU TOGO	42
2.2.1. <i>Le Togo allemand.....</i>	<i>42</i>
2.2.2. <i>Le Togo français : du mandat à la tutelle</i>	<i>44</i>
2.2.3. <i>Le régime Olympio (1960-1963).....</i>	<i>45</i>
2.2.4. <i>Le régime Grunitzky (1963-1967).....</i>	<i>46</i>
2.2.5. <i>Le régime d'Eyadema Gnassingbé (1967-2005).....</i>	<i>47</i>
2.2.6. <i>Faure Gnassingbé suite ou fin du régime Eyadema.....</i>	<i>49</i>
DEUXIEME PARTIE: L'ETAT DES LIEUX DU SPORT AU TOGO.....	51
CHAPITRE III : LA DIFFUSION DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES AU TOGO.....	52
3.1. LES ACTIVITES PHYSIQUES TRADITIONNELLES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	52
3.1.1. <i>Classification des activités physiques traditionnelles</i>	<i>52</i>
3.1.2. <i>Les jeux corporels à grand investissement énergétique</i>	<i>54</i>
3.1.3. <i>Les pratiques physiques rituelles et compétitives</i>	<i>57</i>
3.1.4. <i>Les jeux intellectuels ou d'adresse.....</i>	<i>59</i>
3.1.5. <i>Les activités physiques et l'ordre social.....</i>	<i>60</i>
3.2. LE SPORT PENDANT LA COLONISATION (1884-1960).....	64
3.2.1. <i>Les activités physiques et sportives durant les périodes allemande et anglaise</i>	<i>65</i>
3.2.2. <i>Les pratiques sportives durant la période française</i>	<i>67</i>
3.3. INSTITUTIONNALISATION ET CADRE POLITICO ADMINISTRATIF CONTEMPORAIN	78
3.3.1. <i>Des années 1960 à la réforme de 1974</i>	<i>78</i>
3.3.2. <i>De la réactualisation de la réforme en 1978 à nos jours</i>	<i>81</i>
3.3.3. <i>Synthèse de la diffusion du sport au Togo.....</i>	<i>85</i>
CHAPITRE IV : LE SYSTEME DES SPORTS AU TOGO.....	87
4.1. LE MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIRS	87
4.1.1. <i>La structuration et les attributions du Ministère de la jeunesse et sports</i>	<i>87</i>
4.1.2. <i>Les fluctuations du budget des sports</i>	<i>90</i>
4.2. LE MOUVEMENT SPORTIF AU TOGO	94
4.2.1. <i>L'organisation générale et les ressources des fédérations.....</i>	<i>94</i>
4.2.2. <i>La Fédération Togolaise de Football.....</i>	<i>96</i>
4.2.2.1. <i>La diffusion du football : un phénomène majeur sur la scène sportive togolaise</i>	<i>96</i>

4.2.2.2.	Le profil des footballeurs de 1ère division	102
4.2.3.	<i>La Fédération togolaise de Judo</i>	103
4.2.3.1.	La diffusion du judo : un processus inachevé.....	103
4.2.3.2.	Le profil des judokas	107
CHAPITRE V : LE CAS DE LA COMMUNE DE LOME.....		111
5.1.	TYPLOGIE ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES	111
5.1.1.	<i>Les activités physiques et sportives de loisirs</i>	112
5.1.2.	<i>Les sites et infrastructures sportifs</i>	115
5.2.	LES MARCHES DU SPORT A LOME	118
5.2.1.	<i>Le marché des articles de sport</i>	119
5.2.1.1.	L'Organisation administrative et les infrastructures commerciales des marchés	120
5.2.1.2.	L'organisation systémique des marchés	123
5.2.2.	<i>Le marché du sponsoring et de la publicité</i>	130
5.2.3.	<i>Les centres sportifs</i>	134
5.2.4.	<i>Le marché des jeux de hasard sportifs</i>	136
5.2.5.	<i>Le marché des transports</i>	137
SYNTHESE ET DISCUSSION		139
TROISIEME PARTIE: ANALYSE COMPAREE DES PROCESSUS DE DIFFUSION.....		143
CHAPITRE VI : L'INFLUENCE DE L'HISTOIRE		144
6.1.	LA CONSTITUTION DES ETATS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE	144
6.1.1.	<i>De la colonie à l'actuel Etat indépendant du Sénégal</i>	145
6.1.2.	<i>Du Dahomey à la république du Bénin</i>	147
6.1.3.	<i>La constitution de la colonie de la Gold Coast</i>	150
6.2.	MODELISATION DE LA DIFFUSION DU SPORT PENDANT LA COLONISATION	153
6.2.1.	<i>La genèse des politiques sportives coloniales de la France</i>	153
6.2.2.	<i>Convergences et divergences de la diffusion du sport au Sénégal, au Dahomey et au Togo</i>	157
CHAPITRE VII : LES POLITIQUES SPORTIVES ACTUELLES ET LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT		168
7.1.	LES POINTS DE CONVERGENCE DES POLITIQUES SPORTIVES	168
7.1.1.	<i>Les prémices des systèmes sportifs en Afrique francophone (1944-1958)</i>	168
7.1.2.	<i>Le sport comme outil de revendication de la souveraineté</i>	173
7.1.3.	<i>Le sport au service d'une identité nationale</i>	179
7.2.	LES DIVERGENCES DES POLITIQUES SPORTIVES ET LA REAPPROPRIATION DES PRATIQUES	183
7.2.1.	<i>Les « navétanes » au Sénégal : un modèle en régime démocratique</i>	183
7.2.2.	<i>Les coureurs et « l'animation politique » au Togo : un modèle en régime militaire</i> ...	186
7.2.3.	<i>Les associations de jeunesse au Bénin : un modèle en régime totalitaire</i>	190
SYNTHESE ET DISCUSSION		195
CHAPITRE VIII : TRANSFORMER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES AU TOGO		198
8.1.	L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS LES PROGRAMMES D'ACTION SOCIOCULTURELLE AU TOGO	198
8.2.	INTEGRER L'ACTION SPORTIVE AU DEVELOPPEMENT : MODELISATION D'UNE NOUVELLE CONFIGURATION	203
SYNTHESE ET DISCUSSION		212
CONCLUSION GENERALE		216
SIGLES ET ABREVIATIONS		226
BIBLIOGRAPHIE		229
INDEX DES AUTEURS CITES		256
LISTE DES FIGURES.....		259

LISTE DES TABLEAUX.....	260
ANNEXES	261
ANNEXE 1 : BASE DOCUMENTAIRE RECENSEE AU CENTRE DES ARCHIVES D'OUTRE-MER D'AIX-EN-PROVENCE (NON EXHAUSTIF)	262
ANNEXE 2 : REPRESENTATIONS CARTOGRAPHIQUES.....	268
ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE PROPOSE A LA FEDERATION TOGOLAISE DE FOOTBALL	272
ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE PROPOSE AUX ENTRAINEURS DE FOOTBALL.....	276
ANNEXE 5 : QUESTIONNAIRE PROPOSE AUX FOOTBALLEURS	278
ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE PROPOSE A LA FEDERATION TOGOLAISE DE JUDO (2002).....	280
ANNEXE 7 : QUESTIONNAIRE PROPOSE AUX CLUBS DE JUDO (2002).....	280
ANNEXE 8 : QUESTIONNAIRE AUX JUDOKAS (2002)	281